

Annexe 9.1 – Résultats des recherches de l'accidentologie  
– Base de données ARIA (BARPI – 28-10-2020)





**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER / DIRECTION  
GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES  
TECHNOLOGIQUES / BARPI**

## **Résultats de la recherche "ALKOR\_NAF C22.21" sur la base de données ARIA - État au 28/10/2020**

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : [barpi@developpement-durable.gouv.fr](mailto:barpi@developpement-durable.gouv.fr)

Liste de(s) critère(s) pour la recherche "ALKOR\_NAF C22.21":

## Accident

### Incendie lors d'une maintenance dans une usine de plastiques

N° 51720 - 07/06/2018 - FRANCE - 89 - SAINT-JULIEN-DU-SAULT .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51720/>



A 9h40, lors du remplacement de 3 aérothermes sur le réseau de chauffage d'un des bâtiments d'une usine de fabrication de panneaux isolants en polyuréthane, 2 sous-traitants utilisent une disqueuse à proximité de 2 bidons de produits chimiques de 220 l installés sur 2 bacs de rétention. Ces bacs sont pourvus de seaux pour récupérer les fuites éventuelles du système d'ouverture des bidons. L'un des bidons contient du dioxalane (diéther cyclique), l'autre un additif pour matière plastique. Les étincelles produites par le meulage atteignent la zone ATEX présente au-dessus du seau. Une explosion souffle le seau et éparpille son contenu enflammé qui atteint l'opérateur, mettant le feu à ses vêtements et à son dos. Le second sous-traitant est lui aussi brûlé, mais plus légèrement. Les secouristes et autres personnes de production éteignent les flammes sur ce sous-traitant, ainsi que sur un stockage de panneaux isolants à proximité. Le personnel de l'établissement est évacué. L'activité du site reprend à 11 h.

L'incendie impacte seulement quelques m<sup>2</sup>. Le sous-traitant, gravement brûlé dans le dos et sur la tête, est hélicoptéré sur un hôpital parisien. Le second est transporté à l'hôpital. Un salarié du site est légèrement blessé en courant chercher les responsables du site.

Les plans de prévention et permis feu, avec indication des protections à mettre en place (bâche ignifugée) et balisage de la zone, ont bien été effectués le premier jour du chantier (06/06). Cependant le balisage a été retiré à la fin de la première journée et n'a pas été replacé le deuxième jour (07/06). Ceci a entraîné un déplacement du chantier. L'accès des sous-traitants sur le site se fait par franchissement de portiques de sécurité installés récemment. L'autorisation d'accès était validée pour la durée du chantier (une semaine). Les intervenants sont donc rentrés sur le site le deuxième jour sans être accompagnés. Ce défaut d'accompagnement n'a pas permis aux sous-traitants d'échanger avec les salariés sur le déplacement du chantier dû à l'absence de balisage. Ils ont pris l'initiative de démarrer les travaux là où leurs équipements avaient été rangés, à l'extérieur de la zone initialement balisée pour le permis de feu et à proximité des bidons de produits chimiques.

A la suite de cet accident, l'exploitant limite la durée des autorisations d'accès au personnel extérieur à une journée, permettant ainsi au responsable du site de valider cet accès et d'encadrer leur prise de poste.

L'inspection des installations classées demande à l'exploitant de faire figurer sur ses permis de feu l'interdiction de déplacer le balisage encadrant le chantier. L'exploitant doit aussi expliquer la raison pour laquelle les bidons de produits chimiques étaient stockés le long du bâtiment où intervenaient les sous-traitants, à l'extérieur de la zone balisée pour le stockage de produits inflammables.

---

## Accident

### Décès accidentel lors d'une manutention

N° 50620 - 19/04/2017 - FRANCE - 56 - NOYAL-PONTIVY .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50620/>



Vers 20 h, un opérateur, chargé de l'approvisionnement de sa ligne au moyen d'un chariot élévateur frontal, meurt écrasé par un octabin, conteneur en carton multiplis, lors d'une manutention dans une usine spécialisée dans le plastique. Les octabins gerbés par 2 sont rangés dans un hangar à proximité de l'atelier. En manoeuvrant pour s'engager dans une allée afin d'y prendre un octabin, les fourches du chariot frontal entaillent le bas d'un des conteneurs situé en bout d'allée juxtaposée. Le conducteur constatant la fuite de grains de plastique descend de son chariot élévateur avec un rouleau de scotch pour colmater la fuite. Il est retrouvé sous l'octabin supérieur tombé au sol.

L'opérateur était seul dans le hangar. L'hypothèse retenue est que l'octabin supérieur, déstabilisé par la perte de matière de l'octabin inférieur, a basculé sur l'opérateur.

L'exploitant met en place les mesures de prévention suivantes :

- interdiction de gerbage des octabins (mesure de précaution) ;
- état des lieux des allées de circulation et de leur adéquation avec les moyens de manutentions ;
- vérification de la tenue à la charge de l'octabin ;
- point sur les situations de travailleur isolé dans l'établissement.

---

## Accident

### **Incendie dans une usine d'impression sur supports plastique ou aluminium**

**N° 53848 - 24/06/2019 - FRANCE - 72 - LA FERTE-BERNARD .**

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53848/>



Vers 17h40, un feu se déclare dans une cuve de nettoyage des bacs à encre contenant 200 l d'acétate d'éthyle dans un bâtiment d'une usine d'impression sur supports plastique ou aluminium de 5 000 m<sup>2</sup>. L'incendie se propage dans les fûts de stockage voisins en raison de l'inflammabilité des solvants présents. Le bâtiment contient 60 m<sup>3</sup> d'encre, d'acétate d'éthyle et d'alcool isopropylique. Les 50 salariés présents sont évacués. Par précaution, des sociétés proches confinent leur personnel. Un important dispositif de pompiers intervient au moyen de mousse et de lances à eau. Le bâtiment en flamme est séparé du local de stockage des encres par un mur coupe-feu. Le dispositif d'inertage au CO<sub>2</sub> présent dans ce local se déclenche, permettant sa préservation ainsi que celle du reste de l'usine. L'incendie est éteint le lendemain à 14h35. Les pompiers ventilent les lieux avant de quitter le site vers 18 h.

Le volume d'eaux d'extinction utilisé est estimé à 600 m<sup>3</sup>. Ces eaux ainsi que les mousses utilisées rejoignent un canal de dérivation de l'HUISNE longeant le site. Un barrage de paille est mis en place sur ce canal, peu efficace compte tenu du faible niveau d'eau de ce dernier. Lors de sa visite sur site, l'inspection des installations classées ne constate aucune mortalité de poissons ni au niveau du canal, ni au niveau de l'HUISNE. Les eaux d'extinction sont restées confinées avec les mousses dans la partie du canal située au niveau du site. Des résidus noirâtres dus aux matières brûlées sont également présents. Une partie des encres a coagulé au fond du canal. Ces eaux stagnantes sont pompées et évacuées vers un centre de traitement spécialisé. Le canal est curé sur plusieurs dizaines de mètres.

L'usine est à l'arrêt car l'atelier impacté est nécessaire à son fonctionnement. Les 2 ateliers sont redémarrés le 08/07. Compte tenu de la nature des produits mis en cause et de la

présence de boulettes d'encre sur les sols autour de l'usine, l'inspection des IC propose au préfet un arrêté de mesures d'urgence imposant notamment une analyse des retombées des fumées dans l'environnement.

Selon l'exploitant, un chariot aurait arraché la prise de terre de la cuve de nettoyage. La dépose d'une pompe ATEX aurait déclenché le feu, les fortes températures extérieures constituant un phénomène aggravant.

L'exploitant prend les mesures suivantes :

- doublement des prises de terre par de l'aérien ;
- isolement du transformateur 1?250 KWh en limite de propriété ;
- climatisation du local ;
- installation d'un mur coupe-feu 6 h avec dépassement toiture ;
- achat d'une machine nettoyant les encriers à base aqueuse.

## Accident

### Emanation de produits dans une usine fabriquant des emballages en plastique

N° 53205 - 26/02/2019 - FRANCE - 53 - VAL-DU-MAINE .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53205/>



Vers 6 h, dans une usine fabriquant des emballages en plastique, 2 salariés sont pris de malaises et l'un d'eux perd connaissance à la suite d'émanation de produits dans un local d'impression et de découpage. A leur arrivée, les pompiers transportent les 2 salariés à l'hôpital. Ils en sortent dans l'après-midi. Vers 16h45, les secours accompagnés de la cellule risque chimique trouvent sur les lieux plusieurs récipients de 1 l ouverts contenant de l'acétate de propyle. Ils retrouvent également des contenants non étanches contenant divers chiffons et absorbants souillés qui font aussi réagir leurs appareils. Ils relèvent de fortes concentrations d'éthanol dans l'atmosphère de l'atelier.

Après enquête de l'exploitant, il s'avère que l'équipe de nuit, avant la fin de son poste vers 5 h, a nettoyé les sols autour des machines de l'atelier avec des solvants permettant d'enlever l'encre qui souille les sols. Un des solvants est constitué de 95 % d'éthanol. De l'acétate de propyle a aussi été utilisé. Ce type de nettoyage des postes de travail n'est pas exceptionnel, mais il concerne rarement la quasi-totalité des postes de travail comme dans le cas présent. Les sols de l'atelier ont relargué par évaporation les solvants de nettoyage dans l'atmosphère de l'atelier et ceci dans des concentrations telles qu'ils ont provoqué le malaise des employés. En effet, la fiche de sécurité de l'acétate de propyle indique que lorsque ce dernier est utilisé dans les produits de nettoyage, il faut s'assurer que le travail s'effectue en dehors de la zone de respiration du travailleur. En ce qui concerne l'éthanol, sa fiche de sécurité recommande aussi d'éviter d'inhaler ses vapeurs et d'assurer une ventilation adéquate des locaux.

L'exploitant prend les mesures suivantes :

- augmentation du taux de renouvellement d'air de l'atelier d'impression (passage de 30 à 50 %) et augmentation de la fréquence de changement de filtre ;
- rappel au personnel d'appliquer le mode opératoire de nettoyage du sol (utilisation limitée de solvant) ;
- mise à disposition du personnel de demi-masques respiratoires à cartouches filtrantes ;
- modification des contenants pour limiter les émanations de solvant ;
- substitution des produits solvantés pour le nettoyage du sol par des produits non

solvantés ;

- acquisition d'un appareil permettant la mesure de solvants organiques dans l'atmosphère.

## Accident

### Feu de boues de distillation dans une usine d'emballages plastiques

N° 50058 - 12/07/2017 - FRANCE - 45 - SAINT-CYR-EN-VAL .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50058/>



Un départ de feu se produit vers 20h15 sur un fût de boues de distillation dans une usine d'emballages plastiques. Lors de son fonctionnement, la distilleuse de l'usine est vidangée régulièrement toutes les 7/8 h. Les boues récupérées sont stockées dans des fûts métalliques de 200 l positionnés sur une palette de 2 fûts. Ces boues de distillation sont composées de solvants à base d'éthanol, d'ethoxy propanol, d'acétate d'éthyl et de résidus d'encre. A 17 h, le deuxième fût de la palette contenant du liquide sur 5-10 cm est rempli complètement. La température des boues est de 82 °C. L'opérateur expérimenté ferme le fût avec le couvercle et son cerclage. Les 2 fûts sont évacués à 17h30 vers la zone de stockage par le cariste. Cette zone extérieure où sont également stockées des palettes et des GRV vides, est exposée au soleil. La température est de 24 °C. A 20h15, en sortant chercher un composant, le cariste constate un dégagement de fumée sur le dernier fût rempli. Il alerte le chef d'équipe qui se rend sur la zone. Les pompiers sont appelés à 20h20 et arrivent à 20h45. Les 7 personnes présentes sont rassemblées à l'entrée du site, un périmètre de sécurité de 300 m est mis en place. A 0h40, l'incident est circonscrit et les secours quittent les lieux. Les eaux de refroidissement du fût sont confinées en bassin de rétention avant pompage et traitement, la vanne sortie site des eaux est fermée.

La cause de l'accident est une montée en pression du fût sous l'effet conjugué de résidus trop chauds, d'un remplissage excessif et du stockage au soleil. Le fût s'est ouvert par le bouchon et les vapeurs se sont enflammées au contact de l'air.

L'exploitant prend les mesures suivantes :

- révision de l'organisation du stockage, isolement des matières inflammables dans une zone identifiée ;
- introduction d'une phase de refroidissement des boues avant stockage dans le fût, procédure à compléter (lieu et temps de refroidissement) ;
- établissement d'une note d'information sur le niveau de remplissage des fûts à respecter ;
- utilisation de fûts vides (sans autres produits que les boues) ;
- essais de plaques d'évacuation des vapeurs.

L'exploitant prend conscience que le soleil est un paramètre à prendre en compte, que les boues chaudes présentent des risques et qu'il faut éviter une concentration trop importante de vapeurs.

## Accident

### Combustion lente de poussière de polyuréthane dans un silo

N° 47771 - 11/03/2016 - FRANCE - 89 - SAINT-JULIEN-DU-SAUTL .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47771/>





Vers 9h50, un feu se déclare dans un silo de stockage de poussière de polyuréthane dans une usine de fabrication de panneaux isolants à base de mousse de polyuréthane. Le silo de 15 m de hauteur et 120 m<sup>3</sup> est rempli au tiers de sa capacité. Le service maintenance est alerté par de la fumée qui apparaît à l'ouverture de la trappe d'accès du compacteur sous le silo, suite à un bourrage constaté en sortie de compacteur. Un arrêt du compactage de briquettes est constaté.

Le POI est déclenché. Après avoir tenté de circonscrire l'incendie en interne à l'aide de 4 lances, le directeur appelle les secours et fait évacuer les 120 salariés du site. L'inspection des installations classées est sollicité en appui lors de l'intervention. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 2 lances. Une trappe en partie basse est ouverte pour vidanger le réservoir. Une détonation se produit avec un front de flamme qui s'évacue par les trappes d'accès. Un quart d'heure plus tard, il n'y a plus de dégagement de fumées. Pendant le dépotage, un suivi des analyses de HCN et CO est mis en place. Les mesures de gaz dans le silo indiquent 500 ppm de CO et 70 ppm de HCN. Les valeurs sont nulles à 3 m du silo. Vers 12 h, une partie du personnel reprend le travail.

L'apparition du point chaud dans le silo est lié à un échauffement attribué à un bourrage de la vis sans fin verticale dans le silo. Ce bourrage est engendré par une présence excessive de papier bande de rives et de bandelettes de parements dans la vis qui ne permet plus l'alimentation du compacteur. La présence de poussières de polyuréthane dans le silo et cet échauffement sont les éléments déclencheurs de l'incendie.

L'exploitant met en place une vidange complète du silo tous les 15 jours avec une ouverture du silo et un contrôle visuel de la vis sans fin. Un nettoyage est réalisé si nécessaire. Cette opération fait l'objet d'un enregistrement. Un asservissement est mis en place sur l'arrêt des deux vis d'alimentation si le compacteur n'est plus alimenté. D'autres mesures sont à l'étude comme la mise en place de détecteurs HCN et CO dans le silo ou de détecteurs de température au niveau de la cloche de la vis sans fin. Le système de vidange rapide du silo pourrait être amélioré par un système d'aspiration de "type suceuse" et une deuxième ouverture. Un pré-broyage du papier est également à l'étude. Un incendie d'origines différentes avait déjà eu lieu sur ce silo en 2012 (ARIA 43035).

#### Fonctionnement du silo :

Il se situe en extérieur. il est destiné au stockage de deux types de déchets :

- des poussières fines d'usinage qui sont filtrées à travers un filtre à manche ;
- des broyats plus grossiers provenant d'un broyeur de panneaux de polyuréthane rebutés.

Le silo dispose d'un fond plat. Les déchets sont guidés par deux vis sans fin ; l'une planétaire tournant sur toute la circonférence du silo et l'autre verticale qui alimente le compacteur situé sous le silo. Le compacteur transforme les déchets en briquettes.

## Accident

### Incendie sur une ligne de production

**N° 49576 - 01/05/2017 - FRANCE - 89 - SAINT-JULIEN-DU-SAULT .**

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49576/>

Vers 4 h, un feu se déclare au niveau des têtes de coulée sur une ligne de production dans une usine fabriquant des panneaux en mousse polyuréthane (PU). A 3h55, un changement de formulation est lancé avec changement de parement. A 4 h, alors que l'encollage par ruban adhésif pour le changement de parement est démarré, des flammes apparaissent

entre le conformeur et le convoyeur. Les opérateurs interviennent avec extincteurs et RIA. Le réseau sprinkleur se déclenche à 4h08 alertant automatiquement la société de télésurveillance qui contacte le service maintenance du site. A 4h15, le chef d'équipe appelle les pompiers. Ces derniers, arrivés sur place à 4h35 en même temps que le cadre d'astreinte et le responsable maintenance, évacuent les 14 employés. Les têtes de sprinklage fonctionnent pendant 2 h.

Le sprinklage déverse 17 m<sup>3</sup> d'eau. La ligne de production concernée est arrêtée pour 10 jours. Les 20 m<sup>3</sup> de résidus solides sont évacués en décharge et les 15 m<sup>3</sup> de déchets liquides en centre de traitement technique. Le polyuréthane a réagi avec 2 m<sup>3</sup> d'eau. Les éléments mécaniques et électriques sont démontés, contrôlés et remplacés si nécessaire.

L'accident est dû à l'accumulation de mousse PU à l'entrée du convoyeur à la suite de la rupture du parement. La présence d'énergie électrostatique au niveau du parement / Mylar de traction a entraîné l'inflammation de cette mousse. Le phénomène a été aggravé du fait que l'arrêt d'urgence des têtes de coulée n'a pas été activé et que le débit important lié à la fabrication de plaques de forte épaisseur (160 mm) a alimenté le feu.

Dans l'immédiat, l'exploitant sensibilise le personnel sur la priorité d'actionner l'arrêt d'urgence des têtes de coulée pour toute accumulation anormale de mousse à l'entrée du convoyeur, une rupture de parement étant déjà arrivée.

A moyen terme, il prend les mesures suivantes :

- vérifier si les arrêts d'urgence situés en dehors de la cabine tête de coulée, sur les dévidoirs parements, sont asservis à l'arrêt des têtes de coulée. Si ce n'est pas le cas, en étudier la faisabilité. Si impossible, prévoir un arrêt d'urgence en dehors de la cabine et étendre cette action aux autres lignes similaires ;
- étudier la possibilité d'installer des détecteurs de rupture sur les dérouleurs parements avec report de l'alarme à proximité du local tête de ligne ;
- étudier la faisabilité d'installer un détecteur (faisceau lumineux) à l'entrée du conformeur et du convoyeur pour contrôler le niveau de mousse. En cas de niveau trop haut (rupture du faisceau), prévoir un asservissement avec l'arrêt des têtes de coulée ;
- envisager de former plus de personnel à l'arrêt du sprinklage pour éviter un déversement excessif d'eau, générateur de dégâts supplémentaires.

---

## **Accident**

### **Déversements successifs de MDI dans une usine de matières plastiques**

**N° 52269 - 21/12/2017 - FRANCE - 89 - SAINT-JULIEN-DU-SAULT .**

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52269/>

Une fuite de MDI se produit dans une usine de fabrication de panneaux en polyuréthane. Elle est due à une fissure sur la canalisation alimentant le bâtiment de production en MDI. Cette fuite provoque l'épandage de 4 t de produit qui est collecté dans la fosse de rétention. La réparation est effectuée par soudage (polymère). Le 06/01/2018, cette soudure rompt. Un nouvel épandage de 7 t de MDI se produit, de nouveau collecté dans la fosse. De nouvelles soudures sont réalisées, complétées par l'installation d'un manchon compensateur posé le 02/02 sur la canalisation. Le lendemain, le manchon se déchire, provoquant un nouvel épandage de 12 t de MDI. Mais cette fois, la totalité du MDI ne peut être contenu dans la fosse de rétention. La fuite se dirige vers le laboratoire ainsi que vers l'accès à la zone de dépotage citerne. Par précaution, les vannes de barrage sont fermées pour éviter le départ des eaux de ruissellement vers le milieu naturel lors du nettoyage de la zone.

L'exploitant prend les mesures suivantes :

- remplacement du manchon rigide par un manchon compensateur ;
- surveillance renforcée pour s'assurer de la pertinence de ce choix technologique ;
- mise en place d'un muret étanche de 30 cm à l'entrée de la zone de transfert, portant la rétention de la zone à 30 m<sup>3</sup> ;
- mise en place d'une alarme asservie à une détection de niveau dans la fosse de rétention de cette zone.

## Accident

### Incendie dans une usine de fabrication de mousse polyuréthane

N° 50345 - 07/09/2017 - FRANCE - 10 - CRANCEY .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50345/>

Vers 11 h, à la fin de la production du jour, un feu se déclare dans l'atelier moussage d'un bâtiment de murissage d'une usine fabriquant des mousses de polyuréthane. Apercevant des flammes près d'un des convoyeurs, un des opérateurs de l'atelier donne l'alerte. Il maîtrise l'incendie à l'aide d'un extincteur. Pour prévenir tout nouveau départ, l'équipe de secours interne installe une lance incendie pour inonder et refroidir la zone brûlée. Les opérateurs du moussage effectuent un premier nettoyage de l'atelier le jour même. La surveillance par sonde de l'exotherme des barres fraîchement moussées est immédiatement renforcée. Le lendemain, aucune fabrication de mousse n'est programmée, le sol des râteliers du bas du murissage est nettoyé, le service maintenance démonte les rouleaux hors-service du convoyeur pour les vérifier.

Les barres fraîchement moussées provoquent la formation de résidus de mousse. Le nettoyage des convoyeurs de murissage étant insuffisant, ces résidus s'accumulent au sol. A cela s'ajoute le fait que les râteliers du bâtiment de murissage ne sont pas faciles d'accès. Selon l'exploitant, une étincelle créée par les rouleaux du convoyeur aurait provoqué l'inflammation des résidus.

L'exploitant prévoit :

- de vérifier les convoyeurs de murissage suivant la planification d'une tranche par mois ;
- de sensibiliser son personnel sur l'importance du nettoyage de l'atelier et notamment des convoyeurs.

## Accident

### Incendie lors d'un changement de commande sur une imprimeuse

N° 51844 - 14/06/2018 - FRANCE - 45 - SAINT-CYR-EN-VAL .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51844/>



Dans une usine d'emballages plastiques, les opérateurs effectuant un changement de commandes aperçoivent à 11h15 des flammes dans une imprimeuse. Ils éteignent le départ de feu à l'aide d'extincteur. Le responsable du site et le technicien de maintenance appellent les secours et font évacuer le personnel. Arrivés à 11h40, les pompiers vérifient les installations pour permettre une remise en service à 12h50.

Les outillages (cylindres, chambre à racles, envoi encres) venaient d'être remontés sur la



machine. Une plaque de chambre à racles mal positionnée a frotté sur le pignon de céramique. La surchauffe provoquée par ce frottement métal contre métal serait la cause de l'inflammation de l'encre.

L'exploitant met en place une procédure de contrôle du montage des plaques de chambre à racle.

---

## Accident

### Feu de silo de poussières de bois

N° 48241 - 30/06/2016 - FRANCE - 24 - BANEUIL .

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48241/>

Vers 21h45, des fumées blanches s'échappent d'un silo de 50 m<sup>3</sup> contenant des poussières de ponçage dans une usine de fabrication de panneaux stratifiés et agglomérés. Le personnel est confiné dans l'entreprise (100 personnes). Le POI est déclenché. Un périmètre de sécurité est mis en place. Les énergies et l'alimentation du silo sont coupées. Ce dernier longe la voie ferrée. La société ferroviaire est prévenue. La liaison avec un 2ème silo est démontée pour éviter la propagation de la combustion. Un tapis de mousse est mis en place par le trou d'homme. Le silo est arrosé par les pompiers puis dépoté par le personnel du site.

Un point chaud au niveau du mécanisme d'extraction en bas du silo serait à l'origine de l'incident, entraînant la combustion des poussières. Un incident similaire s'était produit en 2015 (ARIA 46648) et l'ensemble mécanique avait été remplacé.

L'exploitant met en place plusieurs actions correctives :

- changement du roulement de la vis tous les 6 mois (au lieu de 12) ;
  - graissage du roulement de la vis tous les mois (au lieu de 6 mois) ;
  - modification de la tourelle pour la réalisation du graissage ;
  - étude de mise en place d'un by-pass du silo ;
  - mise en place d'une détection/extinction entre les 2 silos ;
  - étude pour ajouter un moyen d'extinction capable de générer un tapis de mousse sur le silo ;
  - renforcement des rondes et création d'un registre de surveillance du silo.
- 

## Accident

### Déformation d'une cuve de stockage de polyol

N° 24595 - 24/02/2003 - FRANCE - 10 - CRANCEY .

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/24595/>

Dans une usine de fabrication de mousses de polyuréthane, au cours d'un transfert de polyol de la cuve n°13 à la cuve n°14 au moyen d'une pompe prévue à cet effet, la cuve n°13 se déforme brutalement après 3h25 de transfert (débit voisin de 90 l/min). Celui-ci est immédiatement stoppé par commande manuelle. La cause de l'accident est la mise sous dépression de la cuve à la suite du non-respect des consignes lors de l'opération de transfert : le circuit d'air comprimé qui a pour but de remplir la cuve avec une légère surpression (0,1/0,2 bar) lors de l'évacuation du produit, n'a pas été utilisé.

En effet, le personnel pensait à tort que l'entrée d'air dans la cuve se faisait par un circuit d'air alors qu'un clapet anti-retour équipait ce circuit. De plus, la température assez froide de la matière transférée a empêché le phénomène de cavitation de se produire dans la

pompe volumétrique lors de la dépressurisation de la cuve. A la suite de cet incident, la production de l'usine est arrêtée immédiatement, les circuits sont isolés et mis en sécurité. La déformation de la cuve est telle que celle-ci est inutilisable ainsi qu'une partie des tuyauteries associées. Cependant aucune fuite de matière n'est à déplorer. Dans les jours suivants, la cuve est vidangée pour expertise et les déchets sont évacués.

Une enquête est menée par une société extérieure pour identifier ou confirmer les raisons techniques ayant conduit à cet incident avant enlèvement et destruction de la cuve. Le mode de fonctionnement des opérations de transfert des matières premières est analysé afin d'identifier les réseaux pouvant travailler à pression atmosphérique et ceux nécessitant un besoin en air comprimé. Il est demandé à l'exploitant de faire parvenir à l'Inspection des installations classées les mesures prises dans l'immédiat pour les autres installations susceptibles d'être concernées ainsi qu'un rapport d'incident détaillé décrivant les circonstances, les différentes causes et les mesures mises en oeuvre pour éviter un incident du même type. Une visite sur site est réalisée par l'inspection des installations classées. L'installation ne sera reconstruite qu'au vu des préconisations techniques consécutives à l'étude en cours au sein de la société chargée de l'enquête.

## Accident

### Explosion et incendie des installations d'approvisionnement d'un incinérateur N° 49098 - 07/01/2017 - FRANCE - 24 - BANEUIL .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49098/>



Vers 15h30, une explosion, suivie d'un départ de feu, se produit au niveau des installations d'alimentation de l'incinérateur à biomasse d'une usine de fabrication de stratifiés. Plusieurs trappes de convoyeurs sont soufflées. Certaines endommagent le bardage du bâtiment au passage. Les fixations de 2 convoyeurs, solidarisés par entretoise, sont arrachées du mur mitoyen du silo. Un feu se déclare au niveau du groupe hydraulique des briqueteuses et au niveau des silos. L'incinérateur ne présente pas de dégâts apparents.

L'exploitant déclenche son POI. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité autour du site. Le personnel, 55 personnes, évacuent le site. Les gendarmes coupent et dévient la circulation de la D660. L'exploitant déclenche l'arrêt manuel de toutes les utilités du site conformément aux procédures. Le déclenchement de cet arrêt d'urgence entraîne l'arrêt du sprinklage activé dans un des silos. Les pompiers circonscrivent l'incendie vers 18h15 à l'aide de 3 lances. Le silo est noyé avec une lance à mousse. Les eaux d'extinction incendie s'infiltrèrent dans le sol car la zone sinistrée se situe en aval du bassin prévue pour la collecte de ces eaux. Un opérateur de la chaufferie, choqué, est transporté à l'hôpital. Il en ressort en fin de journée.

L'exploitation de cette installation de chaufferie était précédemment sous-traitée. Elle a été reprise par l'exploitant l'année précédant le sinistre. Le transfert de la biomasse et des broyats qui se fait gravitairement est propice à la génération de poussières. Actuellement les convoyeurs ne font pas l'objet de nettoyage spécifique. Ils ne sont pas équipés de système d'aspiration de poussières. Les silos et les convoyeurs ne sont pas équipés de système permettant de détecter un point chaud.

Deux feux de silos ont eu lieu sur ce site en 2015 (ARIA 48241 et ARIA 46648) et une explosion similaire en 2014 (ARIA 45278).

## Accident

### Fuite sur le digesteur méthaniseur d'une usine de fabrication de matières

## plastiques

N° 43900 - 12/06/2013 - FRANCE - 01 - SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43900/>



Une fuite d'effluents se produit vers 18h45 sur le digesteur (méthanisation) de la station d'épuration d'une fabrique de films plastiques. Le rejet a lieu à 7 m de hauteur, au niveau de la limite liquide/gaz. L'exploitant décide de dé-calorifuger la zone sinistrée. Il découvre une brèche d'une dizaine de cm de diamètre qu'il colmate dans l'urgence vers 19h30 avec de la mousse polyuréthane pour éviter une fuite de méthane. Les 2 à 3 m<sup>3</sup> d'effluents déversés par la brèche sont récupérés dans un bassin d'avarie de 400 m<sup>3</sup>. L'inspection des installations classées est informée vers 20 h, puis la préfecture.

Des rondes sont effectuées toutes les 30 minutes (surveillance visuelle doublée de mesures d'explosivité en cas de fuite de méthane). Le décalorifugeage du digesteur, achevé le 26/06, permet d'identifier une seconde fuite sur la partie haute du bac par une fente verticale de même nature. Datant de 1998, le digesteur, de 10 m de diamètre et 8 m de haut, est corrodé sur une bande haute de 1 à 2 m sur l'ensemble de sa circonférence, à mi-hauteur. La corrosion est telle qu'un tournevis suffit pour percer certaines des 57 cloques recensées, de 10 mm de diamètre (risque élevé d'une rupture zip du bac), 3 autres brèches moins importantes sont également identifiées sur la partie haute du digesteur et le revêtement époxy a disparu au niveau des soudures. Le digesteur est vidangé pour éviter son éventuel effondrement sous le poids des 700 m<sup>3</sup> d'eau qu'il contient.

Pour rendre la STEP opérationnelle, le digesteur doit être remplacé. Les effluents de l'usine sont traités par une société extérieure, en attendant le remplacement du digesteur prévu sous 6 mois, générant un coût de 70 K€/semaine.

## Accident

### Surchauffe dans un mélangeur de PVC

N° 43639 - 03/04/2013 - FRANCE - 57 - MORHANGE .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43639/>



Une surchauffe se produit vers 14h10 dans un mélangeur contenant 400 kg de PVC dans une usine de plasturgie. Une odeur de chlore est sentie par le personnel qui est évacué. Les installations sont mises hors-service. Des mesures de chlore sont effectuées et se révèlent négatives. Les pompiers, secondés par des employés sous protection respiratoire vidangent le mélangeur. L'intervention s'achève à 16h15. La gendarmerie s'est rendue sur place.

Le mélangeur est géré par une unité centrale (CPU) reliée elle-même à un serveur permettant la programmation, le suivi et l'enregistrement des paramètres de production. Chacun des 3 mélangeurs possède sa CPU mais le serveur est commun. Une micro-coupure de la liaison Ethernet s'est produite entre la CPU du mélangeur incriminé et le serveur, générant un "effet de mémoire" vers le serveur qui indiquait des valeurs de production normales, même après arrêt effectif. Ce dernier n'a donc pas déclenché la mise à l'arrêt automatique du mélangeur. Même sans lien avec le serveur, la CPU est capable de mener le mélange à son terme. Après analyse avec le fournisseur, la raison de la défaillance de la CPU n'a pas pu être éclaircie, de même que la raison de la micro-coupure, le câble ne présentant aucune détérioration.

L'exploitant prévoit d'équiper le mélangeur d'une boucle de sécurité supplémentaire indépendante de la CPU et du serveur, permettant l'évacuation automatique du mélange vers la cuve de refroidissement en cas de dépassement d'une température donnée. Le mélangeur sera arrêté et une alarme se déclenchera dans les 15 sec qui suivent. Il prévoit d'insérer cette même boucle au programme du serveur. Le programme de l'automate sera également modifié pour ajouter un paramètre de suivi prenant en compte la durée du mélange et permettant son arrêt en cas de dépassement. Ces modifications ont été réalisées début juillet et la remise en service du mélangeur est conditionnée à la réalisation de tests de fonctionnement positifs. Enfin, l'exploitant prévoit des actions complémentaires, telles que le changement de tous les câbles dits "sensibles" (connexions digitales et analogiques). En lien avec le fournisseur, il vérifiera la possibilité de modifier le programme de l'automate afin d'éviter le figeage des valeurs en cas de rupture de la liaison Ethernet, ainsi que le bon fonctionnement du programme dans le cas de diverses ruptures de connexions envisageables et la possibilité d'intégrer des boucles de sécurité supplémentaires pour ces différents cas. Toutes les actions définies pour ce mélangeur seront étendues aux deux autres.

## Accident

### Fuite de méthanol sur un wagon-citerne

**N° 12574 - 19/01/1998 - FRANCE - 01 - SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST .**

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/12574/>



Sur un wagon tracté hors de la société expéditrice, 48 h après son remplissage, des agents ferroviaire remarquent une fuite de 5 l de méthanol sur l'un des bouchons latéraux mal serré de la canalisation de vidange de la citerne. Le bouchon est resserré et le wagon revient chez l'expéditeur pour être dépoté. L'accident est dû à la défaillance de 3 organes de sectionnement montés en série (mauvaise étanchéité du clapet de fond pourtant plombé, étanchéité/fermeture insuffisante de la vanne de commande et mauvais serrage/détérioration du joint du bouchon de sécurité). Les modes opératoires sont vérifiés et rappelés aux intervenants, le contrôle des citernes sortantes est renforcé et les clients sont sensibilisés sur l'inspection périodique de l'état des réservoirs.

## Accident

### Emballage réaction formol / phénol.

**N° 4960 - 02/02/1994 - FRANCE - 11 - QUILLAN .**

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/4960/>



Un disque de sécurité se rompt sur un réacteur. De la résine phénolique se répand sur une aire bétonnée où elle est récupérée (1 t), et sur le toit d'un bâtiment avant de se déverser dans l'AUDE via le réseau des eaux pluviales (0,5 t). Sept communes, dont CARCASSONNE, arrêtent leurs prélèvements durant 24 h et, pour celles qui n'ont aucun stockage, leur distribution d'eau, 80 000 personnes sont concernées. La concentration en phénol atteint 4,3 mg/l en aval de l'usine et 1 mg/l quelques km plus loin. Aucune mortalité de truites (sensibles au phénol) n'est constatée. L'accident est dû à une erreur opératoire collective entre postes et à un défaut de consignes. Les dommages / pertes d'exploitation sont estimés à 300 KF. La fabrication est abandonnée.

## Accident



## Fuite de gaz réfrigérant dans une usine de films plastiques

N° 54226 - 08/08/2019 - FRANCE - 29 - ERGUE-GABERIC .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54226/>

Vers 9h30, une fuite de gaz réfrigérant se produit sur une tuyauterie du compresseur d'un groupe froid d'une usine de fabrication de films plastiques. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité et ventilent les lieux. Le personnel évacue le site. Quinze salariés ayant été au contact avec le gaz, non toxique, mais ne présentant pas de symptômes sont auscultés sur place. Aucun blessé n'est à déplorer.

La quantité de gaz rejeté est estimée à 50 kg. La production de l'usine est interrompue pendant 3 h. Le groupe frigorifique concerné est arrêté jusqu'au remplacement des 2 réservoirs du groupe froid pour mise en conformité.

Une fêlure, à l'origine de la fuite, pourrait être liée à un enfoncement sur la tuyauterie.

---

### Accident

#### Explosion dans une gaine d'air de ventilation

N° 42671 - 06/09/2012 - FRANCE - 01 - SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42671/>

Dans une usine de matières plastiques, vers 7 h, un opérateur d'une société extérieure découpe au chalumeau une ancienne gaine d'aération dans le cadre d'un chantier de désamiantage lorsqu'une petite explosion suivie d'un départ de feu se produit dans la gaine au niveau de l'intervention. Simultanément, une explosion beaucoup plus importante a lieu une centaine de mètres plus loin sur cette même gaine d'aération. Le réseau de sprinkleurs se déclenche et l'exploitant active son POI. Le début d'incendie est éteint grâce aux sprinkleurs avant l'arrivée des secours publics vers 8h30. L'inspection des installations classées est prévenue vers 10 h. Aucun blessé n'est à déplorer. Les dégâts matériels consistent essentiellement en des bardages soufflés. La production reprend le jour même. La gaine qui n'avait pas été préalablement humidifiée par l'intervenant contenait des poussières de plastiques à l'origine de l'explosion.

---

### Accident

#### Incendie dans une usine de revêtements de sol

N° 42545 - 02/08/2012 - FRANCE - 24 - BANEUIL .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42545/>



Un feu se déclare dans l'atelier résine d'une usine de revêtements de sol. L'atelier est à l'arrêt. Ses réservoirs de stockage des matières premières sont vides. La mise en sécurité des installations et des travaux de maintenance sont en cours en vue de l'arrêt estival de l'établissement prévu le lendemain. A cet effet, 2 agents à l'extérieur de l'atelier surveillent vers 9 h la vidange de la purge de méthanol dans le sas. A leur retour, dans le sas entre un réacteur et la cabine de pilotage, ils détectent un incendie qui se propage au toit du bâtiment. Equipés d'EPI, ils attaquent le feu avec 2 extincteurs à poudre, puis un RIA. Simultanément, ils alertent le poste de garde pour déclencher le POI de l'usine. Les énergies sont coupées et des vannes sont fermées pour isoler le réseau d'égouts dont l'exutoire se rejette dans la DORDOGNE. Le responsable de l'atelier alerte les pompiers, puis se rend sur les lieux à 9h05. Avec 2 extincteurs à poudre, il éteint le feu qui suit les

caniveaux du rez-de-chaussée. Rejoignant l'atelier à 9h10, les pompiers du site installent 2 lances pour protéger les cuves de stockage de phénol sous le vent et enrayer la propagation du feu en toiture. Sur place à 9h23, les secours externes installent 2 lances supplémentaires pour protéger les autres cuves de stockage : formol, potasse, méthylmélatamine et méthanol...

Les 250 salariés sont confinés loin de l'atelier. La circulation sur la route voisine est suspendue. Les pompiers dégarnissent la sous-toiture pour ralentir la propagation du sinistre. L'incendie est éteint vers 12h30, le POI a été levé à 11h20. Deux pompiers sont légèrement blessés lors de l'intervention. Les dommages matériels sont importants : toiture en partie brûlée et effondrée sur 2 pans au-dessus de la cabine de pilotage de l'atelier détruite, matériel de supervision (automate), câbles électriques et compteurs inutilisables... Les eaux d'extinction polluent 15 t de mélatamine cristallisée. Hors coût de réparation de la toiture, l'exploitant évalue les dommages matériels à 150 Keuros. Les 75 m<sup>3</sup> d'eaux d'extinction sont dirigées vers un bassin de stockage de 250 m<sup>3</sup>, puis analysées pour déterminer leur mode d'élimination en cas de pollution avérée ou de rejet dans la DORDOGNE. Au vu de la faible quantité de méthanol en jeu (< 20 l), l'exploitant considère qu'il n'y a eu ni émanations toxiques, ni impact sanitaire.

Pour sécuriser la zone, la toiture est démolie et une bâche de protection est installée. Un plan d'action est établi pour une reprise normale de l'activité après l'arrêt estival telle que prévue avant le sinistre :

- 22/08 Réception des matières premières (phénol et formol) et tests des équipements de sécurité ;
- 23/08 Démarrage de la production de résines si les tests sont concluants ;
- 27/08 Reprise de la production de stratifiés.

Selon l'exploitant, un court-circuit électrique au niveau de la vanne de purge située dans le sas serait à l'origine du sinistre.

Plusieurs mesures sont étudiées :

- installation d'une déviation du système de purge du méthanol pour implanter la vanne de purge hors du sas ;
- déplacement des câbles électriques à l'extérieur ;
- utilisation de matériel électrique ATEX pour remplacer l'existant ;
- actualisation du POI (alarme reportée sur les téléphones internes du personnel, sirène rendue audible sur l'ensemble du site, ajout d'une fiche réflexe « Responsable des relations internes » et amélioration de la communication interne en situation de crise, cette dernière s'étant avérée difficile lors de l'incendie).

L'inspection des IC note que le scénario d'un tel accident n'apparaît pas dans l'étude de danger du site. L'exploitant doit reprendre son étude de danger en réalisant une étude fine des risques liés à un tel scénario et notamment des conséquences d'un tel incendie quel que soit le niveau d'activité du site (en particulier en période de production), ainsi que des effets domino éventuels sur les installations voisines : cuves, réacteurs... Aucun protocole n'existant pour la mise à l'arrêt de l'atelier, l'exploitant doit définir un mode opératoire pour s'assurer que l'arrêt de toutes les installations de l'atelier est réalisé dans des conditions optimales de sécurité. Une procédure semblable doit aussi être établie pour le démarrage des installations. L'exploitant doit enfin examiner la possibilité d'équiper l'atelier de détecteurs d'incendie et de détecteurs phénols / formol / méthanol.

---

## **Accident**

### **Feu d'étuve**

**N° 27321 - 14/06/2004 - FRANCE - 89 - SAINT-JULIEN-DU-SAULT .**

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/27321/>

Un feu se déclare dans une entreprise de fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matière plastique. De la colle s'enflamme spontanément dans une étuve de séchage. L'incendie se propage à la cabine d'encollage. Les flammes font fondre les sous faces des ouvertures de la toiture. La combustion de plastiques, PVC et polyuréthane dégage une fumée importante. L'équipe de fabrication éteint l'incendie avant l'arrivée des pompiers à l'aide d'extincteurs et de RIA. Les trappes de désenfumage sont ouvertes pour ventiler le bâtiment de 14 000 m<sup>2</sup>.

La quantité de produit qui a brûlé est faible : une plaque de PVC, une plaque de polyuréthane, du plastique. Par mesure de précaution, les résidus solides de l'incendie sont évacués par 2 sociétés spécialisées dans des décharges agréées. Les 2 m<sup>3</sup> d'eau nécessaires pour combattre l'incendie ont rejoint le réseau des eaux usées aboutissant à la station d'épuration. L'étincelle d'une résistance de chauffe en 'lâchant' est sans doute à l'origine du sinistre. Les 8 pistolets à colle, ainsi que l'alimentation en air et en colle sont à changer. Les circuits électriques sont détériorés. La fabrication est arrêtée 3 j, la remise en état des équipements est évaluée à 10 000 euros.

Pour diminuer la probabilité de renouvellement d'un tel évènement, l'exploitant prévoit la mise en place immédiate de la démarche ATEX pour délimiter les zones à risques, ainsi que les actions correctives pour être en conformité (démarche menée en même temps que la mise à jour du dossier d'autorisation), la mise en place d'un dispositif pour une ouverture en manuel des trappes de désenfumage, l'amélioration de la position des extincteurs autour de l'installation, l'ajout de masques individuels. Le fût de colle d'exploitation et le fût de solvant pour le nettoyage des têtes doivent être éloignés de l'installation. L'organisation de l'intervention en cas d'incident sera améliorée en définissant mieux la répartition des tâches au sein de l'équipe d'intervention.

---

**Accident**

**Incendie dans un broyeur de PVC suivi d'un dégagement de chlore.**

**N° 18905 - 05/10/2000 - FRANCE - 60 - SENLIS .**

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/18905/>

Dans une usine de transformation de matières plastiques, un incendie se déclare dans un broyeur de PVC à la suite d'un échauffement de matière pulvérulente. Un important dégagement de chlorure d'hydrogène oblige le personnel à intervenir sous ARI. Le feu, localisé à l'atelier est maîtrisé, le PVC est enlevé et l'unité est ventilée. Une CMIC procède à des mesures atmosphériques. Aucune victime n'est à déplorer.

---

**Accident**

**Projection de résine époxy.**

**N° 8056 - 15/11/1995 - FRANCE - 91 - VERT-LE-PETIT .**

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/8056/>



Lors d'un essai en laboratoire, une émission de fumées restant confinée dans l'atelier et des projections de résines se produisent. L'opérateur et un employé proche sont légèrement brûlés. Les pompiers font des contrôles et ventilent l'atelier qui est réouvert le

lendemain. L'emballage thermique est dû à une mauvaise dispersion, vers la pale du mélangeur, de noir de carbone dans une résine époxy solubilisée dans du chlorure de méthylène (47 kg de mélange) et au cisaillement de la résine épaissie. Il n'y a pas d'enregistrement de température. Des tests avaient déjà été réalisés sur de faibles quantités de produits. Les consignes de sécurité et modes opératoires sont révisés (mesure de température, etc.), un écran mobile de protection est installé.

## Accident

### Fuite de vernis dans une usine fabriquant des emballages en plastique.

N° 44355 - 18/08/2013 - FRANCE - 53 - VAL-DU-MAINE .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44355/>



Dans une usine fabriquant des emballages en plastique, le flexible (P 14 bar) alimentant en vernis la zone de production à partir d'une cuve enterrée de 24 m<sup>3</sup> se rompt au niveau du local pompe dans la zone de stockage ; 500 l de vernis (composé à 55 % d'acétate d'éthyle, 12 % d'éthanol, 5 % d'isopropanol et 21 % de nitrate de cellulose) se déversent dans la salle de pompes et dans la rétention, 500 l dans les tuyauteries et 3 000 l polluent le sol et les eaux souterraines. L'exploitant met en sécurité le site, nettoie la zone, vidange la cuve puis change le flexible et la pompe.

D'après l'exploitant, un défaut de conception de l'installation et l'absence de sécurité sur l'installation de pompage seraient à l'origine de la fuite. Il contacte un prestataire en vue d'installer une détection de vapeur dans le local. Cette dernière pouvant indiquer une fuite pourrait être reliée à une centrale d'alerte.

## Accident

### Feu dans un silo de poussières de polyuréthane

N° 43035 - 14/11/2012 - FRANCE - 89 - SAINT-JULIEN-DU-SAULT .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43035/>



Un feu se déclare dans un silo de 60 m<sup>3</sup> rempli à moitié de poussières de polyuréthane, dans une usine de panneaux d'isolation en plastique. Vers 14 h, une explosion se produit au niveau d'un broyeur de panneaux de polyuréthane. La propagation dans le silo fait monter la capacité en pression et un des 4 événements lâche, provoquant un 2ème bruit d'explosion. Un début d'incendie s'en suit, avec dégagement de fumée et de gaz, dont du monoxyde de carbone (CO) et du cyanure d'hydrogène (HCN). L'alarme se déclenche à 14h05, 80 employés sont évacués. Le POI est déclenché. Les équipes internes de secours mettent en place une lance incendie et, à 14h15, appellent les secours extérieurs qui arrivent entre 14h30 et 14h45. Les énergies du site sont coupées et les vannes d'obturation du réseau pluvial sont actionnées.

A 15h30, les secours évacuent la zone industrielle et commerciale (26 personnes) et confinent 500 riverains. Un périmètre de sécurité est établi autour du site. Les pompiers, équipés d'ARI, refroidissent le silo avec des lances à eau. De la mousse est injectée par le haut. L'entreprise ne dispose pas des plans du silo. Une concentration maximale en HCN de 4 ppm est relevée, la VLE (Valeur Limite d'Exposition) étant de 1,9 ppm. Les eaux d'extinction débordent de la rétention, mais restent contenues sur le site, la cour extérieure imperméable faisant rétention. A 19 h, les énergies sont rétablies et une ligne de fabrication redémarre. Le feu est éteint à 22 h. A 1 h, une autre ligne de fabrication



redémarre à son tour. Au cours de l'intervention, un pompier est incommodé par le CO. Du matériel provenant d'autres départements permet de mettre en place un réseau de mesure du HCN dans la zone.

Le lendemain, vers 10 h, après ouverture de la trappe, les pompiers sous ARI vidangent le silo par le bas, puis une société privée prend le relais. L'inspection des installations classées se rend sur place. L'intervention des secours s'achève à 20 h.

Les dégâts sur le site sont limités : le bardage d'un atelier est noirci par la fumée, le broyeur est légèrement endommagé et le silo est réparable. L'ensemble des lignes de production, arrêtées quelques heures et intactes, redémarre le 15/11.

Le silo en cause reçoit 2 types de déchets de sciures de polyuréthane : des poussières fines d'usinage qui sont aspirées, traitées dans un filtre à manche avant d'être envoyées dans le silo et des sciures plus grossières qui sont aspirées depuis un broyeur de plaques de polyuréthane mises au rebut, situé à proximité immédiate du silo (20 m de canalisation pour l'aspiration entre broyeur et silo). Ces poussières très légères représentent 450 kg pour les 30 m<sup>3</sup> concernés. Compte-tenu de la configuration du site, il est peu probable que la partie usinage soit en cause (passage intermédiaire par le filtre, longueur de l'aspiration, absence d'élément métallique). Le broyeur serait en cause car des traces de feu y sont apparentes, les plaques broyées peuvent contenir une couche d'aluminium source d'étincelle. Par ailleurs, le broyage de ces plaques dégage du pentane pouvant s'enflammer par exemple lors d'un échauffement du broyeur. Ces plaques sont régulièrement à l'origine de départs de feu sur les casiers de stockage lors du broyage.

Après expertise de l'accident, les causes retenues sont une défaillance du système d'aspiration à la sortie du broyeur ayant engendré une augmentation de la concentration en pentane associée à la présence d'un corps étranger métallique non identifié, qui, au contact du rotor du broyeur, a créé un échauffement, puis une étincelle enflammant le pentane.

L'exploitant met en place un système de détection d'étincelles et d'extinction automatique à l'eau. D'autres mesures sont engagées : mise en place de détecteurs de pentane et de CO reliés à une centrale de mesures avec asservissement à l'arrêt des équipements, mise en place d'un dispositif permettant d'améliorer l'évacuation des "croquettes" résultant du broyage et éviter leur accumulation sous le rotor du broyeur, contrôle du bon fonctionnement du ventilateur permettant leur aspiration avec asservissement au fonctionnement du broyeur. Le tapis et le rouleau d'entraînement des panneaux du broyeur sont motorisés et le rotor est révisé avec remplacement des couteaux déchiqueteurs. Pour éviter le broyage de panneaux déchets avec parement aluminium, leur mise en benne est prévue directement après production et en cas de bennes pleines, une zone de stockage est créée à l'opposé du broyeur. Enfin, une affiche au niveau du poste broyeur rappelle aux opérateurs l'interdiction de broyage de ces panneaux faciles à identifier par rapport aux autres sans parement.

La mise en place de ces mesures garantissant le bon fonctionnement du broyeur, l'inspection des installations classées autorise son redémarrage le 16/04/2013.

## **Accident**

### **Intoxication collective dans une usine de transformation de caoutchouc**

**N° 49675 - 30/01/2017 - FRANCE - 89 - CHARNY OREE DE PUISAYE .**

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49675/>



Les employés d'une usine de transformation de caoutchouc sont intoxiqués en fin de matinée. Arrivés vers 11h30, les pompiers prennent en charge les 14 employés. Ils réalisent des relevés qui se révèlent négatifs. La cyclohexanone présente dans l'atelier n'est pas à l'origine du phénomène. L'intoxication est due à un dysfonctionnement du chauffage au gaz. Ce dernier est arrêté et les locaux ventilés. Deux des victimes sont mises sous oxygénothérapie, mais aucune n'est transportée à l'hôpital. La société entretenant la chaufferie envoie un technicien en début d'après-midi. L'incident impacte la production du site de 20 %.

---

## **Accident**

### **Incendie sur une étuve**

**N° 49139 - 18/01/2017 - FRANCE - 89 - CHARNY OREE DE PUISAYE .**

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49139/>

Un début de combustion se produit vers 7 h, dans une étuve destinée à la cuisson de silicones dans une entreprise spécialisée dans la transformation d'élastomère. Les opérateurs isolent la zone touchée. Le site est évacué (100 personnes) et les pompiers sont appelés. A leur arrivée, ils vaporisent de l'eau pour arrêter la combustion du silicone. Les activités redémarrent à 11 h, à l'exception du secteur touché. Les eaux d'extinctions sont récupérées et stockées dans des bacs étanches pour éviter toute pollution.

L'exploitant suspecte fortement une défaillance des relais statiques permettant de contrôler le système de chauffe de l'étuve et une défaillance de la sécurité de commande de celle-ci. Tous les éléments de sécurité de l'étuve sont contrôlés et une coupure générale de l'armoire électrique en cas de détection de défaillance est installée.

---

## **Accident**

### **Feu de silo de poussières de ponçage**

**N° 46648 - 18/06/2015 - FRANCE - 24 - BANEUIL .**

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46648/>

Vers 7h45, des fumées blanches s'échappent d'un silo contenant 6 m<sup>3</sup> de poussières de ponçage dans une usine de fabrication de panneaux stratifiés et agglomérés. Le personnel présent est confiné dans l'entreprise (100 personnes) et l'autre partie (50 personnes) regroupée dans l'entrée par mesure de sécurité. Le POI est déclenché pendant 2 h. Un périmètre de sécurité de 50 m est mis en place. Les énergies sont coupées. Le silo concerné longeant la voie ferrée, la société ferroviaire est prévenue.

Après avoir analysé les lieux, les pompiers constatent un départ de combustion dans le silo tampon contenant de la sciure de bois. Une accumulation de poussières sur un capot moteur électrique en partie basse du silo de sciure est à l'origine du sinistre. Il n'y a eu ni incendie, ni explosion. L'intervention prend fin vers 9h30 et le travail reprend.

En poursuivant leurs rondes d'inspection sur place, vers 9h45, les pompiers découvrent d'autres fumées suspectes sur un deuxième silo de l'usine. Une vidange et un refroidissement permettent l'extinction des 2 silos.

L'origine de la première combustion serait liée à un phénomène d'auto-combustion de poussières sur une zone chaude du moteur à l'intérieur du silo.

---

## **Accident**

## **Dépassement du seuil de concentration en légionelles dans une TAR**

**N° 47078 - 09/04/2015 - FRANCE - 24 - BANEUIL .**

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47078/>

Dans une entreprise fabriquant des plaques de stratifiés (feuilles de papier kraft imprégnées de résine, superposées sous haute pression), la concentration en légionelles d'une des tours aéroréfrigérantes (TAR) dépasse 100 000 UFC/l. La TAR est immédiatement arrêtée et désinfectée. L'exploitant vérifie la concentration en légionelles de ses autres TAR. Ces dernières n'ont pas été contaminées. L'inspection des Installations Classées informe l'Agence Régionale de Santé en vue de prévenir les médecins du secteur. L'origine de la contamination est attribuée à plusieurs pannes, l'une sur la pompe de dosage en javel et l'autre sur 2 ventilateurs.

---

### **Accident**

#### **Emballement de réaction dans une usine de plastique**

**N° 46460 - 07/04/2015 - FRANCE - 72 - SABLE-SUR-SARTHE .**

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46460/>

Vers 10 h, un échauffement se produit sur un mélangeur PVC avec agitateur dans une usine fabriquant différents produits plastiques. A la suite d'une défaillance électrique, le transvasement du mélange ne peut être réalisé, provoquant l'augmentation de la température dans le mélangeur de 110 °C à 160 °C. Ceci a pour conséquence un dégagement d'acide chlorhydrique (HCl) dans le bâtiment, visible depuis l'extérieur. L'installation est mise en sécurité et les 38 salariés sont évacués. Les pompiers, avec la cellule chimique, bouclent le site. Pour stopper le dégagement d'HCl, les secours refroidissent et transvasent le mélange.

Le mélangeur sur lequel l'incident s'est produit est démonté. Le 2<sup>ème</sup> mélangeur redémarre le lendemain en fin de matinée. Une réunion est organisée pour redéfinir, au préalable, les procédures et mettre en place un by-pass manuel dans la cuve de refroidissement au niveau du second mélangeur. L'exploitant rédige un communiqué de presse. Il informe l'inspection des installations classées et le préfet.

---

### **Accident**

#### **Départ de feu dans le local électrique du hall d'injection d'une usine de fabrication de matières plastiques.**

**N° 40679 - 29/06/2011 - FRANCE - 80 - POIX-DE-PICARDIE .**

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40679/>

Vers 20H40, la détection incendie d'un site fabriquant des produits en plastique se déclenche, signalant un départ de feu dans le local électrique du hall d'injection. Constatant de la fumée, le chef de poste met en oeuvre la procédure d'urgence : évacuation du personnel et appel des services de secours ; la production est arrêtée. Le départ de feu, maîtrisé à l'aide d'un extincteur à poudre, ne génère aucun dégât humain ou environnemental.

L'incendie est dû à la surchauffe de la batterie de condensateur située en parallèle du TGBT alimentant le hall d'injection. Ce matériel est destiné à réduire la consommation de courant notamment en période hivernale. Après analyse et absence de dysfonctionnement dans ses procédures de maintenance/surveillance, l'exploitant considère qu'il s'agit d'une

---

usure prématurée du matériel ; la batterie installée en 2008 avait en principe une durée de vie de 12 à 15 ans. Il a d'ailleurs été informé depuis que le fabricant de ce matériel avait été confronté à des incidents similaires sur ce type de matériel.

A la suite de cet incident, l'exploitant décide de remplacer le matériel défaillant par du matériel d'un autre fabricant plus performant (matériel équipé notamment d'un système de détection des surchauffes et de coupure automatique) et de remplacer également la batterie de condensateur installée sur le même circuit alimentant son hall de soufflage. Enfin, il va installer une mise à l'arrêt systématique de la batterie de condensateur sur la période estivale.

---

## Accident

### **Panne du système de ventilation d'une usine de produits en matières plastiques N° 37452 - 23/10/2009 - FRANCE - 88 - CAVAENIR VOSGES .**

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/37452/>



Une panne du système de ventilation dans l'atelier d'une usine de fabrication de produits en matière plastique provoque dans ce dernier une augmentation des concentrations en disulfure de carbone et sulfure d'hydrogène. L'exploitant demande au service incendie d'installer 2 ventilateurs pour remplacer le système défaillant et assurer la continuité de la fabrication dans l'atelier avec des teneurs en sulfure d'hydrogène et en disulfure de carbone conformes aux dispositions réglementaires. L'atelier est mis en dépression et des détecteurs sont installés. L'inspection des installations classées est informée. Un dysfonctionnement mécanique serait à l'origine de l'incident, la remise en route après réparation du système est prévue le jour même. A la suite de cet incident, l'inspection des installations classées demande à l'exploitant un rapport précisant les causes et circonstances, les effets sur les personnes et l'environnement ainsi que les mesures envisagées pour éviter le renouvellement d'un tel incident.

---

## Accident

### **Incendie dans une usine de fabrication de matières plastiques**

**N° 34328 - 07/03/2008 - FRANCE - 01 - SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST .**

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/34328/>

Dans une usine de matières plastiques, une fuite se produit vers 19 h sur une cuve enterrée de 2 000 l de triéthylèneglycol utilisé comme fluide caloporteur. Une émission de fumée est observée au niveau de l'atelier terphan de 50 m<sup>2</sup> en sous-sol. Les pompiers établissent un périmètre de sécurité de 50 m en raison du risque de propagation du sinistre et d'explosion, puis effectuent une reconnaissance sous ARI. Les fumées proviennent de l'évaporation du produit. L'installation est vidangée et sécurisée. L'incident n'a pas d'incidence sur l'exploitation de l'atelier.

---

## Accident

### **Feu de PVC et émission de HCl**

**N° 33842 - 11/09/2007 - FRANCE - 84 - SORGUES .**

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/33842/>





Dans une usine de fabrication d'éléments en plastique, la décomposition thermique vers 12 h de 500 kg de PVC dans une trémie d'une installation de broyage/micronisation conduit à une émission d'HCl à l'atmosphère et à l'inflammation du filtre de la trémie. Les employés refroidissent les équipements avec des RIA. Les pompiers interviennent à 13h30 ; le sinistre est maîtrisé à 16h30. Il s'agit du 4ème échauffement de PVC dans cet établissement très proche de l'autoroute A7. Le mistral important a favorisé la dispersion de l'HCl émis, le personnel de l'établissement et les riverains n'ont pas été incommodés. L'exploitant fait expertiser les matériels concernés. Lors d'une visite de contrôle, l'inspection des installations classées relève plusieurs écarts par rapport aux prescriptions réglementaires.

---

## Accident

### Feu de plaques polyuréthane.

N° 20750 - 17/07/2001 - FRANCE - 89 - SAINT-JULIEN-DU-SAULT .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/20750/>



Un incendie se déclare vers 0 h 20 dans une usine de transformation de matières plastiques. 3 000 m<sup>2</sup> de plaques de polyuréthane, palettisées sur des hauteurs de 4 m, emballées de plastique, et stockées en extérieur sont détruites. Une fumée abondante se dégage. Malgré le déclenchement du réseau Sprinkler, le feu se propage au stockage de matières premières. Le rayonnement est tel que que les vitres du bâtiment administratif explosent, laissant les flammes pénétrer à l'intérieur. Celles-ci atteignent une dizaine de m de haut, la chaleur intense fait fondre un lampadaire distant de 20 m, les vitres d'une usine voisine se fendent. L'YONNE, située à 900 m, constitue une deuxième source d'alimentation en eau, en plus d'un poteau d'incendie. D'importants moyens de secours sont mis en oeuvre, 40 pompiers sont engagés. Deux d'entre-eux sont légèrement blessés lors de l'intervention. le feu est maîtrisé vers 2h45 et définitivement circonscrit à 6h30. La combustion des plaques a produit une importante fumée noire mais les zones habitées n'ont pas été touchées. L'intervention des pompiers a permis d'éviter tout risque de pollution des sols ou des eaux. L'outil de production a été épargné.

---

## Accident

### Incendie dans un stock de cables.

N° 20623 - 01/07/2001 - FRANCE - 59 - RONCQ .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/20623/>

Un incendie se déclare vers 21 h, dans une usine de fabrication de tubes en polyéthylène. Le feu a pris dans un stock entreposé à l'extérieur des bâtiments en 3 endroits. Une fumée abondante se dégage, les pompiers mettent en place un important dispositif hydraulique et ne parviendront à maîtriser l'incendie que vers 1 h 30. Les pompiers étaient déjà intervenus la veille dans cette usine où un stock de 2 500 m<sup>2</sup> de tubes avait été détruits par les flammes. Selon les pompiers, le feu n'a pas pu prendre spontanément. Une enquête est effectuée pour déterminer les causes du sinistre. 35 personnes sont au chômage technique.

---

## Accident

### Feu dans un entrepôt de matières plastiques

N° 20371 - 15/05/2001 - FRANCE - 77 - TRILPORT .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/20371/>



Dans une usine spécialisée dans le caoutchouc et la transformation des plastiques, un incendie détruit un entrepôt de 2 000 m<sup>2</sup> contenant des mousses polyuréthane. Une cinquantaine d'employés est évacuée dont 12 légèrement intoxiqués. Devant les abondantes fumées émises, toute la zone artisanale environnante est évacuée. Deux foyers distincts ont été repérés dans le bâtiment à structure métallique dont un pan entier s'affaisse 2 h après le début de l'incendie. Des prélèvements sont effectués pour mesurer une éventuelle pollution par infiltration des eaux d'extinction.

## Accident

### Feu de silo de poussières de polyuréthane

N° 47643 - 28/01/2016 - FRANCE - 42 - SURY-LE-COMTAL .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47643/>



Dans une usine fabriquant des plaques d'isolation en polyisocyanurate (polyuréthane amélioré), un feu se déclare dans un silo de 500 m<sup>3</sup> de poussières de polyuréthane. A 8h30, lors du démarrage de la briqueteuse alimentée par le silo, la production de briquettes brunes alerte les opérateurs. Une odeur de brûlé est alors détectée. De la fumée sortant par les portes basses du silo est visible. Le POI est déclenché. Le personnel est évacué. Les énergies sont coupées et la production arrêtée. L'arrosage automatique du silo par le haut et par le bas est déclenché. Les secours interviennent avec une équipe spécialisée en risques chimiques. Une benne est mise en place avec un dispositif de protection par arrosage pour dépoter le silo. La détection d'acide cyanhydrique est réalisée durant l'opération et le seuil d'exposition limite n'est jamais dépassé. Le silo est entièrement vidé (150 m<sup>3</sup>) en une dizaine d'heures. A la fin du dépotage, la matière brûlée agglomérée autour du mas central du silo est visible. La quantité de poussières brûlées est estimée à 1 m<sup>3</sup>. Les eaux d'extinction sont confinées sur site. Une entreprise extérieure prend en charge 1 500 kg de déchets (poussières et eau).

L'incident n'engendre pas de chômage technique. Une enquête est effectuée pour déterminer les causes de l'apparition du point chaud dans le silo. Un accident similaire 2 ans auparavant (ARIA 44866), avait conduit à la mise en place d'un dispositif d'urgence sur ce silo.

L'exploitant indique à l'Inspection des installations classées que le silo est sous-utilisé depuis l'incident survenu en janvier 2014 (remplissage de 50 m<sup>3</sup>). Or, dans la semaine du 25/01, la briqueteuse a été arrêtée car la benne de stockage des briquettes avait perdu son intégrité. Les poussières se sont accumulées à hauteur de 150 m<sup>3</sup>, niveau correspondant à celui atteint lors de l'incident précédent. Il semble donc que le problème d'échauffement se renouvelle lorsque la hauteur de poussières atteint une épaisseur critique. Le poids de matière colmate la trémie et provoque un échauffement.

Un arrêté préfectoral d'urgence signé le lendemain prévoit la rédaction d'un rapport d'accident ainsi que la vérification des organes de sécurité avant remise en route de la production.

L'exploitation du silo est suspendue jusqu'à identification des causes du sinistre et mise en oeuvre des moyens techniques et organisationnels permettant d'éviter son renouvellement. Un audit du silo et des organes de sécurité doit être réalisé avant sa remise en service. En particulier, les sondes de niveau et de température doivent résister à l'eau et à la chaleur. A

la reprise de la production, les poussières issues du dépoussiéreur sont transférées dans des bennes étanches, équipées d'une sonde de température contrôlée régulièrement.

## Accident

### Feu d'armoire électrique dans une usine d'emballages plastiques

N° 47583 - 11/01/2016 - FRANCE - 64 - OGEU-LES-BAINS .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47583/>

Dans une usine d'emballages plastiques, un feu se déclare vers 2 h dans une armoire électrique. Les 7 employés sont évacués. Les pompiers éteignent l'incendie avec une lance à poudre puis refroidissent l'installation. Les 2 000 l d'eau utilisés sont récupérés et traités sur place. Pour 24 h, 52 employés sont en chômage technique.

Une surchauffe au niveau des batteries de condensateur de l'armoire est à l'origine du sinistre. L'installation électrique a été vérifiée en décembre 2015. Aucune anomalie n'a été détectée sur cette armoire.

Une société spécialisée remplace les câbles détruits et vérifie le matériel avant de redémarrer l'installation le jour même. L'exploitant fait établir un devis pour la réfection de l'armoire et le remplacement des batteries avec protection incendie, et un autre pour l'isolation du plafond avec des dalles de placoplâtre. La structure du local est vérifiée la semaine suivante.

## Accident

### Feu de silo de déchets de polyuréthane

N° 44866 - 20/01/2014 - FRANCE - 42 - SURY-LE-COMTAL .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44866/>



Dans une usine de plaques isolantes, une odeur de brûlé est signalée vers 10h30 au niveau du silo de 500 m<sup>3</sup> contenant les déchets de production sous forme de sciure de polyuréthane. La vis sans fin alimentant une briqueteuse est vérifiée en raison d'une suspicion d'échauffement mécanique. L'installation est remise en route à 12 h. Vers 15h30, les briquettes de poussières compactées présentent des traces de brûlé. Une trappe est ouverte et de la poussière brûlée est retirée. La fumée étant plus importante, l'installation est arrêtée. La poussière brûlée est évacuée par la vis sans fin. Quand les poussières redeviennent blanches, la briqueteuse est remise en service pour vider le silo. De la fumée est à nouveau signalée à 18 h. Le personnel ouvre une trappe qui est obturée par un bloc de matière. Ce dernier est brisé, une épaisse fumée s'échappe. Les pompiers sont appelés à 21h15 alors qu'une explosion est entendue. Trois autres se produisent au cours du sinistre dans le local technique sous le silo. En attendant l'arrivée des secours, les employés refroidissent la capacité avec des RIA et coupent les énergies. Les pompiers noient le silo pendant la nuit.

Le lendemain, l'inspection des installations classées se rend sur place à 6h15. Les secours interviennent de nouveau vers 8 h, de la fumée réapparaissant par la trappe. Les pompiers arrosent la masse de poussière. L'électricité étant coupée, les trappes de la sole ne peuvent être ouvertes. En raison du risque d'émission de cyanure d'hydrogène (HCN) en cas de combustion lente du polyuréthane à 300 °C, l'avis d'un organisme spécialisé dans les situations d'urgence est demandé. Une société privée équipée de matériel ATEX se rend sur place pour pomper le contenu de la capacité. L'opération est inefficace, seulement 10

m<sup>3</sup> sur les 150 m<sup>3</sup> de déchets contenus dans le silo sont récupérés en 1 h. Plus aucun point chaud n'est repéré à la caméra thermique à 17 h. Les secours quittent le site.

Le 22/01, de la fumée plus épaisse que la veille est à nouveau émise. Une usine du département prête un appareil de mesure en temps réel du HCN. Aucun danger n'est relevé à l'extérieur du site. La concentration en HCN dans le silo est au maximum de 30 ppm et de 0,7 ppm à l'extérieur. Après consultation du constructeur, une partie du silo est démontée pour permettre la vidange du réservoir à l'aide de lances à eau sous pression. Celle-ci s'achève à 17 h. Le silo est ensuite nettoyé et inspecté par le constructeur.

La quantité de poussières de mousse de polyuréthane brûlée est estimée à 5 m<sup>3</sup> (50 kg). Les eaux d'extinction sont recueillies et traitées en filière spécialisée.

Le scénario de l'accident n'avait pas été examiné dans l'étude de danger.

---

## **Accident**

### **Feu d'une usine d'emballages et de matériaux d'isolation pour le bâtiment**

**N° 37929 - 08/03/2010 - FRANCE - 26 - SAINT-RAMBERT-D'ALBON .**

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/37929/>

Dans une usine d'emballages et de matériaux d'isolation pour le bâtiment, un feu se déclare vers 16 h dans un local de stockage de 200 m<sup>2</sup> abritant 400 m<sup>3</sup> (8 t) de rouleaux de mousse de polyéthylène. Un employé passant à côté du bâtiment aperçoit de la fumée s'échappant du local et donne l'alerte. Son supérieur appelle les secours externes. Les pompiers mobilisés sur plusieurs casernes attaquent le feu par le haut après l'effondrement de la toiture et circonscrivent l'incendie à ce seul bâtiment. Le feu est éteint vers 19 h avec 3 lances, dont l'une sur échelle. Durant l'intervention, un périmètre de sécurité est mis en place et le trafic ferroviaire sur la ligne Paris-Marseille est coupé.

Le local et le stock de mousse sont détruits. Aucune pollution des sols n'est constatée et les eaux d'extinction de l'incendie se seraient en grande partie vaporisées. L'intervention rapide et importante des moyens de secours extérieurs a permis d'empêcher toute communication par effet domino de l'incendie aux autres bâtiments de stockage proches.

Les causes de l'incendie restent inconnues, le local était dépourvu de chauffage et simplement équipé de 4 néons sur une rampe d'éclairage. Un acte de malveillance n'est pas exclu, un départ de feu ayant eu lieu le 4/03 dans un atelier et un cambriolage par effraction ayant été constaté durant le week-end précédent l'incendie. Compte-tenu de ces faits, la police effectue une enquête. Les prélèvements de matière par chariot élévateurs ne sont réalisés dans ce local que de manière ponctuelle en fonction des besoins de l'atelier de transformation (réalisation de sacs ou autres...). Une enquête interne est diligentée pour vérifier si des mouvements ont été effectués le jour du sinistre.

Aucun blessé n'est à déplorer, les 45 employés ne sont pas en chômage technique. La coupure d'électricité a été initiée de manière volontaire dans le secteur concerné sans affecter la production. Il n'y a pas de conséquences environnementales. Les résidus de charpente et de couverture calcinés devront être évacués, la destruction du bâtiment dont les murs porteurs ont été affectés par l'incendie, est prévue. Le stock détruit est évalué entre 25 et 30 k€.

Un élu se rend sur place. L'inspection des installations classées réalise une inspection ponctuelle le lendemain. Elle demande à l'exploitant un rapport relatif à l'accident, l'analyse des causes et ses conséquences. La visite du parc de déchets met en évidence leur présence en quantité nettement supérieure à celle retenue pour le scénario incendie.



L'inspection des IC demande à l'exploitant soit de revoir le calcul, soit de revenir rapidement à la surface maximale initialement prévue pour ce stockage. Cette visite met également en évidence la présence de bonbonnes de gaz pleines et vides utilisées par les chariots élévateurs de l'usine et stockées en limite d'établissement. Compte tenu de la suspicion de malveillance, il est demandé à l'exploitant de réfléchir à un emplacement moins visible du stock.

## Accident

### Feu d'une usine de fabrication de mousses polyuréthane pour matelas.

N° 35292 - 27/10/2008 - FRANCE - 43 - MAZEYRAT-D'ALLIER .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/35292/>



Vers 8h20, un feu se déclare dans 2 chapiteaux de 3 000 m<sup>2</sup> dans lesquels sont stockées des mousses de polyuréthane pour matelas. Les secours internes interviennent, rejoints après 15 min par les pompiers tandis que les 400 salariés sont évacués. L'incendie se propageant rapidement en raison du stock de mousses entreposées, le personnel du site puis les secours privilégient la protection des bâtiments de production de 10 000 m<sup>2</sup> et empêchent ainsi leur inflammation. Une épaisse fumée noire visible depuis Brioude (13 km) se développe. Les eaux d'extinction sont contenues dans des bacs de rétention et le talutage qui enserme l'entreprise empêche que les eaux polluées n'atteignent l'ALLIER. Les services de l'électricité et du gaz sécurisent le site ; les maires des 2 communes les plus proches sont informés. L'incendie a duré moins d'une demi-heure. Les 2 chapiteaux sont détruits, la charpente métallique s'effondre ; aucun chômage technique n'est envisagé. Les dommages sont évalués à 750 K€ (stock de mousse : 300 K€, chapiteaux : 300 K€, divers : 150 k€). L'enquête effectuée ne permet pas de déterminer l'origine de l'incendie. A la suite de ce sinistre, l'exploitant met en place des détecteurs d'incendie dans tous les bâtiments non sprinklés contenant des quantités importantes de mousse, revoit le positionnement du nouveau chapiteau pour éviter toute propagation en cas d'incendie et enfin, renforce les moyens de contrôle des accès aux différentes zones du site.

## Accident

### Incendie dans un silo de PVC.

N° 17459 - 21/03/2000 - FRANCE - 84 - SORGUES .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/17459/>

Un feu se déclare dans un silo contenant 22 t de PVC pulvérulent. Le POI est déclenché, l'usine est évacuée, un périmètre de sécurité et un barrage routier sont mis en place. Une CMIC intervient. Une fuite de poudre PVC dans le silo aurait provoqué la surchauffe d'un moteur d'arrivée d'air. L'émission d'acide chlorhydrique produit au départ du feu se dissipe rapidement. Selon les secours, une jupe en aluminium terminant la partie basse du silo a isolé le reste de l'installation et empêché l'extension du sinistre. Les pompiers installent 2 rideaux d'eaux pour protéger la zone, l'enveloppe du silo est refroidie à l'aide d'une lance canon. Une équipe de déblaiement percera une croûte de 50 cm de résidus PVC agglomérés sous le moteur en partie basse du silo. Les billes de PVC brûlées sont évacuées. Aucune pollution n'est observée.

## Accident

### Incendie dans une société de plasturgie

N° 53530 - 20/04/2019 - FRANCE - 69 - SAINT-GEORGES-DE-RENEINS .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53530/>



Vers 20h30, lors d'un week-end, un feu se déclare dans une usine de plasturgie de 1 500 m<sup>2</sup>. Un automobiliste donne l'alerte. Le bâtiment est totalement enfumé. Les pompiers éteignent l'incendie vers 22h25, puis quittent les lieux vers 23h45. Une ronde est prévue le lendemain à 9 h. Celle-ci met en évidence l'absence de point chaud. Les fumées intoxiquent légèrement 2 pompiers. L'un d'eux est transporté à l'hôpital. Dans l'incendie, 100 m<sup>2</sup> de bâtiment sont brûlé.

Selon la presse, le feu proviendrait d'un local électrique.

---

## Accident

### Incendie de poussière de polyuréthane dans un silo

N° 48398 - 01/08/2016 - FRANCE - 89 - SAINT-JULIEN-DU-SAULT .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48398/>



Vers 6h45, un binôme faisant une ronde de surveillance constate un départ de feu au niveau d'un silo de stockage de poussières de polyuréthane (PU) dans une usine de fabrication de panneaux isolants. De façon quasi-simultanée, les événements anti-explosion s'ouvrent. Le silo de 100 m<sup>3</sup> contient 10 à 15 % de résidus de production. L'exploitant déclenche son POI et évacue le personnel à 7 h. Les pompiers, sur site à 7h10, maîtrisent le sinistre en moins de 1 h par injection de mousse dans le silo. Le personnel réintègre l'entreprise à 8 h. Les secours quittent les lieux vers 10 h.

L'un des 2 salariés qui a détecté l'incendie est brûlé au 1er degré au niveau du visage alors qu'il ouvrait la porte du local situé sous le silo. Il est évacué vers le centre hospitalier. La procédure de nettoyage mise en oeuvre à la suite d'un précédent incendie sur un silo similaire du site (ARIA 47771) a permis de limiter les conséquences. Seuls 20 m<sup>3</sup> de poussières PU ont brûlé. Les eaux d'extinction sont confinées. Le silo est inopérant pour une semaine. En attendant, les poussières PU non compactées sont stockées en bennes étanches et évacuées vers un centre de traitement des déchets.

A la suite de l'incendie, l'exploitant envisage la mise en place d'une solution d'inertage des silos. Il met en place des détecteurs HCN et CO dans le local du compacteur et en haut du silo dans le conduit d'extraction d'air. Il installe des détecteurs de température dans un des silo avec un système d'extinction automatique par eau dans la petite trémie juste avant le compactage. Une étude est réalisée pour la mise en place d'une trappe d'accès silo à l'opposé de l'existante. L'exploitant étudie également la possibilité d'installer un broyeur papier/parement en sortie des scies et des usinages pour diminuer la dimension des bandelettes de parement dans le silo. Il étudie la possibilité de suppression des bandes rives.

---

## Accident

### Projection de produit corrosif dans une usine fabriquant des panneaux en mousse polyuréthane.

N° 45781 - 27/09/2014 - FRANCE - 89 - SAINT-JULIEN-DU-SAULT .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45781/>



Dans une usine fabriquant des panneaux en mousse polyuréthane, un incident technique sur une pompe provoque vers 22h15 une projection de liquide corrosif sur un employé. Ce dernier est blessé. Il ne portait pas ses équipements de protection individuelle.

### Accident

#### Feu de chaufferie dans une usine de revêtements de sol

N° 44506 - 25/10/2013 - FRANCE - 24 - BANEUIL .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44506/>

Un feu de poussières de bois se déclare vers 16h20 dans un silo de 3 m<sup>3</sup> alimentant la chaufferie d'une usine de revêtements de sol plastifiés classée Seveso. Les énergies sont coupées dans l'unité. Les pompiers éteignent le feu. Le silo est ensuite démonté. L'intervention s'achève à 18h30. L'activité du site n'a pas été perturbée.

### Accident

#### Feu de transformateur dans une usine de film plastique

N° 44312 - 08/09/2013 - FRANCE - 43 - MONISTROL-SUR-LOIRE .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44312/>

Un transformateur électrique prend feu un dimanche après-midi dans une usine produisant des films plastique. Le réseau de sprinklage se déclenche et 13 employés sont évacués par précaution. Les pompiers éteignent les flammes avec des extincteurs à poudre ; 10 employés sont placés en chômage technique.

### Accident

#### Explosion d'une cuve non dégazée.

N° 40613 - 05/07/2011 - FRANCE - 27 - BERNAY .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40613/>



Vers 9 h, une explosion se produit sur une cuve non dégazée dans l'atelier de production d'une entreprise de fabrication de plaques. Le réservoir vide a contenu un solvant composé en majorité d'éthanol. Les secours évacuent 77 personnes.

Deux salariés d'une entreprise de sous-traitance se trouvant à proximité sont blessés et transportés au centre hospitalier voisin. Après ventilation des locaux, l'activité reprend.

### Accident

#### Réaction exothermique / fuite de solvant sur une citerne

N° 33578 - 07/09/2007 - FRANCE - 91 - VERT-LE-PETIT .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/33578/>



Dans une entreprise de transformation de matières plastiques, un échauffement suivi d'une

fuite se produit vers 13h50 sur une citerne de 1 000 l contenant 700 l de solvant dont 200 de méthyléthylcétone. Les secours externes refroidissent la citerne au moyen de 2 lances à eau et évacuent les employés. L'exploitant assure la surveillance et le nettoyage du site. L'incident n'a fait aucune victime, aucun impact sur l'environnement n'est relevé.

## Accident

### Feu de silo de polyuréthane.

N° 25556 - 15/09/2003 - FRANCE - 85 - CHALLANS .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/25556/>

Un incendie d'origine électrique se déclare dans une usine de produits plastiques sur un broyeur contenant 30 m<sup>3</sup> de poudre de polyuréthane et se communique à un silo situé au-dessus, contenant également 30 m<sup>3</sup> du même polymère. Une importante fumée noire se dégage. Les 70 salariés de l'usine sont évacués. Les sprinklers sont mis en route, les pompiers sous ARI évitent la propagation du feu au reste de l'usine. Un périmètre de sécurité est mis en place ainsi qu'une interruption de la circulation sur ce secteur. Le feu dans le broyeur est éteint alors que le feu dans le silo pose des problèmes de localisation. Une caméra thermique est utilisée pour localiser le foyer au sein du silo. Après extinction du feu, le silo est vidé. Une surveillance est maintenue durant la nuit. Les eaux d'extinction polluent le réseau d'eau pluviale de la ville qui sera nettoyé dès le lendemain par les services techniques.

## Accident

### Incendie dans une usine de transformation de matières plastiques

N° 20757 - 25/04/2001 - FRANCE - 02 - CHATEAU-THIERRY .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/20757/>

Dans une usine de transformation de matières plastiques, un feu se déclare dans un conduit à la sortie de la hotte d'un mélangeur. Le personnel utilise immédiatement les extincteurs, les sprinklers se déclenchent. Les lances à incendie sont utilisées, puis les pompiers prennent le relais. Le feu est limité au conduit et à un certain nombre de bacs de mélange. Les vapeurs de PVC, très agressives, ont altéré plafonds, murs et matériels. 4 500 m<sup>2</sup> de locaux ont été inondés et souillés par les eaux d'extinction.

## Accident

### Déversement de sels de baryum / zinc dans un réseau d'eau pluviale.

N° 9552 - 08/07/1996 - FRANCE - 02 - CHATEAU-THIERRY .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/9552/>



Dans la nuit, une usine de plasturgie déverse dans le réseau des eaux pluviales de la commune 2 000 l d'une solution contenant 20 à 25 % d'un sel organique de baryum (produit stabilisant nocif entrant dans la composition de films plastiques). Dû selon l'exploitant à un acte de malveillance, l'accident est découvert par un ouvrier le lendemain à la reprise du travail. Des barrages de terre ralentissent la progression du liquide visqueux et transparent qui est pompé par une entreprise spécialisée. Trois employés, 3 policiers et 5 pompiers sont hospitalisés pour subir un examen médical. La solution était stockée près d'un bâtiment dans 2 conteneurs plastiques de 1 000 l hors rétention. La



MARNE située à 300 m n'est pas polluée.

## Accident

### Écoulement de toluène dans une usine de transformation des matières plastiques.

N° 796 - 07/09/1994 - FRANCE - 63 - AMBERT .

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/796/>



Dans un bâtiment d'une usine transformant des matières plastiques, après rupture de l'un de ses pieds, un réservoir fixe de toluène (1 000 l) se renverse en fin de remplissage, brisant dans sa chute sa vanne de vidange. Le jet de toluène s'échappant de la cuve en direction d'un portail, le solvant se répand dans et à l'extérieur du local. Le bâtiment est ventilé (ouverture des portes) et les pompiers sont alertés. La progression de la nappe à l'extérieur du local est bloquée à l'aide de murs de terre. Une atmosphère explosive est mesurée dans le bâtiment. Un épandage de mousse limite la vaporisation du toluène puis des produits absorbants, fournis en partie par un établissement voisin, sont utilisés. Le bâtiment sera ventilé et surveillé durant 48 h.

## Accident

### Explosion de l'usine de Saint Maurice de Beynost.

N° 15081 - 18/11/1986 - FRANCE - 01 - SAINT-AURICE-DE-BEYNOST .

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/15081/>

Une explosion initiée au niveau d'armoires électriques provoque de spectaculaires dommages dans le local des compresseurs d'air d'une usine chimique ; la pression est suffisante pour arracher les portes des armoires qui sont projetées à l'extérieur du bâtiment, soufflant le toit de ce dernier et les battants du portail attenant. Les expérimentations et calculs effectués à la demande de l'exploitant par un laboratoire spécialisé montrent que l'accident résulte du sous-dimensionnement et du confinement des câbles électriques en buses enterrées et en caniveaux. Un échauffement intensif généré par les surcharges électriques a détruit des gaines électriques et provoqué un arc électrique entretenu entre les câbles dénudés, amplifiant ainsi la combustion des gaines voisines. L'oxyde de carbone libéré a constitué une atmosphère explosive dans l'enceinte confinée du réseau électrique dont l'ignition par l'arc électrique a provoqué l'explosion en phase gazeuse dans l'une des buses enterrées.

## Accident

### Incendie dans une usine d'emballages plastiques

N° 50255 - 27/08/2017 - FRANCE - 43 - LA CHAISE-DIEU .

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50255/>

Un feu se déclare vers 20 h dans le local électrique de 100 m<sup>2</sup> d'une usine d'extrusion de films plastiques et de tricotage de filets en plastique de 2 400 m<sup>2</sup>. Un employé prévient les secours. Les pompiers évitent la propagation du feu au bâtiment de production et protègent les 5 bouteilles d'acétylène à proximité. Ils éteignent l'incendie vers minuit. Le local électrique et 600 m<sup>2</sup> de toiture du bâtiment de production de 1 200 m<sup>2</sup> sont détruits. Les bouteilles d'acétylène sont immergées et seront prises en charge par le fournisseur. Une surveillance est maintenue pour la nuit. Après une dernière ronde le lendemain vers

13h30, les secours quittent les lieux. Le feu probablement d'origine électrique pourrait être lié à l'orage violent qui avait éclaté dans l'après-midi.

---

### Accident

#### Feu de condensateur dans une usine de plasturgie

N° 49595 - 08/05/2017 - FRANCE - 43 - MONISTROL-SUR-LOIRE .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49595/>

Vers 5h30, un condensateur électrique prend feu dans un local électrique de 40 m<sup>2</sup> situé dans une usine de fabrication de plastique. Les 2 employés présents sortent de l'atelier production. L'alimentation électrique est coupée. Les pompiers éteignent l'incendie à l'aide d'une lance. Les locaux sont ventilés de manière naturelle.

Des incidents similaires se sont déjà produits sur ce site (ARIA 49467, 48561 et 44312).

---

### Accident

#### Feu dans une usine de tubes en plastique : suspicion de malveillance

N° 46878 - 15/07/2015 - FRANCE - 54 - PONT-A-MOUSSON .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46878/>



Dans une usine fabriquant des tubes en matières plastiques pour fils électriques, un feu se déclare vers 0h20 sur un stockage extérieur de bobines de tubes reposant sur des palettes en bois. Un cariste donne l'alerte.

Les pompiers arrosent le stock. Un employé ayant fait la part du feu avec un engin est intoxiqué par les fumées. Il est transporté à l'hôpital. L'intervention se termine vers 7 h. L'outil de production est épargné. Selon la presse, un acte de malveillance pourrait être à l'origine du sinistre. En effet, des enfants ont été vus s'amusant avec des pétards à proximité.

---

### Accident

#### Déversement de produit corrosif dans un fossé

N° 39837 - 15/02/2011 - FRANCE - 57 - MORHANGE .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39837/>

Une entreprise produisant des éléments en plastique déverse 2 m<sup>3</sup> de liquide corrosif dans un fossé. Les pompiers établissent des levées de terre en amont et en aval. La municipalité interdit la pêche, la pollution étant proche d'un étang. Une société privée pompe le produit. La gendarmerie s'est rendue sur place.

---

### Accident

#### Incendie dans une usine de fabrication de plaques plastiques.

N° 31879 - 12/06/2006 - FRANCE - 35 - REDON .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/31879/>



Vers 4 h, dans une usine de fabrication de plaques isolantes (polystyrène et plâtre), un employé découpe un bloc de polystyrène expansé (PSE) avec un fil chaud lorsque ce fil se rompt, déclenchant un feu sur les plaques avoisinantes. Les 2 personnes présentes sur le site ne parviennent pas à maîtriser le sinistre et alertent les pompiers. L'incendie se propage rapidement à la partie de l'usine affectée au stockage des blocs de PSE via le convoyeur de blocs et à la zone de production (pré-expansion et moulage). Les pompiers établissent un périmètre de sécurité. Les 9 000 m<sup>2</sup> de l'établissement sont dévastés à l'exception du hall de stockage de matières premières, des silos de billes pré-expansées (hautement inflammable) et du local de stockage des produits finis. Sur les 660 m<sup>3</sup> d'eau d'extinction utilisés, seuls 8,5 m<sup>3</sup> sont récupérés dans la rétention représentée par le débourbeur-déshuileur : le reste s'est écoulé pour l'essentiel dans la VILAINE car aucun confinement n'a été réalisé sur le site alors que les dispositions de l'arrêté préfectoral d'autorisation l'imposent. L'inspection des installations classées constate l'absence de ballons gonflables sur les regards d'égouts, l'ouverture des vannes d'obturation existantes sur les exutoires d'eaux pluviales et l'absence de vanne sur le débourbeur-déshuileur. La remise en service de l'installation sera subordonnée au dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation d'exploiter. Les 47 employés se retrouvent au chômage technique.

## Accident

### Inondation dans une usine de fabrication de mousse polyuréthane

N° 51028 - 29/01/2018 - FRANCE - 10 - CRANCEY .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51028/>

Une usine de fabrication de mousse polyuréthane est inondée lors d'un épisode de précipitations importantes. 55 employés sont en chômage technique. C'est le deuxième problème en six mois dans cette entreprise. Une cellule de crise est mise en place, l'électricité est coupée. La présence de produits chimiques nécessite une surveillance du site. L'entreprise surveille l'évolution de la situation. Elle est en relation avec l'inspection des installations classées.

## Accident

### Feu de tableau électrique dans une usine de matières plastiques

N° 49293 - 20/02/2017 - FRANCE - 60 - NEUILLY-EN-THELLE .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49293/>

Un feu se déclare vers 7h30 au niveau du tableau général basse tension (TGBT) d'une usine de fabrication de feuilles et de plaques en plastique. L'alarme incendie se déclenche. L'exploitant et le service de l'électricité sécurisent l'installation. L'activité de l'usine est suspendue pour la journée.

Un évènement similaire s'est déjà produit sur le site le 08/12/16 (ARIA 48913).

## Accident

### Feu dans une fabrique de PVC

N° 48844 - 21/11/2016 - FRANCE - 08 - SIGNY-L'ABBAYE .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48844/>



Vers 21 h, un feu se déclare sur une chaudière au fioul dans l'atelier d'une fabrique de

feuilles de PVC. Trois salariés sur 23 travaillent dans l'usine. Les pompiers protègent une cuve de fioul de 1 000 l et éteignent l'incendie après 2 h d'intervention. Ces derniers évitent la propagation du sinistre à l'entrepôt de stockage des matières premières en PVC. Une partie des salariés est en chômage technique.

---

## Accident

### Feu de transformateur dans une usine de plastiques

**N° 48561 - 07/09/2016 - FRANCE - 43 - SAINTE-SIGOLENE .**

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48561/>

Vers 3h10, un feu se déclare sur un transformateur électrique de 20 000 V dans une entreprise spécialisée dans le traitement des matières plastiques. Les 5 employés de nuit, qui donnent l'alerte, sont évacués. Les services techniques de l'électricité coupent le courant pour que les pompiers puissent intervenir en toute sécurité. Deux entreprises à proximité sont également privées d'électricité.

L'incendie, d'origine inconnue, dégage de la fumée qui se propage dans les locaux de 4 000 m<sup>2</sup>. Si aucune victime n'est à déplorer, les dégâts causés entraînent une cessation totale d'activité. Une vingtaine de salariés est au chômage technique pour plusieurs jours.

---

## Accident

### Feu dans une usine d'emballages plastiques

**N° 47595 - 13/01/2016 - FRANCE - 62 - ARRAS .**

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47595/>

Vers 20 h, dans une entreprise spécialisée dans la fabrication et l'impression d'emballages plastiques, un feu se déclare dans un entrepôt contenant 300 t de bobines de polyéthylène, polypropylène et polyamide au sein d'un bâtiment de 12 000 m<sup>2</sup>. L'incendie menace de se propager à une zone de stockage de 40 000 l de solvant de la partie production. Un important panache de fumée se développe, visible à plusieurs kilomètres. Les secours mettent en place plusieurs lances sur le bâtiment embrasé et en protection sur la zone de production. Les énergies sont coupées. La coupure électrique entraîne un épandage sur 30 m<sup>2</sup> d'éthanol et d'acétate d'éthyle dans un local. Ce dernier est recouvert d'un tapis de mousse et ventilé, des relevés d'explosimétrie sont effectués. L'incendie est maîtrisé vers 1h30 le lendemain. Une équipe reste sur place pour la surveillance jusqu'au matin.

Les 25 personnes évacuées sont légèrement incommodées par les fumées. La production ne peut pas reprendre, les utilités n'étant plus disponibles pour le fonctionnement des 13 machines de l'entreprise (courant, gaz, vapeur, air comprimé) ; 140 personnes sont en chômage technique. La quantité de matière première détruite représente 2 semaines de production ; 500 cylindres d'impression gravés sont perdus et doivent être refaits. Après sécurisation d'un entrepôt inoccupé pour stocker les matières premières et reconstitution des réseaux d'utilités détruits, l'activité reprend le 15/02.

La cause de l'incendie n'est pas déterminée, la seule activité de l'entrepôt consistant en de la manutention, il n'y a aucun appareil sous tension et les sources d'éclairages sont protégées. La police scientifique procède à l'audition de tous les personnels présents.

---

## Accident

### Feu de silo.



**N° 39084 - 11/10/2010 - FRANCE - 84 - SORGUES .**

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39084/>

Un feu se déclare sur un filtre à tissus et particules d'un silo de 180 m<sup>3</sup> d'une usine de fabrication de pièces en matière plastique. Les pompiers noient le silo avec 2 lances à eau après avoir vainement utilisé 1 lance à mousse. Le sinistre entraîne la mise en chômage technique d'une centaine d'employés. L'inspection des installations classées est informée.

**Accident**

**Inondation d'une usine de gaines techniques en plastique**

**N° 45040 - 01/08/2010 - FRANCE - 68 - SEPPOIS-LE-BAS .**

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45040/>



Des pluies d'orage provoquent une crue cinquantennale de la LARGUE. La zone de stockage de produits finis d'une usine de gaines électriques est inondée. Les ateliers de production, en partie haute, sont épargnés. Le coût du sinistre est évalué à 700 kEUR, dont 300 kEUR de perte de produit fini. Le risque de crue pourrait avoir été négligé par l'exploitant.

Un nouveau circuit de circulation des véhicules est mis en place sur le site, libérant les berges de tout stockage. Un rail de séparation en béton sépare la voie d'accès des zones de stockage. Ce rail perméable est destiné à casser le courant sans éviter la submersion de la zone.

En 2007, une inondation avait déjà touché le site et conduit à des travaux d'arasement d'une île en 2008.

Les 25 et 26/12/2013, une nouvelle crue, renforcée par des travaux d'aménagement du cours d'eau, fait craindre l'inondation du site.

**Accident**

**Incendie dans une usine de fabrication de matières plastiques.**

**N° 34862 - 15/07/2008 - FRANCE - 60 - RESSONS-SUR-MATZ .**

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/34862/>



Un feu se déclare vers 6h30 sur une machine de production d'une usine de fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques. Le feu est éteint par le personnel de l'entreprise et le déclenchement du réseau sprinkleur. Les énergies sont coupées, l'atelier complètement enfumé oblige les pompiers à intervenir, équipés d'appareils respiratoires isolants ; 2 employés sont incommodés par les fumées. A 6h45, aucun point chaud ne subsiste après reconnaissance par caméra thermique, cependant, les secours maintiennent leur surveillance. Les dégâts concernent une machine de production et une installation d'aspiration mécanique ; 50 personnes sont en chômage technique.

**Accident**

**Incendie dans une entreprise d'impression de bobines plastiques.**

**N° 22444 - 14/05/2002 - FRANCE - 43 - SAINT-PAL-DE-MONS .**

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*  
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/22444/>

Un feu se déclare dans une entreprise d'impression de bobines plastiques. Un périmètre de sécurité est mis en place et 60 pompiers interviennent avec une dizaine de lances à incendie. La rapidité d'intervention, l'importance des moyens mis en jeu et l'utilisation de la réserve incendie de la zone industrielle permettent de limiter l'ampleur du sinistre. Cependant, le feu a touché une surface de 2 500 m<sup>2</sup>. La charpente métallique de l'usine et l'une des 2 grosses imprimeuses du site sont détruites ; 12 personnes sont en chômage technique. Selon l'exploitant, le sinistre serait dû à la production d'électricité statique par les bobines de plastiques.

---

## **Accident**

### **Pollution accidentelle.**

**N° 14888 - 21/12/1998 - FRANCE - 35 - GUICHEN .**

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*  
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/14888/>

Un mélange d'eau et de peinture inonde le sous-sol d'une usine de transformation de matières plastiques. Celle-ci utilise des cabines de peinture avec rideaux d'eau pour laver l'air en retenant les pigments de peinture et une partie des solvants miscibles à l'eau. Collectées dans des cuves en sous-sol et traitées par floculation dans une fosse de relargage, les eaux de lavage sont recyclées en continu en fonctionnement normal. L'accident est dû à la rupture d'un flotteur permettant d'obturer automatiquement le circuit d'eau d'appoint compensant l'évaporation journalière et au débordement de la cuve d'eaux de lavage associée qui a provoqué le renversement des produits stockés, soit l'équivalent de 785 kg de peintures et solvants. La pollution est constatée le lundi matin à la reprise des activités. Une société extérieure pompe 200 m<sup>3</sup> d'eaux polluées qui seront éliminés dans un centre spécialisé. L'environnement n'est pas atteint. Une détection est installée en point bas du sous-sol.

---

## **Accident**

### **Projections de résine phénolique dans une usine de transformation de matières plastiques.**

**N° 767 - 15/03/1989 - FRANCE - 24 - COUZE-ET-SAINT-FRONT .**

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*  
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/767/>

Dans une usine de transformation de matières plastiques (plaques, profilés, tubes, etc.), une réaction chimique s'emballa lors du chargement d'un réacteur. L'éclatement d'un disque de rupture entraîne des projections de résine phénolique.

---

## **Accident**

### **Incendie de compresseur dans une usine de matière plastique**

**N° 52580 - 22/10/2018 - FRANCE - 84 - SORGUES .**

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*  
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52580/>

A 21h47, un départ de feu est découvert sur un compresseur d'air situé contre le bâtiment à l'extérieur d'une usine de fabrication de pièces en matière plastique. Un périmètre de sécurité est mis en place. Un électromécanicien coupe l'électricité au départ du transformateur. Le compresseur est arrosé à l'aide d'un RIA, les lignes d'extrusion sont

arrêtées préventivement et le site est évacué. Les pompiers maîtrisent l'incendie avec une lance à mousse et réalisent des mesures de l'air avant d'autoriser le personnel à réintégrer l'atelier. Après le départ des pompiers, des rondes sont effectuées toutes les heures à l'aide d'une caméra thermique. Une société externe vérifie l'état des autres compresseurs d'air. La production redémarre le lendemain en fin de matinée.

## Accident

### Incendie dans une usine de fabrication de matières plastiques

N° 51312 - 06/04/2018 - FRANCE - 60 - RESSONS-SUR-MATZ .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51312/>

Vers 3 h, un feu se déclare dans une usine de fabrication d'éléments en plastiques. L'incendie se propage à un bâtiment attenant. Les pompiers l'éteignent à l'aide de lances. Neuf employés sont évacués. Du chômage technique partiel est envisagé.

Le feu est d'origine électrique.

## Accident

### Feu de tableau électrique dans une usine de matières plastiques

N° 48913 - 08/12/2016 - FRANCE - 60 - NEUILLY-EN-THELLE .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48913/>

Vers 2 h, un feu se déclare au niveau du tableau général basse tension (TGBT) d'une usine fabriquant des feuilles et des plaques en matière plastique. Le réseau d'extinction automatique se déclenche. Les services de l'électricité coupent les énergies. Les 15 employés présents sont évacués. Les eaux d'extinction sont pompées. Pour au moins une journée, 50 employés sont en chômage technique.

## Accident

### Feu dans l'incinérateur de déchets d'une chaufferie.

N° 46927 - 21/07/2015 - FRANCE - 24 - BANEUIL .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46927/>

Dans une chaufferie industrielle, un feu se déclare au niveau de la trémie de l'incinérateur de déchets lors d'une phase de tests. Les sécurités permettent de contenir l'évènement dans la partie basse de la trémie. Celle-ci est simplement noircie.

La chaufferie se situe dans l'enceinte d'une usine fabriquant des revêtements stratifiés. Les tests portaient sur les modifications réalisées après un incendie survenu en mai 2014 (ARIA 45278).

## Accident

### Incendie dans une usine de films plastiques

N° 44363 - 22/09/2013 - FRANCE - 38 - VILLAGES DU LAC DE PALADRU .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44363/>



Un feu se déclare vers 16h20 dans un local de 20 m<sup>2</sup> contenant des colorants, des solvants et de la nitrocellulose dans un bâtiment R+1 de 400 m<sup>2</sup> d'une usine de transformation de films plastiques. Une fumée abondante se dégage. Les pompiers attaquent le sinistre à la mousse. Les produits impliqués, dont 70 kg de nitrocellulose (produit explosif à sec), sont immergés dans des bennes étanches fournies par l'exploitant ; l'opération est réalisée sous rideau d'eau et avec du matériel antidéflagrant. L'intervention s'achève à 21h45. Les eaux d'extinction ont été recueillies. Le maire et la gendarmerie se sont rendus sur place.

## Accident

### Echauffement d'une cuve de PVC

N° 42549 - 02/08/2012 - FRANCE - 57 - MORHANGE .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42549/>



Une surchauffe (160 °C) se produit dans un mélangeur de PVC de 2 m<sup>3</sup> dans une usine de plasturgie vers 21h15. Les pompiers mesurent une concentration en chlore dans les ateliers de 8 ppm. Équipés d'ARI, ils mettent l'équipement hors-service et vidangent les 150 kg de produit. L'intervention s'achève à 23h35.

## Accident

### Incendie dans une usine transformant de la mousse de polyuréthane

N° 41917 - 24/03/2012 - FRANCE - 43 - MAZEYRAT-D'ALLIER .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41917/>

Un feu se déclare à 1h40 dans une usine produisant et transformant de la mousse polyuréthane ; 8 m<sup>3</sup> de mousse stockée à l'emplacement des en-cours à recycler ont brûlé. Des palettes de bois exposées à un important flux thermique ne se sont pas enflammées. Le personnel de sécurité parvient à empêcher l'extension du sinistre avant l'arrivée des pompiers. Ceux-ci éteignent le feu à 2h20.

Selon l'exploitant, cet incendie serait dû à des mousses dont la fabrication correspond à la transition entre 2 références distinctes et présentant un comportement plus sensible à l'auto-échauffement.

## Accident

### Feu de filtre à poussières dans une usine fabriquant des films plastiques.

N° 35739 - 16/01/2009 - FRANCE - 02 - CHATEAU-THIERRY .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/35739/>



Dans une usine fabriquant des films plastiques, un feu se déclare vers 9h45 au niveau d'un filtre à poussières sur un cyclone servant à broyer le PVC, provoquant un dégagement de chlore. Un employé, incommodé par les fumées, est transporté à l'hôpital. Les secours, sous ARI, éteignent l'incendie avec 2 lances. Les 13 pompiers intervenus sont examinés par un médecin en raison de rougeurs au visage ; les symptômes ne seraient pas dus au chlore mais au port des EPI (ARI et cagoule) durant plusieurs heures. L'ensemble des protections individuelles (EPI) et du matériel est retiré du service pour expertise.

## Accident

### Feu d'une usine fabriquant des pièces plastiques.

N° 35521 - 11/12/2008 - FRANCE - 60 - ULLY-SAINT-GEORGES .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/35521/>



Vers 12 h, un feu se déclare sur une chaudière dans une usine fabriquant des pièces en matière plastique. Une épaisse fumée noire se dégage et les 15 salariés sont évacués ; 3 pris de malaises sont examinés, mais ne sont pas hospitalisés. La chaudière est située dans un local cloisonné, à proximité de 2 cuves de fioul. Les pompiers éteignent l'incendie avec 1 lance.

Les ateliers sont épargnés mais l'usine reste fermée jusqu'au 15 décembre pour aérer les locaux ; 15 employés sont en chômage technique.

## Accident

### Incendie dans une tour à la suite de travaux.

N° 32391 - 21/10/2006 - FRANCE - 01 - SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32391/>

Dans une usine de fabrication de plaques et tubes en plastique, un départ de feu se produit dans une tour à la suite de travaux sur une canalisation contenant du «gilotherm». Le POI est déclenché par l'entreprise et le plan ETARE par les pompiers. Le personnel de l'entreprise maîtrise rapidement le sinistre.

## Accident

### incendie de bâtiment industriel.

N° 29349 - 04/03/2005 - FRANCE - 38 - SAINT-ETIENNE-DE-SAINT-GEOIRS .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/29349/>



Un incendie se déclare dans une usine de 15 000 m<sup>2</sup> transformant du polyéthylène (PE) par extrusion pour fabriquer des gaines plastiques. Le feu concerne 800 m<sup>2</sup> de stockage de billes de PE dans un bâtiment de 4 300 m<sup>2</sup>. Le bâtiment de production de 3 700 m<sup>2</sup> n'est pas atteint. Les pompiers maîtrisent l'incendie après 2h30 d'intervention, le déblaiement des lieux débute 1h30 plus tard avec un tractopelle. Le feu est éteint au bout de 7 h. Le chômage technique est envisagé pour 72 personnes, 6 employés sont incommodés par les fumées.

## Accident

### Feu dans une usine de fabrication de matériaux composites.

N° 27524 - 13/07/2004 - FRANCE - 17 - MONTENDRE .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/27524/>

Un feu se déclare dans la partie administrative de 200 m<sup>2</sup> d'une usine de matériaux composites de 1 000 m<sup>2</sup>. Le feu aurait pris naissance dans un micro-ordinateur de bureau et s'est transmis à des papiers. La surface en feu est de 50 m<sup>2</sup> mais la totalité de la partie



administrative est détruite par la fumée et le rayonnement. Il n'y a pas eu de propagation à l'atelier en raison de la présence d'un mur coupe-feu. Les secours utilisent des lances à eau et à mousse et éteignent l'incendie après 2h10 d'intervention. Les employés sont en chômage technique.

## Accident

### Incendie par autoinflammation de plusieurs blocs.

N° 25124 - 22/04/2002 - FRANCE - 68 - HUNINGUE .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/25124/>

Un feu par auto-inflammation se déclare sur plusieurs blocs de mousse de polyuréthane entreposés dans le bâtiment de maturation, provoquant une importante émission de fumées durant 15 min. La fabrication est arrêtée, les utilités coupées, les blocs suspects sont isolés et le bâtiment est évacué. A leur arrivée, les pompiers maîtrisent rapidement l'incendie. L'inspection des IC adresse une lettre d'observations à l'exploitant en lui demandant d'étudier la possibilité de mettre en place un moyen de contrôle automatisé de l'état des blocs de mousse avant leur entreposage dans le bâtiment de maturation.

## Accident

### Incendie dans un local de stockage.

N° 17733 - 12/05/2000 - FRANCE - 68 - HUNINGUE .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/17733/>



Un incendie se déclare dans un local de stockage intermédiaire où 200 kg de mousse de polyuréthane à base de TDI sont entreposés. Un panache de fumées, visible de loin conduit à alerter les autorités suisses et allemandes. Une équipe de pompiers restent sur le site en raison d'un fût de TDI détérioré qui se met à gonfler. Les eaux d'extinction, rassemblées dans un bassin, se vident au cours de la nuit dans le réseau d'égout communal en raison d'une vanne non étanche. Une analyse des eaux d'extinction est demandée à l'industriel. Les dégâts sont minimes, il n'y a pas eu d'effet sur l'environnement urbain.

## Accident

### Pollution d'un affluent de l'AVELON.

N° 18045 - 02/01/2000 - FRANCE - 60 - BEAUVAIS .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/18045/>



A la suite d'une fuite au niveau d'une bride de tuyauterie, une substance alcaline se déverse dans le ru de la DIRECTION, affluent de l'AVELON, sur 800 m. La faune aquatique est anéantie.

## Accident

### Incendie sur un bloc de mousse.

N° 16911 - 04/10/1999 - FRANCE - 43 - MAZEYRAT-D'ALLIER .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/16911/>

Dans une usine de fabrication et transformation de mousse de polyuréthane, un incendie se déclare sur un bloc de mousse qui se trouve sur un convoyeur métallique de stabilisation de la mousse. Le système d'extinction automatique arrête le feu. La négligence d'un employé (mégot) est vraisemblablement à l'origine de l'incendie.

## Accident

### Feu dans un mélangeur de matières plastiques

N° 13297 - 04/06/1998 - FRANCE - 69 - VENISSIEUX .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/13297/>

Dans une entreprise de transformation de matières plastiques, une auto-combustion se produit dans un mélangeur thermocinétique, en début de fabrication après que les constituants (PVC, alkylphtalates...) soient introduits dans le mélangeur à 110 °C et en rotation lors de l'accident. Ce dernier est dû à un colmatage de la tuyauterie d'arrivée de la matière de stabilisation dans le mélange en cours de préparation. L'unité est modifiée pour prévenir de tels incidents (abaissement du seuil de température déclenchant l'arrêt de l'appareil, programmation de l'automate pour détecter un défaut d'admission de produits, etc.).

## Accident

### FEU de PVC (emballage d'un réacteur).

N° 6416 - 10/02/1995 - FRANCE - 28 - VERNOUILLET .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/6416/>



Un feu de PVC, probablement dû à l'emballage d'un réacteur, se déclare dans l'atelier d'une entreprise. Cinq employés légèrement intoxiqués sont hospitalisés. Une cinquantaine de personnes sont évacuées préventivement. Les dégâts matériels internes s'élèvent à 3 MF.

## Accident

### Incendie criminel dans une usine de transformation de matières plastiques.

N° 4800 - 06/10/1993 - FRANCE - 69 - VAUGNERAY .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/4800/>



Un incendie détruit partiellement une usine de transformation de matières plastiques (locaux administratifs, bureaux et informatique). Les pompiers et une CMIC évacuent des produits toxiques stockés dans le bâtiment. L'intervention dure 1h30. Tout risque de pollution est écarté. Les dommages matériels sont importants et 500 m<sup>2</sup> de toiture sont détruits. L'outil de production a été préservé mais 13 employés sont en chômage technique. Cet incendie a pour origine un acte de malveillance : des signes d'effraction sont relevés localement, ainsi que des traces d'essence sur une surface de 30 m<sup>2</sup>.

## Accident

### Feu de matières plastiques.

N° 4712 - 03/09/1993 - FRANCE - 54 - CRUSNES .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/4712/>



Un incendie se déclare dans une usine de récupération de plastiques usagés (essentiellement du polyéthylène). Le feu a pris vers 2 h du matin dans le stock de plastiques de 120 t, constitué de balles, entreposé devant le local de fabrication de sacs poubelle. Le feu se propage au local de fabrication et nécessite l'intervention de 50 pompiers et de 10 véhicules pendant 1h30. Ceux-ci protègent par arrosage les bâtiments annexes de la société, ainsi que les locaux d'une société voisine et les habitations les plus proches. La charpente, une partie des murs et le matériel de production du local sont détruits. Une chaleur intense se dégage et déforme les huisseries plastiques des bâtiments proches. Des mesures sont effectuées pour évaluer le degré de toxicité des fumées, aucune pollution excessive n'est enregistrée. Les dommages internes sont évalués à 5 MF et les dommages externes à 0,1 MF ; 3 employés sont en chômage technique. L'origine du sinistre reste inconnue. L'exploitant envisage de poursuivre ses activités sur le site actuel, mais cherche à acquérir un terrain éloigné des habitations et bâtiments pour entreposer le stock de plastiques usagés.

---

## Accident

### Disparition d'une source radioactive.

**N° 3987 - 19/10/1992 - FRANCE - 49 - ANGERS .**

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/3987/>

Une source radioactive (strontium 90) disparaît dans un établissement spécialisé dans la fabrication de films polystyrène. Des recherches sont effectuées par une cellule d'intervention radiologique.

---

## Accident

### Incendie dans une usine de plastiques

**N° 51228 - 08/03/2018 - FRANCE - 43 - SAINTE-SIGOLENE .**

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51228/>

Vers 16h10, un feu se déclare dans une armoire électrique, au sous-sol d'un bâtiment de 1 000 m<sup>2</sup> à usage de stockage et d'extrusion de polyéthylène dans une usine de fabrication de plastique. Dix employés sont évacués. L'électricien du site isole l'armoire électrique. Cinq employés sont en chômage technique.

---

## Accident

### Feu de transformateur dans une usine de plasturgie

**N° 49467 - 04/01/2017 - FRANCE - 43 - MONISTROL-SUR-LOIRE .**

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49467/>

Vers 11h50, un transformateur électrique prend feu dans un local TGBT de 30 m<sup>2</sup> situé dans un bâtiment de 5 000 m<sup>2</sup> d'une usine de fabrication de plastique. L'installation est consignée. Le réseau de sprinklage se déclenche et 9 employés sont évacués. L'incendie est éteint à l'arrivée des pompiers. Ils ventilent le bâtiment à l'aide du système de désenfumage.

En 2013, un incendie similaire a déjà eu lieu sur ce site (ARIA 44312).

---

## Accident

### Feu dans une usine de matières plastiques

N° 37831 - 11/02/2010 - FRANCE - 59 - ROUBAIX .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/37831/>

Un feu se déclare vers 7h30 dans un bâtiment de 600 m<sup>2</sup> d'une usine de matières plastiques abritant notamment un stock de polypropylène ; une épaisse fumée noire se dégage et des flammes de 10 m de haut sont visibles. Les 10 employés présents tentent d'éteindre les flammes, coupent l'alimentation en gaz puis évacuent le bâtiment. Des habitants et les enfants de la crèche voisine sont confinés et la circulation automobile et piétonne est interrompue. Les pompiers éteignent l'incendie vers 15h30 avec 5 lances. L'atelier de formage et l'entrepôt sont endommagés mais le reste de l'usine est épargné par les flammes. Il n'est pas envisagé de chômage technique pour le personnel. Selon des employés, l'incendie s'est déclaré au niveau d'une machine.

---

## Accident

### Incendie dans une entreprise de fabrication de matières plastiques

N° 36668 - 03/08/2009 - FRANCE - 43 - RETOURNAC .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/36668/>



Un feu se déclare vers 22h30 dans une usine de fabrication de films plastiques et emballages en arrêt pour les congés annuels. Les pompiers interviennent alors que 300 m<sup>2</sup> sont totalement embrasés, ils protègent 8 silos de 100 t de granules de plastique et une partie des outils de production à l'aide de lances à mousse et de 10 lances à débit variable alimentées par l'eau pompée dans la LOIRE. Les employés sont présents et assistent les secours ; les fumées n'atteignent pas la voie ferrée à proximité. Un pompier est légèrement blessé. Les secours maîtrisent le feu vers 2h30 et installent un barrage flottant sur la LOIRE pour éviter tout risque de pollution ; le feu est éteint à 3h15. L'incendie détruit 80 % de l'unité de production soit 2 000 m<sup>2</sup> et 4 lignes de production ; le stock de matières plastiques en silos est épargné. La gendarmerie effectue une enquête.

Sur les 55 salariés, une trentaine est en chômage technique pour 2 mois à partir de la reprise de septembre. Une faible production est maintenue grâce aux 2 lignes de production. Les stockages de produits finis sont déplacés dans des locaux provisoires en attendant la construction de nouveaux bâtiments de façon à pouvoir accueillir le plus rapidement possible de nouvelles machines pour assurer la pérennité de l'entreprise.

---

## Accident

### Incendie d'une usine de fabrication d'objets en matière plastique

N° 49635 - 13/04/2017 - FRANCE - 45 - CHILLEURS-AUX-BOIS .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49635/>

A 17h20, au moment où le personnel quitte les locaux, un feu se déclare au niveau de l'atelier moulage d'une usine de production d'objets en plastique. Les pompiers éteignent l'incendie avec des lances à eau. A cause des 60 l de différents produits présents sur le site (acétone, résine, gel coat, peroxydes organiques), des mesures de toxicité sont réalisées,

durant l'intervention, dans les fumées et à proximité des habitations. Aucune trace de toxicité n'est relevée.

Le bâtiment de 2 000 m<sup>2</sup> abritant l'exploitation est entièrement détruit. Les eaux d'extinction sont contenues dans une ancienne réserve incendie présente sur le site, en attendant d'être éliminées dans une filière adaptée. L'exploitant fait réaliser une recherche des causes par un expert qui ne parvient pas à déterminer l'origine du sinistre.

## Accident

### Dégagement de fumée dans une usine de plastiques

N° 49351 - 08/03/2017 - FRANCE - 59 - DUNKERQUE .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49351/>

Vers 18h30, de la fumée se dégage dans le local électrique d'une entreprise de fabrication d'objets en plastique. L'électricité est coupée. Les 12 salariés sont évacués. L'incident provoque l'arrêt de l'activité de l'entreprise.

## Accident

### Feu de ventilateur

N° 45552 - 02/08/2014 - FRANCE - 24 - BANEUIL .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45552/>

Vers 17 h, un feu se déclare sur un ventilateur attenant à un silo de poussières dans une usine de fabrication de panneaux stratifiés. Le personnel de l'établissement circonscrit en partie l'incendie avant l'intervention des pompiers. Les secours effectuent des relevés, qui se révèlent négatifs, à l'aide de caméra thermique et pistolet laser. Aucune incidence sur le fonctionnement de l'établissement n'est à déplorer.

## Accident

### Intoxication dans une usine d'isolants en matières plastiques.

N° 45405 - 23/06/2014 - FRANCE - 09 - LA BASTIDE-DE-BOUSIGNAC .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45405/>



Deux ouvriers sont intoxiqués vers 11h20 par des émanations de nitrate dans le local de traitement des boues de 50 m<sup>2</sup> d'une usine fabriquant des isolants en matière plastique. Les secours les transportent à l'hôpital.

## Accident

### Feu dans une usine d'isolants électriques

N° 44097 - 17/07/2013 - FRANCE - 34 - POUSSAN .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44097/>



Un feu se déclare vers 12h30 dans un local de 200 m<sup>2</sup> abritant des solvants, dans une usine d'isolants électriques de 3 000 m<sup>2</sup>. Les secours coupent les énergies et évacuent les



employés. Ils protègent une cuve de 2 000 l de méthyléthylcétone ainsi que le reste du bâtiment et éteignent l'incendie vers 13h15 avec 3 lances dont 1 à mousse. La gendarmerie effectue une enquête.

---

### Accident

#### Feu de compacteur dans une usine de fabrication de matières plastiques

N° 37721 - 08/01/2010 - FRANCE - 01 - SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/37721/>

Un feu se déclare vers 19 h sur un compacteur d'une usine de matières plastiques. Les secours évacuent les 50 employés et éteignent l'incendie à l'aide d'1 lance et des sprinkleurs de l'usine. Les réparations sont effectuées le lendemain matin, les 50 employés sont en chômage technique pour le week-end.

---

### Accident

#### Feu dans une industrie de fabrication de résine.

N° 33009 - 24/05/2007 - FRANCE - 40 - OEYRELUY .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/33009/>



Dans une usine de fabrication de résine de fibre de verre et polyuréthane, un feu se déclare vers 4 h dans un bâtiment industriel de 500 m<sup>2</sup>. Les secours protègent un stockage de fioul et d'acétone, mais 2 voitures et un monte-charge sont brûlés. Une fuite de fioul se produit sur la cuve de 500 l avec un débit difficile à évaluer ; les pompiers colmatent la fuite et, constatant une légère présence de mousse au niveau d'un petit ruisseau, mettent en place un barrage absorbant. Le feu est maîtrisé vers 7 h, les secours procèdent alors aux déblais et à l'extinction des foyers résiduels. Ils quittent les lieux vers 18h30.

---

### Accident

#### Feu d'entrepôt.

N° 24656 - 24/05/2003 - FRANCE - 45 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/24656/>

Un incendie se déclare dans une cellule de 1 000 m<sup>2</sup> d'un entrepôt d'une entreprise de fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés plastiques. Le feu concerne des palettes de cartons compact et des panneaux en stratifié.

---

### Accident

#### Feu d'usine de bakélites et de colorants naturels.

N° 18376 - 31/07/2000 - FRANCE - 08 - ECORDAL .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/18376/>

Un incendie se déclare dans une usine de 200 m<sup>2</sup> contenant 50 t de bakélites et de colorants naturels. Il n'y a aucun danger de pollution.

---

### Accident

**Pollution des eaux (H2SO4)..**

**N° 14796 - 02/11/1998 - FRANCE - 60 - BEAUVAIS .**

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/14796/>



Un établissement spécialisé dans la fabrication de boyaux artificiels et de sacs plastiques rejette un bain d'acide sulfurique à 40 g/l dans l'AVELON. La faune aquatique est mortellement atteinte.

**Accident**

**Pollution des eaux.**

**N° 13980 - 02/10/1997 - FRANCE - 60 - BEAUVAIS .**

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/13980/>



De la soude en provenance d'une boyauderie se déverse dans L'AVELON. La faune aquatique est mortellement atteinte.

**Accident**

**Incendie d'un entrepôt.**

**N° 7899 - 15/12/1995 - FRANCE - 91 - SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON .**

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/7899/>

Un incendie se déclare dans l'entrepôt d'une fabrique de tuyaux PVC de 1 500 m<sup>2</sup>. Aucune pollution n'est constatée. Un acte de malveillance pourrait être à l'origine du sinistre.

**Accident**

**Feu dans un mélangeur.**

**N° 6313 - 15/01/1995 - FRANCE - 69 - VENISSIEUX .**

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/6313/>

Un incendie se déclare dans un mélangeur contenant un mélange de 220 kg de PVC et d'hydrocarbures.

**Accident**

**Pollution des eaux.**

**N° 15214 - 17/09/1983 - FRANCE - 11 - QUILLAN .**

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/15214/>



Des phénols provenant d'une usine de gravure et polissage de surfaces métalliques polluent l'AUDE. La faune aquatique est mortellement atteinte.

**Accident**

## **Incendie d'une usine de films plastiques.**

**N° 39565 - 18/02/1970 - FRANCE - 95 - BEZONS .**

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39565/>



Un incendie se déclare tard dans la soirée dans le local de stockage d'une usine de films plastiques (cellophane). Le site comprend 6 bâtiments sur 4 niveaux, longs de plus de 100 m. L'alerte est donnée 35 min après le début du sinistre par le personnel de surveillance d'une usine voisine. Le rayonnement thermique empêche les employés arrivés sur place de déplacer des palettes de films adossées au bâtiment de stockage, enflamme le revêtement routier et provoque des projections de plastique fondu forçant les pompiers à reculer. Des équipes de 5 casernes sont sur place, en accord avec le plan de secours établi pour l'établissement. La combustion du PVC, du polyéthylène et des autres plastiques émet des gaz toxiques et une importante fumée. A 3 h, 3 bâtiments sont en feu, le local de stockage s'effondre et des flammèches tombent dans le jardin des habitations proches. De plus, le stock de sulfures de l'entreprise pourrait exploser en direction d'usines à risques s'il est atteint par les flammes. L'ampleur du sinistre dépassant les moyens engagés, les autorités activent le plan ORSEC pour les départements du Val-d'Oise et des Yvelines. A 6 h, les 150 pompiers équipés de 37 lances à eau, en partie alimentées par 2 bateaux-pompes, circonscrivent le sinistre. Au cours de l'intervention, un pompier inhale des fumées. L'extinction des derniers foyers va encore durer plusieurs jours, le feu s'éteignant faute de combustible. Les derniers bâtiments du site, qui emploie 1 200 personnes, sont ensuite démolis. L'ampleur du sinistre s'explique par le manque d'informations des secours sur les moyens à mettre en oeuvre face aux feus de matières plastique ainsi que l'alerte tardive.

### **Accident**

## **Incendie sur une machine dans une usine de fabrication de tubes en plastiques.**

**N° 32628 - 08/01/2007 - FRANCE - 70 - LUXEUIL-LES-BAINS .**

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32628/>

Un départ de feu se produit sur une machine dans une usine de fabrication de tubes plastiques enfumant le bâtiment de 6 000 m<sup>2</sup>. Le réseau d'extinction automatique se déclenche. Les pompiers, appelés sur les lieux, ventilent les locaux. L'électricité est coupée dans l'établissement et la production est arrêtée pour une durée indéterminée. Les eaux d'extinction sont collectées.

### **Accident**

## **Incendie de matières plastiques**

**N° 10420 - 22/01/1997 - FRANCE - 45 - CHALETTE-SUR-LOING .**

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/10420/>

Un incendie se déclare dans une usine de transformation de matières plastiques. Le stock de 500 m<sup>2</sup> est détruit. Trois grosses lances sont mises en oeuvre pour maîtriser le feu et éviter sa propagation à un stockage d'hydrocarbures voisin.

### **Accident**

## **Incendie dans une fabrique de piscines en polyester.**

**N° 10059 - 21/08/1995 - FRANCE - 13 - GEMENOS .**

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/10059/>



Un incendie détruit l'entrepôt d'une fabrique de piscines en polyester. Le bâtiment contient de nombreux produits d'entretien dont un stock de pastilles de chlore laissant craindre des réactions explosives ou des émanations dangereuses au contact de l'eau, ce qui ne s'est heureusement pas produit. Une défaillance de l'installation électrique est à l'origine de l'incendie.

## Accident

### Fuite de fuel

N° 7217 - 12/07/1995 - FRANCE - 43 - MAZEYRAT-D'ALLIER .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/7217/>



Une centaine de litres de fioul s'échappent des cuves d'une entreprise et rejoignent le ruisseau de MORANGE, affluent de l'ALLIER. La nappe de fioul s'étend sur près de 2 Km avant d'être contenue par la mise en oeuvre de barrages flottants. Les pompiers récupèrent le polluant au moyen de produits absorbants avant qu'il ne rejoigne l'ALLIER.

## Accident

### Feu dans une entreprise de piscine.

N° 5657 - 23/07/1994 - FRANCE - 91 - ANGERVILLE .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/5657/>

Un incendie détruit 300 des 500 m<sup>2</sup> d'une entreprise spécialisée dans la réalisation de piscines. Quatre employés sont en chômage technique.

## Accident

### Incendie dans une usine spécialisée dans le découpage de matériaux plastiques.

N° 2280 - 01/08/1990 - FRANCE - 88 - RAMBERVILLERS .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/2280/>

Un feu se déclare dans les ateliers d'une société spécialisée dans le découpage de matériaux plastiques. Tout le stock de matériau adhésif technique est détruit.

## Accident

### Incendie dans un entrepôt.

N° 1811 - 15/03/1990 - FRANCE - 59 - FRETIN .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/1811/>



Un petit feu mal maîtrisé déclenche un spectaculaire incendie dans un entrepôt. 20 000 palettes de bois, 20 t de plastique, 800 l de fioul et un bâtiment sont détruits par les flammes qui atteignent jusqu'à 20 m de hauteur. Un grand hangar est endommagé.

## Accident

### Pollution aquatique

**N° 485 - 20/11/1988 - FRANCE - 72 - NOYEN-SUR-SARTHE .**

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/485/>



Un déversement accidentel de 20 000 l de fioul se produit suite à une fuite sur une cuve enterrée. La SARTHE est polluée sur 1 km. Des barrages sont mis en place et le produit est récupéré.

---

## Accident

### Incendie d'un stock de polyuréthane.

**N° 15268 - 10/10/1986 - FRANCE - 85 - CHALLANS .**

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/15268/>

Un incendie se déclare dans un stock de 60 000 m<sup>3</sup> de mousse polyuréthane expansée.

---



**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER / DIRECTION  
GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES  
TECHNOLOGIQUES / BARPI**

## **Résultats de la recherche "ALKOR\_Héliogravure" sur la base de données ARIA - État au 28/10/2020**

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : [barpi@developpement-durable.gouv.fr](mailto:barpi@developpement-durable.gouv.fr)

Liste de(s) critère(s) pour la recherche "ALKOR\_Héliogravure":

- Contient : Héliogravure

### Accident

#### Pollution des eaux.

**N° 27926 - 05/12/2003 - FRANCE - 76 - GOURNAY-EN-BRAY .**

*C17.21 - Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/27926/>



La MORETTE est polluée par de l'acétate d'éthyle (solvant) à la suite du remplissage d'un fût de 200 l dans une usine d'héliogravure. La faune piscicole est mortellement atteinte.

---

### Accident

#### Incendie de bâtiment industriel.

**N° 18154 - 02/07/2000 - FRANCE - 16 - LA COURONNE .**

*C18.1 - Imprimerie et services annexes*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/18154/>



Un incendie détruit un bâtiment industriel (entreprise d'héliogravure) de 1 500 m<sup>2</sup> où sont stockés des produits chimiques inflammables. Lors du sinistre, une colonne de fumée noire s'élève dans le ciel. Un écoulement d'acide chromique se produit. 50 pompiers venant de 4 casernes luttent durant toute la matinée pour maîtriser le sinistre. Les services administratifs concernés effectuent des prélèvements. Une légère pollution des sols est constatée, la zone sera excavée par la suite. Un arrêté prescrivant une étude visant à détecter une éventuelle pollution des sols est pris à la suite de l'accident. L'usine, détruite, est entièrement reconstruite mais la production associée est délocalisée (durée : 1 an). Les 38 employés avaient été mis en chômage technique au moment de l'accident.

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER / DIRECTION  
GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES  
TECHNOLOGIQUES / BARPI**

## **Résultats de la recherche "ALKOR\_Encre" sur la base de données ARIA - État au 28/10/2020**

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : [barpi@developpement-durable.gouv.fr](mailto:barpi@developpement-durable.gouv.fr)

Liste de(s) critère(s) pour la recherche "ALKOR\_Encre":

- Contient : encre

## Accident

### Incendie dans une usine d'impression sur supports plastique ou aluminium

N° 53848 - 24/06/2019 - FRANCE - 72 - LA FERTE-BERNARD .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53848/>



Vers 17h40, un feu se déclare dans une cuve de nettoyage des bacs à encre contenant 200 l d'acétate d'éthyle dans un bâtiment d'une usine d'impression sur supports plastique ou aluminium de 5 000 m<sup>2</sup>. L'incendie se propage dans les fûts de stockage voisins en raison de l'inflammabilité des solvants présents. Le bâtiment contient 60 m<sup>3</sup> d'encres, d'acétate d'éthyle et d'alcool isopropylique. Les 50 salariés présents sont évacués. Par précaution, des sociétés proches confinent leur personnel. Un important dispositif de pompiers intervient au moyen de mousse et de lances à eau. Le bâtiment en flamme est séparé du local de stockage des encres par un mur coupe-feu. Le dispositif d'inertage au CO<sub>2</sub> présent dans ce local se déclenche, permettant sa préservation ainsi que celle du reste de l'usine. L'incendie est éteint le lendemain à 14h35. Les pompiers ventilent les lieux avant de quitter le site vers 18 h.

Le volume d'eaux d'extinction utilisé est estimé à 600 m<sup>3</sup>. Ces eaux ainsi que les mousses utilisées rejoignent un canal de dérivation de l'HUISNE longeant le site. Un barrage de paille est mis en place sur ce canal, peu efficace compte tenu du faible niveau d'eau de ce dernier. Lors de sa visite sur site, l'inspection des installations classées ne constate aucune mortalité de poissons ni au niveau du canal, ni au niveau de l'HUISNE. Les eaux d'extinction sont restées confinées avec les mousses dans la partie du canal située au niveau du site. Des résidus noirâtres dus aux matières brûlées sont également présents. Une partie des encres a coagulé au fond du canal. Ces eaux stagnantes sont pompées et évacuées vers un centre de traitement spécialisé. Le canal est curé sur plusieurs dizaines de mètres.

L'usine est à l'arrêt car l'atelier impacté est nécessaire à son fonctionnement. Les 2 ateliers sont redémarrés le 08/07. Compte tenu de la nature des produits mis en cause et de la présence de boulettes d'encre sur les sols autour de l'usine, l'inspection des IC propose au préfet un arrêté de mesures d'urgence imposant notamment une analyse des retombées des fumées dans l'environnement.

Selon l'exploitant, un chariot aurait arraché la prise de terre de la cuve de nettoyage. La dépose d'une pompe ATEX aurait déclenché le feu, les fortes températures extérieures constituant un phénomène aggravant.

L'exploitant prend les mesures suivantes :

- doublement des prises de terre par de l'aérien ;
- isolement du transformateur 1?250 KWh en limite de propriété ;
- climatisation du local ;
- installation d'un mur coupe-feu 6 h avec dépassement toiture ;
- achat d'une machine nettoyant les encriers à base aqueuse.

## Accident

### Pollution de l'OUICHE par une imprimerie

**N° 54905 - 26/09/2019 - FRANCE - 21 - LONGVIC .**

*C17.21 - Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54905/>



Vers 16 h, un déversement provenant de l'exutoire du séparateur d'hydrocarbures (SHC) sur le parking d'une imprimerie pollue l'OUCHE. L'exploitant effectue des recherches à partir du réseau de collecte des eaux pluviales (EP) jusqu'au local de la machine à laver. Une pompe de relevage des effluents de la machine à laver est en panne. Une fosse maçonnée située sur ce réseau distinct de déchets liquides est montée en charge. A 17h30, l'obturateur est déclenché pour stopper le déversement d'un mélange composé d'eau, d'égouttures d'encres et de produit lessiviel. Vers 19 h, le réseau d'EP et du SHC est vidangé et curé. La fosse maçonnée est pompée et mise à l'arrêt. Selon l'exploitant, les unités de l'imprimerie et l'atelier de lavage fonctionnaient dans des conditions standards. Un prestataire externe avait pompé la fosse de collecte de l'ensemble des déchets liquides le matin même. Une entreprise spécialisée prend en charge 130 m<sup>3</sup> de déchets d'eau de nettoyage.

Le capteur de niveau haut de la fosse maçonnée activait constamment une alarme avec un gyrophare contre le mur du local de fabrication des encres. Les utilisateurs n'ont pas réagi, car le service maintenance leur avait indiqué qu'il s'agissait d'un faux positif puisque la pompe fonctionnait. Au moment de l'incident, une panne de la pompe de relevage a entraîné une montée en charge de la fosse maçonnée lors de la vidange de la machine à laver sans débordement visible à l'extérieur. La zone située autour de la fosse maçonnée est excavée. Un débordement entre le haut de la cuve et le dessous du regard est mis en évidence. Les eaux de lavage se sont écoulées dans le sol, créant une connexion avec une canalisation d'EP contiguë et détériorée. La casse du tuyau de collecte d'EP proviendrait d'un défaut de conception au niveau d'un raccord.

La réorganisation récente de la maintenance, déléguée à un sous-traitant, a créé une incompréhension dans la répartition des tâches et responsabilités. Des ambiguïtés demeuraient pour la maintenance des équipements impliqués (gyrophare et pompe de relevage), que ce soit pour la prise en charge du dépannage et la maintenance préventive. L'exploitant met en place des alarmes doublées d'inhibition des moyens de collecte et redéfinit les rôles et responsabilités concernant les équipements de surveillance.

Lors de sa visite, l'inspection des installations classées constate que le plan des réseaux présenté par l'exploitant n'est pas à jour. Au moins 2 bouches de collecte des eaux pluviales entre le local lavage et le local mélangeur encre ne sont pas représentées et plusieurs connexions sont absentes. L'exploitant met en place un système alternatif aérien de collecte et de stockage des déchets liquides de la machine à laver pour éviter d'utiliser les canalisations enterrées, non étanches et difficilement accessibles.

---

## **Accident**

### **Incendie dans une usine de plasturgie**

**N° 54153 - 24/06/2019 - FRANCE - 27 - BERNAY .**

*C22.22 - Fabrication d'emballages en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54153/>

Un feu se déclare sur une ligne d'impression dans une usine de plasturgie. Le personnel maîtrise l'incendie avant l'arrivée des pompiers. L'installation est consignée.

Le patinage et l'échauffement d'une courroie seraient à l'origine de l'incendie.



Des incendies se sont déjà produits sur le site en 2018 (ARIA 51109) et en début d'année sur une autre ligne d'impression (ARIA 54312). L'inspection des installations classées demande à l'exploitant de réaliser un audit externe portant sur les conditions d'exploitation de l'ensemble des lignes d'impression, les causes de ces différents incidents et le plan d'actions associé. En effet, des dépôts d'encre et de solvants dans les bacs de rétention, au sol et sur les machines par éclaboussures, sont présents. De plus, certaines visites périodiques sur les machines n'ont pas été réalisées, les contenants d'encre et de solvants restent ouverts durant la production, affectant le zonage ATEX. Les chambres à racle, non étanches sur 2 lignes, génèrent des fuites remplissant les bacs de rétention. Le personnel ne porte pas ses EPI.

Le rapport d'audit réalisé par une entreprise spécialisée conclut à la nécessité de mener le plan d'action suivant :

- ajustement des conditions d'exploitation des lignes d'impression aux notices d'instruction, notamment sur les fréquences de nettoyage et de maintenance, utilisation de bacs à encre fermés ;
- mise à jour du zonage ATEX de l'atelier d'impression compte-tenu des modifications réalisées à la suite des différents incendies (remplacement d'une des lignes détruite par une autre ligne de technologie différente, etc.) ;
- respect des fiches de données de sécurité : bacs à encre fermés, port d'EPI, ventilation des zones contenant les bacs à encre ;
- remplacement des chambres à racle non étanches par des chambres étanches (évalué à 60 kEUR par machine).

## Accident

### Emanation de produits dans une usine fabriquant des emballages en plastique

N° 53205 - 26/02/2019 - FRANCE - 53 - VAL-DU-MAINE .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53205/>



Vers 6 h, dans une usine fabriquant des emballages en plastique, 2 salariés sont pris de malaises et l'un d'eux perd connaissance à la suite d'émanation de produits dans un local d'impression et de découpage. A leur arrivée, les pompiers transportent les 2 salariés à l'hôpital. Ils en sortent dans l'après-midi. Vers 16h45, les secours accompagnés de la cellule risque chimique trouvent sur les lieux plusieurs récipients de 1 l ouverts contenant de l'acétate de propyle. Ils retrouvent également des conteneurs non étanches contenant divers chiffons et absorbants souillés qui font aussi réagir leurs appareils. Ils relèvent de fortes concentrations d'éthanol dans l'atmosphère de l'atelier.

Après enquête de l'exploitant, il s'avère que l'équipe de nuit, avant la fin de son poste vers 5 h, a nettoyé les sols autour des machines de l'atelier avec des solvants permettant d'enlever l'encre qui souille les sols. Un des solvants est constitué de 95 % d'éthanol. De l'acétate de propyle a aussi été utilisé. Ce type de nettoyage des postes de travail n'est pas exceptionnel, mais il concerne rarement la quasi-totalité des postes de travail comme dans le cas présent. Les sols de l'atelier ont relargué par évaporation les solvants de nettoyage dans l'atmosphère de l'atelier et ceci dans des concentrations telles qu'ils ont provoqué le malaise des employés. En effet, la fiche de sécurité de l'acétate de propyle indique que lorsque ce dernier est utilisé dans les produits de nettoyage, il faut s'assurer que le travail s'effectue en dehors de la zone de respiration du travailleur. En ce qui concerne l'éthanol, sa fiche de sécurité recommande aussi d'éviter d'inhaler ses vapeurs et d'assurer une ventilation adéquate des locaux.

L'exploitant prend les mesures suivantes :

- augmentation du taux de renouvellement d'air de l'atelier d'impression (passage de 30 à 50 %) et augmentation de la fréquence de changement de filtre ;
- rappel au personnel d'appliquer le mode opératoire de nettoyage du sol (utilisation limitée de solvant) ;
- mise à disposition du personnel de demi-masques respiratoires à cartouches filtrantes ;
- modification des contenants pour limiter les émanations de solvant ;
- substitution des produits solvantés pour le nettoyage du sol par des produits non solvantés ;
- acquisition d'un appareil permettant la mesure de solvants organiques dans l'atmosphère.

## Accident

### Mélange incompatible et déflagration dans un centre de traitement de déchets dangereux

N° 52842 - 27/12/2018 - FRANCE - 91 - ETAMPES .

E38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52842/>



Vers 12h20, dans un centre de traitement de déchets dangereux, un détecteur multi-gaz se déclenche à la suite d'une réaction exothermique dans le local de transvasement. Un chimiste et le responsable du site constatent un important dégagement de fumées à partir d'une cuve servant au regroupement de déchets liquides. Ils refroidissent la cuve à l'aide de RIA depuis l'extérieur. La fumée s'épaissit et devient jaune/verte. Les équipes interviennent sous masque ventilé. A 12h27, une déflagration éventre la cuve. L'exploitant déclenche le POI et fait évacuer le personnel. Les pompiers prennent le relais de l'intervention à 12h45. Des relevés, au moyen de caméra thermique, révèlent une température à 40 °C dans la cuve. La CMIC relève des concentrations de 1,5 ppm en chlore au sein du local de transvasement et de 0,7 ppm dans la zone de rétention sous le local. La réaction chimique est arrêtée. La température baisse, ainsi que les valeurs de chlore relevées dans l'air ambiant. L'émission de fumée cesse. Les secours quittent le site vers 14h30.

A proximité de la cuve lors de la déflagration, le chimiste, légèrement blessé, est transporté à l'hôpital pour examen, puis reconduit sur le site vers 16h30. Les 5 m<sup>3</sup> d'eaux souillées liées au lavage des fumées, ainsi que les produits écoulés, sont récupérés dans des rétentions, puis pompés vers une cuve pour destruction. Les zones impactées sont nettoyées. Des échantillons des effluents et de la boue présente dans la cuve éventrée sont analysés. L'utilisation des RIA pour refroidir la cuve permet d'abattre les fumées potentiellement chlorées.

Une erreur de manipulation est à l'origine de la réaction exothermique qui a conduit à la déflagration. Un opérateur a versé 8 à 9 bidons de 30 l de chlorite de soude à 25 % (comburant) dans une cuve de 1 m<sup>3</sup> contenant une substance organique (vernis ou encre). Le transvasement s'est terminé vers 11h30. Au bout de 50 min, le chlorite de sodium a réagi violemment au contact de cette substance avec dégagement de dichlore. Le chlorite de soude n'avait pas été identifié en tant que substance comburante au cours des tests d'identification sur le site du client et sur la plateforme de traitement de déchets. Il avait été classé en tant que base minérale liquide. Le produit est peu fréquemment reçu pour traitement. L'opérateur, intérimaire, sortait de sa période de formation/accompagnement, réalisée de manière accélérée en raison des départs successifs de plusieurs chimistes

titulaires. L'évènement est survenu pendant la pause déjeuner d'une partie du personnel, qui plus est pendant une période où une part des effectifs était en congés (semaine entre Noël et le jour de l'an). L'exploitant indique qu'il n'était cependant pas en mode dégradé.

Le préfet prend un AP d'urgence pour imposer l'analyse des causes de l'accident, ainsi que le réexamen de l'étude de dangers (caractérisation des scénarios toxiques) et des mesures de maîtrises des risques.

L'exploitant envisage la mise en place :

- d'un système d'extraction des fumées en cas d'urgence (avec asservissement à la détection) ;
- d'un système automatique d'abattage des fumées par brumisation ;
- d'un détecteur multigaz fixe dans la zone de transvasement, avec report d'alarme (lumineux + sonore).

Par ailleurs, il :

- analyse les raisons de l'inefficacité du test de caractérisation des comburants et modifie ce test : en complément des tests papier pH et papier KI existants, un test peroxydes sera réalisé sur la bases pour détecter les chlorites ;
- rédige une consigne concernant le transvasement de bases minérales : celui-ci devra obligatoirement se faire dans une cuve propre et neuve et non pas dans une cuve de réemploi. Tout déconditionnement devra être réalisé par un chimiste et supervisé par un chimiste titulaire ;
- renforce le temps de tutorat des nouveaux arrivants avec mise en place de contrôle de l'efficacité de la formation ;
- met en place des exercices mensuels de mise en situation d'urgence.

Plusieurs accidents probablement liés à des mélanges incompatibles sont déjà survenus sur ce site en 2017 et 2018 (ARIA 50866, 50867, 51928).

## Accident

### Feu de boues de distillation dans une usine d'emballages plastiques

N° 50058 - 12/07/2017 - FRANCE - 45 - SAINT-CYR-EN-VAL .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50058/>



Un départ de feu se produit vers 20h15 sur un fût de boues de distillation dans une usine d'emballages plastiques. Lors de son fonctionnement, la distilleuse de l'usine est vidangée régulièrement toutes les 7/8 h. Les boues récupérées sont stockées dans des fûts métalliques de 200 l positionnés sur une palette de 2 fûts. Ces boues de distillation sont composées de solvants à base d'éthanol, d'ethoxy propanol, d'acétate d'éthyl et de résidus d'encre. A 17 h, le deuxième fût de la palette contenant du liquide sur 5-10 cm est rempli complètement. La température des boues est de 82 °C. L'opérateur expérimenté ferme le fût avec le couvercle et son cerclage. Les 2 fûts sont évacués à 17h30 vers la zone de stockage par le cariste. Cette zone extérieure où sont également stockées des palettes et des GRV vides, est exposée au soleil. La température est de 24 °C. A 20h15, en sortant chercher un composant, le cariste constate un dégagement de fumée sur le dernier fût rempli. Il alerte le chef d'équipe qui se rend sur la zone. Les pompiers sont appelés à 20h20 et arrivent à 20h45. Les 7 personnes présentes sont rassemblées à l'entrée du site, un périmètre de sécurité de 300 m est mis en place. A 0h40, l'incident est circonscrit et les secours quittent les lieux. Les eaux de refroidissement du fût sont confinées en bassin de rétention avant pompage et traitement, la vanne sortie site des eaux est fermée.

La cause de l'accident est une montée en pression du fût sous l'effet conjugué de résidus trop chauds, d'un remplissage excessif et du stockage au soleil. Le fût s'est ouvert par le bouchon et les vapeurs se sont enflammées au contact de l'air.

L'exploitant prend les mesures suivantes :

- révision de l'organisation du stockage, isolement des matières inflammables dans une zone identifiée ;
- introduction d'une phase de refroidissement des boues avant stockage dans le fût, procédure à compléter (lieu et temps de refroidissement) ;
- établissement d'une note d'information sur le niveau de remplissage des fûts à respecter ;
- utilisation de fûts vides (sans autres produits que les boues) ;
- essais de plaques d'évacuation des vapeurs.

L'exploitant prend conscience que le soleil est un paramètre à prendre en compte, que les boues chaudes présentent des risques et qu'il faut éviter une concentration trop importante de vapeurs.

---

## **Accident**

### **Feu dans un pré-broyeur de déchets dangereux**

**N° 47368 - 17/09/2015 - FRANCE - 62 - HERSIN-COUPIGNY .**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47368/>

### **Evénements et intervention**

Vers 23h50, dans une entreprise de traitements de déchets dangereux classée Seveso seuil haut, un feu se déclare dans un pré-broyeur de déchets conditionnés. Le pré-broyeur se situe sur une ligne de préparation de combustible solide de substitution (CSS) qui traite des déchets de pots de peinture, d'emballages et de matériaux souillés.

La détection de flammes entraîne le déclenchement de l'alarme et l'arrêt de la ligne. L'aspersion d'eau du pré-broyeur, les canons à mousse du bâtiment et un rideau d'eau se mettent en service. L'exploitant déclenche le POI et appelle les pompiers. Ceux-ci déclarent l'incendie éteint vers 2 h après avoir vérifié l'absence de point chaud résiduel. Le tapis de mousse de plusieurs mètres de haut s'est révélé efficace. Une surveillance renforcée est maintenue pendant la nuit suivante.

### **Conséquences**

La bande du convoyeur passant sous le pré-broyeur a brûlé. Les systèmes électriques ont pu être dégradés par les eaux d'extinction. Ces dernières sont confinées et éliminées par une filière appropriée.

Les installations du site restent à l'arrêt quelques jours pour réaliser les contrôles des systèmes de sécurité et de reconstituer les stocks d'émulseurs.

### **Analyse des causes**

Un événement tout à fait similaire s'est produit 8 jours auparavant (ARIA 47141). Suite à ce premier incident, le pré-broyeur avait été contrôlé et remis en service 3 jours avant.

Dans les 2 cas, l'échauffement des parties métalliques du pré-broyeur serait à l'origine du sinistre. La trituration avec des couteaux métalliques par le rotor a pu échauffer les pièces métalliques à broyer. Ces dernières ont alors enflammé des parties en plastique également en cours de broyage. Au moment des 2 incendies, le pré-broyeur traitait notamment des emballages souillés de type GRV composés d'une armature métallique et d'un réservoir



plastique. Le passage simultané dans le pré-broyeur de pièces métalliques et plastiques a pu favoriser le départ de feu. Une autre hypothèse est celle d'une cartouche d'encre (dont le contenu est très inflammable) broyée au même moment que des parties métalliques échauffées.

### **Mesures prises**

L'exploitant prend des mesures de sécurisation du pré-broyeur :

- changement des modes opératoires (vigilance renforcée lors du déchargement d'emballages souillés avec attention particulière sur les GRV et autres emballages pouvant contenir des liquides / modification des critères d'acceptation : la présence de produit résiduel doit être inférieure à 1% du volume du contenant, validation obligatoire des réceptions par un chimiste avant transfert dans la fosse pour traitement).
- doublement des effectifs sur les étapes de contrôle à la réception et de tri préalable des déchets entrants (avec formations associées).
- optimisation de l'extinction à l'eau (modification du réglage de l'angle d'attaque, allongement du conduit d'alimentation), dont l'efficacité s'est révélée perfectible lors de l'intervention.

---

### **Accident**

#### **Rejets d'eaux industrielles d'une usine de revêtements de sol en PVC**

**N° 51559 - 10/05/2018 - FRANCE - 37 - CHATEAU-RENAULT .**

*C22.23 - Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51559/>



Le 14/05, un policier municipal alerte l'exploitant d'une usine de revêtement de sol en PVC de la présence d'eaux de coloration rougeâtre depuis 4 jours dans un fossé proche du site. La vanne d'évacuation des eaux pluviales du site vers le réseau de la ville est fermée. L'exploitant constate que l'armoire électrique de la station de rejet a disjoncté le 04/05. Celle-ci alimente les pompes de relevage des effluents vers le bassin tampon et la pompe de vidange du bassin de rejet. Cette dernière n'est plus étanche et a fait disjoncter l'armoire. Une alarme aurait dû alerter 2 membres de l'encadrement de cet arrêt, mais celle-ci n'a pas fonctionné en raison d'un problème informatique.

Lors des productions du 7 et 9/05, 41 m<sup>3</sup> d'eaux usées contenant des résidus d'encre ainsi que du carbonate de soude et de l'acide citrique se sont donc accumulés dans les conduites puis déversés dans le réseau d'eaux usées de la ville par un trop plein prévu à cet effet. Une connexion inconnue entre le réseau d'eaux usées et le réseau d'eaux pluviales a permis le déversement dans le fossé. Enfin, il n'y avait pas de technicien environnement pour suivre les eaux usées car l'usine était fermée depuis le 9/05 au soir (ponts du mois de mai).

Afin d'éviter ce type d'incident, l'exploitant :

- change la pompe défectueuse ;
- corrige le problème informatique lié à l'alarme et met en place un test périodique ;
- fait explorer les réseaux d'eaux usées et pluviales afin de trouver la connexion ;
- prévoit une surveillance permanente des eaux usées.

---

### **Accident**

#### **Rejets d'eaux industrielles d'une usine de revêtements de sol en PVC**



**N° 50644 - 30/05/2017 - FRANCE - 37 - CHATEAU-RENAULT .**

*C22.23 - Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50644/>



Le 08/06, un policier alerte l'exploitant d'une usine de revêtement de sol en PVC de la présence d'une coloration noire d'un fossé depuis le 30/05. La vanne d'évacuation des eaux polluées vers le réseau municipal est fermée. Ces eaux contiennent des résidus d'encre ainsi qu'une solution de carbonate de soude.

L'exploitant constate que l'armoire électrique alimentant les pompes de relevage des eaux usées vers le bassin tampon a disjoncté le 29/05 à 23h18. Lorsque la production reprend le lendemain vers 7 h, le niveau d'effluents est monté dans le réseau. Il est supérieur à la canalisation bypass qui permet de faire basculer les eaux de pluie dans le réseau des eaux usées en cas de pollution. Un trop plein installé à un niveau encore supérieur permet de gérer ce risque. L'armoire est réenclenchée vers 14h30. L'incident se reproduit le 31/05, l'armoire disjoncte à 23h23, elle est réenclenchée à 14h56 le 01/06. Parallèlement, une fuite s'est produite sur la vanne de la canalisation bypass (réseaux eaux de pluie, eaux usées). Par gravité les eaux usées se sont déversées dans le réseau d'eau de pluie puis dans le fossé.

La vétusté de la vanne bypass avait été détectée et devait être changée dans les jours suivants. En revanche le défaut d'étanchéité n'avait pas été détecté car il n'existait pas de plan de contrôle d'étanchéité.

Afin d'éviter ce type d'incident, l'exploitant :

- remplace la vanne bypass et met en place un plan de contrôle annuel d'étanchéité de l'ensemble des vannes ;
- remplace le disjoncteur différentiel de l'armoire électrique et met en place un système d'alerte en cas d'arrêt de l'armoire ;
- modifie la programmation pour que les 2 pompes de relevage des eaux usées fonctionnent en simultané afin d'absorber le débit.

Sur place le 11/10/17, l'inspection des IC constate 2 non-conformités :

- le matériel électrique n'est pas maintenu en bon état ;
- le plan des réseaux (évacuation des eaux) et des équipements n'est pas à jour.

## Accident

### Pollution aquatique par une usine de peinture

**N° 42274 - 10/04/2012 - FRANCE - 91 - SAINT-CHERON .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42274/>



Sur une aire extérieure de chargement / déchargement d'une usine de peinture, encre et vernis, un opérateur déplace vers 13 h des cuves mobiles vides avec un engin de levage quand il heurte par inadvertance la vanne manuelle ¼ de tour empêchant la vidange gravitaire d'un GRV de 1 000 l contenant encore 500 l de peinture acrylique hydrophile rouge non-conforme. L'autre dispositif anti-vidange du GRV constitué par un bouchon étant absent, la peinture se déverse sur le sol à l'insu de l'opérateur qui ne s'en rendra compte qu'une heure plus tard, refermera alors la vanne du fût et épandra du sable pour absorber le produit répandu. Cet épandage s'avère dans les faits inopérant en raison des fortes

pluies en cours et la peinture rejoint le réseau des eaux pluviales "polluées" du site qui est normalement relié à un bassin de confinement. Constatant vers 14 h une coloration rouge de l'ORGE au niveau de son établissement et en aval, l'exploitant met en place des pompes mobiles pour vidanger les réseaux d'eaux pluviales, ainsi que des tampons rapidement "fabriqués" à l'aide de mousse expansive et de chiffons au niveau des avaloirs du site. Vers 15 h, la Gendarmerie, les pompiers et la police de l'eau, alertés de leur côté par des riverains ou par des constatations visuelles, se présentent à l'entrée du site. La pollution rouge est visible jusqu'à 4 km en aval. La Gendarmerie prélève des échantillons de peinture restant dans le fût qui est placé sous scellés. A 18 h, la pollution visuelle de la rivière a disparue au niveau du site et le pompage s'achève à 21h30. Les volumes sont évalués à 350 l pour la peinture déversée, à 14 000 l pour les eaux pompées et entre 50 et 100 l pour la peinture déversée dans la rivière.

L'enquête de l'Inspection des IC montre que les eaux pluviales polluées sont bien collectées par une canalisation et reprises par des pompes de relevage pour être envoyées dans un bassin de confinement. Cependant le jour de l'accident, les 2 pompes étaient en maintenance et l'eau polluée est restée dans la canalisation enterrée longeant la rivière. Cette tuyauterie présentait plusieurs défauts d'étanchéité résultant des mouvements de terrain et de l'action de racines ; 8 points d'infiltrations souterrains permettaient ainsi une migration des effluents vers la rivière depuis la berge longeant l'établissement.

L'exploitant prend plusieurs mesures :

- Vérification de la présence de bouchon sur les autres GRV ;
- Inspection de l'état des réseaux d'eaux pluviales par caméra pour repérer et réparer les points de fuite ;
- Achat de 2 pompes de relevage de secours, ainsi que de dispositifs d'obturation gonflables et de kits de nettoyage adaptés ;
- Mise en place de plusieurs procédures : contrôle régulier des réseaux d'eaux pluviales du site, gestion des stocks en extérieur et de communication vers l'extérieur en cas d'incident ;
- Formation du personnel aux nouvelles procédures.

---

## Accident

### Rejet d'encre dans une papeterie

N° 51037 - 20/12/2017 - FRANCE - 71 - CHALON-SUR-SAONE .

*C17.21 - Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51037/>



Vers 15 h, le service des eaux constate une coloration du canal du CENTRE à proximité d'une papeterie. Après investigation, l'industriel constate que 500 l d'eaux de rinçage d'une machine contenant des encres se sont déversées dans le cours d'eau. Le rejet est stoppé à 17 h.

Des travaux ont été réalisés pour installer une évacuation des eaux encrées d'une nouvelle machine vers la station d'épuration du site. A la suite d'une erreur, les effluents ont été raccordés vers le réseau d'eaux pluviales au lieu des eaux usées industrielles. Depuis la mise en fonctionnement de la machine, 1 mois plus tôt, les eaux de nettoyage se sont accumulées dans un bac de rétention de 500 l avant évacuation par une pompe de relevage. C'était la première fois que la rétention atteignait son niveau maximal.

L'exploitant prévoit de modifier son installation et de vérifier ses flux de rejets avant toute modification.

## Accident

### Rejet d'eau colorée par une cartonnerie

N° 45943 - 21/07/2014 - FRANCE - 16 - CHATEAUBERNARD .

C17.21 - Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45943/>



Dans une imprimerie soumise à autorisation, un employé procède à un essai de rinçage d'un seau ayant contenu une encre rouge. L'eau colorée se déverse dans le réseau pluvial du site puis de la zone industrielle jusqu'au bassin d'orage. L'exploitant nettoie le réseau, l'eau pompée est traitée en filière spécialisée. L'encre utilisée ne présente pas de danger pour la santé ni pour l'environnement.

L'exploitant ne dispose pas de protocole pour le rinçage du seau. L'employé a rejeté l'eau dans le réseau pluvial alors que cette pratique est interdite. L'industriel sensibilise le personnel sur les écoulements dans les réseaux, met en place une signalétique et rédige un protocole pour le rinçage.

L'événement génère 45 t de déchets à traiter (eau encrée) pour une quantité initiale d'encre dans le seau estimée entre 10 et 20 cl. L'étendue de la pollution dans le réseau d'eau pluviale est de l'ordre de 300 m.

## Accident

### Incendie d'une cuve de solvants

N° 49678 - 15/05/2017 - FRANCE - 60 - BREUIL-LE-SEC .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49678/>



Vers 17 h, un feu se déclare au niveau d'une cuve mobile en agitation contenant 400 l de mélange de solvants et de nitrocellulose dans une entreprise de production d'encres et de peintures. Alerté par la fumée, un salarié déclenche l'extinction automatique et l'évacuation du personnel. Le POI est déclenché. Deux explosions sont entendues. A leur arrivée, les pompiers constatent que l'incendie a été éteint par le système d'extinction. Ils protègent les réservoirs proches de solvant présents dans l'atelier et évacuent avec difficulté les fumées.

Les fumées entraînent des irritations oculaires pour 7 personnes dont 6 pompiers. L'incendie a détruit une partie des installations. Les eaux d'extinction sont confinées dans le bassin de rétention du site.

Au moment de l'accident, un opérateur est en train de charger une cuve en agitation contenant 400 l de solvants avec des "chips" d'encre solide (résine pigmentée à base de nitrocellulose) quand il constate un fort dégagement de fumées.

L'hypothèse privilégiée est un échauffement puis une inflammation de la nitrocellulose provoquée par une quantité de solvant insuffisante dans la cuve au moment de l'agitation. Le constat de solvant en quantité insuffisante est d'ailleurs confirmé au travers du rapport informatique de production, mais non confirmé par l'opérateur.

Un capteur de niveau bas permet de garantir une quantité de solvant suffisante avant introduction des "chips", mais celui-ci avait été shunté pour des problèmes de fonctionnement.

D'autres questions se posent, notamment sur le respect des vitesses d'agitation et sur l'organisation du suivi de la température de fabrication.

L'inspection des installations classées réalise une visite d'inspection le lendemain de l'accident et propose au préfet un projet d'arrêté de mise en sécurité des installations avant redémarrage.

---

## Accident

### Incendie dans une usine de fabrication d'emballages

N° 53316 - 23/12/2018 - FRANCE - 40 - DAX .

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53316/>

Lors d'une opération de préparation, 2 pots d'encre sont positionnés, vers 5h30, sur un chariot manuel en aluminium. A l'approche de la poire de distribution d'acétate, une étincelle se forme entre la poire et le bidon acier de 20 kg. Les pots d'encre s'enflamment. Les opérateurs utilisent 4 extincteurs à eau diffusée et 3 CO2 pour éteindre l'incendie. Celui-ci se propage au bassin de rétention. Une épaisse fumée envahit le hall de la zone de préparation. Les exutoires de fumées sont ouverts. Le personnel évacue la zone. A l'arrivée des pompiers, le feu est éteint. Les pompiers mettent en place une lance incendie avec diffuseur de mousse pour supprimer les dégagements de fumées du bassin de rétention. La zone est nettoyée. L'exploitant remplace les extincteurs utilisés.

La quantité de solvant brûlé est estimée à 30 l.

La formation d'une étincelle entre la poire de distribution acétate et le pot d'acétate en acier est à l'origine du sinistre. Le matériel était en bon état de fonctionnement. Toutefois, l'opérateur n'a pas utilisé de pince de mise à la terre pour les bidons d'encre dans le cadre de son intervention.

L'exploitant met en place 3 extincteurs à poudre supplémentaires. Il réalise une note d'utilisation de la pince pour mise à la terre du bidon de préparation. Une formation aux risques liés à l'utilisation des solvants est réalisée.

---

## Accident

### Incendie lors d'un changement de commande sur une imprimeuse

N° 51844 - 14/06/2018 - FRANCE - 45 - SAINT-CYR-EN-VAL .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51844/>



Dans une usine d'emballages plastiques, les opérateurs effectuant un changement de commandes aperçoivent à 11h15 des flammes dans une imprimeuse. Ils éteignent le départ de feu à l'aide d'extincteur. Le responsable du site et le technicien de maintenance appellent les secours et font évacuer le personnel. Arrivés à 11h40, les pompiers vérifient les installations pour permettre une remise en service à 12h50.

Les outillages (cylindres, chambre à racles, envoi encres) venaient d'être remontés sur la machine. Une plaque de chambre à racles mal positionnée a frotté sur le pignon de céramique. La surchauffe provoquée par ce frottement métal contre métal serait la cause de l'inflammation de l'encre.

L'exploitant met en place une procédure de contrôle du montage des plaques de chambre à racle.



## Accident

### Fuite sur un GRV d'encre

N° 38629 - 10/05/2010 - FRANCE - 69 - GENAS .

H52.29 - Autres services auxiliaires des transports

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38629/>



Lors du chargement d'un véhicule de ligne, un employé perce accidentellement vers 17h15 un GRV contenant 1 000 l d'encre pour imprimerie ; 300 l s'écoulent sur le sol. Lors du nettoyage du quai et de la récupération du liquide avec de l'absorbant, les chaussures de sécurité d'un employé sont souillées, le liquide traverse et lui provoque des brûlures. La victime est hospitalisée pendant 3 h et mise en arrêt de travail pendant une semaine. L'exploitant rappelle les consignes au personnel en cas de fuite ou d'épandage de marchandises dangereuses et prévoit une formation au 2nd semestre 2010.

---

## Accident

### Intoxication par inhalation dans une charcuterie industrielle

N° 35757 - 19/01/2009 - FRANCE - 56 - JOSSELIN .

C10.13 - Préparation de produits à base de viande

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/35757/>



Dans la zone tranchage/conditionnement d'une charcuterie industrielle, 12 opérateurs font état entre 8 h et 9h30 de maux de tête, de nausées, d'une sensation de fatigue et d'un besoin de boire. Les locaux de fabrication sont évacués et aérés, puis refermés pour tenter de reconstituer les conditions initiales de l'incident. Les secours supervisent les opérations d'évacuation, de soins aux personnes incommodées et de recherche des causes de l'incident. Ils procèdent à des analyses en vue de trouver la nature des produits incriminés. N'étant pas concernée, la partie « ateliers zone crue », reprend son activité à 12 h. Aucune trace de produit dangereux n'étant décelée, les autres ateliers du site redémarrent vers 14 h.

Vers 15 h, 3 personnes déclarent ressentir la même sensation de malaise que dans la matinée ; elles sont placées en repos puis raccompagnées chez elles ; l'une d'elle se rend à l'hôpital. Il n'y a pas d'atteinte grave à la santé des salariés touchés. Les ateliers tranchage/conditionnement sont de nouveau évacués, l'activité ne reprendra pas pour le reste de la journée. A 19 h, une équipe de volontaires débarrasse les produits sur les machines en vue du nettoyage complet des locaux.

Un dysfonctionnement dans la distribution d'encre à solvant de la machine à impression des étiquettes est à l'origine de l'accident : l'air comprimé continuait à sortir dans le flacon en position basse du niveau de solvant vaporisant ainsi le contenu du flacon dans le système de filtration qui, étant saturé, permettait le relargage des substances dans les locaux. La fréquence de changement des filtres n'était pas respectée et le matériel était insuffisamment surveillé. Par ailleurs, l'aération de la zone de travail fonctionne en boucle à partir d'un caisson de ventilation situé au niveau des plafonds sans apport d'air neuf, l'air étant renouvelé seulement lors de l'ouverture des portes des zones de travail concernées. Ce système de ventilation sous température dirigée a permis l'accumulation des vapeurs de solvant (éthanol, isopropanol, acétate d'éthyle, méthyléthylecétone) dans l'atelier.

L'exploitant change les filtres des mécanismes d'encre, répare le système d'injection défectueux d'air comprimé et met en place une entrée d'air extérieur sur les gaines



d'arrivée d'air recyclé. Une société extérieure lave les gaines et le réseau de distribution de gaz protecteur, utilisé pour conditionnement sous film des denrées périssables, est inspecté.

L'inspection des installations classées constate les faits et demande : l'inventaire et la révision des procédures de gestion des substances dangereuses, la mise en place de procédures de maintenance et de suivi des systèmes d'impression, une étude aéraulique avec propositions techniques d'amélioration du système de ventilation, l'évacuation par gaines canalisées de l'air filtré des solvants et encres.

Le 06/01/09 (ARIA 35981), 10 personnes ont été prises des mêmes maux, mais les causes n'avaient pu être identifiées.

## Accident

### Rejet bi-phasique dans une usine chimique.

N° 22693 - 18/06/2002 - FRANCE - 45 - SEMOY .

C20.14 - Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/22693/>



Lors de la fabrication d'un additif pour encre dans une usine chimique, une augmentation de température due à une décomposition exothermique des substances chimiques en cours de transfert sur un mélangeur provoque la rupture à 22h30 d'un disque de sécurité et l'ouverture de la soupape située en aval. Un rejet à l'atmosphère d'un mélange biphasique composé de 0,7 t d'huile de lin et de 0,7 t de cyclohexanone oxime dérivera jusqu'à 750 m de l'usine, des résidus seront même observés sur l'EGOUTIER à 1 km de l'établissement. Les installations sont arrêtées durant 10 jours. Les dommages matériels sont limités, les pertes d'exploitation sont évaluées à 144 Keuros et les dommages externes à 117 Keuros. L'accident s'est produit lors du second batch réalisé après une modification du mélangeur le dotant en particulier de longueurs de tuyauteries plus importantes. Cette modification avait également nécessité d'augmenter la température du mélange à 125 - 130 °C (température initiale comprise entre 95 et 105 °C) pour compenser des pertes thermiques supplémentaires. L'exploitant a fait évoluer son procédé sans prendre en compte la diminution de la température de décomposition de l'adjuvant lors de son mélange avec l'huile de lin. Des procédures, des consignes et des dispositions organisationnelles sont modifiées (gestion des urgences, des modifications...). Une étude pour évaluer l'impact sanitaire éventuel de l'accident est réalisée ; ses premiers résultats indiquent que l'indice de risque lié à l'ingestion des fruits et légumes touchés par les retombées est inférieur à 1.

## Accident

### Pollution de la SEINE par une imprimerie

N° 52785 - 18/12/2018 - FRANCE - 91 - CORBEIL-ESSONNES .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52785/>



Vers 14h30, un rejet de pigments orange (encre) provenant d'une canalisation appartenant à une imprimerie, reprise en société coopérative (SCOP) depuis 2012, pollue la SEINE sur 1,7 km. Les pompiers mettent en place 2 barrages absorbants et récupèrent des résidus dans la canalisation. Des prélèvements sont effectués en amont, à la source et en aval de la pollution.

## Conséquences

L'exploitant communique dans la presse en indiquant le volume d'effluents rejetés (3 m<sup>3</sup>). Une entreprise spécialisée dépollue le site. Le produit rejeté contient du toluène. Les dégâts sur l'environnement sont importants : berges souillées, résidus sur des cygnes, nécessité de nettoyer des péniches... Sur place, l'inspection des installations classées constate une forte odeur de solvant industriel à proximité du point de rejet des eaux pluviales. Les résultats d'analyses au niveau des captages d'eau potable ne révèlent cependant rien d'anormal.

### Causes

Selon les premiers éléments de l'enquête administrative, l'exploitant a réalisé un essai avec un nouveau client nécessitant l'utilisation d'un piquage sous des rotatives. A la fin de l'essai, le bouchon obturant le piquage aurait été oublié laissant le circuit ouvert. De plus, la vanne quart de tour montée en série aurait été malencontreusement mise en position ouverte. Enfin, la vanne d'isolement du réseau pluvial du site en cas de rejet de type guillotine, normalement fermée, ne l'était pas complètement du fait de la présence de branches ou de cailloux. Cette vanne est ouverte ponctuellement en cas de fortes pluies ou d'orages, puis refermée à la fin des épisodes. Bien que contenant du toluène (solvant), le capteur d'explosimétrie n'a détecté le rejet que tardivement. Il était en effet positionné à l'opposé du point de déversement dans la fosse sous les rotatives.

### Mesures prises

Les différentes actions réalisées pendant une semaine portent sur :

- le nettoyage des réseaux d'eaux pluviales ;
- la mise en place de barrages sur la SEINE ;
- le nettoyage des berges et des péniches ;
- l'évacuation des déchets liés à la pollution.

A la suite de l'évènement, l'inspection des installations classées demande à l'exploitant de vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité des installations et d'obturation des réseaux. L'industriel étudie la possibilité de mettre en place une sécurité liée à la variation rapide du niveau d'encre dans ses réservoirs (coupure des énergies et arrêt des pompes). Enfin, l'installation d'une grille sur le réseau des effluents pour collecter les détritiques et éviter l'obturation de la vanne de sectionnement du site du réseau d'eau pluviale est planifiée.

---

## Accident

### Incendie de bac d'encre sur un site de conditionnement de toner

**N° 39836 - 24/03/2011 - FRANCE - 88 - ELOYES .**

*C20.59 - Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39836/>



Dans une usine de conditionnement de cartouches (toner) pour photocopieurs, un phénomène électrostatique déclenche un feu dans un bac acier de 300 l lors du déchargement d'un sac de 350 kg (big bag) d'encre de toner constituée d'une poudre organique à base de styrène acrylate, noir de carbone et dérivés de titane ; cette poudre est susceptible de former un mélange explosif dans l'air. Le feu se propage au sac, à des pièces plastiques de l'équipement de déchargement et à une partie du produit. Le personnel de 1ère intervention de l'unité éteint les flammes avec un extincteur à poudre de 50 kg tandis que les autres employés évacuent le site. Alertés, les pompiers mobilisent 2 fourgons mais le foyer est déjà maîtrisé à leur arrivée. Les 7 intervenants incommodés par les fumées et la poudre projetée par l'extincteur sont évacués vers l'hôpital de Remiremont où ils resteront en observation 2 h. Il n'y a pas de chômage technique prévu pour les 40

employés du site.

La cause de la décharge électrostatique semble être un défaut de branchement d'une prise de terre par un opérateur, dont l'effet a été amplifié par la faible hygrométrie de l'air (30 %). L'exploitant améliore les équipements de mise à la terre passive des bacs aciers mobiles en installant des roues en carbone, permettant la mise à la terre de ces bacs même si l'opérateur oublie de connecter la prise de terre de ces bacs avant usage. L'exploitant avait bien pris en compte les scénarii d'inflammation de poussières dans son étude des dangers, mais pas sur les équipements de transvasement qui étaient malgré tout équipés d'une prise de mise à la terre.

---

## Accident

### Fuite d'encre dans un entrepôt

N° 46559 - 07/04/2015 - FRANCE - 94 - RUNGIS .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46559/>

A 20 h, un cariste perce un GRV de 1 m<sup>3</sup> d'encre lors du déchargement d'un camion dans un entrepôt logistique soumis à autorisation (rubrique 1510). Le produit se répand sur le quai extérieur et l'aire de manoeuvre. Les équipes d'intervention de la plateforme installent des boudins pour canaliser l'encre. Une société spécialisée récupère les déchets.

L'événement trouve son origine dans la manutention de GRV de dimensions différentes qui est souvent source d'accidents. Les fourches des chariots dépassent lorsqu'elles manoeuvrent un petit récipient et peuvent ainsi endommager d'autres capacités.

---

## Accident

### Incendie dans une usine de fabrication de pastilles de chlore

N° 55651 - 20/06/2020 - FRANCE - 24 - SAINT-FELIX-DE-VILLADEIX .

C20.14 - Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55651/>



Vers 10 h, dans une usine spécialisée dans la fabrication de pastilles de chlore pour piscine, une palette de produits finis non chlorés, située à proximité d'une ligne d'emballage, prend feu dans le bâtiment de production. La société de télésurveillance contacte l'astreinte de l'usine à la suite d'une alarme incendie. La personne d'astreinte se rend sur site et appelle les pompiers, qui ont déjà été alertés par un riverain. Renseignés sur les matières en jeu, les pompiers éteignent l'incendie, puis ventilent les locaux enfumés. Ils quittent les lieux vers 13h40. L'après-midi, le personnel nettoie les locaux et contrôle les températures de tous les récipients ou cuves contenant du chlore. L'inspection des installations classées autorise le redémarrage de l'usine après le week-end.

La palette de pots, représentant 300 kg de produits finis, a entièrement brûlé. Le produit s'est répandu au sol. L'exploitant le récupère pour destruction. La ligne d'emballage des produits, qui était à l'arrêt, est détruite à l'exception d'une presse, ce qui représente un dommage de 120 kEUR. La toiture du bâtiment est endommagée. Les eaux d'extinction sont récupérées dans le bassin prévu à cet effet. Elles sont analysées pour envoi en filière de traitement adaptée. L'exploitant estime l'arrêt de production à une journée de travail.

D'après les premières hypothèses, le feu serait d'origine électrique. Une imprimante située au centre de la ligne de conditionnement est alimentée en continu afin d'éviter à l'encre de sécher. Son alimentation électrique passe par un onduleur. Un dysfonctionnement

électrique interne aurait entraîné son inflammation puis l'incendie se serait propagé à toute la ligne puis aux pots vides et pleins stockés sur des palettes autour de la ligne.

L'exploitant contrôle les câbles d'alimentation de toutes les machines avant redémarrage pour vérifier qu'ils n'ont pas subi de dommages. Il étudie des alternatives pour éviter d'avoir une alimentation électrique permanente dans le bâtiment, en l'absence de personnel. Il envisage de modifier la toiture pour faciliter l'évacuation des fumées chaudes.

## Accident

### Déversement d'encre blanche dans une usine de plasturgie

N° 35924 - 28/02/2009 - FRANCE - 43 - SAINT-ROMAIN-LACHALM .

C22.29 - Fabrication d'autres articles en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/35924/>



Dans une usine de plasturgie, un employé laisse échapper une partie du contenu d'un fût de 100 l d'encre blanche. Cette dernière se déverse dans le GOURNIER via le réseau d'eau pluvial et la retenue incendie. Les services de l'eau constatent une coloration blanche très prononcée sur le ruisseau classé en milieu sensible. Des obturateurs sont mis en place sur le réseau et les pompiers installent des bottes de paille dans le lit du ruisseau pour filtrer le polluant. La préfecture et la municipalité sont informées. L'eau est analysée mais ne présente pas de toxicité. Une autre pollution aquatique s'est produite la veille dans la même zone industrielle (ARIA N°35940).

## Accident

### Incendie dans une usine de nappes en papier

N° 49792 - 16/06/2017 - FRANCE - 77 - OZOIR-LA-FERRIERE .

C17.22 - Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49792/>

Vers 3 h, un feu se déclare sur une pompe à encre dans une imprimerie de 2 200 m<sup>2</sup>, qui fabrique des nappes et serviettes industrielles. A l'intérieur du bâtiment des produits chimiques miscibles à l'eau sont présents. Les employés percutent un extincteur avant d'appeler les secours. Les pompiers ouvrent les portes de l'établissement à l'aide de disqueseuses. La police ferme la rue concernée. Des barrages flottants sont mis en place à l'entrée et à la sortie d'un plan d'eau. Le bâtiment menace de s'effondrer. L'incendie est circonscrit vers 11 h.

Les eaux d'extinction rejoignent le réseau d'eau pluviale qui va dans le ru de la MENAGERIE. Pour sécuriser le site, la façade est démolie, 15 employés sont en chômage technique.

Une canalisation contenant de l'encre se serait rompue, aspergeant ainsi des contacts électriques qui auraient induit un court-circuit.

## Accident

### TMD : Fuite de solvants inflammables du conteneur d'un train

N° 55545 - 20/05/2020 - FRANCE - 31 - SAINT-JORY .

H49.20 - Transports ferroviaires de fret

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55545/>





A 6h30, dans une gare de triage, une fuite en goutte à goutte est détectée sur un conteneur transportant 23 t de solvants inflammables d'un convoi à quai d'une trentaine de wagons. L'exploitant de la gare de triage déclenche son POI. Un périmètre de sécurité est établi autour de la gare de triage et les employés sont confinés. Le conteneur est mis au sol à l'aide d'une grue de l'entreprise ferroviaire. Les pompiers projettent un tapis de mousse. Des relevés d'explosimétrie sont réalisés avant l'ouverture du conteneur dans lequel sont entreposés 28 grands récipients vrac (GRV) de 1 000 l contenant un mélange d'éthanol et d'acétate d'éthyle destiné à la fabrication d'une encre d'imprimerie (solvant hautement inflammable). Les GRV sont retirés du conteneur avec un chariot élévateur. Trois GRV sont isolés, l'un présentant une fuite en goutte à goutte, l'autre, une fuite au niveau du robinet et le troisième suspecté d'être fuyard. 200 l de produits se sont répandus au sol. Vers 18 h, l'expéditeur du produit fait intervenir une entreprise spécialisée pour pomper les 2 cuves fuyardes.

---

## Accident

### Incendie d'un camion de matières dangereuses

N° 43334 - 24/01/2013 - FRANCE - 48 - BANASSAC-CANILHAC .

H49.41 - Transports routiers de fret

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43334/>



Un feu se déclare à 5h50 sur la remorque d'un camion-remorque espagnol circulant sur l'A75 dans le sens Nord-Sud. Indemne, le chauffeur espagnol appelle les secours depuis une borne d'urgence. Le feu détruit 4 bidons de 205 kg de poudre d'encre et deux des 8 GRV de 1 000 l d'une matière solide dangereuse du point de vue de l'environnement (code ONU 3077). Les secours interrompent la circulation sur les voies de droite et du milieu, détellent et éloignent la remorque en feu du camion puis éteignent l'incendie. Une partie des eaux et mousses d'extinction, déborde du bassin de collecte des eaux de chaussée malgré son obturation rapide et s'écoulent dans une rivière proche. Un captage d'eau est arrêté par précaution, les prélèvements de l'ONEMA ne relèvent pas de danger, malgré un pH de 5 dans les effluents. Une société spécialisée vidange la rétention. L'exploitant routier la nettoie, ainsi que le caniveau en béton souillé. L'intervention s'achève à 21h15.

L'éclatement d'un pneu avant l'accident laisse penser à une surchauffe des freins ayant causé l'incendie.

---

## Accident

### Détonation dans un broyeur de cartouches d'encre.

N° 12079 - 19/09/1997 - FRANCE - 35 - LIFFRE .

C28.23 - Fabrication de machines et d'équipements de bureau (à l'exception des ordinateurs et équipements périphériques)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/12079/>

Une explosion se produit dans un broyeur de cartouches d'encre usagées. Des étincelles (contact métal-métal) ou un échauffement local dans le broyeur pourraient l'avoir allumé les particules de toner en suspension dans l'appareil. Il n'y a ni victime, ni dommage matériel. Les systèmes d'aération et d'aspiration existants sont modifiés. Un nettoyage régulier des points d'encrassement est prévu pour limiter l'empoussièrement de l'appareil.

---

## Accident

### Echauffement sur une cuve de solvants et nitrocellulose

N° 54837 - 19/12/2019 - FRANCE - 60 - BREUIL-LE-SEC .



C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54837/>



Vers 10h30, dans une usine chimique de fabrication d'encre, des émanations de gaz et de vapeur se produisent, à la suite d'un échauffement au niveau d'une cuve de 1 000 l contenant 500 kg de solvant et 300 kg de nitrocellulose. L'exploitant déclenche le POI à 10h40 et 40 salariés sont évacués. Les pompiers refroidissent le réservoir au moyen d'une lance. Les gendarmes interdisent la route d'accès à la plateforme. Trois blessés sont transportés à l'hôpital: un opérateur incommodé par les fumées, un chef d'équipe choqué et un pompier qui s'est foulé une cheville pendant l'intervention. Les produits concernés par le sinistre sont traités par le site qui est sur rétention.

## Accident

### Intoxication par inhalation dans une charcuterie industrielle

N° 35981 - 06/01/2009 - FRANCE - 56 - JOSSELIN .

C10.13 - Préparation de produits à base de viande

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/35981/>



Sur la zone tranchage jambon, 10 opérateurs, 5 employés et 5 intérimaires, font état entre 7 h et 10h30 de maux de têtes, nausées, picotements au niveau de la langue et d'une sensation de soif. Les locaux de fabrication sont évacués et aérés. Les secours et l'exploitant privilégient l'hypothèse de la remontée d'une poche de gaz par les égouts. Le site est autorisé à redémarrer vers 15h15. Le 19/01/09 (ARIA 35757), 12 personnes souffriront des mêmes symptômes.

L'investigation menée suite à cette 2ème série d'intoxications identifie un dysfonctionnement dans la distribution d'encre à solvant de la machine à impression des étiquettes est à l'origine de l'accident : l'air comprimé continuait à sortir dans le flacon en position basse du niveau de solvant vaporisant ainsi le contenu du flacon dans le système de filtration qui, étant saturé, permettait le relargage des substances dans les locaux. La fréquence de changement des filtres n'était pas respectée et le matériel était insuffisamment surveillé. Par ailleurs, l'aération de la zone de travail fonctionne en boucle à partir d'un caisson de ventilation situé au niveau des plafonds sans apport d'air neuf, l'air étant renouvelé seulement lors de l'ouverture des portes des zones de travail concernées. Ce système de ventilation sous température dirigée a permis l'accumulation des vapeurs de solvant (éthanol, isopropanol, acétate d'éthyle, méthyléthylecétone) dans l'atelier.

L'exploitant change les filtres des mécanismes d'encre, répare le système d'injection défectueux d'air comprimé et met en place une entrée d'air extérieur sur les gaines d'arrivée d'air recyclé. Une société extérieure lave les gaines et le réseau de distribution de gaz protecteur, utilisé pour conditionnement sous film des denrées périssables, est inspecté.

L'inspection des installations classées constate les faits et demande : l'inventaire et la révision des procédures de gestion des substances dangereuses, la mise en place de procédures de maintenance et de suivi des systèmes d'impression, une étude aérodynamique avec propositions techniques d'amélioration du système de ventilation, l'évacuation par gaines canalisées de l'air filtré des solvants et encres.

## Accident

### Feu sur une machine d'impression

**N° 32140 - 01/06/2006 - FRANCE - 51 - AY-CHAMPAGNE .**

*C25.92 - Fabrication d'emballages métalliques légers*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32140/>

Dans une usine de fabrication d'emballages métalliques, un feu se déclare à 7h05 sur une machine d'impression. L'incendie se propage au système d'aspiration jusqu'au filtre extérieur. Le système d'extinction automatique sur l'installation de filtration se déclenche. Les employés sont évacués en moins de 2 minutes. Les pompiers, arrivés 5 minutes après l'alerte, maîtrisent rapidement le sinistre. Le personnel des autres ateliers reprend le travail à 8 h. Le nettoyage et la remise en ordre de l'atelier impression débute à 10 h. Les eaux d'extinction confinés dans une rétention sont traitées par une société extérieure. L'équipement sinistré est arrêté pendant 4 jours pour être remis en état.

L'hypothèse d'accident retenue est la suivante : chauffe par le lester d'un amas de résidus d'encre et solvant amalgamés sur une tige de poinçon pendant une intervention électrique sur la pompe de la machine. Des braises ont été aspirées dans la gaine d'extraction jusqu'au système de filtration extérieur. Le clapet anti-flamme sur la gaine d'aspiration n'a pas fonctionné. L'exploitant s'est également rendu compte que lorsque la machine (colorieuse) est à l'arrêt dans certaines conditions, le lester continue à fonctionner. Ce phénomène provoque un échauffement très élevé devant le lester.

Suite à l'accident, l'exploitant prévoit un nettoyage de 45 minutes tous les 2 jours de la machine (paroi, tiges de poinçons, entrée de gaine d'aspiration). Il prévoit de poser un filtre à air de protection sur les lesters pour éviter leur encrassement. Il prévoit une régulation du fonctionnement des lesters permettant de stopper leur fonctionnement lorsque la roue de la colorieuse est à l'arrêt. Les boîtes d'archives stockées contre la paroi de la gaine d'aspiration sont déplacées.

---

## **Accident**

### **Feu dans une usine d'emballages plastiques**

**N° 39807 - 10/02/2011 - FRANCE - 25 - SANCEY .**

*C22.22 - Fabrication d'emballages en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39807/>



Dans une usine d'emballages en plastique de 2 000 m<sup>2</sup> sur 2 étages, un feu se déclare vers 10h55 sur 30 t de matières plastiques en granulés. Les secours évacuent 10 employés et protègent une cuve de 2 000 l de fioul, ainsi qu'un transformateur privé ; un stock de 200 l d'encre est également présent. La stabilité de la structure métallique du bâtiment est compromise et le volume de fumée dans celui-ci est très important. Les pompiers protègent les bâtiments attenants (la poste et un magasin). Le feu est maîtrisé vers 15h10. L'exploitant de la station d'épuration est alerté de la pollution à venir et les effluents sont stockés dans un bassin tampon. Les égouts du site sont obturés. Les pompiers éteignent l'incendie vers 14 h avec 4 lances. Une société spécialisée pompe les 10 m<sup>3</sup> d'eaux d'extinction, de fioul et d'encre recouvrant 600 m<sup>2</sup> de l'usine. Le pompage débute vers 19h40 et se termine le lendemain vers 7 h. Le risque d'effondrement du bâtiment subsistant, le site est sécurisé en attendant le démontage de l'imprimeuse de 8 t. Les pompiers quittent les lieux vers 2 h. Les dommages matériels sont importants, mais le matériel de production est épargné ; les 17 employés risquent d'être en chômage technique. Un court-circuit sur un compresseur serait à l'origine du sinistre.

---

## **Accident**

### **Départ de feu suite au dysfonctionnement d'une distilleuse de solvants usagers**

**N° 46844 - 08/07/2015 - FRANCE - 45 - SAINT-CYR-EN-VAL .**

*C22.22 - Fabrication d'emballages en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46844/>

Un début de combustion entraînant des émanations de fumée se produit à 8h15 sur une distilleuse de solvants usagés contenant de l'encre dans une usine d'emballages en plastique. Le POI est déclenché. Le personnel met en sécurité l'unité et évacue les lieux. A leur arrivée, les pompiers aèrent le local et mesurent la température sur la distilleuse. La production est arrêtée pendant 1h30.

Le sinistre aurait été provoqué par le dysfonctionnement d'un relais sur la distilleuse. Cette dernière s'arrête automatiquement en fin de cycle et sonne pour alerter les opérateurs. Le dysfonctionnement aurait entraîné l'arrêt tardif de la distilleuse, engendrant une surchauffe au moment de l'ouverture de la vanne pour vidanger les boues.

Le service maintenance effectue un contrôle complet de l'installation et la remet en route sous sa surveillance. Le constructeur de l'installation est contacté pour identifier la cause de cet incident.

---

**Accident**

**Incendie d'une imprimerie**

**N° 43313 - 20/10/1988 - FRANCE - 87 - LIMOGES .**

*C18.11 - Imprimerie de journaux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43313/>



Un employé de l'imprimerie d'un journal démantèle une ancienne installation de chauffage au premier étage d'un bâtiment. Debout sur un massicot, il utilise un poste oxy-acétylénique. Vers 14h50, une étincelle enflamme une traînée de liquide inflammable et rentre dans le local de la rotative en passant sous un rideau de lamelles en plastique. La traînée atteint un bidon de produit de déglacage et l'enflamme. Le feu atteint ensuite des bidons d'encre et de solvant. Des employés utilisent des extincteurs sans succès, un de leur collègue coupe l'alimentation électrique de la rotative. Les gaz imbrûlés s'accumulent sous le plafond et s'embrasent, généralisant l'incendie à l'étage. Le feu se propage au rez-de-chaussée par les ouvertures dans le plancher en bois permettant le passage du papier alimentant la rotative. Les pompiers arrivent sur place à 15 h. Certains d'entre eux, ne portant pas d'ARI, sont incommodés par les fumées. Le feu est éteint à 15h40. Le déblai s'achève vers 17 h. L'atelier d'impression est partiellement détruit, la toiture est endommagée sur 100 m<sup>2</sup> et la rotative (25 millions de francs de 1988 soit 5,8 millions d'euros de 2011) est détruite. 3 employés sont en chômage technique et 8 rotatives sont arrêtées.

Le sinistre est dû au manque de précautions prises lors des travaux de démantèlement. Le sol n'était pas protégé par des bâches humides ou des plaques incombustibles et les produits inflammables n'étaient pas suffisamment éloignés. La traînée de produit qui s'est enflammée est vraisemblablement due à un filet de produit de décapage répandu par un outil sorti d'un bidon de décapant et qu'un employé aurait laissé goutter sur le sol.

---

**Accident**

**Explosion dans une entreprise de recyclage de cartouches d'encre**

**N° 55573 - 04/06/2020 - FRANCE - 77 - MAREUIL-LES-MEAUX .**

*N82.92 - Activités de conditionnement*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55573/>

Vers 13h50, dans une entreprise de recyclage de cartouches d'encre, une explosion suivie d'un départ de feu, se produit au niveau du système d'aspiration du récupérateur de poussières après le broyeur de cartouches. L'entreprise est implantée dans une cellule de 1 200 m<sup>2</sup> dans un bâtiment de 10 000 m<sup>2</sup> composé de plusieurs entreprises. Le personnel maîtrise l'incendie à l'aide d'extincteurs. 24 employés, provenant de différentes entreprises, sont évacués.

---

### Accident

#### **Fuite d'encre d'imprimerie depuis un camion à bord d'un ferry.**

**N° 40013 - 21/03/2011 - FRANCE - 62 - CALAIS .**

*H49.41 - Transports routiers de fret*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40013/>

A bord d'un ferry au port, un fût de 200 l d'encre d'imprimerie inflammable fuit dans un camion. Le fût est retourné par les pompiers pour arrêter l'écoulement, le poids-lourd est ensuite sorti du bateau et isolé avant que les services portuaires ne prennent en charge le récipient.

---

### Accident

#### **GASCOGNE LAMINATES**

**N° 35472 - 27/11/2008 - FRANCE - 08 - GIVET .**

*C17.12 - Fabrication de papier et de carton*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/35472/>



Vers 10 h dans une papeterie, des employés en grève déversent volontairement dans la HOUILLE 600 l d'encre bleue. La pollution atteint la MEUSE et se propage jusqu'en Belgique, colorant la rivière. Les autorités belges sont avisées. Les secours installent un barrage filtrant.

---

### Accident

#### **Incendie dans une imprimerie de journaux**

**N° 49294 - 21/02/2017 - FRANCE - 13 - VITROLLES .**

*C18.11 - Imprimerie de journaux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49294/>

Vers 18h10, un feu se déclare au niveau d'un bac d'encre industrielle dans une imprimerie. L'incendie impacte 2 conteneurs de 1 500 l de produit de lavage à l'extérieur du bâtiment. Une quantité de polluant non quantifiée s'écoule dans un réseau pluvial. L'incendie est maîtrisé vers 21h40 (plus de 3 h d'intervention).

Une légère pollution de la CADIÈRE qui se jette dans un étang est observée. Un barrage de boudins absorbants est mis en place sur le ruisseau. Le sinistre détruit un transformateur électrique, ce qui engendre le chômage technique de 8 personnes d'une entreprise voisine.

---

### Accident

#### **Incendie dans une société de collecte de déchets dangereux**

**N° 45443 - 03/07/2014 - FRANCE - 72 - LE MANS .**

*C19.20 - Raffinage du pétrole*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45443/>



Un feu se déclare à 18 h sur 2 cuves contenant des acides et des solvants dans l'un des bâtiments d'une société de collecte de déchets dangereux. La cellule concernée contient également des cartouches d'encre, des produits phytosanitaires en petit conditionnement et de l'huile usagée. Les pompiers éteignent l'incendie vers 19h30 avec 3 lances dont 2 à mousse. Les eaux d'extinction débordent de la rétention sur la voie publique. Les secours posent des buvards absorbants. Le personnel, équipé de masques à cartouches, déblaie ensuite les déchets à l'aide de chariots élévateurs jusqu'à 22 h. Aucune pollution atmosphérique ou aquatique n'est relevée.

## Accident

### Fuite de déchets liquides.

N° 31656 - 19/04/2006 - FRANCE - 26 - AOUSTE-SUR-SYE .

*C17.21 - Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/31656/>



Dans une usine de fabrication de sacs en papier, une fuite se produit à la suite d'une fissuration de l'organe de remplissage d'une citerne de 23 000 l d'eaux de lavage d'encrier (eau 85 %, encre 10 % et solvant 5 %). Avant que les pompiers ne parviennent à colmater la fuite, 3 000 l de produit se déversent sur le sol et polluent la SYE et la DROME, qui sont alors colorées en noir. Des barrages sont mis en place sur les 2 cours d'eau. Les 20 000 l de produit restants sont transvasés dans 2 citernes du site et évacués par une société spécialisée ; les terres souillées seront éliminées en centre de traitement. Bien que le courant favorise la dilution de la pollution, la DDASS met en place une surveillance des cours d'eau. L'inspection des installations classées propose au préfet de mettre en demeure l'exploitant d'installer la citerne d'effluents de lavage d'encrier sur rétention et de prendre les dispositions pour éviter le déversement direct de matières dangereuses vers les égouts ou le milieu naturel. Par ailleurs, la livraison et l'enlèvement de substances chimiques seront réalisés sur une aire étanche.

## Accident

### Incendie dans une imprimerie

N° 26490 - 20/02/2004 - FRANCE - 62 - SAINT-LEONARD .

*C18.12 - Autre imprimerie (labeur)*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/26490/>



Un feu se déclare dans la salle des machines d'une imprimerie de 5 000 m<sup>2</sup>. Près de 2 h sont nécessaires à une quarantaine de pompiers pour maîtriser le sinistre, la présence d'encre et de solvants compliquant considérablement leur tâche. Un nuage de fumée noire est visible à plus de 15 km à la ronde. Un employé est légèrement brûlé. Treize machines sont détruites, certaines d'entre elles coûtent jusqu'à 1,5 millions d'euros ; la présence d'une porte coupe-feu a toutefois évité la propagation de l'incendie au reste des locaux (ateliers, façonnage et rotatives). Une charpente métallique menace de s'effondrer sur l'entreprise contiguë (un constructeur de bateaux et de caravanes). Selon l'exploitant, un court-circuit serait à l'origine du sinistre.

## Accident

### Pollution des eaux.

N° 14812 - 13/01/1998 - FRANCE - 44 - SAINT-HERBLAIN .

*C17.21 - Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton*



<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/14812/>



La vidange de bidons d'encre par des employés intérimaires entraîne une pollution du TOUGAS.

## Accident

### Incendie dans une usine de fabrication d'encre.

N° 34349 - 15/03/2008 - FRANCE - 77 - MITRY-MORY .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/34349/>



Un feu se déclare vers 18h40 dans une usine de fabrication d'encre au centre du magasin de matières premières et produits semi-finis. Il se développe rapidement. L'une des caméras de surveillance filme les premières fumées vers 18h45, puis des flammes sortent de la toiture 7 min plus tard. A leur arrivée à 18h59, les pompiers observent l'importante colonne de fumées noires et des flammes. L'entrepôt de 10 000 m<sup>2</sup> abritant divers produits chimiques (solvants, cadmium et plomb, acétone, acétate de méthyle, glycol, polymères...) est atteint. L'incendie menace de se propager à un bâtiment abritant une autre société. L'intervention mobilise une centaine de pompiers et 9 lances. Le feu est circonscrit à 21h38 tout en restant très violent. Les secours obturent les égouts et surveillent le bassin de rétention. A 22h33, le foyer principal baisse d'intensité et permet aux pompiers d'éviter toute propagation vers les laboratoires et les stockages de solvants. L'Inspection des Installations Classées se rend sur les lieux et le maire est prévenu. Le feu est éteint le lendemain vers 2h30. Une société spécialisée effectue des prélèvements d'eau et analyses qui révèlent une concentration importante en polluants écotoxiques (cétones, éthers de glycol, pyrrolidinone-éthényl, phenoxyethyl acrylate). Les eaux d'extinction ne peuvent en l'état être déversées dans les égouts. L'exploitant les fait pomper par une entreprise afin de les détruire dans un centre d'incinération (bordereaux de suivi d'élimination transmis à l'Inspection), mais ces dernières se sont cependant déjà en partie écoulées dans le milieu naturel. Une vanne motorisée guillotine devait être mise en place en avril 2008. Le jour du sinistre, un système d'extinction automatique de type sprinkleur était en cours d'installation pour être mis en service 2 semaines plus tard. Prévu pour couvrir l'ensemble du site, il aurait permis d'éviter l'incendie ou tout au moins d'en limiter les conséquences. Aucun blessé n'est à déplorer, mais 5 000 m<sup>2</sup> de bâtiment sont détruits, dont une zone de production de 2 000 m<sup>2</sup> ; le maire doit prendre un arrêté de péril au vu de l'instabilité de certaines structures. Ce sont au total 80 t de matières premières et de produits semi-finis qui ont été détruits, des milliers de m<sup>2</sup> contaminés sont à nettoyer, l'outil de production est partiellement hors d'usage (14 mélangeurs à restaurer dont 3 détruits) et les pertes sont évaluées à 3 millions d'euros. La reconstruction est prévue sur 1 an. Des mesures de chômage technique sont évitées de justesse.

## Accident

### Feu de gaine électrique.

N° 31182 - 17/12/2005 - FRANCE - 60 - BREUIL-LE-SEC .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/31182/>

Un feu se déclare vers 12 h au niveau d'une gaine électrique d'une cuve d'encre d'imprimerie à proximité de cuves de solvant dans l'un des bâtiments d'une usine de fabrication de peinture et vernis. Une entreprise extérieure effectuait des travaux dans

cette zone, encadrée par le personnel de l'entreprise. Les travaux étaient terminés et le chantier était en cours de nettoyage lorsque des flammes sont aperçues. le POI est déclenché, le feu est rapidement maîtrisé du fait de la bonne réactivité du personnel (pompier interne et entreprise extérieure) et grâce au déclenchement des sprinklers (système d'extinction à mousse). L'ensemble du personnel de la zone concernée est évacué. A l'arrivée des pompiers externes, le feu est maîtrisé. Ceux-ci procèdent à des relevés d'explosimétrie. Cet incident n'a entraîné aucun dommage.

Des travaux de découpe sont à l'origine de ce départ de feu : lors des travaux, des étincelles provenant du tronçonnage d'un fer d'une poutrelle béton se sont vraisemblablement déposées sur des chiffons oubliés sous les racks d'un chemin de câble électrique (le sol et le rack sont distants de 5 cm). Le feu a couvé pendant 1 h. A la suite de cet incident, l'exploitant prévoit d'améliorer le nettoyage de l'atelier, surtout dans les endroits difficilement accessibles. Une étude de faisabilité est prévue pour vérifier la possibilité de rehausser les racks de chemin de câbles.

## Accident

### Feu dans une fabrique de vernis d'imprimerie.

N° 20485 - 05/04/2001 - FRANCE - 74 - ANNEMASSE .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/20485/>

Un feu se déclare dans la division encre liquide d'une fabrique de vernis d'imprimerie. Le service incendie de la société maîtrisent l'incendie à l'aide d'une lance à mousse et d'extincteurs à poudre, avant l'arrivée des pompiers externes. Ceux-ci mettent en place une petite lance pour refroidir l'installation. L'échauffement d'une pompe de transvasement serait à l'origine du sinistre.

## Accident

### Accident TMD

N° 4864 - 19/11/1993 - FRANCE - 54 - AZERAILLES .

H49.41 - Transports routiers de fret

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/4864/>



Sur la RN 59, un semi-remorque transportant 1 200 l de toluène et plusieurs tonnes de papier et d'encres d'imprimerie, arrache 2 pylônes électriques et heurte 1 maison inoccupée. Un court-circuit déclenche un incendie qui entraîne un risque d'explosion. Des vapeurs toxiques se dégagent ; 40 pompiers viennent à bout de l'incendie au moyen de mousse chimique. La MEURTHE est polluée par l'encre et les produits chimiques mélangés à l'eau et à la neige carbonique. Le chauffeur qui s'était assoupi au volant est légèrement blessé.

## Accident

### Troubles respiratoires collectifs dans une usine d'injection plastique.

N° 12864 - 18/12/1998 - FRANCE - 39 - SAINT-LUPICIN .

C22.29 - Fabrication d'autres articles en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/12864/>



Dans l'atelier de sérigraphie d'une usine d'injection plastique, 50 employés sont victimes

d'une intoxication collective. Parmi eux, 24 ont un malaise et 7 autres sont évacués vers un centre de soins. Aucune incidence sur l'environnement n'est constatée. Le recyclage d'air de l'atelier maintenant une surpression (salle blanche) semble être en cause. L'air de recyclage comporte un apport de 50% d'air neuf mélangé à celui extrait de machines utilisant de l'encre à base de diacétone-alcool et de résines polyester et acrylique (3 kg/j), et à celui extrait de l'atelier dans lequel des chiffons de nettoyage fortement imprégnés de solvant sont laissés à l'air libre. La reprise du travail est effectuée 2 jours 1/2 après : perte d'exploitation de plus de 400 kF. Le système de ventilation est revu notamment par augmentation du débit de ventilation et apport de 75% d'air neuf.

---

## Accident

### Incendie d'un wagon.

**N° 13955 - 03/10/1998 - FRANCE - 13 - MARSEILLE .**

*H49.20 - Transports ferroviaires de fret*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/13955/>

Un incendie détruit un wagon chargé de tissus ainsi qu'un stockage de bidons de colle, d'encre, de caoutchouc et un dépôt de palettes.

---

## Accident

### Pollution d'un cours d'eau.

**N° 7190 - 15/06/1995 - FRANCE - 14 - LISIEUX .**

*E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/7190/>



La construction d'un siphon sur un réseau d'assainissement provoque un bouchon. Le réseau ne pouvant plus assurer sa fonction, un ruisseau est pollué par de l'encre.

---

## Accident

### Incendie dans une entreprise de sérigraphie.

**N° 39987 - 20/03/2011 - FRANCE - 06 - LA TRINITE .**

*C18.12 - Autre imprimerie (labour)*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39987/>



Vers 15 h, un feu se déclare dans le stockage de papier d'une imprimerie de 3 000 m<sup>2</sup>. Le sinistre émet un épais nuage noir. Pour les besoins de l'intervention, une route départementale et l'électricité sont coupées. Afin d'entrer dans l'établissement, les pompiers sous ARI découpent les portes métalliques du bâtiment. L'incendie est maîtrisé à 16h15 et éteint à 16h45 avec plusieurs lances à eau dont 1 sur échelle.

Des employés sortent des palettes de papier avec des chariots élévateurs afin de parfaire l'extinction. Le réseau d'eau pluviale est protégé, mais une partie des eaux d'extinction mêlée à de l'encre rejoint la LAGHET malgré les merlons de terre dressés ; 10 m<sup>3</sup> d'eaux d'extinctions sont également retenus dans une rétention et pompés par une société privée. L'intervention s'achève à 18 h avec la réouverture de la route.

---

## Accident

### Incendie d'entrepôt industriel contenant des produits chimiques

**N° 36231 - 05/06/2009 - FRANCE - 01 - PONCIN .**

*C22.29 - Fabrication d'autres articles en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/36231/>



Dans une imprimerie, un incendie se déclare à partir de broussailles proches d'un hangar de stockage de nitrocellulose (un des composants de l'encre) situé à l'écart de l'entreprise. Les pompiers sont alertés vers 23h30. Ils maîtrisent le sinistre au bout de 2 h à l'aide d'un camion-citerne de 12 000 l d'eau et de 4 000 l de mousse. Le stock et une surface estimée à 50 m<sup>2</sup> de bâtiments sont détruits. Les eaux d'extinction sont contenues. Le directeur de l'entreprise, la gendarmerie et un élu se rendent sur place. La gendarmerie effectue une enquête afin de préciser l'origine du sinistre.

### **Accident**

**Incendie d'un local abritant un broyeur de cartouches d'encre et son stock.**

**N° 33425 - 16/08/2007 - FRANCE - 35 - LIFFRE .**

*C28.23 - Fabrication de machines et d'équipements de bureau (à l'exception des ordinateurs et équipements périphériques)*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/33425/>



Dans un local de 200 m<sup>2</sup> d'une usine de fabrication de matériels de bureau, un feu vers 15 h dans un broyeur de cartouches d'encre se propage au stock. Trente-six employés sont évacués du bâtiment. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 2 lances à débit variable de 250 l/min puis ventilent le local et un local adjacent de 400 m<sup>2</sup> ; 1 pompier est légèrement incommodé par les fumées. L'intervention des secours s'achève vers 18h30.

### **Accident**

**Feu dans un stockage d'encre.**

**N° 22605 - 16/06/2002 - FRANCE - 89 - PONT-SUR-YONNE .**

*YYY.YY - Activité indéterminée*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/22605/>

Un incendie se déclare dans un local de stockage d'encre.

### **Accident**

**Explosion dans une fabrique d'encre d'imprimerie.**

**N° 15131 - 01/05/1984 - FRANCE - 75 - PARIS .**

*C20.59 - Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/15131/>

Une explosion se produit dans une fabrique d'encre d'imprimerie.

### **Accident**

**TMD route**

**N° 5566 - 10/07/1994 - FRANCE - 38 - REVENTIN-VAUGRIS .**

*H49.41 - Transports routiers de fret*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/5566/>

Un camion transportant de l'encre d'imprimerie sur l'autoroute A47 se renverse et perd

une partie de son chargement sur la chaussée. Vingt-deux bidons de 25 kg contenant de l'encre et du vernis sont récupérés par une société spécialisée.

---

### Accident

#### Pollution des eaux.

**N° 31018 - 16/11/2005 - FRANCE - 71 - CHALON-SUR-SAONE .**

*G46.49 - Commerce de gros d'autres biens domestiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/31018/>



Déversés accidentellement dans le réseau pluvial d'un commerce de gros de papeterie, 50 l d'encre rouge polluent le CANAL DU CENTRE sur 200 m. Le produit est totalement miscible à l'eau. Un laboratoire spécialisé effectue des prélèvements d'eau pour analyses.

---

### Accident

#### Incendie dans une usine spécialisée dans la sérigraphie.

**N° 2096 - 22/07/1990 - FRANCE - 17 - ROYAN .**

*C18.12 - Autre imprimerie (labeur)*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/2096/>

Un feu se déclare dans une usine spécialisée dans la sérigraphie. Les dommages sont très importants (stock de papier, d'encre, machines et bureaux attenants à l'atelier sont détruits). La police effectue une enquête.

---

### Accident

#### Pollution des eaux.

**N° 32747 - 08/02/2006 - FRANCE - 60 - BALAGNY-SUR-THERAIN .**

*C17.24 - Fabrication de papiers peints*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32747/>



Dans une papeterie, un rejet de pigments d'encre servant à la coloration du papier peint pollue un contre fossé des services ferroviaires, affluent du ru de CIREs. La dégradation d'un filtre est à l'origine de la pollution.

---

### Accident

#### Feu de bâtiment désaffecté.

**N° 29837 - 17/05/2005 - FRANCE - 59 - LA CHAPELLE-D'ARMENTIERES .**

*C18.12 - Autre imprimerie (labeur)*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/29837/>

Un feu se déclare vers 22 h dans un bâtiment désaffecté de 8 000 m<sup>2</sup> de plain-pied abritant des palettes en bois, des stocks d'encre, de papier et de solvant. Les pompiers rencontrent des problèmes d'alimentation en eau et doivent dégager avec un tractopelle des blocs de pierre bloquant les entrées du bâtiment. Face à ces difficultés d'accès, la 1<sup>ère</sup> équipe d'intervention avait du pénétrer dans un champ cultivé provoquant des dégâts sur 500 m<sup>2</sup>. L'incendie détruit les 3/4 du bâtiment dont la toiture s'est effondrée.

---

### Accident



## Incendie d'un bâtiment industriel.

N° 31823 - 31/05/2006 - FRANCE - 38 - TULLINS .

H49.41 - Transports routiers de fret

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/31823/>



Un incendie embrase un bâtiment de 800 m<sup>2</sup> abritant une société de transport de marchandises, une imprimerie et un entrepôt. Possédant une structure métallique, le bâtiment abrite 20 t de balles de papier et des fûts de solvants et d'encre. Les 30 pompiers mobilisés maîtrisent le sinistre au moyen de 4 lances à débit variable. A la suite de l'accident, 6 personnes sont en chômage technique.

## Accident

### Pollution des eaux.

N° 31349 - 12/01/2006 - FRANCE - 77 - VAIRES-SUR-MARNE .

C17.29 - Fabrication d'autres articles en papier ou en carton

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/31349/>



Le ru de CHANTEREINE et la MARNE sont accidentellement pollués par de l'encre à la suite du dysfonctionnement d'une vanne dans une imprimerie. L'administration constate les faits.

## Accident

### Pollution des eaux.

N° 31432 - 22/12/2005 - FRANCE - 59 - JEUMONT .

C17.21 - Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/31432/>



La SAMBRE canalisée est polluée par de l'encre provenant d'une cartonnerie. L'administration constate les faits.

## Accident

### Pollution aquatique par une société de recyclage de carton

N° 10662 - 01/03/1996 - FRANCE - 01 - ARBENT .

C17.21 - Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/10662/>



Les effluents d'une société recyclant du carton fortement chargé en encre polluent le milieu aquatique. L'administration constate les faits.

## Accident

### Pollution du ru Val St Jean

N° 8686 - 11/01/1996 - FRANCE - 45 - PITHIVIERS .

ZZZ.ZZ - Origine inconnue

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/8686/>



Un déversement accidentel d'encre est à l'origine de la pollution du ru St Jean.

## Accident

### Pollution du ruisseau LA CHAUFFONTAINE

N° 9263 - 05/05/1995 - FRANCE - 54 - ROMAIN .

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/9263/>



Le ruisseau LA CHAUFFONTAINE est pollué par de l'encre d'imprimerie, de l'huile et de l'acétone suite au nettoyage intérieur d'une camionnette de la société incriminée. Le ruisseau est recouvert de mousse sur 5 500 m. Il y a mortalité piscicole.

## Accident

### Incendie et explosion dans une imprimerie.

N° 3179 - 07/08/1991 - FRANCE - 59 - BOUSBECQUE .

*C18.12 - Autre imprimerie (labour)*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/3179/>

Un feu se déclare dans une imprimerie d'emballages pour produits agroalimentaires. De nombreuses explosions se produisent. L'incendie est maîtrisé en plus d'une heure et demie. Le bâtiment de stockage des fûts d'encre de 300 m<sup>2</sup> est détruit ainsi que le local attenant où étaient montés les porte-cylindres et une partie du réseau électrique des ateliers.

## Accident avec fiche détaillée

### Echauffement de peinture dans une pompe et émission de solvant.

N° 8231 - 13/01/1996 - FRANCE - 78 - MANTES-LA-VILLE .

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

[https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/fiche\\_detaillee/8231/](https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/fiche_detaillee/8231/)



Dans une usine de peintures pour automobiles, un opérateur quitte son poste de travail à 16h15 en oubliant d'arrêter la pompe utilisée pour un transfert de peinture contenant 55 % de résine acrylique, 15 % de xylène, 16 % d'acétate de butyle et 4 % d'éthylbenzène. Le transfert de la résine d'une cuve dilueuse à une autre, démarré à 15 h, se termine après 17 h comme prévu mais la pompe continue à tourner. Son arrêt en sécurité par manque de débit ne fonctionnant pas, la pompe tourne à vide durant 11 h, entraînant un échauffement progressif de la résine dans le corps de pompe et une vaporisation du solvant qui remonte au niveau de la dilueuse. Le gardien de l'usine qui voit les fumées et perçoit les odeurs au 1er étage du bâtiment, donne l'alerte en appelant la personne d'astreinte à 2h30, puis les pompiers. Ces derniers, arrivés à 2h55, isolent la pompe et la surveillent jusqu'à disparition des fumées. L'astreinte et les secours quittent les lieux à 4h40. A la reprise des activités le surlendemain (lundi), la protection thermique de la pompe disjoncte. Le service entretien constate que la pompe est bloquée par de la résine prise en masse.

La procédure d'arrêt manuel de la pompe hors plage horaire n'a pas été respectée. Le fonctionnement à vide et prolongé de la pompe a provoqué l'échauffement de la résine subsistant dans le corps de pompe qui a fondu. En refroidissant, cette dernière a pris en masse et a bloqué la pompe.

A la suite de cet incident, le système de sécurité d'arrêt de pompe est modifié. Une

procédure exceptionnelle comprenant un double contrôle est mise en place tant que le système de sécurité n'est pas modifié et amélioré. Il est notamment prévu de créer un réseau spécifique de distribution de la résine acrylique du parc de stockage vers la cuve dilueuse sans transiter par une cuve intermédiaire.

### Accident avec fiche détaillée

#### Explosion suivie d'incendie d'une usine de fabrication de peintures.

N° 13520 - 07/09/1998 - FRANCE - 09 - PAMIERS .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

[https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/fiche\\_detaillee/13520/](https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/fiche_detaillee/13520/)



Lors de la fabrication d'une peinture, une cuve contenant un mélange de minium (oxyde de plomb) et de résine glycérophthalique explose à 23 h. L'incendie qui suit, détruit 2 ateliers et les laboratoires de recherche et de contrôle. 170 employés sont en chômage technique.

Commencée à 6 h, la fabrication est suspendue faute de solvant en attente de livraison. L'agitation est stoppée à 9 h 30. A la suite d'un échauffement, la cuve est refroidie à 16 h par aspersion d'eau. Une surveillance est mise en place. Aucune autre anomalie n'est ensuite notée jusqu'à l'explosion. L'oxydation des huiles siccatives contenues dans la résine aurait entraîné la formation d'acides gras, de sels de plomb, puis d'aldéhydes à bas point d'inflammation qui se sont rassemblés en haut de cuve et enflammés.

### Accident

#### Fuite de dioxyde de titane au niveau d'un silo

N° 53315 - 19/11/2018 - FRANCE - 33 - CESTAS .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53315/>

Vers 20 h, dans une usine de fabrication de peinture, un cariste constate un dégagement de poussières au niveau des silos de stockage de pigments. Il informe l'opérateur de l'unité de production qui arrête la séquence de sous-tirage d'oxyde de titane (TiO<sub>2</sub> ; pigment blanc minéral) en cours et prévient son superviseur. Sur place, celui-ci constate que du TiO<sub>2</sub> coule du silo car la manchette située sous le silo s'est détachée. La vanne manuelle située au-dessus de la fuite est fermée, stoppant ainsi la fuite à 20h10.

La quantité de TiO<sub>2</sub> écoulee durant 15 à 25 minutes est estimée à 12,6 t. La pollution s'étend sur 1 000 m<sup>2</sup> de sol bitumé. L'ensemble des réseaux d'eaux pluviales est isolé et rien n'est rejeté au milieu naturel par cette voie. Le préjudice économique est évalué à 25 000 - 30 000 EUR en fonction des capacités de recyclage ou non du TiO<sub>2</sub>. Le site est fermé le premier jour de nettoyage pour empêcher une pollution des routes autour de l'usine par les camions sortants. Le TiO<sub>2</sub> est récupéré manuellement et stocké en big-bags à l'abri dans le magasin pour matières premières. Une société spécialisée pompe 16 m<sup>3</sup> d'eau utilisée pour le nettoyage dans un camion-citerne avant de les traiter en filière d'élimination pour les eaux usées.

Selon l'exploitant, peu après le début d'une séquence de sous-tirage de TiO<sub>2</sub> du silo vers l'unité de production, la manchette, située à 5 m du sol sur le bas du silo et servant à absorber les vibrations, s'est détachée de son support sur sa partie basse entraînant ainsi un écoulement sur le sol. Le matériel avait été changé 3 semaines avant l'accident. Cette pièce est contrôlée et changée si besoin tous les 2 mois par l'équipe de maintenance, car elle avait été décelée comme sensible en 2016.

Avec l'appui des experts du groupe, une technologie plus sûre est identifiée. Elle sera mise en place fin 2018 / début 2019. La procédure d'intervention en cas de déversement de produits sera révisée. Elle intégrera mieux les spécificités liées à des déversements de type "poudre". Dans le cadre des projets de modernisation de la station de traitement des eaux du site courant 2019, un prélèvement de sol de la zone autour des silos sera réalisé pour détecter une éventuelle pollution.

## Accident

### Fuite de GPL dans une usine de peinture en aérosols

N° 43977 - 14/06/2013 - FRANCE - 16 - NERSAC .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43977/>



Lors du dépotage d'un camion-citerne de 20 t de GPL (mélange à 50 / 50 d'isobutane n-butane et propane, à 5 bar et à 20 °C) dans une usine de peinture en aérosols, une brèche dans le flexible de transfert entraîne le rejet de 24 l de GPL dans l'air.

L'alarme se déclenche avec mise en sécurité de l'installation de stockage et déclenchement du sprinklage. Le chauffeur ferme les clapets de fond de la citerne coupant l'arrivée du fluide et stoppe la pompe du camion. Les employés sont évacués 30 min durant la vérification et le démontage du flexible défectueux.

Ce dernier aurait été altéré par des têtes d'écrous présentes sur les rails de transport des flexible. L'exploitant renforce le contrôle de la conformité de chaque flexible embarqué sur les camions livrant du GPL lors de leur entrée sur le site : documents en conformité et vérification visuelle. Le transporteur installe des protections supplémentaires sur les flexibles et sur les écrous de fixation et immobilise le flexible durant le transport.

L'étude des dangers envisageait un scénario proche ; une fuite alimentée par la citerne du camion durant 1 min après déconnexion du double clapet du poste de déchargement considéré comme défaillant, mais pas le cas d'une défaillance du flexible (fuite non alimentée).

## Accident

### Dégagement de vapeurs acides dans une usine d'encres

N° 45743 - 22/09/2014 - FRANCE - 68 - CERNAY .

C20.12 - Fabrication de colorants et de pigments

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45743/>



Au sous-sol d'une usine produisant des encres, la vanne de mise à l'atmosphère d'un monte-jus est fuyarde. Son remplacement nécessite également le remplacement de la tuyauterie. L'installation est rincée 2 fois à l'eau par un opérateur de fabrication habitué à cette opération (2 fois par an). A l'issue du nettoyage, des traces de chlorure de chromyle (produit toxique) et de produits de décomposition de cette substance restent dans le neutraliseur. Ce récipient est impossible à vidanger totalement car il ne possède pas de vanne de fond pour des raisons de sécurité (élimination du risque de fuite).

L'opérateur desserre les boulons de la bride de la tuyauterie à remplacer. Alors qu'il desserre le dernier boulon, il reçoit une bouffée gazeuse au visage. Incommodé, il s'équipe du masque à cartouche qu'il avait amené avec lui et poursuit l'opération. Il remonte ensuite au rez-de-chaussée et s'assied, pris d'un malaise. Des employés de l'entreprise signalent

peu après des odeurs de chlorure de chromyle au rez-de-chaussée. Ils portent également assistance à l'opérateur. Celui-ci est placé sous oxygène puis évacué par les secours. Il ressort de l'hôpital dans l'après-midi.

L'inspection du travail est informée. L'exploitant rappelle au personnel l'obligation du port des EPI dès le début des interventions ainsi que l'interdiction d'intervenir sur une conduite ayant contenu un produit dangereux sans autorisation écrite (l'intervenant n'en disposait pas).

---

## Accident

### Incendie dans une usine de régénération de solvants usagés

N° 54796 - 10/12/2019 - FRANCE - 28 - LUIGNY .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54796/>



Vers 1 h, un feu se déclare dans un entrepôt de 1 500 m<sup>2</sup> d'une entreprise de régénération de solvants. L'exploitant déclenche le POI. Par mesure de précaution, l'A11 est fermée dans les 2 sens de circulation pendant 3h20 et 2 habitations sont évacuées. Les pompiers évitent la propagation de l'incendie à un autre bâtiment. Les contrôles effectués sur le plan atmosphérique et sur les eaux d'extinction ne signalent aucune pollution. Le premier bâtiment de 1 500 m<sup>2</sup> comprenant 40 t de solvants est totalement détruit. Un deuxième bâtiment contenant des emballages vides en PEHD et un atelier de maintenance sont détruits partiellement. Les toitures en acier sont détruites.

Les pertes matérielles et les dommages s'élèvent à plusieurs millions d'euros.

Un court-circuit au niveau d'un contacteur d'un nettoyeur haute pression arrêté la veille en fin de journée est à l'origine de l'incendie.

Suite à cet événement, l'exploitant révisé son étude de dangers pour prendre en compte ce phénomène et son POI. Il renforce les moyens matériels de prévention et de protection incendie.

---

## Accident

### Feu sur un dépoussiéreur après travaux

N° 47651 - 01/02/2016 - FRANCE - 77 - LA CHAPELLE-LA-REINE .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47651/>

Dans une usine d'enduits chimiques pour matériaux de construction, un feu se déclare vers 11 h sur le dépoussiéreur par aspiration de l'unité de production d'enduits en poudre. Cet équipement aspire en continu les poussières organiques d'adjuvants composées de produits inflammables : éther de cellulose, protéine animale, amidon, alcool polyvinylique. Ces poussières se consomment à l'intérieur de l'appareil en dégagant d'abord une odeur de brûlée vers 11 h, puis une épaisse fumée au niveau de la bouche de sortie du dépoussiéreur vers 12h45. Le chef d'équipe arrête l'équipement, fait évacuer les 70 employés du site, confine l'atelier et alerte les services de secours. Sur place vers 13 h, ceux-ci actionnent les trappes de désenfumage, coupent l'alimentation électrique du site et arrosent le dépoussiéreur avec 2 lances. L'intervention se termine vers 13h30. Les eaux d'extinction sont récupérées par pompage et dispersion d'absorbants. Une surveillance du dépoussiéreur est mise en place jusqu'au lendemain.



Seuls des dégâts matériels sont à déplorer. Le dépoussiéreur est indisponible mais la production d'enduits en poudre peut reprendre partiellement le jour même (sans aspiration en continu des poussières).

Deux heures avant l'incident, des travaux de soudure étaient réalisés sur l'appareil en cours de fonctionnement par une entreprise extérieure. Ils consistaient à souder une protection sur la paroi externe de l'appareil en vue d'améliorer la sécurité au poste de travail. L'élévation de la température induite par les opérations de soudure aurait provoqué la combustion des poussières.

## Accident

### Fuite de résine acrylique dans une usine de peinture et vernis

N° 42408 - 16/03/2012 - FRANCE - 39 - DOMBLANS .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42408/>

Un déversement de 20 m<sup>3</sup> de résine acrylique est constaté à 8 h dans la rétention du stockage d'une usine de vernis. Le personnel parvient à en récupérer 18 m<sup>3</sup> pompés dans des conteneurs. Le reste de la résine est arrosé pendant la nuit pour éviter son séchage. Le lendemain, une société spécialisée pompe le reliquat. Le pompage entraîne la formation de mousse dans la citerne et son débordement en l'absence de surveillance, l'alerte de niveau haut de la citerne ne fonctionnant pas avec de la mousse. Le camion n'étant pas stationné sur une zone équipée d'une rétention, 20 l d'un mélange eau-résine s'écoulent sur la voirie et le réseau pluvial qui doivent être rincés. L'exploitant obture le réseau pluvial et pompe le mélange dans une rétention fermée par 2 vannes. Cependant, les vannes ne sont pas étanches à cause de la mauvaise conception du système et de la présence de sable. Les eaux de rinçage s'écoulent alors dans un fossé conduisant à un ruisseau. La municipalité et le propriétaire du terrain traversé par le fossé sont informés. Un barrage terre est érigé en amont du ruisseau et des obturateurs gonflables sont installés en sortie de rétention pour limiter l'écoulement. Le fossé est pompé puis curé. L'exploitant informe l'inspection des installations classées.

Le matin de l'accident, l'unité de stockage de résine a été arrêtée et les tuyauteries démontées pour être nettoyées suite au séchage de résine dans celles-ci. L'arrêt a provoqué la coupure d'arrivée d'air de la vanne pneumatique en sortie de cuve qui est restée en position ouverte, mais aucun bouchon n'a été placé en amont de la vanne : la résine a fuit dans la rétention jusqu'à détection visuelle du déversement. L'exploitant vérifie l'étanchéité des vannes de coupure de la rétention, modifie les regards au niveau des vannes pour éviter l'accumulation de sables dans ceux-ci et révisé les procédures pour les interventions d'entreprises extérieures avec risque d'écoulement de produit (nettoyage, entretien, empotage ou dépotage).

## Accident

### Feu dans une usine de régénération de solvants usagés

N° 47549 - 15/10/2015 - FRANCE - 28 - LUIGNY .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47549/>



Vers 11h30, dans une usine de régénération de solvants usagés, un feu se déclare sur un fût de solvants souillés (déchets d'encres nitrocellulosiques et d'acétate d'éthyle et d'éthanol) en cours de distillation. Constatant de la fumée dans le tube d'écoulement, l'opérateur met la machine en sécurité en effectuant sa vidange avec inertage à l'azote. La

mise à l'atmosphère des boues a créé une incandescence lorsque celles-ci ont été transférées dans le fût. Aidé d'un technicien, l'opérateur arrose l'installation avec de l'eau et prévient les équipes d'intervention du site. Les pompiers sont appelés par précaution. L'équipe d'intervention met en place les moyens fixes et mobiles de l'établissement (canon à eau, rideaux d'eau et RIA), tandis que l'équipe communication prend en charge les salariés. A l'arrivée des pompiers, le feu est maîtrisé. Ces derniers vérifient l'extinction et mesurent la température du fût de déchets (35 à 40 °C). Les 10 m<sup>3</sup> d'eaux d'extinction souillées de solvants et les déchets de nettoyage sont évacués en centre spécialisé.

## Accident avec fiche détaillée

### Incendie dans une fabrique de colles.

N° 19385 - 08/12/2000 - FRANCE - 67 - HAGUENAU .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

[https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/fiche\\_detaillee/19385-2/](https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/fiche_detaillee/19385-2/)



Une explosion et un incendie se produisent vers 10 h dans une usine fabriquant des colles. Un important nuage de fumées noires se forme et touche partiellement l'agglomération voisine. Les conditions atmosphériques étant défavorables à l'élévation et à la dispersion du panache, les secours invitent la population à se confiner ; 3 écoles situées dans l'axe du panache sont évacuées. Les matières impliquées dans l'incendie sont des solvants (toluène et xylène), du PVC et les produits finis (mastics polyuréthanes et colles). Un périmètre de sécurité est mis en place. Les secours maîtrisent l'incendie en 3 h. Les mesures de confinement sont levées vers 14h30, une surveillance est maintenue le reste de la journée. Un opérateur remplissait un seau métallique de 25 l à partir d'un conteneur de 1 000 l de solvant avec une pompe anti-déflagrante et un flexible en plastique antistatique. Il voit jaillir des étincelles suivies d'une inflammation immédiate. L'opérateur alerte ses collègues qui interviennent avec des extincteurs mais le feu se propage au conteneur et prend rapidement de l'ampleur. La porte coupe-feu entre l'atelier central et le local solvant étant restée ouverte, l'incendie se propage à l'atelier qui est détruit ainsi que les stocks de produits finis, les emballages et les additifs. Le flux thermique généré par l'incendie, entraînant la fusion des lanterneaux du hall de stockage et de l'atelier, a favorisé la propagation du feu. Les stocks enterrés de matières premières (MDI, etc...) et 2 ateliers protégés par des portes coupe-feu seront épargnés. Plus de 1 200 m<sup>2</sup> et 60 % de l'outil de production ont été détruits, 700 m<sup>2</sup> ont été contaminés par les fumées grasses. L'événement a été largement médiatisé par la diffusion à partir des radios locales des consignes de confinement. La présence d'exutoires bien dimensionnés a empêché l'accumulation de gaz chauds, cependant l'intervention a été compliquée par l'accès à l'eau qui a dû être acheminée à l'aide de 4 km de tuyaux. Les dégâts matériels et pertes d'exploitation sont évalués à 70 et 50 MF. Du chômage technique est prévu. L'impact environnemental est faible ; l'enquête sanitaire ne révèle aucun cas d'intoxication dû aux fumées, les analyses des sols et des eaux n'ont détecté aucune pollution significative. Le départ de feu est probablement dû à une décharge électrostatique lors du transfert de solvant. La transpalette n'était pas en continuité au niveau du sol, l'opérateur portait des chaussures non électrostatiques. A la suite de ce sinistre, des mesures conservatoires sont prises : inspection de l'ensemble des installations et contrôle des conditions d'exploitation du site, arrêté préfectoral interdisant la reprise d'activité et prescrivant les mesures de dépollution, de stockage et d'élimination des déchets.

## Accident

### Incendie et pollution dans une usine de produits d'hygiène

N° 54190 - 29/07/2019 - FRANCE - 68 - KUNHEIM .

C17.22 - Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54190/>



Vers 21 h, un feu se déclare dans une usine de produits d'hygiène. Un électricien constate des flammes de plus de 3 m de haut, alerte les pompiers qui éteignent l'incendie. Le site est surveillé durant la nuit. Les 500 m<sup>3</sup> d'eaux d'incendies sont confinées. Un mélange d'encre organiques non solvantées, de colle aqueuse et d'huile mécanique de la bobineuse est rejeté dans les eaux de rétention. Des prélèvements conservatoires sont effectués pour définir la filière de traitement. Les déchets générés (absorbants souillés, pièces mécaniques, eaux souillées) sont évacués dans des filières agréées. La ligne de production est à l'arrêt.

Un défaut électrique répétitif ainsi que plusieurs réarmements sont à l'origine du départ de feu sur la bobineuse. En effet, vers 20 h un premier défaut électrique a été détecté et un électricien a réarmé le disjoncteur. Lors du redémarrage à 20h40, l'installation s'est immédiatement mise en défaut. L'électricien effectue à nouveau un réarmement et parvient à redémarrer la ligne. Vers 20h55, le défaut réapparaît et la ligne s'arrête. La coupure et la remise sous tension de l'armoire électrique sont effectuées juste avant l'apparition des premières flammes. L'alarme est déclenchée manuellement.

Suite à l'accident, l'exploitant démantèle et remplace la bobineuse. Il vérifie le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité (portes coupe-feu, trappes de désenfumage).

## Accident

### Feu dans une usine de régénération de solvants usagés

N° 54196 - 15/07/2019 - FRANCE - 28 - LUIGNY .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54196/>



Vers 12h30, lors d'une opération de broyage de fûts plastiques vides, un feu se déclare sur une trémie supérieure d'un broyeur dans une usine de régénération de solvants usagés. Une détonation est perçue. Le POI est déclenché. Le personnel parvient à maîtriser l'incendie. La production est arrêtée durant une demi journée afin de vérifier les équipements et organes de sécurité. Lors du broyage de fûts plastiques vides, une réaction s'est produite avec les résidus contenus dans les emballages. Le produit broyé s'est enflammé. Le fût incriminé semble être un fût contenant de l'éther.

A la suite de l'accident, l'exploitant renforce les mesures de détection de déchets non prévus par les certificats d'acceptation préalable dont le potentiel de réaction avec d'autres déchets peut conduire à des sinistres.

## Accident

### Explosion d'un conteneur de déchets dans une usine de fabrication de peinture

N° 23993 - 22/01/2003 - FRANCE - 01 - PONT-D'AIN .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/23993/>

Un conteneur de 120 t de déchets en attente de destruction en centre agréé explose et s'enflamme vers 11h15 dans une usine de peintures. Le déclenchement de la procédure d'alerte permet à l'équipe de première intervention d'agir rapidement : attaque du feu avec un extincteur à poudre, utilisation d'une lance à incendie branchée sur le plus proche RIA

pour refroidir les produits stockés, puis le conteneur. Une fois l'incendie sous contrôle 10 min plus tard, l'équipe déplace le conteneur vers un stockage isolé et protégé contre tout risque de pollution des sols. Pendant ce temps, une partie du personnel évacue le site comme prévu dans les consignes. Arrivés sur les lieux, les pompiers confortent les mesures de sécurité prises par l'équipe interne. Deux jours avant l'accident, les techniciens du laboratoire de développement avaient trié de vieux échantillons et matières premières stockés dans l'ancien magasin du laboratoire 'Transportation', en plaçant sur palettes 2 t de bidons de peintures à détruire, tout en laissant sur les étagères les substances chimiques particulièrement dangereuses ou toxiques. Des consignes avaient également été données au responsable du service expéditions : destruction des peintures comme les autres produits 'banals' et mesures particulières pour stocker les produits dangereux en vue d'une destruction à part. Pour rassembler ces produits chimiques, un magasinier a utilisé un conteneur jetable spécifique contenant un fond de résines qui sera déposé vers 10h30 au sommet du stock en accumulation de produits à détruire et explosera 45 min plus tard. Un planning des actions correctives est établi à la suite de l'accident : tout mouvement de produits chimiques dangereux est interdit tant que le mode de conditionnement, stockage et manipulation n'est pas défini. Par ailleurs, la formation du personnel sera renforcée : nouvelle procédure d'alarme présentée et expliquée, actualisation de la formation des responsables de la sécurité et de la communication. Les équipements de lutte contre l'incendie seront également renforcés (achat d'une réserve mobile d'émulseur et d'une lance équipée d'un mélangeur, d'équipements de protection individuelle). Le processus de destruction devra être amélioré et les collecteurs d'eau pluviale nettoyés.

---

## **Accident**

### **Explosion sur l'incinérateur des COV**

**N° 28649 - 29/11/2004 - FRANCE - 80 - EPPEVILLE .**

*S96.01 - Blanchisserie-teinturerie*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/28649/>

Une explosion se produit au sein de l'unité d'extraction et de traitement des composés organovolatils (COV) associée à 2 tunnels de lavage dans une entreprise de nettoyage à l'eau, à la soude et aux lessives de serviettes d'essuyage industriel. Ces serviettes servent principalement à l'absorption des solvants, graisses, encres... répandus au sol ou sur des matériels à nettoyer. Elles arrivent dans des fûts, sont pressées pour éliminer une partie des solvants avant de passer en machine à laver. L'accident s'est produit sur l'incinérateur des COV, à la suite de l'accumulation de gaz chaud au niveau d'un conduit de transfert (800 mm) d'un produit gazeux contenant un dissolvant. L'électricité est coupée pour stopper le moteur acheminant le produit. Les pompiers ventilent les locaux et refroidissent le conduit. La cause principale avancée par l'exploitant est le dysfonctionnement du pilotage du dispositif d'aiguillage des effluents dépendant de l'analyse des chromatographes. A ceci s'ajoute une méconnaissance de la nature des mesures issues de la chromatographie et des conditions de détermination des seuils de concentrations admissibles par l'oxydeur. L'inspection des installations classées demande à l'exploitant de fournir, avant le redémarrage de l'oxydeur, une étude de dangers avec analyse de risques sur l'ensemble de la chaîne de traitement des effluents, en détaillant et précisant certains points : fonctionnement des analyseurs, définition, justification et représentativité des seuils de concentration vis-à-vis du fonctionnement de l'installation, procédures de mise en sécurité des installations, détection des pics de concentration en COV, réactivité des équipements en adéquation avec les conditions de flux dans les gaines, formation du personnel sur le site. Les conséquences sont uniquement matérielles : les installations touchées par l'explosion sont l'ensemble des équipements constituant l'oxydeur thermique (chambre, échangeur, canalisations,...), les courroies du ventilateur d'extraction, le circuit aéraulique canalisant le flux de COV provenant des 2 tunnels de lavage et le dévésiculeur.



## Accident

### Feu dans une usine fabriquant des encres liquides

N° 45071 - 11/03/2014 - FRANCE - 60 - BREUIL-LE-SEC .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45071/>

Dans une usine fabriquant des encres liquides, un opérateur constate vers 3h30 un échauffement au niveau de la tuyauterie en sortie d'un broyeur à bille contenant des solvants, de la nitrocellulose en solution, des additifs liquides et des pigments. La tuyauterie ayant rougi, il arrête l'installation par pression sur un bouton coup de poing et donne l'alerte. Le POI est déclenché à 3h50. Les 12 employés présents dans l'atelier sont évacués et les secours internes arrosent l'installation à l'aide d'un RIA. Alertés, les pompiers extérieurs établissent un périmètre de sécurité de 50 m et arrosent le broyeur pendant 3 h pour le refroidir. Les 14 m<sup>3</sup> d'eau utilisés sont récupérés et transférés vers une centre de traitement des déchets. Le POI est levé vers 6h30.

Informée le jour même, l'inspection des IC se rend sur place le 12/03.

Après analyse, l'exploitant retient 2 hypothèses expliquant l'incident :

- un manque d'alimentation en produit faisant tourner le broyeur à sec et qui serait lié soit à un colmatage du tamis (par les billes ou par le pigment) soit à un colmatage du clapet anti-retour se situant après la pompe à proximité du produit dans le broyeur ;
- la casse de la garniture mécanique provoquée par une surpression dans le broyeur, un choc, l'usure ou un défaut de la pièce.

Si la deuxième hypothèse était retenue, la casse de la garniture métallique aurait dû provoquer une perte de liquide qui n'a pas été constatée. Cette casse est plutôt la conséquence de l'élévation brutale de température au niveau du broyeur. Par ailleurs, lors du démontage du tamis, l'exploitant constate que 95 % de la partie basse du tamis est colmatée et que 50 % des billes du broyeur sont ovales, donc usées. Le manque d'alimentation en produit au niveau du broyeur, liée au colmatage du tamis est l'hypothèse finalement retenue par l'exploitant.

Ce dernier prévoit :

- d'installer une mesure de débit du produit à l'entrée du broyeur asservi à son arrêt sur les 8 lignes, soit un montant de 80 000 EUR ;
- de revoir la table des asservissements avec une baisse du paramètre pression maximum de 2,8 à 2,3 bar et une intégration du paramètre débit après installation des débitmètres ;
- de suivre la qualité des billes du broyeur.

## Accident

### Incendie dans une entreprise de peinture

N° 52328 - 28/09/2018 - FRANCE - 78 - LE PERRAY-EN-YVELINES .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52328/>



Vers 22h30, un feu se déclare dans un atelier de conditionnement de 150 m<sup>2</sup>, stockant des solvants et des peintures, dans un bâtiment de 600 m<sup>2</sup> d'une entreprise de fabrication de peintures et de vernis à usage industriel. Les pompiers éteignent l'incendie. La circulation



sur la départementale à proximité de l'usine est coupée. L'inspection des installations classées (IIC) effectue une reconnaissance avec les équipes spécialisées en risque chimique des pompiers. Des fumerolles persistent, les pompiers procèdent au noyage et assurent une surveillance jusqu'au lendemain. L'unité de production et les stockages extérieurs ne sont pas atteints. Aucun chômage technique n'est à déplorer. Une cuve d'acétate de méthoxypropanol (liquide inflammable) est endommagée et présente un défaut d'étanchéité. Le site dispose d'une rétention et d'un confinement des eaux d'incendie.

L'IIC se rend, de nouveau, sur place 3 jours plus tard pour vérifier le niveau de sécurité du site suite à l'incendie. Elle demande à l'exploitant de :

- vérifier la remise en état du système de détection incendie et des installations électriques de la zone sinistrée ;
- d'éliminer les résidus de toiture en fibrociment issus du sinistre, conformément à la réglementation en vigueur relative aux déchets amiantés ;
- vidanger la cuve de liquide inflammable détériorée dans des contenants compatibles avec le produit ;
- les eaux pluviales étant traitées par une station d'épuration collective, justifier l'absence de rejet d'eaux polluées en dehors du site.

De plus, l'exploitant mandate un bureau d'analyse afin de vérifier la présence ou non de particules d'amiante dans l'air. Il sécurise la zone sinistrée et prend contact avec la collectivité en charge de la station de traitement des eaux, à laquelle le site est relié. La mairie confirme qu'il n'y a pas eu d'impacts sur ses réseaux. Les déchets sont évacués vers des filières spécialisées.

---

## **Accident**

### **Flash de la batterie d'un condensateur d'une armoire électrique + projection d'un couvercle d'un fût**

**N° 27909 - 17/08/2004 - FRANCE - 76 - SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/27909/>

Le 16 août, la batterie d'un condensateur d'une armoire électrique flashe dans une usine de fabrication de peinture. Les fumées déclenchent l'alarme. Les sécurités coupent l'alimentation générale du site. Les pompiers internes interviennent, le POI est déclenché et les pompiers externes restent en soutien. La perte d'utilité électrique provoque la mise en sécurité des équipements dont un réacteur. Les réactifs sont vidangés vers les cuves d'isolement adaptées. En vue du redémarrage des installations, la société décide de transférer les 48 kg de peroxyde de la cuve de sécurité dans un fût de 200 l en les diluant afin de les stabiliser. Le fût est posé contre un mur en attente d'enlèvement puis destruction dès le lendemain.

Mais, pendant le débriefing de l'incident de la veille, vers midi, le couvercle du fût est projeté sous l'effet de la dégradation du peroxyde dilué. Le POI est de nouveau activé. Une trentaine d'employés est évacuée, un périmètre de sécurité est établi. Les pompiers internes arrosent le fût et disposent des absorbants pour éviter le déversement des eaux de refroidissement, potentiellement souillées, dans le réseau d'eaux pluviales. Le fût de peroxyde est ensuite disposé dans une cuve de 1 000 l remplie d'eau. Le POI est levé vers 13 h 15 et le personnel réintègre les locaux. Les employés nettoient la zone tandis que l'exploitant finalise les consultations pour l'enlèvement et l'élimination des déchets. Il n'y a pas eu de dégradations de matériels de production ou de sécurités. Le réacteur ainsi que sa cuve de sécurité sont remis en marche rapidement.

Des compléments à la procédure d'alerte du POI seront apportés, la procédure de mise en

sécurité et sa gestion postérieure seront formalisées. L'exploitant doit rédiger un rapport.

---

## **Accident**

### **Incendie dans une usine de peinture.**

**N° 22020 - 06/03/2002 - FRANCE - 21 - GEVREY-CHAMBERTIN .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/22020/>

Dans une usine de peintures, un feu se déclare vers 20 h dans une étuve au rez-de-chaussée d'un bâtiment à structure métallique de 225 m<sup>2</sup>. La substance concernée est un élastomère thermoplastique dénommé Kraton qui est utilisé pour fabriquer des mastics. Ce produit chimique, qui est introduit dans un malaxeur contenant des matières bitumineuses chauffées à 160 °C, doit avoir une teneur en eau très faible pour des raisons de sécurité. Ayant pris l'eau, il avait été placé dans une étuve au thermostat réglé à 70 °C pour être déshydraté durant au moins 24 h. Selon l'électricien de l'usine, la régulation de température était défectueuse et la température a sans doute dépassé 150 °C. Le Kraton s'est consumé en dégageant une épaisse fumée et de la chaleur. Un voisin observant la fumée alerte les secours qui arrivent rapidement sur le site. Ces derniers n'ont pas à intervenir, le produit étant déjà consumé. Les dommages matériels sont limités : destruction du moteur électrique du ventilateur de l'étuve et légères salissures. L'usine reprend normalement ses activités le lendemain. L'exploitant prend plusieurs mesures : interdiction de placer cette substance en étuve, incorporation à très faible dosage du stock restant dans les fabrications, interdiction d'utiliser cette étuve normalement réservée à la déshydratation du plâtre en dehors des heures de présence du personnel.

---

## **Accident**

### **Incendie dans une usine de peinture.**

**N° 21989 - 15/02/2002 - FRANCE - 21 - GENLIS .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/21989/>

Un début d'incendie d'origine électrique se déclare un vendredi matin vers 7h20 dans une usine de fabrication de peintures. Une batterie de 5 condensateurs est à l'origine du sinistre. Détectant une odeur de brûlé, 2 employés aperçoivent de la fumée qui s'échappe du local électrique de l'atelier Anticorrosion et déclenchent une alarme. Un technicien du service de maintenance coupe l'alimentation du local et une porte coupe-feu à proximité de ce dernier est fermée pour éviter toute propagation du sinistre à l'atelier Anticorrosion. L'incendie est maîtrisé en 15 min par 12 pompiers de l'équipe de première intervention de l'usine, constituée de 20 employés. Par mesure de précaution, le gardien appelle les pompiers externes. L'entreprise qui a installé le matériel électrique est contactée pour effectuer les réparations nécessaires au plus tôt. Deux salariés du fournisseur d'électricité arrivent en urgence pour apporter leur aide en cas de problème. Les membres de l'équipe d'intervention équipés d'ARI scient les câbles de l'armoire électrique qui fume encore et sortent cette dernière du local. Ils auront utilisé 6 extincteurs de 5 Kg de CO<sub>2</sub>. Vers 8h 20, le responsable de l'équipe interne ordonne la fin de l'intervention. L'atelier Anticorrosion reprendra son activité le lundi matin après des travaux effectués le vendredi et le samedi matin. Lors de la combustion des protections de câbles, des gaz chlorés ont été émis nécessitant un nettoyage des éléments électriques pour en éviter la corrosion ; l'atelier Anticorrosion est arrêté une journée supplémentaire pour permettre ce nettoyage. L'origine de l'incendie reste indéterminée, le local électrique avait été contrôlé le 25 janvier dernier et aucune remarque n'avait été formulée sur les condensateurs impliqués dans l'accident. Ces derniers n'étaient par ailleurs en service que depuis 8 ans pour une durée de vie de 20 ans. L'opérateur qui a déclenché l'alarme a dû rentrer dans le local

---

Anticorrosion pour actionner le bouton, l'absence de POI sur le site a entraîné une certaine désorganisation du personnel hors équipe d'intervention. Plusieurs mesures sont prises après l'accident : installation d'un système de détection automatique de départ de feu relié au poste de garde, installation d'un bouton de déclenchement d'alarme incendie à l'entrée de l'atelier, rédaction d'un POI.

## Accident

### Inflammation incontrôlée de solvants.

N° 18719 - 31/07/2000 - FRANCE - 94 - LE KREMLIN-BICETRE .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/18719/>



Dans l'atelier de clanc d'une usine de vernis et peintures, le mélange de constituants utilisés pour fabriquer un produit phosphato-chromatant conduit à une réaction exothermique. De l'acétone s'évapore, s'enflamme en formant une boule de feu et explose. Les employés maîtrisent l'incendie qui se limite au récipient contenant le produit. Les pompiers évacuent 2 ouvriers brûlés au 2ème degré. Les installations ne sont pas endommagées et la production du reste de l'usine ne sera pas perturbée. La société complète ses procédures écrites de fabrication, une nouvelle procédure étant rédigée pour le produit en cause. L'Inspection demande des informations précises sur les produits stockés pour la mise à jour du classement des activités du site, ainsi qu'un rapport sur l'accident et les mesures prises à la suite de ce dernier.

## Accident

### Incendie dans une imprimerie

N° 52780 - 17/12/2018 - FRANCE - 89 - MAILLOT .

C17.21 - Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52780/>



Vers 15 h, un feu se déclare sur une imprimante industrielle contenant 8 types de solvants dans une imprimerie soumise à autorisation. Les 20 employés présents évacuent le site. Des opérateurs tentent d'éteindre l'incendie à l'aide d'un extincteur à poudre avant l'arrivée des pompiers. Le système d'extinction semi-automatique s'enclenche pendant 15-20 minutes. L'incendie est éteint à 17h50. Un conduit est démonté et ramoné pour parfaire l'extinction. L'entreprise met en place une surveillance pour la nuit.

Les 4 personnes ayant réalisé les opérations d'extinction sur la machine sont transportées à l'hôpital. Cinq autres sont auscultées à titre préventif. L'incendie génère des déchets : mélange de produits encres/solvants enduits de poudre des extincteurs représentant 6 fûts de 200 kg. Ces derniers sont pris en charge par une société spécialisée.

Selon l'exploitant, une erreur humaine serait à l'origine de l'évènement. Un chariot n'aurait pas été descendu correctement et aurait créé un frottement métallique à l'origine du feu. Un organisme contrôle la machine ainsi que la conductivité des différents groupes d'impression et des sols en résine antistatique.

## Accident

### Polymérisation d'un GRV de styrène dans une usine de peinture, laque et vernis

N° 45500 - 16/07/2014 - FRANCE - 71 - TOURNUS .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45500/>



Vers 15h30, un GRV de 1 000 l de styrène connaît un début de polymérisation dans la zone de stockage d'une usine de peinture. Une partie de l'usine est évacuée mais la production n'est pas stoppée. Un périmètre de sécurité est établi. Les pompiers du site refroidissent le GRV avec une lance en attendant le secours. Ceux-ci poursuivent le refroidissement. L'inspection des installations classées se rend sur place. Les secours mesurent jusqu'à 600 ppm de styrène au contact du GRV. Le refroidissement se poursuit jusqu'au lendemain où le GRV est placé dans un camion frigorifique à -18 °C pour arrêter la réaction.

Le GRV venait d'arriver sur le site. Le styrène qu'il contenait n'étant pas assez stable pour l'industriel, celui-ci l'a mis à l'écart et surveillé.

---

## Accident

### Déversement de produits pour peinture dans une usine de peinture en liquidation judiciaire

N° 37129 - 02/10/2009 - FRANCE - 80 - AIRAINES .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/37129/>



Dans une usine de fabrication de peinture en liquidation judiciaire depuis avril 2009, 2 conteneurs de 1 000 l chacun de produits pour peinture (a priori, résines acrylique, uréthane dans de l'acétate d'éthyle) sont renversés sur le sol et polluent l'AIRAINES (cours d'eau de catégorie 1) via le réseau d'eau pluviale. Une pisciculture située en aval subit une perte d'exploitation de 85 t de truites (interdiction pour cette dernière de commercialiser ses produits pendant 80 jours). Les secours installent 7 barrages. L'inspection des installations classées et un élu se rendent sur place. Un acte de malveillance serait à l'origine de la pollution.

Lors d'une visite le 29/09/09, l'inspection des installations classées avait constaté la présence de nombreux pots de peintures, bidons et conteneurs inflammables voire explosifs, de produits inconnus répandus sur le sol et de plusieurs contenants éventrés. Les sols et les toitures sont percées, certaines portes ont été forcées ; le site n'est donc plus sécurisé. L'inspection demande au mandataire liquidateur de lister les produits restants sur le site et de renforcer la mise en sécurité des installations. Le liquidateur ne disposant pas des moyens financiers suffisants (impécuniosité de la liquidation) pour réaliser les travaux correspondants, l'inspection propose au préfet une saisine du Ministère en vue d'une intervention d'urgence. La dépollution du site, assurée par l'ADEME, se termine en 2010. Ce sont près de 800 t de déchets qui ont été éliminés.

---

## Accident

### Rejet de vapeurs de solvants.

N° 23308 - 21/11/2001 - FRANCE - 68 - ILLFURTH .

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/23308/>

Lors de la distillation d'un solvant pollué par des encres d'impression, une émission de vapeurs nécessite l'évacuation de l'atelier. Les pompiers sont alertés. La pollution est limitée à l'atmosphère de l'atelier. Les vapeurs de solvant émises sont dues à l'encrassement du fond de cuve par des boues d'encres durcies qui ont surchauffé et qui a



provoqué l'ouverture de la soupape de sécurité de la cuve.

## Accident

### Pollution des eaux.

**N° 18228 - 10/04/2000 - FRANCE - 44 - SAINT-HERBLAIN .**

*C17.21 - Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/18228/>



Dans une usine de fabrication d'emballages en papier, des eaux chargées en encres de qualité alimentaire polluent le PATUREAUX lors de travaux réalisés pour remplacer une canalisation d'eaux pluviales défectueuse. Une tuyauterie d'écoulement des eaux de lavage des encriers avait été condamnée, mais le nettoyage de la station de traitement des encres a fait remonter le niveau d'un puisard provoquant un débordement de l'effluent dans la tranchée ouverte pour les travaux.

## Accident

### Incendie sur un fût d'epoxy d'une usine de fabrication de matières plastiques

**N° 49206 - 29/09/2016 - FRANCE - 95 - SAINT-OUEN-L'AUMONE .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49206/>



Peu avant minuit, un feu se déclare sur un fût contenant 100 kg d'epoxy dans un bâtiment de 2 000 m<sup>2</sup> d'une usine de fabrication de matières plastiques (résines thermodurcissables - planches modulables). Trois personnes sont évacuées. Les secours refroidissent le fût à l'aide d'une lance. Deux personnes, légèrement intoxiquées, sont transportées à l'hôpital. Le fût est immergé dans de l'eau. Les locaux sont ventilés.

Le produit concerné a été fabriqué le 19/09. Le lendemain, la viscosité du produit ayant augmenté, il est dilué mais reste trop visqueux. Il est remalaxé le 21/09 sans succès puis laissé en attente dans la cuve à température ambiante, le temps de trouver l'origine de cette augmentation de viscosité. Le produit est ensuite vidangé en fût le 26/09 et laissé dans le local de conditionnement à température ambiante jusqu'à l'accident.

L'exploitant décide d'écarter le lot ayant servi à la fabrication du produit et d'interroger le fournisseur. Il décide également de conserver ce type de produit au congélateur. Le fournisseur indique que la matière initiale est sensible à l'humidité ambiante et à l'humidité des autres matières de la formule lors de la fabrication. Il est donc décidé d'utiliser un lot non entamé de cette matière et des lots frais pour les autres matières premières. Une attention particulière est portée à la température de refroidissement de la cuve pour éviter tout risque de condensation sur les parois et la fabrication est suivie par un chimiste expérimenté. Malgré ces précautions, le produit fabriqué en octobre 2016 voit sa viscosité augmenter le lendemain de sa fabrication.

L'exploitant décide :

- de suivre l'évolution de la viscosité du produit à -18 °C et à 25 °C ;
- de réaliser une étude systématique sur les matières premières de la formule pour évaluer l'impact de chaque matière sur la viscosité du produit ;
- de prendre contact avec les fournisseurs des matières premières principales afin qu'ils apportent leur expertise.



## Accident

### Fuite de xylène dans une usine de mastics et de colles

N° 47943 - 20/04/2016 - FRANCE - 60 - LE MEUX .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47943/>



Dans une usine chimique fabriquant des mastics et des colles, un camion-citerne décharge vers 9h30 du xylène vers une cuve de stockage dans le local solvant. Après échange avec le chauffeur, le volume déposé anormalement élevé inquiète le logisticien du site. Il se rend dans le local contenant la cuve et constate un débordement de xylène par le flexible de remplissage au niveau de la cuve. Il arrête la pompe de dépotage au fond du local, mais reçoit des éclaboussures de produit.

Alertés, les secours, arrivés vers 10h45, le transportent à l'hôpital. L'activité du site est suspendue et le personnel est évacué. Un déversement de 2 m<sup>3</sup> de xylène (solvant inflammable, irritant et nocif) est constaté dans la rétention. De petites fuites, fissures apparentes et défaut d'étanchéité du joint de la fermeture intérieure, sont détectées au niveau de la rétention. Les secours installent des feuilles absorbantes et réalisent un tapis de mousse. Un bouchon gonflable est mis en place au niveau d'un regard intermédiaire. Dans l'après-midi, une société spécialisée pompe le xylène déversé dans la rétention et l'employé légèrement blessé reprend son poste. L'activité du site reprend vers 16h30.

En première analyse, un dysfonctionnement d'un capteur de niveau de la cuve serait à l'origine de l'accident. Ce capteur avait bien fonctionné lors du dernier remplissage 15 jours avant, mais ne faisait pas l'objet d'un suivi formalisé (ni certificat d'étalonnage, ni procédure de contrôle régulier).

---

## Accident

### Décès d'un employé dans la cuve d'un camion-citerne.

N° 46723 - 08/06/2015 - FRANCE - 42 - SAVIGNEUX .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46723/>



Dans une usine de peinture industrielle, un chauffeur de nationalité étrangère chute dans la citerne de son camion alors qu'il la nettoie. Il est retrouvé mort vers 16h30. La cuve avait été vidée préalablement. Une autopsie doit déterminer si la cause du décès est la chute de 2 m dans la citerne ou l'inhalation de produit chimique.

---

## Accident

### Déversement de peinture dans une usine de peintures

N° 42843 - 10/10/2012 - FRANCE - 60 - MONTATAIRE .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42843/>



Lors d'une opération de remplissage d'une trémie dans le bâtiment de conditionnement d'une usine de peinture vers 10h30, un opérateur laisse ouverte ou mal fermée une vanne d'alimentation en white-spirit. La trémie se remplit et déborde, une quantité estimée à 150 l de white-spirit se déverse sur le sol. Des opérateurs épongent le solvant : 8 d'entre eux ressentent des troubles (maux de tête et difficultés respiratoires) dont 6 qui sont évacués à

l'hôpital par les pompiers et le SAMU pour examens complémentaires. Cinq sont de retour sur le site dans le courant de l'après-midi et une seule reste en observation à l'hôpital pendant 48 h. Le bâtiment est évacué, ventilé et nettoyé. L'intervention s'achève à 11h45.

L'exploitant installe un dispositif pour stopper automatiquement le remplissage de la trémie lorsqu'elle est pleine et révisé la procédure de gestion d'un déversement accidentel pour détailler les actions de nettoyage et les équipements à utiliser en cas d'intervention. Il informe également l'inspection des installations classées.

---

## **Accident**

### **incendie localisé suite opération de maintenance**

**N° 33591 - 08/08/2007 - FRANCE - 24 - CREYSSE .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/33591/>

Dans une usine de fabrication de vernis, des fumées sont émises lors de travaux de soudure sur une installation à l'arrêt et en travaux d'été. Une particule de laitier s'est introduite dans la cellule C de l'atelier de production de bases anti-sédimentantes pour vernis à ongle, malgré les bâches de protection et l'arrosage en eau dans la cuve de mélange (vide) située sous l'endroit où a lieu la soudure. Le dégagement de fumée sans apparition de flamme est suivi d'un léger flash et se propage aux cuves vides en attente du même atelier par le système d'aspiration commun des vapeurs de solvants. Les employés actionnent le système incendie (à poudre). L'incident est rapidement maîtrisé, mais les plaques isolantes en toiture en combustion lente ont transmis un début de foyer d'incendie vers la cellule D située derrière un mur coupe-feu. Le responsable maintenance et un opérateur noient les cuves et les locaux dans l'attente des pompiers de la ville voisine. Après mise en sécurité des cellules par ces derniers arrivés sur les lieux, les plaques isolantes sont enlevées et les conduites d'aspiration des vapeurs de solvant démontées et inspectées. Les conséquences matérielles sont limitées, la remise en état de l'installation étant évaluée à moins de 2 Keuros. Compte tenu des quantités mises en jeu dans l'atelier (présence de reliquats de produit sur les parois des cuves car ce dernier est très visqueux, soit un maximum de 10 Kg sur une cuve de 5 t), les conséquences en terme de flux thermique sont également faibles, évitant le risque d'un effet domino avec les bâtiments de stockage. L'établissement est équipé d'une fosse de décantation des eaux procédés, ainsi que d'un réseau indépendant d'eau pluviale transférable dans la fosse en cas d'incident. Le jeu de vannes nécessaire à l'isolement du site du milieu naturel a été actionné rapidement permettant d'éviter toute pollution de la DORDOGNE. Le dégagement de fumée lors du sinistre est resté faible et aucune perturbation de la circulation n'a été notée sur la départementale passant devant le site. Le système automatique d'extinction incendie ne s'est pas déclenché car l'incident n'a pas généré une chaleur suffisante au niveau du système de détection. La bonne réactivité du personnel qui a déclenché manuellement le système d'extinction a permis cependant de limiter les dommages. L'exploitant étudie l'intérêt de compléter le système de détection incendie par un détecteur de fumées. Désormais, les interventions par point chaud au dessus des cuves seront réalisées après inertage en eau de celles-ci. Enfin, la suspicion de l'existence dans le mur d'un passage de conduite ou de câble entre les 2 cellules par lequel se serait propagé la combustion lente conduit l'exploitant à vérifier l'étanchéité des murs coupe-feu du bâtiment de fabrication.

---

## **Accident**

### **Feu dans une usine de fabrication de peintures**

**N° 16210 - 02/04/2001 - FRANCE - 59 - GONDECOURT .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/16210/>



Un incendie se déclare dans une usine de fabrication de peintures et de solvants. Le feu démarre sur une piste de manutention de produits inflammables alimentant l'atelier de vernis cellulosique et se propage aux 3 bâtiments voisins : le petit bâtiment de stockage, l'atelier de vernis cellulosique et l'atelier de broyage où sont entreposés les pigments (mélanges de sulfochromate de plomb et chromo-molybdate de plomb). Les pompiers protègent les autres bâtiments et les dépôts de solvants et mettront plus de 2h à circonscrire l'incendie, les ressources en eau étant insuffisantes.

Le feu aurait pris à l'arrière d'un chariot pendant la manutention d'un conteneur. L'agent, constatant la présence de flammes, dépose rapidement le conteneur sur la piste et se gare entre l'atelier de fabrication de vernis et l'atelier de broyage. Le conteneur prend feu et l'incendie se propage à l'ensemble du stockage de la piste. Le chariot prend feu lui aussi et entraîne l'incendie des 2 bâtiments, l'atelier de broyage étant touché par le rayonnement thermique. Les eaux d'extinction chargées en pigments et non confinées, rejoignent le canal de la DEULE. 2 obturateurs seront placés tardivement sur les canalisations de rejet des eaux pluviales. L'exploitant fait appel à une société extérieure pour nettoyer le site. Une CMIC analyse les fumées qui ne révèlent pas de pollution significative. Le redémarrage des parties détruites ou endommagées n'aura lieu que sous conditions.

## Accident

### Pollution des eaux à la suite d'un incendie.

N° 21691 - 10/01/2002 - FRANCE - 60 - THOUROTTE .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/21691/>



A 4h20, un incendie embrase rapidement un atelier non sprinklé de fabrication d'encres solvantées de 2 500 m<sup>2</sup> empêchant toute action de l'équipe de 1ère intervention. Les productions sont interrompues. Les 7 employés présents évacuent l'atelier, puis tout le personnel quitte l'usine. Alertés automatiquement via une ligne directe (dispositif TALIA ou Terminal d'Alerte Liaison Identifiée Accident), les pompiers interviennent 15 mn plus tard avec d'importants moyens. Le sinistre est circonscrit à 5h30 et maîtrisé à 9h30. Une surveillance est maintenue les 5 jours suivants. L'atelier récemment rénové et modernisé est détruit, les pertes financières sont évaluées à 9 millions d'euros. Situés entre 15 et 30 m de la zone sinistrée, les stockages de matières premières (dont des nitrocelluloses), le laboratoire de recherche et les locaux de fabrication d'encres grasses ont été préservés ; la fabrication d'encres noires (sans solvant) peut ainsi reprendre dans l'après-midi. Le temps de mettre en place des obturateurs dans l'usine dépourvue de bassin de rétention adapté, les eaux d'extinction s'écoulent durant 1 h dans un contre-fossé avant d'être confinées dans le réseau des eaux pluviales du site (150 m<sup>3</sup>). Elles seront pompées à 8h30 par des entreprises extérieures et stockées durant plusieurs heures dans des bassins d'eaux pluviales (commune, DDE) dont les vannes se révèlent être non étanches. L'inspection des installations classées et la police de l'eau constateront peu après une pollution du MATZ sur 2,25 km. Les effluents pollués seront finalement évacués par camions et traités. Le feu se serait déclaré dans une ancienne tour de préparation des encres, en cours de remplacement, dans laquelle se trouvaient 36 conteneurs de 1 et 2 m<sup>3</sup> remplis d'un mélange de 100 à 200 l d'alcool éthylique / acétate d'éthyle et équipés de soupapes de dépression, ainsi qu'un poste de dosage. Selon l'exploitant, un opérateur dosant un mélange non conforme à l'aide d'un seau métallique de 25 l n'aurait pas effectué de mise à la terre préalable. Une décharge d'électricité statique aurait provoqué l'inflammation des vapeurs de solvant, le feu se propageant ensuite rapidement à la tour et aux autres conteneurs. Les vapeurs émises par les soupapes de ces derniers ont accéléré la

propagation du sinistre.

---

## Accident

### Fuite dans une entreprise de peintures pour l'aéronautique

N° 50443 - 28/09/2017 - FRANCE - 09 - PAMIERS .

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50443/>

Vers 12h30, de la fumée se dégage d'un bidon de 150 l dans un local de déchets d'une entreprise de peintures pour l'aéronautique. Un opérateur déplace le bidon à l'extérieur du site sur un bac de rétention. Les pompiers évacuent les 50 employés présents. Un rideau d'eau est mis en place pour limiter les fumées. Après plusieurs tentatives infructueuses, notamment en l'absence d'information sur les produits en présence et leur quantité, les pompiers réussissent à étouffer, vers 15h30, la réaction exothermique grâce à de la poudre.

A l'origine de l'évènement, un opérateur s'est trompé dans la préparation d'un mélange. Il l'a jeté, sans se rendre compte qu'il avait changé les propriétés chimiques de son mélange, dans le mauvais bidon de déchets. Le mélange de poly-isocyanate et de substances à base époxy a réagi de façon exothermique et a provoqué la libération d'oxydes d'azote dans l'atmosphère.

---

## Accident

### Fuite d'huile caloporteur

N° 32584 - 21/10/2006 - FRANCE - 76 - SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF .

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32584/>

Dans une usine de fabrication de vernis pour emballages, une combustion sans flamme déclenche à 5 h le détecteur de fumée situé dans le bâtiment d'un réacteur de polymérisation. Ce détecteur émet une alarme en salle de contrôle ainsi qu'au poste de garde de l'établissement. Les opérateurs alertés observent un dégagement de fumées au niveau d'une bride du circuit de chauffe du réacteur. Le chef d'équipe décide de transférer le contenu du réacteur vers une capacité tampon de sécurité. Un second chef d'équipe et un opérateur, intervenant sur la tôle en aluminium du réacteur, constatent une fuite d'huile caloporteur déjà ancienne, la laine de roche (isolant du calorifugeage du réacteur) étant ferme et noircie. La fuite se situe sur une soudure du retour second étage de chauffe du réacteur, au niveau de la séparation de la demi-coquille vers le col de bride du serpentin de chauffe. Il s'agit d'une huile minérale dont la température d'auto-inflammation est supérieure à 250 °C. Durant le batch débuté ce 21/10 vers 3h06, cette huile imbibant le calorifugeage est portée à 230 °C et finit par provoquer une combustion sans flamme de la laine de roche souillée. Une fois la tôle démontée, la laine est arrosée au moyen d'extincteurs à eau, puis à 5h20, elle est retirée et trempée dans un estagnon rempli d'eau. La situation est considérée comme maîtrisée. Les pompiers sont cependant alertés par l'entreprise extérieure en charge de la surveillance à distance de l'établissement, le gardien en tournée au moment du déclenchement de l'alarme incendie n'ayant pas pu être joint sur le portatif radio (mauvais branchement de la batterie). La procédure prévoit en effet qu'en cas d'échec de mobilisation du gardien, la société doit appeler les secours extérieurs. Une cellule de dépollution est envoyée et se présente au magasin « Expédition » plutôt qu'à l'atelier R7, le plan d'établissement répertorié dont les pompiers disposent étant erroné. L'exploitant prévoit de remplacer le calorifugeage du réacteur par un calorifugeage double enveloppe d'ici au 31/12/2006 avec la mise en place d'une gouttière en partie basse pour détecter facilement la présence de fuite. Une nouvelle consigne est mise en place pour vérifier le bon fonctionnement du téléphone portatif du gardien de



l'établissement. Un appel test (passé depuis l'extérieur de l'établissement) est réalisé à chaque prise de poste de 18 h. De plus le plan d'établissement répertorié (PER) sera mis à jour. Il est à noter que cette anomalie s'est déjà produite sur le même réacteur le 16/02/2004. La soudure défectueuse est reprise le lundi 23/10 après-midi et le réacteur remis en service le lendemain matin. Les conséquences de l'incident sont minimales, quelques résidus d'huile ont été projetés sur la dalle en béton du niveau 1 de l'atelier, les eaux d'extinction (quelques litres) sont récupérées et traitées comme déchet industriel.

## Accident

### Feu industriel

**N° 32168 - 25/04/2006 - FRANCE - 60 - BREUIL-LE-SEC .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32168/>



Dans une usine de fabrication de peintures et vernis, un feu se déclare vers 11 h dans l'atelier de fabrication des encres liquides, à proximité d'une cuve. Les 3 opérateurs présents maîtrisent le sinistre au moyen d'extincteurs et d'un RIA. Le POI est déclenché, le personnel évacué et les pompiers internes et externes appelés. Lors de l'arrivée des secours extérieurs, le feu est circonscrit. L'exploitant constate la présence de poussières de nitrocellulose dans le carter de protection d'une vanne guillotine, ainsi que le déversement de 1 l de monoéthanolamine lors du démontage d'une pompe. Un groupe de travail se réunit pour déterminer les causes du départ de feu. L'hypothèse d'une réaction entre la nitrocellulose et la monoéthanolamine est écartée à la suite d'essais réalisés en laboratoire. L'exploitant avance plusieurs hypothèses : décomposition des poussières de nitrocellulose présentes dans le carter de protection de la vanne guillotine, point chaud d'origine mécanique provoquant l'échauffement de la vanne conjugué à une accumulation de ces poussières dans le capot de protection du vérin pneumatique actionnant la vanne. L'accident n'a fait que des dégâts légers, au niveau de la vanne guillotine et des câbles. Les 250 l d'eaux d'extinction mises en fûts sont évacuées dans un centre de traitement des déchets agréé, ainsi que les poussières d'extincteurs à poudre. La production a été arrêtée sur 2 cuves pendant 24 h. L'exploitant demande une expertise de la vanne à une entreprise extérieure. Une nouvelle conception de la vanne guillotine est étudiée avec un carter ajouré et non plus fermé pour permettre le nettoyage et supprimer le dépôt de poussières de nitrocellulose, ainsi que la réalisation d'une maintenance préventive sur les vannes guillotines comprenant l'inspection visuelle des pièces mécaniques et le nettoyage des carters de protection.

## Accident

### Fuite de gaz naturel dans une usine de fabrication de peintures

**N° 51267 - 21/03/2018 - FRANCE - 80 - MOREUIL .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51267/>



Vers minuit, une odeur de gaz est ressentie au niveau de la chaufferie d'une entreprise de fabrication de peintures. Le technicien du gaz coupe l'alimentation en gaz du site 45 minutes plus tard, en fermant la vanne d'alimentation en gaz de la chaufferie. Les 28 employés sont évacués. L'activité du site est mise à l'arrêt pendant 1 h. Des travaux de réparation sont réalisés et le gaz est remis en service le 30/03.

Le vieillissement de la canalisation est à l'origine de la fuite. L'exploitant intègre le



scénario fuite de gaz au POI.

## Accident

### Incendie sur une cuve de résine

N° 50810 - 19/12/2017 - FRANCE - 60 - SAINT-CREPIN-IBOUVILLERS .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50810/>

Vers 11 h, un feu se déclare sur une cuve de 6 000 l en cours de démantèlement. Le réservoir contient 10 l d'une résine qui s'est enflammée alors qu'un meulage était en cours. Les ouvriers éteignent l'incendie avant l'arrivée des pompiers. Ces derniers vérifient l'extinction au moyen d'une caméra thermique. Ils désenfument le bâtiment par les ouvrants naturels.

## Accident

### Fuite de fioul dans une usine de peinture

N° 47898 - 13/04/2016 - FRANCE - 60 - MONTATAIRE .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47898/>



Dans une usine de peinture, une fuite est détectée vers 9h30 sur un poste de distribution de fioul des chariots élévateurs. Un déversement de 2,5 m<sup>3</sup> d'hydrocarbure se produit dans le réseau d'eaux pluviales et 700 l rejoignent le ru du THERINETI. Une irisation de 3 m de largeur et de 800 m de longueur est constatée sur l'OISE. Les employés mettent en place un obturateur sur le réseau pluvial et arrêtent l'installation. Ils déposent des coussins absorbants dans le ru qui se révèlent inefficaces. Les services de secours installent un barrage flottant. Dans la journée, une société spécialisée pompe le fioul récupéré, soit 1,8 m<sup>3</sup>.

La fuite a pour origine une rupture de l'alimentation au niveau du compteur du poste de distribution, entre le pistolet et la vanne d'arrêt.

## Accident

### Fuite de fioul dans une usine de peinture

N° 46148 - 30/12/2014 - FRANCE - 60 - MONTATAIRE .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46148/>



Du fioul domestique fuit dans le local chaufferie d'une usine de peintures et de revêtements. Le déversement de 13 m<sup>3</sup> d'hydrocarbure se produit par les vannes manuelle des tuyauteries d'arrivée et de retour du fioul ainsi qu'au niveau du bol de filtration de la tuyauterie d'arrivée. Le sol de la chaufferie forme une rétention mais une partie du fioul s'écoule dans la fosse de rétention. Celle-ci est constituée de dalles métalliques dont l'état n'assure plus l'étanchéité. Une partie du fioul s'infiltré dans le sol et rejoint le réseau pluvial du site. Des irisations apparaissent dans le ruisseau servant d'exutoire à ce réseau. L'obturateur du réseau pluvial est actionné et des boudins absorbants sont déployés sur le ruisseau. Un diagnostic de l'état des sols est effectué.

Une surpression d'origine inconnue a endommagé le filetage des 2 vannes manuelles et la

vis de serrage du bol de filtration. Le fioul s'est déversé au niveau des filetages et de la vis. L'exploitant remplace les 2 vannes endommagées et isole le bol de filtrage par un bipasse. L'inspection des installations classées prescrit la dépollution des sols et la remise en état de la fosse de rétention.

## Accident

### Fuite de GPL dans une usine de bombes de peinture aérosol.

N° 44336 - 13/09/2013 - FRANCE - 16 - NERSAC .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44336/>



Dans une usine de production de bombes de peinture aérosol classée Seveso seuil bas, une fuite de GPL se produit vers 10h30 sur un poste de déchargement lors d'une livraison par un véhicule-citerne ; 52 employés sont évacués. Le personnel de maintenance répare une vanne défaillante. Les pompiers, qui avaient été alertés par précaution, effectuent des mesures d'explosimétrie qui ne révèlent aucune anomalie. Le dépotage reprend sous surveillance des secours publics. Leur intervention s'achève vers midi après que les employés aient réintégré leurs locaux. Une fuite de GPL s'était déjà produite durant un dépotage dans cette entreprise en juin 2013, à la suite de la défaillance d'un flexible (ARIA 43977).

## Accident

### Feu de cuve de vernis.

N° 40637 - 11/07/2011 - FRANCE - 69 - SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40637/>



Vers 8h15, un feu se déclare au niveau d'un buffet de solvant dans une usine de vernis. Un employé prépare le nettoyage d'une vanne utilisée le samedi 9 juillet 2011 pour un conditionnement ; il transvase du toluène dans un seau en métal de 5 l. L'ouverture de la vanne du réservoir provoque un départ de feu (électricité statique ?) qui se propage au bac de rétention, ainsi qu'à la veste de travail de l'employé. Ce dernier est pris en charge par l'un de ses collègues qui lui retire sa veste et son tee-shirt en feu et le douche.

Un 3ème employé ferme la vanne de solvant, donne l'alarme et attaque le feu avec un extincteur. L'utilisation de 7 extincteurs à poudre de 9 kg ne suffit pas à maîtriser l'incendie et le POI est déclenché à 9h15. Le personnel (40 personnes) est évacué et les vannes extérieures des citernes de solvant sont fermées. Les équipes d'intervention interne éteignent l'incendie avec un extincteur à poudre 50 kg implanté vers le réservoir d'azote ; les pompiers n'ont pas à intervenir et le POI est levé à 10h20.

Pris en charge par le Médecin du travail sur le site dans le cadre de visites médicales périodiques, puis par le SAMU, l'opérateur brûlé aux mains et à l'abdomen pourra cependant regagner son domicile dans l'après midi ; 2 autres employés présentant des difficultés respiratoires sont gardés en observation au moins une nuit à l'hôpital. La gendarmerie, la mairie ainsi que l'inspection des IC sont prévenues. L'atelier sinistré est fermé pour une durée indéterminée ; 15 personnes sont en chômage technique.

## Accident

### Débordement de toluène dans une usine chimique

**N° 38322 - 17/02/2010 - FRANCE - 42 - SAINT-ROMAIN-LE-PUY .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38322/>



Lors du dépotage d'une citerne de toluène dans une usine chimique, un opérateur branche vers 14 h le flexible sur le réservoir aérien n°9 (plein) au lieu du n°16 (vide). Du solvant déborde alors par l'évent. Lorsqu'il se rend compte de son erreur, il stoppe la pompe de dépotage, ferme la vanne de la citerne puis débranche le flexible côté réservoir. L'appel d'air engendre un siphonnage du réservoir aérien et du toluène se répand sur le sol. L'opérateur reçoit ensuite des projections de solvant en remettant le bouchon sur la canalisation. Le chauffeur du camion alerte les secours et la victime est transportée à l'hôpital. Au total, 2 800 l de toluène se sont écoulés. Le camion et la zone de dépotage sont lavés et les eaux sont évacuées dans le bassin de rétention. D'après l'exploitant, l'opérateur aurait dû alerter ses supérieurs ou faire baisser le niveau du réservoir en soutirant à la pompe de distribution de l'atelier 200 l de toluène dans un fût puis dépressuriser le flexible selon la procédure habituelle avant de le débrancher.

**Accident**

**Déversement de matières dangereuses dans le bassin d'orage de la commune.**

**N° 36115 - 11/03/2009 - FRANCE - 60 - SAINT-CREPIN-IBOUVILLERS .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/36115/>



Dans une usine de fabrication de peintures et vernis, une fuite de matières dangereuses, nocives pour les organismes aquatiques (solvants sales de distillation : produit de type finition polyuréthane à base de xylène et produit de type peinture polyuréthane à base de xylène) a lieu sur un conteneur muni d'un coude. Une partie de son contenu aboutit dans le caniveau des eaux pluviales situé au Nord Ouest du bâtiment A. L'exploitant recherche l'écoulement des boues jusqu'au bassin d'orage et engage le curage des canalisations de son établissement et de la commune. Il prévoit la prise en charge des terres et végétaux pollués et fait réaliser des prélèvements d'eau du bassin d'orage pour des mesures de xylène, d'éthylbenzène et d'hydrocarbures afin de déterminer la pollution du bassin. Un pompage des eaux de surface du bassin est entamé. L'exploitant estime à 200 l la quantité de boues déversées. Le bassin d'orage est pollué ainsi que les berges. Ce dernier est pompé, les berges et le fond sont curés pour enlever les boues bleues de distillation. En tout, 142 t d'eau et 543 t de boues sont traitées. Les dernières analyses effectuées montrent que les mesures mises en place ont été concluantes. L'inspection des installations classées constate les faits : stockage hors rétention de conteneurs de déchets liquides et stockage hors rétention de fûts et de bidons de produits finis inflammables. Un arrêté de mise en demeure est signé le 6 avril 2009. A la suite de cet incident, l'exploitant modifie le mode de stockage de ces produits : les liquides inflammables sont stockés en dehors du bâtiment B (respect des engagements pris dans l'étude de danger remise le 8/09/08). Les coûts de décontamination s'élèvent au total à 356 Meuros.

**Accident**

**Incendie dans une usine de fabrication de vernis.**

**N° 32634 - 11/01/2007 - FRANCE - 73 - DOMESSIN .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32634/>



Un feu se déclare vers 7h20 dans un atelier de mélange à chaud (200 m<sup>2</sup>) destiné à la fabrication de vernis. L'incendie circonscrit un peu après 8 h détruit l'atelier. Le POI est déclenché. Un périmètre de sécurité est mis en place et les maisons proches sont évacuées. La nationale voisine est interdite à la circulation. Selon l'exploitant, 2 opérateurs étaient dans l'atelier au moment de l'accident. La cuve de mélange sur laquelle ils opéraient était en cours de rinçage à l'aide de méthylal technique lorsqu'une explosion a eu lieu, suivie d'un incendie. Un des 2 opérateurs est légèrement brûlé au visage. Les eaux d'extinction de l'incendie sont recueillies, pompées et évacuées par une entreprise spécialisée. Sur place, les pompiers refroidissent 2 cuves remplies de produits semi-finis. Le local est isolé électriquement et un bureau d'étude fait une vérification, l'atelier étant entièrement ATEX. Les canalisations d'amenées de produits sont isolées à l'aide de vannes, puis bouchonnées. Des contrôles sont effectués au moyen d'une caméra thermique, le risque de reprise de feu étant toujours présent (solvant de point éclair 21 °C). Une surveillance est prévue pour la nuit par une société de gardiennage, les pompiers assurant une ronde toutes les 3 h. Le lendemain, à 8h45, le feu étant éteint, le dispositif des secours est levé, le dépotage des cuves est effectué par une entreprise spécialisée. La production de cet atelier représentait 10 à 15 % de l'activité de l'usine.

L'exploitant envisage une modification de son process (suppression des bases solvants, développement du mélange à froid et mélange à chaud sur des produits non inflammables) et ne souhaite pas redémarrer la fabrication sous la forme actuelle. L'inspection des IC n'autorisera le redémarrage des activités situées dans les autres bâtiments qu'après transmission de tous les justificatifs de mise en sécurité de l'atelier (vérification des installations électriques, des éléments de structure, condamnation de toutes les arrivées et départs 'produits', justificatif d'élimination de tous les produits encore présents dans l'atelier). L'origine de l'explosion reste inexplicite. Une expertise est prévue par l'assureur de l'entreprise, une expertise judiciaire est également diligentée par la gendarmerie. L'entreprise transmet à la DRIRE le 12/01 les justificatifs de mise en sécurité de l'atelier (isolement des canalisations d'arrivée de solvant, prise en charge des 10 t de produits à éliminer, compte-rendu provisoire de l'expertise concluant à l'isolement électrique de l'atelier détruit et du bâtiment V2 et à la possibilité de remise sous tension du reste du site ainsi qu'à l'intégrité de la structure du bâtiment V3 mitoyen de l'atelier). Le rapport d'accident devra intégrer une étude spécifique sur l'aspect risques électrostatiques. En 2003, un incendie avait détruit le site à plus de 75 %, le sinistre était dû à un défaut électrique sur une balance (aria n° 23991).

## **Accident**

### **Pollution d'un cours d'eau par du fuel lourd et domestique.**

**N° 32652 - 09/01/2007 - FRANCE - 80 - AIRAINES .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32652/>



Une fuite de fioul provenant de la chaufferie d'une usine fabriquant des peintures pollue l'AIRAINES. L'employé chargé de la mise en route de la chaudière démarre cette dernière vers 7h30. Vers 16 h, le responsable du site observe une eau saumâtre dans la rivière et note une forte odeur de fioul provenant du ruisseau 'la fontaine aux malades'. Il rencontre l'employé en charge de la chaudière qui vient de constater le débordement de la cuve de fioul domestique alimentant la chaudière; cette dernière est arrêtée. Les pompiers mettent en place vers 16h10 des barrages en sortie de l'usine et au niveau de l'entrée d'une pisciculture à 3 km en aval. A 16h30, l'exploitant demande à une société spécialisée d'intervenir avec 2 unités de pompage de 10 m<sup>3</sup> chacune. Le pompage s'effectue de 17h30 à 20h30 au niveau de l'usine, puis de 20h30 à 22h30 au niveau de la pisciculture. D'après les premières constatations, 500 l d'un mélange fioul lourd / fioul domestique se sont



répandus sur le sol et 25 à 30 l se sont écoulés dans la rivière. Ce débordement serait dû à une vanne mal fermée (vanne de retour du fioul non brûlé dans le circuit) engendrant un retour du fioul lourd dans la cuve de fioul domestique. Ce dernier est uniquement utilisé au démarrage de la chaudière, le fioul lourd servant à son fonctionnement normal. En principe, le fioul, qu'il soit domestique ou lourd, non utilisé lors de la combustion retourne par un circuit commun puis 2 circuits séparés dans leur cuve respective. Restée accidentellement ouverte au moment du passage au fioul lourd, la vanne de retour fioul domestique a permis le remplissage de la cuve de fioul domestique par le fioul lourd et son débordement. La rétention non-étanche et insuffisante pour recevoir la quantité de fioul lourd, a débordé à son tour. Les bassins d'élevage de la pisciculture sont pollués, ainsi que la faune et la flore de l'AIRAINES ; 3 km de berges doivent être nettoyés. L'exploitant prévoit la réfection et l'agrandissement en un seul volume des 2 rétentions des 2 cuves de fioul pour une capacité totale de 30 m<sup>3</sup> (fin des travaux prévue le 16/01). D'autre part, sous 2 mois, 4 électrovannes doivent être installées à la place des 4 vannes manuelles utilisées sur les circuits en retour des 2 cuves de fioul permettant la gestion des circuits d'alimentation de la chaudière de manière indépendante.

## **Accident**

### **Odeurs de solvants dans les égouts**

**N° 31392 - 16/08/2005 - FRANCE - 74 - ANNEMASSE .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/31392/>



Des odeurs de solvants sont ressenties dans le centre des impôts. Le 16/08 et le 30/08, l'inspection des installations classées est contactée par le médecin du travail à ce sujet. Dans un premier temps, aucune origine précise n'est identifiée bien qu'une usine de fabrication de peintures et vernis soit suspectée. Entre le 30 et le 31/08, l'origine des odeurs est identifiée. Il s'agit bien de l'usine suspectée. Une fuite de solvant est mise en évidence sur une pompe qui relève les eaux d'infiltration autour de citernes à solvants enterrées et les rejette dans le réseau. Une défaillance dans la liaison entre citernes entraîne l'évacuation de solvants par un piquage et leur écoulement dans la fosse de la citerne avant reprise par la pompe. Le produit en cause est un solvant de lavage contenant de l'acétate d'éthyle, de l'éthanol, de la méthyléthylcétone (MEK), de l'isopropanol, de l'acétate d'isopropyl et du propanol. Tout ce dispositif est neutralisé dès le 31/08. Les eaux pompées sont mises en conteneurs pour être traitées en centre extérieur. L'entreprise suit l'évolution de la phase solvant dans le regard de pompage. Cette phase est inexistante depuis le 12/09. Le 10/09, les employés du centre des impôts se plaignant encore d'odeurs suspectes, les services de la ville décident de purger les canalisations en 2 fois. Le 21/09, lors d'un nouveau contrôle, aucune odeur n'est perceptible dans le regard situé près du branchement du centre des impôts. Les services de la ville signalent à l'inspection des installations classées que le système d'assainissement des impôts est non conforme du fait de l'absence de siphon au raccordement sur le réseau et de l'absence d'évent sur la canalisation interne. Le 30/09, l'inspection effectue une visite sur place confirmant la situation. Par précaution, il est demandé à l'entreprise de boucher la canalisation qui sert au refoulement de la pompe incriminée.

## **Accident**

### **Incendie dans un dépôt annexe d'une entreprise de pâte à bois.**

**N° 21495 - 01/08/2001 - FRANCE - 17 - ECOYEUX .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/21495/>



Un incendie se déclare dans un dépôt annexe d'une entreprise de pâte à bois. Un court-circuit pourrait être à l'origine de l'incendie. Les dégâts peu importants concernent une machine et le bâtiment. Une enquête de gendarmerie est ouverte.

---

## Accident

### Feu dans une usine de plasturgie.

N° 20474 - 13/06/2001 - FRANCE - 59 - RAISMES .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/20474/>



Un feu se déclare vers 16h30 dans une usine de plasturgie. L'incendie, d'origine électrique, est parti d'une cabine de peinture. Nourri de matériaux hautement combustibles (peintures, solvants, acétone, polyester, moules en bois et en résine), il s'est rapidement propagé par la toiture à l'ensemble des installations de 300 m<sup>2</sup>. Devant le risque d'embrasement généralisé, les pompiers se replient à l'extérieur. Le sinistre est maîtrisé vers 18h15. Les dégâts matériels sont très importants, de l'ordre de 10 MF (1,5 M euro).

---

## Accident

### Feu dans un entrepôt.

N° 20210 - 11/04/2001 - FRANCE - 94 - RUNGIS .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/20210/>

Un incendie se déclare dans un entrepôt d'une société de fabrication d'aérosols de peinture de 2 000 m<sup>2</sup>. Une épaisse fumée noire gêne l'intervention des pompiers. Quatre foyers sont repérés et une porte d'entrée de l'entrepôt doit être forcée en raison de la sécurisation du site. Le service technique de la préfecture de police effectue des prélèvements.

---

## Accident

### Déversement de peinture dans un réseau d'assainissement.

N° 20036 - 04/01/2001 - FRANCE - 94 - GENTILLY .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/20036/>

Lors du lavage des sols au karcher, un employé d'une société de peinture déverse un mélange d'eau et de peinture dans un avaloir de réseau d'assainissement. Le fonctionnement d'une station d'épuration risque d'être perturbé.

---

## Accident

### Fuite d'acide nitrique dans une usine de fabrication d'emballages

N° 49272 - 11/02/2017 - FRANCE - 59 - LYS-LEZ-LANNOY .

C17.21 - Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49272/>

Un nuage jaunâtre s'échappe au niveau de la station d'ultrafiltration des encres d'une entreprise de fabrication d'emballages en papier et carton. L'incident se produit suite à une fuite au goutte-à-goutte sur une tuyauterie reliée à 2 conteneurs, l'un contenant de l'acide nitrique (liquide incolore odorant, comburant et corrosif) et l'autre un mélange d'eau de javel (corrosif, pH basique) et de soude (base forte, corrosif). L'acide nitrique, fortement

concentré, provoque un dégagement de dioxyde d'azote, gaz jaunâtre, toxique et suffoquant. Les employés sont évacués. Les pompiers stoppent la fuite en mettant hors-service les installations techniques. La cellule mobile d'intervention chimique est déployée.

Le lendemain, une fuite de produits chimiques entraîne un nouveau dégagement de fumée orange. (ARIA 49250).

---

## **Accident**

### **Réserve incendie complètement vidangée**

**N° 26173 - 10/09/2003 - FRANCE - 01 - PONCIN .**

*C22.29 - Fabrication d'autres articles en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/26173/>

Le 10 septembre, dans une usine de fabrication de matériels et de produits (encres) de sérigraphie et de marquage industriel, la réserve incendie de 300 m<sup>3</sup> se vidange complètement à la suite de la rupture du terrassement. Ce bassin étant hors d'usage, les moyens de défense incendie du site ne sont plus opérationnels, entraînant l'indisponibilité des moyens de secours internes (RIA et mousse) et des rideaux d'eau qui permettent le refroidissement des stockages de produits inflammables et la réduction des flux thermiques. A la suite de cet incident, l'établissement propose les mesures compensatoires suivantes : vigilance accrue du personnel, mise en place d'équipiers de seconde intervention et recensement des moyens disponibles, mise en demeure du sous-traitant de remettre en état le bassin. Par courrier du 16 septembre, l'inspection des installations classées informe l'entreprise que ces mesures ne sont pas acceptables en l'état, en particulier, aucun délai n'est fixé pour la réparation du bassin. Elle demande qu'une réserve d'eau équivalente à la réserve endommagée soit mise en place, permettant l'alimentation des systèmes de sécurité. Dans le cas contraire, les installations devront être arrêtées et mises en sécurité. Le 22 septembre, les représentants des pompiers procèdent à une visite de l'établissement. A la suite de cette visite, l'entreprise s'engage à mettre en place une réserve incendie de secours utilisant un des bassins de rétention de l'établissement ainsi que 2 dispositifs "queue de paon" en substitution des rideaux d'eau avec alimentation par une moto-pompe avant le 17 octobre soit 5 semaines après l'incident initial. Le 6 octobre, la réserve incendie n'est toujours pas réparée. La société a consulté plusieurs entreprises mais attend l'accord de l'expert judiciaire sur les devis fournis. La réserve incendie du site est assurée de manière dégradée à partir d'une réserve incendie de secours (bassin de rétention), les mesures compensatoires proposées en remplacement des rideaux d'eau indisponibles ne sont pas encore mises en place. L'inspection avertit l'exploitant qu'une telle situation ne peut perdurer au delà du 17 octobre.

---

## **Accident**

### **Echauffement d'un produit**

**N° 22865 - 25/08/2002 - FRANCE - 68 - CERNAY .**

*C20.12 - Fabrication de colorants et de pigments*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/22865/>

Dans l'une des unités de fabrication de colorants et d'encres d'une usine chimique, un départ de feu se produit, un dimanche, dans un local de 100 m<sup>2</sup> où sont stockées des poudres de colorants sèches. L'échauffement de l'une des substances présentes (sepistol sast blue) conditionnées en fûts est à l'origine du phénomène de combustion qui a conduit à un début d'incendie sur des palettes entreposées à proximité. Le personnel d'astreinte, prévenu par la télésurveillance, donne l'alerte et mobilise l'équipe de 2ème intervention de l'usine qui maîtrise le sinistre en 1 h. Les produits stockés (6 à 10 bacs de 100 kg de capacité unitaire) sont retirés du local et pris en charge par l'entreprise. Le stockage à

---

température trop élevée de ce colorant serait à l'origine de l'accident, les consignes de déchargement des étuves sont précisées et la formation du personnel complétée. Le produit concerné avait été à l'origine d'un incendie 6 ans plus tôt, le procédé et le système de sécurité avait alors été modifiés.

## Accident

### Incendie dans un dépôt de nitrocellulose.

**N° 25495 - 15/08/2003 - FRANCE - 38 - LE PONT-DE-CLAIX .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/25495/>



Un incendie se déclare dans le dépôt de nitrocellulose d'une usine d'encre d'imprimerie fermée pour congés annuels. En l'absence de personnel sur le site et de détection incendie dans le dépôt, l'alerte est donnée par le voisinage. Les pompiers, intervenus rapidement, maîtrisent le sinistre en 30 min. Le local est détruit : 3 murs se sont écroulés, seule la façade équipée d'une porte métallique d'accès a résisté au feu. Les 4 t de nitrocellulose (dont 3,6 t avaient été livrées une semaine plus tôt) abritées dans le dépôt sont détruites, ainsi que les 6 fûts de substances entamés (100 kg), disposés dans les 2 alvéoles accolées au dépôt. Selon l'exploitant, les produits entamés étaient correctement conditionnés dans leurs emballages plastique d'origine contenus dans des fûts hermétiquement fermés. Compte tenu des fortes chaleurs mesurées lors des jours précédant l'accident et de l'absence de personnel depuis plus de 5 jours, l'évaporation du solvant d'imprégnation de la nitrocellulose serait à l'origine de son auto-inflammation : l'arrêté préfectoral impose une surveillance constante du stockage pour s'assurer que le taux de solvant ne descend pas au-dessous de la teneur normale réalisée à la réception. L'inspection constate les faits. Un AP de mesures d'urgence est pris : l'exploitant doit maintenir l'installation sinistrée en sécurité et évacuer les déchets vers un établissement spécialisé. La remise en service de l'installation est subordonnée à une nouvelle autorisation. Préalablement, les causes et conséquences de l'accident devront être déterminées avec mise en oeuvre de toutes les mesures destinées à en diminuer la probabilité de renouvellement. Pour poursuivre sans délai sa fabrication, l'exploitant s'engage à se faire livrer chaque matin, la stricte quantité de nitrocellulose nécessaire à une journée de travail.

## Accident

### Explosion d'un couvercle de cuve

**N° 50914 - 07/01/2018 - FRANCE - 59 - SAULTAIN .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50914/>



A 1h53 dans une zone ATEX d'une entreprise de fabrication de résines et de peintures pour l'industrie automobile, la trappe de visite d'un mélangeur à résine de 40 t explose lors de la fermeture du mélangeur. Elle heurte violemment la tête d'un employé intérimaire. Il est transporté à l'hôpital avec un pronostic vital engagé. Un autre employé est extrêmement choqué et souffre d'acouphènes suite à l'explosion. La production est arrêtée, 4 personnes sont en chômage technique. La police pose des scellés qui interdisent l'accès des équipements. Aucune conséquence environnementale n'est constatée.

Un transfert de peinture à base aqueuse (contenant 0,05 % de solvant cétonique) avait été lancé à 1h45. A 1h50, après avoir vérifié le bon déroulement du transfert, l'intérimaire ferme le couvercle du mélangeur quand une déflagration survient à l'intérieur de

l'équipement provoquant l'éjection du couvercle.

Les premières investigations réalisées par l'exploitant retiennent comme 1ères hypothèses :

- accumulation de résidus contenant du nitrate d'argent sur la grille juste sous le couvercle du mélangeur (le nitrate d'argent est utilisé comme biocide dans le processus sous forme diluée). Le nitrate d'argent peut avoir réagi avec d'autres composés pour former un mélange explosif ;
- énergie d'activation du mélange provoquée par la fermeture un peu forte du couvercle ("claquage" du couvercle). Un accident impliquant le nitrate d'argent a eu lieu en 2003 aux Etats-Unis.

L'exploitant mandate un institut spécialisé afin de réaliser une expertise bibliographique. Il suspend les formulations contenant du nitrate d'argent et inspecte les mélangeurs.

---

## Accident

### Incendie d'une usine de peinture

N° 45597 - 19/08/2014 - FRANCE - 73 - CHIGNIN .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45597/>

Un feu se déclare, vers 1 h, dans la partie usine de 600 m<sup>2</sup> d'un bâtiment industriel occupé par une usine de peinture et un magasin de vente de peinture. Un mur coupe-feu empêche la propagation au magasin. Le sinistre émet un important rayonnement thermique. Les produits, stockés à l'extérieur, fuient de leurs contenants mais sont recueillis dans le sol formant rétention. Les pompiers sont confrontés à des difficultés d'alimentation en eau. L'électricité est coupée sur le site. Le feu est éteint à 7h30 avec 7 lances à eau.

La partie usine est détruite, 12 employés sont en chômage technique. La toiture effondrée contient de l'amiante. La municipalité établit un périmètre de sécurité autour de l'usine. Les eaux d'extinctions entraînent des dégâts sur le magasin, mais son activité n'est pas menacée.

L'inspection des installations classées se rend sur place. Une citerne routière de 20 m<sup>3</sup>, utilisée comme stockage fixe de white-spirit, s'est déversée en totalité dans le bâtiment en feu en raison de la détérioration de sa vanne de sectionnement par les flux thermiques. Aucune pollution ou mortalité aquatique n'est constatée dans le BON DE LOGE. Une société privée pompent 24 m<sup>3</sup> d'eaux d'extinction, recueillies dans un fossé creusé lors de l'intervention des pompiers, puis les envoient dans un centre d'élimination agréé.

La gendarmerie effectue une enquête. La piste d'un défaut électrique est envisagée.

---

## Accident

### Pollution d'un réseau d'eau potable.

N° 7647 - 14/09/1995 - FRANCE - 38 - LE PONT-DE-CLAIX .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/7647/>



Un fabricant d'encres pollue le réseau d'eau potable d'un quartier de la ville où sont notamment situées plusieurs écoles. Les services municipaux vident la section de réseau semblant la plus polluée en ouvrant des poteaux incendie. La population et un centre anti-poison sont alertés ; aucune intoxication ne sera signalée. Une tuyauterie colmatée et un



clapet anti-retour non étanche (fuite de 1 à 20 l/h selon le positionnement du clapet lors de sa fermeture) sont à l'origine de la pollution. L'usine modifie ses installations, met en place un dispositif de disconnection interdisant le retour d'eaux industrielles dans le réseau d'eau potable et sépare ses différents réseaux (eaux potables, pluviales, industrielles et usées). Un expert est nommé.

---

## Accident

### Indisponibilité d'une mesure de maîtrise des risques instrumentée

**N° 52906 - 04/12/2018 - FRANCE - 42 - SAVIGNEUX .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52906/>

Dans une société de fabrication de peinture classée Seveso seuil bas, le système de sprinklage reste à l'arrêt pendant plusieurs jours. A l'origine le moteur diesel du système ne fonctionne plus à cause d'une défaillance de la culasse. Le matériel n'est pas disponible rapidement pour effectuer la réparation.

Le système de sprinklage est remis en service deux semaines plus tard.

La défaillance sur la culasse n'a pas été détectée lors de tests, en raison de procédures insuffisantes.

---

## Accident

### Feu électrique dans une usine de peinture

**N° 47427 - 26/11/2015 - FRANCE - 52 - SAINT-DIZIER .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47427/>

Vers 4h30, le gardien d'une usine de fabrication de peintures reçoit un appel pour signaler des fumées s'échappant d'un bâtiment. Le bâtiment abrite une unité de traitement de surface de pièces métalliques et contient des bacs d'acide. La chaîne de production de ce bâtiment n'est pas en activité. Le gardien fait évacuer les 6 employés présents dans les autres bâtiments avant l'arrivée des secours. Après reconnaissance, les pompiers signalent que l'incendie serait d'origine électrique. Il ne menace pas les réservoirs.

Les pompiers éteignent l'incendie. Ils déblaient les lieux et traitent les foyers résiduels. Une fuite au niveau d'une douche de sécurité à l'étage occasionne un ruissellement au RDC de 70 m<sup>2</sup>. L'incendie détruit 30 m<sup>2</sup> de bâtiment. Le sinistre, qui s'est déclaré dans un local de 15 m<sup>2</sup>, s'est propagé par le plafond à un local mitoyen.

Le local impliqué étant utilisé qu'occasionnellement pour la production, les dégâts occasionnés ne gênent pas l'activité. Aucun chômage technique n'est à déplorer.

---

## Accident

### Départ de feu sur un site de fabrication de produits de traitement du bois.

**N° 40714 - 11/08/2011 - FRANCE - 39 - DOMBLANS .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40714/>

Un feu se déclare vers 14 h dans une annexe de 1 000 m<sup>2</sup> utilisée comme atelier de menuiserie dans une entreprise de peintures, vernis et produits de traitement du bois. Les systèmes anti-incendie et les alarmes du site se déclenchent, les pompiers internes

---

maîtrisent le foyer avec 2 lances. Les secours externes n'auront qu'à contrôler l'absence de danger. La gendarmerie, le maire de la commune et le service gestionnaire du réseau électrique se sont également rendus sur les lieux. Le fonctionnement de l'établissement n'est pas impacté.

Selon l'exploitant, une étincelle lors d'une opération de ponçage aurait rejoint le système d'aspiration des poussières de bois de l'annexe et initié un départ de feu entre la toiture et l'isolant formant le faux plafond du bâtiment.

---

## Accident

### Explosion dans une usine de peinture

N° 37194 - 12/10/2009 - FRANCE - 62 - MAROEUIL .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/37194/>



Une explosion se produit vers 13h45 au niveau d'un mélangeur dans une usine de fabrication de peinture. Un employé est grièvement brûlé au dos et les 70 autres sont évacués. La gare étant située à quelques centaines de mètres de l'usine, le trafic ferroviaire est interrompu. Les secours sécurisent les lieux et les salariés regagnent leur poste vers 15 h. Le lieu de l'accident est mis en sécurité et isolé car un trou s'est formé dans la toiture du bâtiment. D'après l'exploitant, un mélangeur aurait mal été fermé lors d'une procédure d'entretien ; des vapeurs de solvants flottaient dans l'air quand la victime a tenté de refermer le mélangeur, provoquant ainsi l'explosion. L'activité de l'usine reprend rapidement sur les 3 autres mélangeurs du site.

---

## Accident

### Pollution à la soude d'une station d'épuration collective

N° 33076 - 30/03/2007 - FRANCE - 76 - LE GRAND-QUEVILLY .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/33076/>

Des effluents issus d'une usine de fabrication de peinture sont mesurés à un pH anormalement élevé (pH = 13) à leur arrivée à la station d'épuration collective. La canalisation en cause est reliée au réseau collectant les eaux domestiques et les effluents jetés dans l'évier du laboratoire du site. La connexion de l'émissaire de l'usine à la station d'épuration collective est interrompue.

Après nettoyage et visionnage du réseau par caméra, un percement de la canalisation dû à la présence de boues et de gravats est mis en évidence. Par ailleurs, une fuite de soude caustique au niveau d'une pompe à proximité de la canalisation percée est également détectée. L'écoulement de soude issue de la fuite dans le caniveau technique est à l'origine de l'augmentation du pH des effluents du réseau. La quantité maximale de soude rejetée est évaluée à 500 l.

Après réparation de la pompe et de la canalisation et constatation du bon état de propreté du réseau de l'usine, celle-ci obtient la re-connexion de son émissaire à la station d'épuration, 5 jours après détection de l'anomalie. La décontamination des sols pollués sera réalisée par excavation de 30 m<sup>3</sup> de terre.

Pour diminuer la probabilité de renouvellement d'un tel accident, le caniveau technique est étanché et des tests sous pression des tuyauteries de transfert sont prévus tous les 5 ans.

---

## Accident

### Explosion suivie d'un incendie dans une usine de matières plastiques

N° 33075 - 17/02/2007 - FRANCE - 27 - LOUVIERS .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/33075/>



Une explosion suivie d'un début d'incendie se produit dans une usine de peinture. Des électriciens d'une entreprise extérieure ont remplacé 2 armoires dans le local électrique de l'un des bâtiments. L'explosion se produit en fin d'intervention, lors du réarmement de l'avant dernier disjoncteur de l'une des nouvelles armoires. Un arc électrique initie à son tour le départ de feu. L'incendie localisé est rapidement maîtrisé ; 3 électriciens sont brûlés dont l'un gravement à la main. L'électricité est coupée sur le site. L'exploitant réalise une expertise technique pour déterminer les causes de l'accident.

## Accident

### Feu de bâtiment industriel

N° 30905 - 15/07/2005 - FRANCE - 60 - BREGY .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/30905/>



Un feu se déclare vers 3 h dans une usine dont les principales activités sont le négoce de fin de séries de peintures et de résines aqueuses, ainsi que la fabrication par mélange de peintures et d'inhibiteur de corrosion. L'usine utilise divers produits chimiques : 200 l d'acides phosphorique et chlorhydrique, d'acétone et de trichloréthylène, ainsi que 50 à 60 t de dioxyde de titane. Les premiers secours arrivés sur place sont confrontés à l'explosion de fûts sous l'effet de la chaleur. La présence de produits d'emballage en plastique contribue à la propagation de l'incendie et à la formation d'un nuage de fumées noires. Les 80 pompiers maîtrisent le sinistre en 4 h en s'alimentant sur un poteau incendie de la commune et en utilisant une lance à mousse. Les 2/3 du bâtiment de 2 400 m<sup>2</sup> sont détruits. Les secours maintiennent une surveillance jusqu'au lendemain, 17 h. L'exploitant envisage du chômage technique pour 3 employés. Les gendarmes effectuent une enquête pour déterminer l'origine du sinistre ; certains éléments laissent penser qu'il s'agit d'un acte volontaire. Un rapport d'accident est demandé à l'exploitant. Des mesures pour assurer la sécurité des installations accidentées, évaluer et limiter les impacts des émissions et des suites de l'incendie (eaux d'extinction, fumées,...), sont également imposées. L'exploitant doit également se conformer à certaines dispositions de son arrêté d'autorisation, notamment sur les conditions de stockage des produits. Par ailleurs, la remise en service des installations est subordonnée à une nouvelle autorisation ou déclaration.

## Accident

### Fuite d'azote

N° 28972 - 14/01/2005 - FRANCE - 59 - SAULTAIN .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/28972/>

Dans une fabrique de peintures et vernis, une fuite se produit vers 12h30 sur l'échangeur d'une cuve d'azote liquide de 50 m<sup>3</sup> (P. 10 bar) ; 150 employés sont évacués sauf l'atelier de résine qui est sécurisé. Une CMIC intervient. Le POI est déclenché car la citerne est implantée en vis-à-vis du parc où les solvants sont stockés en vrac. La capacité du parc est

légèrement inférieure à 1 500 m<sup>3</sup>. L'exploitant craint, sous l'effet de la fuite d'azote à très basse température, une fragilisation des structures au droit de la fuite qui pourrait conduire à une projection de fragments (ou d'équipements de canalisations...) en direction du parc. La circulation sur la rocade est coupée par les forces de l'ordre. Une société spécialisée colmate la fuite au pied de la citerne, vers 14h45. Toutes les personnes regagnent leur poste dans l'usine. Cette fuite a conduit à une perte d'inertage sur des équipements où ce dernier est requis pour maintenir en sûreté les installations. L'exploitant doit mettre en place des mesures pour permettre de gérer la reprise des activités en toute sécurité (conduite en marche dégradée), il doit procéder à une analyse détaillée de ses installations et définir pour chacune d'entre elles, les mesures à prendre soit immédiatement, soit avant de reprendre la production. L'exploitant doit également rédiger un rapport d'accident qui comportera l'ensemble des mesures prises dans le cadre du redémarrage des installations. Cet événement sera examiné de manière détaillée dans le cadre de la clôture de l'étude de danger.

## Accident

### Départ de feu dans le local contenant le stockage de nitrocellulose.

N° 27506 - 27/06/2004 - FRANCE - 70 - LOEUILLEY .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/27506/>



Dans une usine de peinture et de vernis, un départ de feu a lieu dans un local abritant 1,7 t de nitrocellulose et 20 t de produits inertes. Le bâtiment de 250 m<sup>2</sup> au sol et de 10 m de hauteur, sans étage mais avec une charpente en bois couverte de tuile, brûle immédiatement. Les pompiers de la commune aidés du personnel de l'établissement interviennent en 1er secours. Le bâtiment contigu contenant des résines solvantées est protégé des flammes par les pompiers, la proximité de la VINGEANNE permettant l'approvisionnement en eau de façon suffisante pour éteindre l'incendie du bâtiment lui-même et refroidir le mur du bâtiment accolé à ce dernier. La route voisine est coupée pour éviter les conséquences des fumées en cas de rabattement. L'inflammation de la nitrocellulose étant immédiate, la fumée est montée verticalement et s'est dispersée dans l'atmosphère. Après extinction du feu, le bâtiment brûlé reste sous surveillance. Le 11 juin dernier, un feu s'était déjà produit dans l'établissement, la foudre étant tombé sur la toiture. Une reprise de l'incendie de cette charpente est possible ; un expert judiciaire est nommé. A la suite de cet accident, il est décidé de ne plus stocker des produits nitrocellulose avant la reconstruction du bâtiment. La quantité nécessaire journalière sera alors stockée dans une entreprise voisine. Par ailleurs, cet établissement aurait du faire l'objet d'une étude foudre. L'administration constate les faits. L'exploitant s'engage à commander cette étude et doit également fournir un rapport d'accident.

## Accident

### Feu dans un atelier dans une usine de fabrication de résine d'epoxy et de peinture

N° 25952 - 26/11/2003 - FRANCE - 01 - DAGNEUX .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/25952/>



Dans un atelier d'une usine de fabrication de résine d'epoxy et de peinture, un incendie se déclare à la suite d'une montée en température d'un mélangeur contenant 500 kg de résine. Le feu provoque un important dégagement de fumée. L'atelier est évacué, le personnel de sécurité du site maîtrise rapidement l'incendie. Le mélangeur de 600 l est



immergé pour stopper l'emballement de la réaction et mis sous rétention. Un blessé léger est pris en charge par l'infirmerie de l'entreprise. Plusieurs riverains ont ressenti une légère irritation des yeux et de la gorge. A la suite de ce sinistre, le mélangeur est arrêté plusieurs jours, délai nécessaire de nettoyage et remise en état de ce dernier ainsi que du local concerné, re-validation des consignes existantes, remise en état des utilités et réseaux associés. L'accident est dû à une mauvaise transmission des consignes de chauffe lors du changement d'équipe à la mi-journée. Un plan d'action détaillé est mis en place : re-orientation des disques de rupture, étude de stabilité thermique du mélange, optimisation du process, vanne de sécurité obligeant les opérateurs à re-valider la chauffe à une fréquence déterminée.

## Accident

### Départ d'incendie sur une cuve de dilution

N° 26353 - 11/08/2003 - FRANCE - 76 - LE GRAND-QUEVILLY .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/26353/>

Un départ d'incendie se déclare dans une cuve de dilution dans une usine de fabrication de peinture. Des agents de maintenance terminent un travail de soudure pour la pose d'une charpente. Sous cette dernière, les moteurs d'une cuve de dilution glycéro de 24 000 l doivent être installés. Les couvercles de la cuve sont fermés. La soudure terminée, les agents mouillent les soudures afin de les refroidir lorsqu'ils sentent une odeur suspecte de plus en plus forte puis aperçoivent une lueur rouge dans le fond de la cuve par un petit orifice et constatent une augmentation de température. A l'arrivée des pompiers, le feu est éteint, probablement par manque d'oxygène. La température dans l'atelier est supérieure à 35 °C, ce qui favorise la combustion lente des résidus de peinture dans la cuve. De plus, les couvercles de la cuve étant fermés en dessous de la zone de travail, un bâchage n'avait pas été estimé nécessaire lors de la rédaction du permis de feu. L'hypothèse la plus probable est la chute d'une gouttelette de soudure incandescente dans la cuve.

## Accident

### Feu dans de stockage de nitrocellulose

N° 25270 - 06/08/2003 - FRANCE - 69 - SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/25270/>



Un incendie détruit 500 m<sup>2</sup> d'un entrepôt abritant le stockage de nitrocellulose d'une usine de fabrication de peintures et de vernis. Trois pompiers sont incommodés par la fumée lors de l'intervention. Le stock de 4 t de nitrocellulose est détruit, les vitrages latéraux assurant l'éclairage du bâtiment éclatent sous la chaleur. Les flammes ont brûlé la charpente en bois et le toit en tuiles s'est effondré dans le bâtiment.

L'une des hypothèses retenue, en raison des températures élevées qui ont précédé l'incendie (canicule) et de l'absence de personnel depuis 5 jours (fermeture annuelle de l'usine), serait l'évaporation de l'agent mouillant (isopropanol, éthanol ou butanol) conduisant à une concentration en solvant inférieure à 25 %. Dans de telles conditions, la nitrocellulose peut s'enflammer spontanément. La conception du bâtiment, isolé et constitué de 4 cellules séparées par des murs, eux même entourés par un mur d'enceinte, a permis d'éviter la propagation de l'incendie aux autres installations du site.

Cependant, l'inspection des IC constate des non-conformités par rapport à l'arrêté préfectoral d'autorisation : cellule de stockage dépourvu de dispositif de désenfumage,

charpente en bois avec toit en tuiles, local non équipé de ventilation haute, portes du bâtiment avec ouverture latérale et palettes entreposées contre le mur du local. Un arrêté d'urgence demande à l'exploitant :

- de prendre les mesures conservatoires pour la protection de l'environnement ;
- de fournir un rapport sur la cause de l'incendie et ses conséquences sur les installations, équipements de l'établissement et sur l'environnement ;
- de faire réaliser une nouvelle étude de danger dans le cadre de la reconstruction du stockage de nitrocellulose à laquelle sera subordonnée la remise en service de l'installation.

Plusieurs mesures sont prises : maintien de l'installation sinistrée en sécurité permanente suivant une méthodologie que l'exploitant doit porter à la connaissance de l'inspection des installations classées, évacuation de tous les déchets dans des installations autorisées à cet effet et mise en place d'une surveillance de la nappe phréatique sous-jacente. Au vu des résultats d'un rapport d'un hydrogéologue, l'exploitant devra prendre les dispositions qui s'imposent.

## Accident

### Décomposition lente dans une cuve de nitrocellulose

N° 25240 - 01/08/2003 - FRANCE - 44 - SAINT-AIGNAN-GRANDLIEU .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/25240/>



Dans une usine de peintures et de vernis, une réaction de décomposition lente se produit dans une cuve de 1 500 l d'un mélange de nitrocellulose et d'éthanol. La cuve subit une élévation de température supérieure à celle du process. Cette température trop élevée entraîne l'émission de vapeurs nitreuses. Les pompiers internes refroidissent la cuve à l'aide de lances incendie et un périmètre de sécurité est mis en place. Les 40 employés sont évacués, 9 d'entre eux étant légèrement intoxiqués par les vapeurs nitreuses. Le dispositif de refroidissement de la cuve est maintenu 4 h jusqu'au retour à la normale des conditions physicochimiques. Les eaux de refroidissement ont engorgé l'accès à la rétention et ont envahi une partie de la cour sans sortir du site. Aucune pollution n'est à signaler. Le personnel maintient un dispositif de surveillance. L'exploitant doit engager une réflexion sur le contrôle de la température lors des mélanges et sur l'efficacité de la rétention.

## Accident

### Incendie dans un local de nitrocellulose

N° 24942 - 14/06/2003 - FRANCE - 01 - PONT-D'AIN .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/24942/>



Un feu se déclare dans un local de stockage de nitrocellulose dans une usine de fabrication de peintures. Vers 1 h du matin, le gardien qui détecte la présence de flammes au niveau du local, alerte les pompiers et le responsable de maintenance. Ces derniers arrivent dans les 10 min qui suivent et mettent en place un véhicule citerne autonome pour attaquer le feu. Ils se raccordent au réseau incendie et prennent position pour protéger les autres bâtiments. L'incendie est très rapidement éteint. Les pompiers quittent le site vers 4 h du matin. Les dégâts ont été limités au local de stockage des nitrocelluloses pour plusieurs raisons : présence de murs et porte coupe-feu, toiture légère en matériau incombustible,

bâtiment éloigné de 35 m de tout autre stockage et des limites de propriété, aucun stockage de matières combustibles dans un périmètre fermé par une chaîne. Le bâtiment était fermé à clé et seul 500 kg de nitrocellulose étaient stockés. Après discussion avec le fournisseur, l'exploitant retient comme hypothèse l'auto-inflammation de l'une des nitrocelluloses à la suite d'une dégradation trop importante due à un ou plusieurs des facteurs suivants : substance chimique stockée depuis trop longtemps (plus d'un an), températures élevées accélérant la dégradation de la nitrocellulose, mauvaise fermeture d'un emballage entamé accélérant la décomposition du produit. Pour éviter un tel accident, des mesures correctives sont prises : l'exploitant cesse dès aujourd'hui l'approvisionnement de nitrocelluloses plastifiées pour s'orienter vers un approvisionnement en nitrocelluloses en solution dans du solvant avec des concentrations supérieures à 25 %. Le stockage de cette substance aura lieu dans des locaux adaptés, équipés de systèmes de détection incendie.

## Accident

### Incendie dans une usine de peinture.

N° 20419 - 01/06/2001 - FRANCE - 93 - VILLETANEUSE .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/20419/>

Un incendie se déclare vers 3 h du matin, dans une usine de peintures. Les pompiers déploient un important dispositif hydraulique. Le premier étage du bâtiment où sont stockés les produits finis est détruit (600 m<sup>2</sup>). La dalle de béton a permis d'éviter la propagation du feu au rez-de-chaussée, mais l'éclatement local de cette dernière a provoqué un dégât des eaux sur les matières premières entreposées en sacs. La zone de stockage des solvants a été épargnée. Aucune toxicité n'a été mesurée à la suite de l'entraînement des eaux d'extinction vers les égouts.

## Accident

### Poussières évacuées par une cheminée lors du décolmatage d'un filtre.

N° 20149 - 01/07/2000 - FRANCE - 44 - NANTES .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/20149/>

A la suite du décolmatage d'un filtre dans une usine fabriquant des peintures et des vernis, des poussières évacuées par la cheminée de l'établissement sont à l'origine d'une fausse alerte entraînant l'intervention des pompiers. L'incident est sans conséquence notable. Le jour exact de l'évènement n'est pas connu.

## Accident

### Explosion au cours du nettoyage d'un conteneur

N° 12967 - 17/07/1997 - FRANCE - 60 - NOYON .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/12967/>



Dans une usine de peintures et d'enduits, une explosion a lieu dans un conteneur de 400 l en polyéthylène nettoyé par recirculation de 20 l de toluène avec une pompe à membrane, un jet de solvant sous 4 bars (lance introduite par l'ouverture supérieure du conteneur) aspergeant les parois du récipient. Le souffle est réduit, le conteneur et la fenêtre en double vitrage la plus proche (10 m) ne sont pas détruits. La vanne métallique au bas du

conteneur (filetage détruit) est projetée. Le liquide répandu s'enflamme. Le feu est rapidement maîtrisé (extincteurs). L'alarme est déclenchée, les ventilations sont coupées et le site est évacué. Deux opérateurs sont brûlés au 2e degré. Une expertise montre que le procédé et la nature du produit manipulé engendrent une forte quantité de charges électrostatiques à l'origine probable de l'accident. Le mode opératoire de nettoyage est revu (travaux à l'air libre, conteneur et pompe reliés à la terre, abandon du toluène, protection des opérateurs).

## Accident

### Emission de vapeurs d'HCl.

N° 5822 - 21/08/1994 - FRANCE - 67 - BISCHEIM .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/5822/>

Chez un fabricant / distributeur de produits chimiques, une fuite de 30 l d'acide chlorhydrique en solution à 34 % a lieu au niveau d'une vanne en point bas d'un conteneur de 1 t . Un riverain remarque des fumerolles blanches se formant lors du contact du produit avec l'humidité de l'air et alerte les pompiers. Equipés de scaphandres, ces derniers mettent en place un périmètre de sécurité et un rideau d'eau. La fuite est neutralisée avec du carbonate de sodium et l'acide est transvasé dans un autre réservoir identique. L'intervention dure 2 h ; aucune autre conséquence sur l'environnement n'est notée. Aucun cache ne protège la vanne d'un éventuel acte de malveillance. Rempli d'eau le lendemain, le réservoir ne fuit plus (vanne resserrée le soir ?).

## Accident

### TMD : Fuite de produit lors d'un déchargement

N° 52515 - 17/09/2018 - FRANCE - 38 - SAINT-QUENTIN-FALLAVIER .

H52.29 - Autres services auxiliaires des transports

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52515/>

À 11h20, lors du déchargement d'un camion, un cariste percute un GRV, contenant des encres d'imprimerie, stocké sur la voie de circulation. 650 l de produit se déversent dans la rétention. De l'absorbant est utilisé pour contenir le produit.

Le cariste n'a pas respecté les consignes de stockage : le GRV aurait dû être stocké dans la zone de transit prévue à cet effet.

## Accident

### Fuite de produits chimiques dans une usine de fabrication d'emballages

N° 49250 - 12/02/2017 - FRANCE - 59 - LYS-LEZ-LANNOY .

C17.21 - Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49250/>



Vers 18h40, un dégagement de fumée orange s'échappe au niveau de la station d'ultrafiltration des encres d'une usine de fabrication d'emballages en papier et carton. L'incident se produit suite au transvasement d'acide nitrique (liquide incolore odorant, comburant et corrosif) dans un conteneur de 1 m<sup>3</sup>. Le personnel de l'usine est évacué avant l'arrivée des pompiers. Une neutralisation par dilution est effectuée. Le conteneur fermé est placé sur un bac de rétention.

La veille, les pompiers avaient déjà dû intervenir pour un nuage jaunâtre suite à une fuite



d'acide nitrique. (ARIA 49272). La direction de l'usine signale que ce dégagement fait suite de l'incident de la veille. Des résidus de produit se sont mis à fumer.

## Accident

### Feu dans un local de papeterie.

N° 20330 - 21/02/2001 - FRANCE - 84 - MALAUCENE .

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/20330/>



Un incendie se déclare dans le local des encres et des solvants d'une papeterie. Une quarantaine de pompiers est mobilisée et le sinistre est maîtrisé en 1 h. Quatre employés sont blessés dont 2 brûlés au visage alors qu'ils intervenaient au départ du feu pour déclencher le système anti-incendie. Les employés, en grève lorsque le sinistre s'est produit, dégagent l'entrée de l'usine.

## Accident

### Incendie d'un entrepôt.

N° 8983 - 30/05/1996 - FRANCE - 51 - AY-CHAMPAGNE .

C13.99 - Fabrication d'autres textiles n.c.a.

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/8983/>



Un incendie d'origine criminelle localisé simultanément en 2 foyers distincts détruit l'entrepôt d'une usine textile de 1 000 m<sup>2</sup> abritant du tissu et de la moquette. Un employé donne l'alerte. La bouteille de gaz d'un chariot élévateur explose et projette un morceau de bardage métallique à 30 m. Des solvants et encres d'imprimerie également présents alimentent le feu. Le POI est déclenché au bout d'une heure. Une CMIC intervient. Une 2ème explosion d'origine inconnue se produit 4 h plus tard. Un pompier et un employé sont légèrement intoxiqués. Les eaux d'extinction sont retenues dans une cuvette de rétention. L'accès au site est interdit devant le risque d'éboulement des murs et de la charpente. Des analyses air-eau sont effectuées.

## Accident

### Incendie dans un atelier d'application de peinture

N° 53953 - 05/07/2019 - FRANCE - 73 - CHIGNIN .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53953/>

Vers 18h30, un feu se déclare dans un atelier d'une entreprise ferroviaire servant à l'application de peinture. L'atelier de 700 m<sup>2</sup> se situe à proximité d'une voie ferrée. Les 4 employés présents évacuent le bâtiment. Les pompiers coupent l'alimentation et maîtrisent l'incendie au moyen de 4 lances incendie vers 21h40. La circulation ferroviaire est interrompue. Une vingtaine de train sont retardés de 3 h, 300 passagers sont pris en charge par des bus. Le bâtiment est détruit. Les 4 personnes présentes au moment de l'accident sont en chômage technique durant 6 mois.

## Accident

### Incendie d'une usine de peintures

N° 43265 - 12/01/2013 - FRANCE - 24 - BERGERAC .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43265/>



Un feu se déclare un samedi vers 11 h dans le stock de produits en poudre d'une usine de peintures et vernis de 12 000 m<sup>2</sup>. Le directeur technique et 2 employés interviennent avec des extincteurs, puis évacuent le site, l'incendie se propageant au reste de l'usine en menaçant une réserve de 400 t de solvants. Plusieurs « BLEVEs » de fûts et bidons de solvants se produisent, certains étant projetés dans les jardins voisins. Un important panache de fumée s'élève au-dessus du site. Une CMIC effectue des mesures atmosphériques qui ne relèvent aucun danger. Un périmètre de sécurité de 400 m est établi ; l'évacuation de 250 riverains est décidée et les habitations sous le panache sont confinées. L'électricité est coupée dans le quartier. Les secours interviennent avec 6 lances à eau et protègent en priorité le stock de solvant qui est recouvert d'un tapis de mousse grâce à un véhicule émulseur provenant d'aéroport proche. Le sous-préfet et l'inspection des IC se rendent sur les lieux. Les eaux d'extinction, contenant de la peinture, débordent d'un bassin de rétention sous-dimensionné et se déversent dans la DORDOGNE où des barrages flottants sont installés. L'ONEMA et l'Agence Régionale de Santé (ARS) sont informées, un captage alimentant Libourne étant menacé. Le feu est éteint vers 17 h. Seuls 30 riverains ne sont pas autorisés à réintégrer leurs logements le soir même. Des pompiers restent mobilisés jusqu'au lendemain et détruisent des murs risquant de s'effondrer. L'usine employant 45 personnes est détruite. La police scientifique effectue une enquête pour déterminer les causes de l'incendie.

Selon la presse, un problème technique avait été détecté par le personnel dans le local chauffé à l'origine de l'incendie quelques minutes avant son embrasement.

## Accident

### Feu sur une dilueuse.

N° 27088 - 11/05/2004 - FRANCE - 74 - VETRAZ-MONTHOUX .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/27088/>



Un feu se déclare dans une usine de fabrication d'encres et vernis sur une dilueuse de 1 t contenant de l'éthanol, de l'acétate d'éthyle et de la cire de polyéthylène. Deux ouvriers gravement brûlés sont hospitalisés. Les employés éteignent l'incendie à l'aide de poudre. les pourtours de la cuve sont nettoyés, puis le local de la dilueuse est isolé. Les secours extérieurs effectuent des mesures d'explosimétrie et de température ; tout risque est écarté, la température de la cuve étant comprise entre 22 et 26 °C. Selon les premiers témoignages, une décharge électrostatique se serait produite lors du versement de la poudre dans la dilueuse.

## Accident

### Projection de Cresol lors du dépotage

N° 49952 - 11/04/2017 - FRANCE - 69 - MEYZIEU .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49952/>



Au cours du dépotage d'une citerne contenant du Cresol, l'agent du site en charge de l'opération reçoit une projection aux jambes lors du changement de réservoir de stockage.

Il utilise la douche de sécurité avant d'être transporté à l'hôpital par les pompiers.

## Accident

### Incendie de vestiaire dans une usine de fabrication de peinture

N° 46490 - 17/04/2015 - FRANCE - 60 - BREUIL-LE-SEC .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46490/>

Peu avant 11 h, un feu d'origine électrique se déclare dans un vestiaire d'une usine de fabrication de peintures. Le personnel maîtrise l'incendie à l'aide d'un extincteur à poudre avant l'arrivée des secours. Ces derniers effectuent une reconnaissance au moyen d'une caméra thermique après évacuation du personnel. Un feu de néon dans le local est à l'origine du sinistre. Aucun impact sur le fonctionnement de l'entreprise n'est à déplorer.

## Accident

### Pollution aquatique provenant d'une usine de peinture en liquidation

N° 37769 - 28/01/2010 - FRANCE - 80 - AIRAINES .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/37769/>



Une pollution provenant d'une usine de peinture en liquidation et en cours de dépollution (évacuation des produits dangereux) provoque une irisation sur l'AIRAINES et la mort de 500 kg de poissons dans une pisciculture proche. Les secours installent des barrages et épandent de l'absorbant. Un évènement similaire s'est produit le 02/10/09 (ARIA 37129).

A la fin du premier semestre 2010, les produits dangereux présents sur le site ont été évacués et de nouveaux diagnostics de pollution du site seront réalisés.

## Accident

### Risque d'explosion dans un stockage de styrène

N° 37025 - 21/09/2009 - FRANCE - 38 - LE PONT-DE-CLAIX .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/37025/>



Passant dans un bâtiment de 200 m<sup>2</sup> de stockage de matières premières dans une usine de peinture industrielle, un employé note qu'un fût de styrène de 200 l est anormalement gonflé et que température est trop élevée. L'employé contacte le siège de l'entreprise. Après avoir envisagé l'ouverture du fût, les pompiers sont alertés à 12h05. Deux fûts, dont celui qui est déformé, sont sortis du bâtiment. Une lance à mousse est établie par précaution, les 2 bâtiments attenants sont évacués (5 personnes), puis le POI est déclenché vers 15 h. A 15h40, les 35 employés sont évacués, les 253 enfants et les 10 enseignants d'une école située à 80 m des fûts sont confinés, ainsi qu'un centre de formation pour adultes (60 à 80 personnes) et une dizaine de riverains. Un périmètre de sécurité de 200 m est établi et l'électricité est coupée sur la zone concernée. Les parents récupèrent leurs enfants à 16h30 tandis que les médias sont informés de l'évènement et de sa totale indépendance avec la plate-forme chimique du Pont-de-Claix. Les pompiers arrosent les 2 fûts pour en réduire la température et ralentir la polymérisation du styrène sans doute en cours (température des fûts mesurée à 38 °C). Une CMIC confirme le risque : une augmentation en température et pression des fûts du fait de la polymérisation très

exothermique du styrène pouvant entraîner leur explosion. L'emballage peut être jugulé par le maintien dans un bain inférieur à 10 °C. A 18h45, il est décidé de percer les fûts pour éviter leur rupture ; l'employé qui a donné l'alerte, se charge de l'opération. Un rideau d'eau permet de maintenir une température inférieure à 30 °C et de solubiliser le gaz lors de la dépressurisation des fûts avant de les mettre sous rétention et de les stocker en extérieur dans une zone sécurisée. A 19h30, les secours passent le relais aux équipes de sécurité de l'entreprise qui assurent une surveillance toutes les heures. Une enquête est effectuée pour déterminer les causes de la polymérisation. La polymérisation en fût de stockage se rencontrant rarement, l'introduction accidentelle d'un composé indésirable à la mise en fût est envisagée : mauvais rinçage des installations de remplissage chez le fabricant ?

## Accident

### incendie d'un dépôt de nitrocellulose dans une usine de fabrication de peinture

N° 36723 - 24/08/2009 - FRANCE - 52 - DAMPIERRE .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/36723/>



Dans une usine de fabrication et de conditionnement de peintures, une émission de fumées débute à 9h30 sur un local de stockage de nitrocellulose équipé d'une toiture légère, entouré d'un merlon de terre (talus de 4 m de hauteur) et situé à 25 m des autres bâtiments du site. Les 12 employés sont évacués. Après éjection de la toiture ayant joué le rôle d'évent, des flammes de 8 à 9 m de haut se développent durant 15 min puis l'incendie régresse vers 10h (flammes de 10 cm sur le toit) sans intervention extérieure. Il n'y a aucun impact extérieur au site. Les pompiers et les gendarmes arrivés sur le site à 10 h, sécurisent ce dernier (arrosage pendant 2h) et quittent les lieux à 13h30. Le bâtiment est détruit ainsi que les 3,5 t de nitrocellulose stockée. L'origine du sinistre est inconnue à ce jour : absence d'installation électrique, ventilation naturelle, pas de mouvement de produits depuis mai 2009. Le départ de feu pourrait être lié aux fortes chaleurs.

## Accident

### Incendie dans une usine de fabrication de peinture.

N° 34674 - 09/06/2008 - FRANCE - 85 - LA GUYONNIERE .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/34674/>



Un feu se déclare à 11h15 dans une usine de fabrication de peinture de 3 000 m<sup>2</sup> abritant 20 t de produits finis (peinture, vernis), 10 000 l de solvant et 30 t de résine. Selon la gendarmerie, un employé transvasait des solvants qui se seraient alors enflammés. Les riverains ont entendu une explosion, puis une abondante fumée noire a été émise. Les flammes atteignent 30 à 40 m de hauteur. Les salariés sont évacués, ainsi que quelques personnes des entreprises voisines ; la circulation routière est interrompue. L'un des ouvriers de l'usine, brûlé à 20 %, est hospitalisé. D'importants moyens de secours sont mobilisés devant le risque de propagation du sinistre aux bâtiments industriels contigus. Les eaux de ruissellement et d'extinction sont contenues dans l'usine dont le sol constitue une cuve de rétention. Vers 14h10, une reconnaissance des fumées à proximité du site, ainsi que dans la campagne environnante est effectuée par 3 équipes de 2 hommes. Les secours utilisent de la mousse en complément du dispositif d'extinction. Le dispositif est allégé vers 16 h, une surveillance est maintenue avec une relève prévue à 20 h et une ronde à minuit. Dans l'après-midi, les analyses de toxicité de l'eau qui s'écoule du site se



révèlent négatives. Le feu est considéré éteint à 19h20. L'incendie serait dû à l'électricité statique.

---

### Accident

#### **Explosion d'un transformateur dans une usine de peinture.**

**N° 34610 - 27/05/2008 - FRANCE - 78 - MANTES-LA-VILLE .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/34610/>

Un transformateur explose vers 18h50 dans une entreprise de peinture. Aucun feu ne se déclare, mais l'incident provoque une panne électrique. Aucun blessé n'est à déplorer, 250 employés sont en chômage technique jusqu'au lendemain midi.

---

### Accident

#### **Départ de feu sur l'installation de chauffage par fluide caloporteur dans une unité de régénération.**

**N° 32872 - 26/02/2007 - FRANCE - 60 - SAINT-CREPIN-IBOUVILLERS .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32872/>

Dans une usine de fabrication de peintures, un départ de feu se produit dans le local technique de l'unité de régénération de solvants usés sur l'installation de chauffage par fluide caloporteur au niveau de l'évent du vase d'expansion à 2,5 m de haut. Les flammes lèchent la paroi métallique qui sépare le corps de chauffe de la cuve de distillation, ainsi que la toiture en tôle des 2 côtés de la paroi. La présence d'un dépôt de conteneurs de solvants distant de 20 m constitue un danger supplémentaire. Les flammes sortant au-dessus du bardage sont aperçues immédiatement, permettant une intervention rapide et efficace de l'équipe de première intervention à l'aide d'un extincteur à poudre avant l'arrivée des pompiers. Le personnel est évacué. L'installation de régénération est mise à l'arrêt, les solvants usagés sont évacués pour traitement extérieur au site (surcoût de 7 500 à 10 000 euros par mois). L'installation venait de démarrer une dizaine de minutes avant la détection du feu, la cuve de régénération contenait 600 l de solvant (75 % de xylène, 20 % de naphta et 5 % de butanol et autres). Le temps de chauffe avant distillation est habituellement de 1h30. Ces solvants régénérés sont utilisés pour le nettoyage des circuits. La cause de cet accident reste indéterminée. L'exploitant interroge le fournisseur d'huile (changée en novembre 2006) et le constructeur de l'installation de régénération pour connaître les causes de la gélification (constatée) du fluide caloporteur ou de son autoinflammation (son point éclair est de plus de 212 °C alors que sa température d'utilisation est de 180 °C). L'analyse menée par l'exploitant permet d'éliminer comme cause les thermostats de régulation et de sécurité. D'autre part, les résistances de chauffage, démontées, sont intègres et non en court-circuit. Aucune anomalie électrique ou source de chaleur externe n'ont été détectées. L'huile s'est figée dans le circuit sans que l'on sache s'il s'agit de la cause ou de la conséquence du phénomène. Les pompiers n'ont pas relevé de température supérieure à 105 °C. L'exploitant identifie des pistes d'améliorations en matière d'organisation et de gestion de l'évacuation, de formation des personnels, d'implantation de stockages présentant un potentiel de dangers, de révision de l'analyse des risques. Il s'interroge sur le maintien de ce genre d'activité sur le site, le groupe dont il fait partie étant partisan du recyclage interne au titre de la bonne gestion des déchets. En attendant, l'installation est arrêtée et sa remise en service, non prévue en l'état actuel.

---

### Accident

### Déversement de craie.

N° 32525 - 27/11/2006 - FRANCE - 59 - WORMHOUT .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32525/>

Un semi-remorque transportant du carbonate de calcium (craie) se renverse lors du dépotage (citerne levée) dans une usine de fabrication de peintures. Seule une clôture est endommagée. Les secours extérieurs interviennent, le produit déversé est ramassé et l'huile du camion est récupérée.

---

### Accident

#### Emballlement dans 2 cuves de styrène.

N° 32419 - 21/07/2006 - FRANCE - 60 - BREUIL-LE-SEC .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32419/>



Dans une usine de fabrication de peintures et vernis, un emballlement de réaction se produit dans 2 cuves de styrène de 500 l chacune. Ces 2 cuves ont fait l'objet d'une demande de destruction en raison de la polymérisation partielle du styrène. Selon les constats, ce dernier n'était en fait polymérisé au départ que sur les côtés mais non à l'intérieur. Les cuves sont mises sur rétention et isolées. Les services d'intervention du site arrosent les cuves toute l'après-midi et les pompiers alertés constatent juste que l'incendie est circonscrit. L'exploitant indique qu'il n'y a pas eu d'impact environnemental.

---

### Accident

#### Réaction chimique dans une usine de fabrication de peinture.

N° 27746 - 20/08/2004 - FRANCE - 44 - SAINT-AIGNAN-GRANDLIEU .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/27746/>

Dans une usine de fabrication de peintures, une réaction chimique de polymérisation intempestive avec formation de dioxyde de carbone se produit dans 2 fûts de 200 l contenant de l'astralan et un catalyseur mis en contact par erreur. Un périmètre de sécurité est mis en place et les 10 employés sont évacués. Les conséquences de l'accident sont limitées ; les fûts anormalement gonflés sont mis en sécurité hors de l'établissement et les regagnent les ateliers.

---

### Accident

#### Pollution au xylène.

N° 26856 - 29/03/2004 - FRANCE - 80 - AIRAINES .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/26856/>



Un ensemble de cuves de 10 m<sup>3</sup> en mauvais état implanté dans une fosse non conforme dans un établissement de fabrication de vernis et de peinture fuit provoquant une pollution du sol de l'usine et de l'AIRAINES. Cette pollution serait connue de l'entreprise depuis plusieurs jours. Les cuves et la fosse sont démantelées. Des forages effectués dans le cadre d'une évaluation de l'état environnemental demandé par le comité d'expansion de la Somme qui s'inscrit dans un processus de recherche de repreneur de cette entreprise en

---

redressement judiciaire ont montré la forte imprégnation des sols au xylène (geyser) et d'une masse d'eau fortement polluée en cours de migration depuis l'ancienne fosse de rétention. L'inspection des installations classées contacte un organisme d'expertise pour une mission d'appui à l'administration dans le but d'évaluer les conséquences possibles de cette pollution. Les liquides pollués de l'ancienne fosse doivent être pompés et envoyés à la destruction de même que la terre polluée, ainsi que les liquides et le xylène mobiles qui se seraient libérés pendant les terrassements. L'exploitant est condamné à 2 mois d'emprisonnement avec sursis et 5 800 euros d'amende pour n'avoir pas mis en conformité les stockages de liquides inflammables à l'origine de la pollution malgré les injonctions préfectorales et sanctions administratives qui avaient précédé la pollution accidentelle.

## Accident

### Incendie dans une usine de peinture.

N° 24671 - 29/05/2003 - FRANCE - 09 - PAMIERS .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/24671/>



Un incendie se déclare dans une usine de fabrication de peintures et vernis. Le directeur de l'entreprise donne l'alerte. Une étincelle se serait produite lors de la mise sous tension des machines situées dans l'atelier de broyage et aurait enflammé des vapeurs de solvant. Selon l'exploitant, la rupture d'une canalisation de solvants serait à l'origine du sinistre, mais il ajoute que grâce au plan d'opération interne, l'incendie a pu être rapidement maîtrisé. Un ouvrier a été brûlé aux jambes. L'entreprise déjà victime d'un sinistre en 1988, avait été complètement rénovée selon les normes de sécurité.

## Accident

### Rejet d'effluents de nettoyage dans le milieu naturel

N° 27846 - 21/03/2003 - FRANCE - 62 - BARLIN .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/27846/>



A la suite d'une erreur de manipulation, les effluents de nettoyage d'une filière de conditionnement de peinture sont dirigés dans un regard d'eaux pluviales et rejoignent un fossé. Une entreprise spécialisée nettoie le réseau extérieur et élimine les déchets. Le regard incriminé est modifié afin que ce type d'accident ne se reproduise pas et un obturateur tampon spécifique est mis en place sur le réseau d'eaux pluviales.

## Accident

### Incendie dans une usine de peintures

N° 23991 - 03/02/2003 - FRANCE - 73 - DOMESSIN .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/23991/>

Un incendie se déclare vers 23h45 dans un bâtiment de 600 m<sup>2</sup> d'une usine de fabrication de peintures. Une heure avant, une patrouille de la société de surveillance n'avait rien remarqué d'anormal. L'alerte est rapidement donnée, une centaine de riverains est évacuée durant l'intervention en raison des risques d'explosion liés à la présence de produits chimiques (nitrocellulose et liquides inflammables). Près de 70 pompiers sont mobilisés pour tenter de maîtriser l'incendie avant qu'il ne se propage aux bâtiments

voisins et éteindre les flammes de plusieurs dizaines de mètres de haut s'échappant du toit. Les pompiers, aidés des pompiers volontaires salariés de l'entreprise, ont rapidement circonscrit l'incendie. Le feu est éteint 4 h après l'alerte. Le bâtiment de production, le laboratoire et les locaux administratifs sont détruits, mais aucune victime n'est à déplorer. Les eaux d'extinction et les liquides répandus ont pu être contenus avant d'être pompés et éliminés comme déchets. La gendarmerie effectue une enquête et un expert judiciaire est nommé. Ce dernier s'orienterait vers un défaut électrique malgré l'absence de matériel inadapté dans le local à l'origine du sinistre.

## Accident

### Feu d'usine.

N° 15833 - 20/08/2002 - FRANCE - 39 - ARBOIS .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/15833/>



Un feu se déclare la nuit dans un bâtiment de stockage de 50 m<sup>2</sup> dans une usine de vernis dont les installations sont à l'arrêt. Ce local distant des autres installations abrite 5 t de nitrocellulose en cartons et sacs étanches de 20 kg ou fûts et sacs étanches de 200 l. L'incendie a détruit le stock et endommagé le bâtiment. Le flux thermique a détruit quant à lui une ligne électrique moyenne tension à l'aplomb du stockage et endommagé la clôture mitoyenne. Les eaux d'extinction se sont déversées dans un ruisseau, mais aucun entraînement de suie n'a été constaté. Compte tenu de l'absence d'activité dans le local et de la présence de traces d'impact de foudre sur la ligne électrique, l'hypothèse d'un coup de foudre est privilégiée. Une personne est légèrement blessée. Un rapport est demandé à l'exploitant. La perte d'exploitation liée à la destruction du stock de nitrocellulose est évaluée à 15 000 euros.

## Accident

### Incendie dans une usine de peinture.

N° 7485 - 27/09/1995 - FRANCE - 78 - LES MUREAUX .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/7485/>



Dans une usine retraitant des solvants de peinture, un violent incendie se déclare dans la nuit au niveau d'une fosse enterrée de 15 000 l et sous un hangar à claire-voie, recevant des diluants usagés livrés en petit conditionnement (30 l). Des réservoirs aériens proches sont menacés. Le POI est déclenché et 100 pompiers (9 casernes) interviennent durant 30 min. Les dommages sont limités (fosse détruite). La présence d'un système de sécurité de type déluge n'a pu stopper le début d'incendie. Un pompier est blessé (entorse). Il n'y aura pas de chômage technique. Les eaux d'extinction et les émulseurs sont confinés dans une cuvette de rétention et aucune pollution n'est constatée. Un acte de malveillance n'est pas exclu.

## Accident

### Fuite de mélange bitume/xylène.

N° 5548 - 31/05/1994 - FRANCE - 27 - LE VAL D'HAZEY .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/5548/>





Les vibrations d'une conduite aérienne reliant un parc de stockage à une unité de fabrication de peintures, mastics et revêtements anticorrosion provoquent la fermeture inopinée d'une vanne manuelle à levier (vanne ouverte en position levier haut). La fermeture conduit à la rupture de la conduite par surpression, entraînant la dispersion d'un aérosol de 100 l de vernis bitumeux (mélange de bitume et de xylène à 50 %) en direction du parc de stockage de 215 m<sup>3</sup>, dont 64 m<sup>3</sup> de 1ère catégorie. Rapidement maîtrisé par une interruption du pompage, l'incident n'a pas été suivi d'inflammation malgré la présence de dispositifs de réchauffage à 265 °C sur certains bacs. Aucune conséquence n'a été notée sur l'environnement.

---

#### Accident

##### Arrachement d'une vanne sur un stockage.

N° 7767 - 05/07/1992 - FRANCE - 51 - SELLES .

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/7767/>

Dans un établissement produisant des peintures et vernis, un camion arrache lors d'une manoeuvre une vanne sur un stockage de solvant.

---

#### Accident

##### Pollution des eaux.

N° 13625 - 05/03/1998 - FRANCE - 93 - SAINT-DENIS .

*H52.10 - Entreposage et stockage*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/13625/>



A la suite du transbordement de fûts, 200 l de colorant utilisé pour les encres et les vernis d'imprimerie polluent La SEINE sur 1 km. Cette pollution s'aggrave à la suite de la négligence du responsable de l'entrepôt de stockage de ces fûts. Trois séries de prélèvements sont effectués à plusieurs endroits de la pollution.

---

#### Accident

##### Abandon de fûts toxiques.

N° 12344 - 30/05/1989 - FRANCE - 91 - YERRES .

*ZZZ.ZZ - Origine inconnue*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/12344/>

Trente-six fûts contenant des produits toxiques sont retrouvés en forêt de Sénart. L'un de ces fûts contient 2 l d'huile de synthèse. Tous ces produits sont utilisés notamment dans la fabrication d'encres d'imprimerie.

---

#### Accident

##### Incendie dans un établissement stockant des radionucléides (déchets).

N° 7197 - 20/07/1995 - FRANCE - 95 - BEAUCHAMP .

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/7197/>

Un incendie se déclare dans un établissement d'application de peintures dont certaines sont radioluminescentes. Les pompiers arrivent sur les lieux 11 min après avoir été alertés. Le feu est maîtrisé après 2h35 d'intervention. Le feu a atteint un local où sont stockées des

---

sources usagées scellées et non scellées au tritium (cadrans et aiguilles luminescents). Les eaux d'extinction se sont écoulées dans le réseau des eaux pluviales. Les autorités compétentes sont informées et un organisme agréé effectue un diagnostic de radioprotection. Celui-ci confirme qu'aucune conséquence pour la population n'est à redouter tout en mettant en évidence une contamination très localisée sur le site. La zone concernée est mise en sécurité puis traitée.

## Accident

### Incendie dans une usine de vernis, encres et peintures

N° 42787 - 21/09/2012 - FRANCE - 28 - TREMBLAY-LES-VILLAGES .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42787/>



Dans une usine fabriquant des encres et vernis pour l'industrie graphique, un feu se déclare vers 12 h sur une cuve de 500 l contenant du vernis composé à 80 % d'essence C. Les 53 employés évacuent le bâtiment. Les secours internes éteignent l'incendie, 3 intervenants sont transférés sur un hôpital pour des examens médicaux. Le sinistre endommage une conduite d'azote desservant un bâtiment annexe, 30 employés sont en chômage technique.

## Accident

### Incendie dans une imprimerie

N° 42790 - 21/09/2012 - FRANCE - 44 - COUERON .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42790/>

Un feu se déclare vers 5 h en fin de poste de nuit dans un bâtiment de 1 200 m<sup>2</sup> stockant du papier au sein d'une imprimerie soumise à déclaration. Les employés déplacent des produits dangereux (encres, vernis, solvants). Les pompiers déploient plusieurs lances et sont confrontés à des difficultés d'alimentation en eau. L'émission de fumée entraîne le confinement des employés d'une société voisine. La municipalité interdit la circulation aux abords du site. Une société privée pompe les eaux d'extinction, les débris sont déblayés avec des engins des collectivités locales pour permettre la progression des secours. Le feu est considéré éteint le 29/09.

Lors du sinistre des conteneurs ont fondu et les rétentions se sont remplies de produits chimiques. Néanmoins, aucune pollution particulière du milieu par les eaux d'extinction ne semble être observée à la suite de l'accident. Les eaux ont en effet pu être bloquées sur le site car son réseau d'eau pluvial dispose d'une vanne guillotine qui était fermée lors des faits.

## Accident

### Feu d'un entrepôt de parfumerie

N° 36325 - 28/06/2009 - FRANCE - 10 - NOGENT-SUR-SEINE .

N82.92 - Activités de conditionnement

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/36325/>



Un feu se déclare vers 3 h dans l'entrepôt d'une société de conditionnement de parfums de 600 m<sup>2</sup> abritant notamment des solvants conditionnés en bidons de 30 l, de l'alcool (15 000

l) en bidons et conteneurs, des encres et différents matériaux combustibles (cartons, plastiques...). Le feu, alimenté par la combustion des produits inflammables stockés, se propage au sein d'un bâtiment de 6 000 m<sup>2</sup> abritant également un garage automobile, une entreprise de matériel agricole, les services municipaux, un centre commercial, un espace bureau et un logement.

Une centaine de pompiers intervient avec 13 lances réparties sur les 4 faces du bâtiment et rencontre des difficultés pour l'alimentation en eau. Ils évacuent une centaine de bouteilles de gaz, les véhicules des services municipaux et mesurent la toxicité (monoxyde de carbone et ammoniac) dans les lotissements pavillonnaires proches ; les résultats sont négatifs. Les gendarmes établissent un périmètre de sécurité et bloquent l'accès à la zone. Une chambre forte au sous-sol du bâtiment contient des oeuvres d'art ; un élu sur place détient la clé pour pouvoir les évacuer à tout moment. Un bâtiment proche stockant 3 000 l de fioul et 200 l d'essence est interdit d'accès.

Les secours constatent une irisation sur la SEINE au niveau du point de rejet des eaux pluviales et installent un barrage flottant ; l'exploitant de la station d'épuration et les services de l'eau sont informés. Une partie de la toiture s'effondre et les secours tentent de percer la façade ouest. Les pompiers éteignent l'incendie vers 14 h puis pompent les eaux d'extinction et ventilent le bâtiment ; ils quittent les lieux vers 21 h et la gendarmerie prend le relais de la surveillance.

Le bâtiment est détruit sur 2 500 m<sup>2</sup> ; 45 employés de la parfumerie et 35 du centre commercial sont en chômage technique. Le centre commercial, qui devait être inauguré la semaine suivante, n'a pas brûlé mais est inutilisable en raison des milliers de litres d'eau et de produits utilisés pour l'extinction. Une enquête est effectuée pour déterminer les causes de l'incendie. L'exploitant s'installe provisoirement dans des locaux appartenant à une autre entreprise dans l'attente d'un relogement pérenne.

---

## Accident

### Incendie sur un camion transportant des encres.

N° 17745 - 15/05/2000 - FRANCE - 45 - SAINT-AY .

*H49.41 - Transports routiers de fret*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/17745/>

Sur l'autoroute A10, dans le sens Paris-Provence, un feu se déclare sur un camion transportant des encres d'imprimerie. Les pompiers maîtrisent le sinistre. Une société autoroutière assure le pompage et le curage des fosses.

---

## Accident

### Fuite de gaz.

N° 31053 - 24/11/2005 - FRANCE - 59 - SAULTAIN .

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/31053/>

Une fuite de gaz se déclare vers 15h50 sur une canalisation souterraine dans une usine de fabrication de peinture et vernis. L'équipe de première intervention du site met en place un barrage. Les secours extérieurs effectuent des mesures d'explosimétrie. L'opération se termine vers 17h20.

---

## Accident

### Incendie dans une usine de fabrication de peintures.

**N° 27993 - 11/09/2004 - FRANCE - 49 - SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/27993/>



Un feu se déclare dans un entrepôt de 1 000 m<sup>2</sup> d'une usine de fabrication de peintures abritant des peintures et des poudres diverses. Un périmètre de sécurité de 500 m est mis en place pour éviter les risques de pollution. Une soixantaine de personnes est évacuée et la circulation est interrompue dans la zone sinistrée. Les pompiers en ARI utilisent des lances à eau et à mousse. Une CMIC intervient et note que les fumées sont peu toxiques, mais irritantes. Le feu est circonscrit en 3 h et éteint 2 h plus tard. L'outil de production est préservé, mais l'entreprise perd 120 t de produits finis (résines acryliques en phase aqueuse et pigments : 1 à 2 t d'oxyde de titane et 100 à 300 kg de chromate jaune et orange). L'entrepôt est détruit. Les eaux d'extinction sont récupérées : 300 m<sup>3</sup> sont stockés dans un bassin de rétention, 170 m<sup>3</sup> sont stockés dans des camions de la société. Un boudin obturateur se dégonfle entraînant une fuite sur le cours d'eau voisin. La pollution s'étend sur 50 m. Les pompiers pompent les effluents déversés sur la zone polluée.

**Accident**

**Incendie dans un bac à peinture.**

**N° 24508 - 28/04/2003 - FRANCE - 50 - DUCEY-LES CHERIS .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/24508/>

Un incendie se déclare au niveau d'un bac à peinture dans un bâtiment abritant des solvants et des peintures. Les dégâts occasionnés à la toiture et à l'installation électrique conduisent l'entreprise à mettre en chômage 5 employés.

**Accident**

**Fortes pluies endommageant une usine de production de colle.**

**N° 25268 - 12/11/1999 - FRANCE - 66 - ESPIRA-DE-L'AGLY .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/25268/>



De fortes précipitations détruisent le stock d'un établissement de colles et enduits pour la construction et endommagent légèrement le bâtiment qui l'abritait. Les dommages matériels sont évalués à 1,4 MF pour le stock et à 26 KF pour le bâtiment.

**Accident**

**Incendie dans une zone de stockage de peinture et de résine.**

**N° 16658 - 30/10/1999 - FRANCE - 54 - LONGUYON .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/16658/>

Un feu se déclare dans une usine de fabrication de peintures et vernis dont les installations sont à l'arrêt depuis 24 h (seule restait en fonctionnement une installation de charge des accumulateurs d'un chariot élévateur / P < 1 kW). L'incendie se propage rapidement dans l'établissement. Les secours maîtriseront le sinistre après 2 h d'intervention. Tous les bâtiments implantés sur le site sont détruits à l'exclusion des bureaux de la société situés à l'écart et d'un dépôt de solvants divers à 20 m du bâtiment sinistré ; 25 à 30 t de peintures



et de vernis sont détruites. Le feu aurait été initié au niveau de la salle des mélanges.

## Accident

### Incendie d'une soute de nitrocellulose.

N° 12157 - 06/07/1997 - FRANCE - 44 - NANTES .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/12157/>



A la suite de l'auto-combustion d'un fût de nitrocellulose dans le local de stockage d'une usine fabriquant des peintures, une explosion souffle le toit de ce dernier. L'agent de sécurité prévient le cadre d'astreinte et les pompiers. Les autres fûts ne sont pas affectés. Des analyses sont effectuées pour identifier les causes du sinistre.

## Accident

### Déversement de peinture.

N° 7139 - 21/06/1995 - FRANCE - 90 - VALDOIE .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/7139/>



Un flexible relié à une pompe pour soutirer de la peinture contenue dans un stockage de 50 m<sup>3</sup> se rompt. Le dispositif de pompage n'est pas sur rétention et 15 m<sup>3</sup> de peinture se déversent dans le réseau d'égout entraînant un dysfonctionnement de la station d'épuration de BELFORT.

## Accident

### Renversement d'une citerne.

N° 5982 - 30/10/1994 - FRANCE - 54 - HEILLECOURT .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/5982/>

Dans une entreprise chimique, une cuve de 30 000 l de chloro-2 acrylonitrile se couche sur un camion-citerne à la suite d'une rupture de béquille. Une légère fuite au niveau d'un trou d'homme est rapidement colmatée. Un périmètre de sécurité est mis en place et le produit est transvasé par une société privée.

## Accident

### Explosion d'un sécheur d'air d'une usine.

N° 40231 - 28/04/2011 - FRANCE - 76 - MARTIN- EGLISE .

C28.23 - Fabrication de machines et d'équipements de bureau (à l'exception des ordinateurs et équipements périphériques)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40231/>

Une explosion se produit vers 13 h sur un sécheur d'air dans le bâtiment "toner" de 10 000 m<sup>2</sup> d'une usine fabriquant des photocopieurs et des encres en poudre. Le POI est déclenché ; 34 employés sont évacués et regroupés dans des locaux administratifs. Aucun blessé n'est à déplorer. La structure du bâtiment n'étant pas endommagée aucun chômage technique n'est prévu.

## Accident

### Pollution des eaux.

N° 28260 - 17/02/2004 - FRANCE - 60 - BALAGNY-SUR-THERAIN .

C17.24 - Fabrication de papiers peints

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/28260/>



Une usine de papiers peints rejette des encres d'impression en solutions aqueuses et ne contenant pas de plomb qui polluent le Ru de CIRES sur 1,2 km. Un dysfonctionnement sur une pompe de la STEP de l'établissement serait à l'origine du rejet.

---

## Accident

### Emission de vapeurs.

N° 14446 - 26/11/1998 - FRANCE - 45 - SAINT-CYR-EN-VAL .

C22.29 - Fabrication d'autres articles en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/14446/>



Dans une usine de fabrication de cartes en plastique, des émanations de gaz toxique incommode 73 personnes. Les pompiers interviendront à 3 reprises entre 2h30 et 10h30 pour secourir les employés qui se plaignent de maux de tête et d'irritations oculaires ; 22 d'entre elles sont hospitalisées pour un bilan sanguin. L'établissement est évacué. Les services administratifs concernés et la gendarmerie effectuent une enquête. L'origine exacte de cette intoxication collective n'est pas connue (encres, vernis ou solvants ?).

---

## Accident

### Incendie d'un stockage de déchets de diluants

N° 7136 - 05/07/1995 - FRANCE - 28 - TREMBLAY-LES-VILLAGES .

C16.29 - Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/7136/>

Un incendie se déclare dans un hangar de stockage de déchets de solvants de nettoyage, conditionnés en fûts. L'incendie est rapidement circonscrit et les eaux d'extinction retenues dans la cuvette de rétention associée au stockage. Les déchets restant, 3 m<sup>3</sup>, sont pompés par une société spécialisée et dirigés vers un centre d'élimination.

---

## Accident

### Feu dans un local d'application de peinture.

N° 29578 - 01/04/2005 - FRANCE - 36 - VATAN .

C28.30 - Fabrication de machines agricoles et forestières

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/29578/>

Dans une entreprise de fabrication de matériels pour espaces verts (débroussailleuses, aspirateurs, engazonneuses...), un feu se déclare à 10h30 dans un local aménagé pour l'application de peinture alors que le peintre s'est absenté momentanément. L'incendie, attisé par la ventilation de cette 'cabine' qui n'a pas pu être arrêtée, se propage dans le bâtiment de 1 000 m<sup>2</sup> et notamment le long du plancher en bois d'une zone d'entreposage surmontant le local. Une trentaine de pompiers maîtrise le sinistre avec 6 lances à débit variable de 500 l/min et protège une construction mitoyenne ainsi que des bouteilles de propane et d'acétylène. Le nombre insuffisant d'exutoires obligent les secours à percer des

---

ouvertures dans la toiture du bâtiment afin d'assurer l'évacuation des fumées. Selon l'exploitant, le système de ventilation serait à l'origine du sinistre ; cette installation avait pourtant fait l'objet d'un contrôle électrique la semaine précédente. Le local ainsi que la zone d'entreposage sont détruits et le bâtiment est endommagé. Douze employés sont en chômage technique. Des eaux d'extinction présentant des traces d'irisation ont été évacuées par le réseau d'eaux pluviales de l'établissement ; aucune pollution n'a été signalée. L'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées un rapport d'accident sous un mois.

## Accident

### Incendie dans un atelier de solvants et de résine

N° 48891 - 30/11/2016 - FRANCE - 56 - GUIDEL .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48891/>

Vers 3 h, un feu se déclare dans un atelier nautique contenant des solvants et de la résine. L'incendie détruit 250 m<sup>2</sup> de bâtiment industriel, ainsi que des malaxeurs.

## Accident

### Pollution des eaux

N° 13841 - 07/07/1998 - FRANCE - 60 - THOUROTTE .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/13841/>



Des hydrocarbures provenant d'une usine de fabrication d'encres polluent le MATZ sur 9,5 km. Ces eaux néfastes pour la vie piscicole altèrent la qualité gustative de la chair des poissons et polluent les sédiments.

## Accident

### Pollution des eaux.

N° 13598 - 27/01/1998 - FRANCE - 60 - THOUROTTE .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/13598/>



Des hydrocarbures provenant d'une usine de fabrication d'encres, polluent le MATZ sur 11 km.

## Accident

### Incendie dans une usine de peinture en aérosols

N° 53034 - 28/01/2019 - FRANCE - 16 - NERSAC .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53034/>



Vers 17h10, dans une entreprise de fabrication de peintures en aérosols, un feu se déclare dans une zone d'essai de bombes aérosols, au niveau d'une hotte aspirante d'un laboratoire de 25m<sup>2</sup>. Les 49 employés sont évacués. L'exploitant déclenche le POI. Une personne, incommodée par les fumées, n'est pas transportée à l'hôpital. L'incendie est maîtrisé vers

18h30. L'activité reprend dans la zone de production de l'usine. Le laboratoire est isolé jusqu'au lendemain.

## Accident

### Incendie dans une usines de fabrication de peinture

N° 33199 - 12/07/2007 - FRANCE - 71 - BRANGES .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/33199/>

Un feu se déclare vers 19 h dans une usine de fabrication de peinture à l'eau de 600 m<sup>2</sup>. Les fluides sont coupés et 2 lances à débit variable sont utilisées pour lutter contre l'incendie. Le feu est éteint vers 21h30. Des additifs colorent les eaux de ruissellement, mais il n'y a aucun risque pour l'environnement. Une tranchée est creusée et des bottes de foin sont utilisées pour les canaliser. Le service des eaux se rend sur les lieux et barre une conduite d'eau détruite par les flammes. L'intervention se termine vers 22h30. Une ronde est prévue dans la nuit.

## Accident

### Fuite d'ammoniaque sur un bidon.

N° 32524 - 05/12/2006 - FRANCE - 33 - CESTAS .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32524/>



Une fuite d'ammoniaque se produit sur un bidon de 20 l disposé dans son bac de rétention dans une usine de peintures et vernis. Le personnel stoppe la fuite. Les pompiers mettent en place un périmètre de sécurité autour du bâtiment et effectuent des mesures de toxicité. Quelques 29 personnes légèrement incommodées rassemblées dans un bâtiment sont examinées par les pompiers, seules 4 d'entre elles sont évacuées. Une CMIC récupère le produit dans un conteneur de 2 m<sup>3</sup> qui sera pris en charge dans l'usine pour être traité. Les mesures de toxicité sont négatives.

## Accident

### Pollution des eaux

N° 30532 - 26/06/2005 - FRANCE - 76 - GOURNAY-EN-BRAY .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/30532/>



Quelques heures après un important orage, une mortalité piscicole est détectée en aval du 2ème émissaire de rejet d'eaux pluviales d'une usine de fabrication de peintures et vernis. Lors d'une visite du conseil supérieur de la pêche le 27 juin, l'exploitant indique n'avoir observé aucune anomalie sur ses rejets.

## Accident

### Feu de stockage de vernis et peinture.

N° 30236 - 20/01/2005 - FRANCE - 13 - GRANS .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/30236/>



Dans une fabrique de peintures et vernis, un feu d'origine inconnue se déclare à 3h55 dans un bâtiment de stockage de peintures et solvants en petit conditionnement de 550 m<sup>2</sup>. Les eaux d'extinctions menacent de polluer la TOULOUBRE. Les pompiers alertent l'inspection des installations classées.

### Accident

#### Phénomène de boule de feu dans une usine de peinture et vernis.

N° 27323 - 15/06/2004 - FRANCE - 60 - CLERMONT .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/27323/>



Une 'boule de feu' est observée vers 2 h au niveau d'une pompe de transfert de l'atelier de résines d'une usine de peinture et de vernis. Un employé gravement blessé est hospitalisé.

### Accident

#### Incendie dans une entreprise de peinture industrielle.

N° 27067 - 08/05/2004 - FRANCE - 38 - AUBERIVES-SUR-VAREZE .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/27067/>



Un incendie détruit un entrepôt de 300 m<sup>2</sup> abritant des fûts de peinture à façade, 2 fûts de 200 l de fioul et 100 l de solvants dans une entreprise de peinture industrielle. La toiture s'effondre sur 200 m<sup>2</sup>.

### Accident

#### Incendie dans un atelier de vernissage.

N° 25138 - 21/07/2003 - FRANCE - 88 - GRAND .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/25138/>

Un incendie se déclare dans un atelier de vernissage.

### Accident

#### Incendie dans des sous-sols.

N° 22736 - 18/07/2002 - FRANCE - 39 - ORCHAMPS .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/22736/>

Un incendie se déclare dans le sous-sol d'une usine de fabrication de peintures sur 2 000 m<sup>2</sup>. Deux foyers distincts sont repérés à l'aide de caméras thermiques.

### Accident

#### Rejet de xylène.

N° 25113 - 04/05/2002 - FRANCE - 80 - AIRAINES .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/25113/>



Dans une usine de fabrication de peintures et vernis, une fuite de 400 l de xylène se produit. Le produit se déverse dans l'AIRAINES.

---

### Accident

#### **Incendie dans la zone de retraitement des déchets.**

**N° 22437 - 20/02/2002 - FRANCE - 76 - LE GRAND-QUEVILLY .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/22437/>

Un début d'incendie se produit dans des balles de papiers stockées dans la zone de retraitement des déchets d'une usine de fabrication de peintures. Les dommages sont mineurs. Les résidus sont éliminés dans une unité d'incinération de DIB.

---

### Accident

#### **Incendie d'un entrepôt.**

**N° 15480 - 06/05/1999 - FRANCE - 95 - MONTMAGNY .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/15480/>

Un incendie détruit un entrepôt d'une usine chimique spécialisée dans les vernis et les peintures.

---

### Accident

#### **Incendie dans une usine de peintures et de solvants.**

**N° 14994 - 28/02/1999 - FRANCE - 35 - RENNES .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/14994/>

Un feu se déclare dans une usine de peintures et de solvants.

---

### Accident

#### **Incendie dans un entrepôt de solvants.**

**N° 13506 - 01/09/1998 - FRANCE - 69 - PIERRE-BENITE .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/13506/>



Un feu se déclare pour une raison inconnue dans un entrepôt de solvants. Sur 1 t de produits impliqués, 3 à 400 kg se déversent dans les égouts. Une cellule anti-pollution intervient pour limiter les écoulements et nettoyer les secteurs pollués. L'intervention dure 45 mn. Une entreprise extérieure incinère les déchets liquides récupérés (5,5 t d'un mélange eau et hydrocarbures). Aucune victime n'est à déplorer. Les dommages matériels sont évalués à 1 500 KF.

---

### Accident

#### **Incendie d'un four à peinture industriel.**

**N° 12954 - 27/05/1998 - FRANCE - 59 - GONDECOURT .**

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics  
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/12954/>

Dans une usine de fabrication de peintures et de vernis, un incendie se déclare sur un four à peinture. Six personnes sont en chômage technique 8 jours.

---

### Accident

#### Pollution des eaux.

N° 13600 - 16/03/1998 - FRANCE - 60 - BREUIL-LE-SEC .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics  
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/13600/>



Des eaux provenant d'un émulseur d'une usine de fabrication de peintures polluent la BERONNELLE. La faune aquatique est atteinte.

---

### Accident

#### Incendie dans un bâtiment abritant une entreprise de peinture.

N° 17460 - 09/03/1998 - FRANCE - 38 - MOIRANS .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics  
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/17460/>

Un incendie se déclare dans un bâtiment abritant diverses entreprises, dont l'une exerçait une activité de formulation de peintures et exploitait un dépôt. Aucune conséquence sur l'environnement n'est signalée. La gendarmerie effectue une enquête et un expert judiciaire est missionné.

---

### Accident

#### Incendie dans une fabrique de peinture

N° 9996 - 22/04/1996 - FRANCE - 78 - MANTES-LA-JOLIE .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics  
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/9996/>

Un violent incendie initié par la foudre se déclare dans une usine spécialisée dans la fabrication de peinture pour l'industrie automobile. Un atelier d'une superficie de 300 m<sup>2</sup> contenant les stocks de peinture, solvants vernis et résines est détruit. Attisé par un vent violent, le feu se propage à une entreprise voisine.

---

### Accident

#### Feu d'entrepôt de peintures et solvants

N° 5506 - 23/06/1994 - FRANCE - 91 - EVRY .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics  
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/5506/>



Un incendie détruit un entrepôt de 2 300 m<sup>2</sup> appartenant à une entreprise spécialisée dans la fabrication de peintures et solvants. La destruction de 95000 l de liquides inflammables (vernis, peintures, pâtes à bois, etc.) conditionnés en fûts de 0,75 à 5 l s'accompagne d'un dégagement de fumées toxiques. Un hôtel situé à proximité est évacué durant les trois heures d'intervention des pompiers. Les bâtiments administratifs de 600 m<sup>2</sup> sont préservés.

Les dommages matériels et les pertes de production s'élèvent à 27 MF.

### Accident

#### Incendie dans un établissement contenant des peintures, etc.

N° 13209 - 15/04/1993 - FRANCE - 54 - REHON .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/13209/>



Par jeu, des enfants mettent le feu à une poubelle qui se propage à un tas de palettes adossé à un établissement contenant des peintures. Seulement 25 m<sup>2</sup> sur les 5 000 de l'entrepôt sont détruits mais la montée en température provoque la détérioration des peintures et des produits chimiques stockés. Les dommages sont estimés à 6 MF.

### Accident

#### Découverte de 300 t de solvants dans des fûts dégradés et abandonnés sur le site d'une entreprise.

N° 3807 - 23/08/1992 - FRANCE - 80 - CHAULNES .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/3807/>



Un risque d'inflammation de produits chimiques et de pollution de la nappe phréatique est redouté à la suite de la découverte de 300 t de solvants conditionnés dans des fûts dégradés et abandonnés sur le site d'une entreprise.

### Accident

#### Incendie d'un entrepôt de vernis.

N° 15261 - 15/09/1986 - FRANCE - 33 - VILLENAVE-D'ORNON .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/15261/>



Un incendie se déclare dans un entrepôt de vernis abritant 2 500 kg de nitrocellulose.

### Accident

#### Incendie dans une usine de fabrication de peintures.

N° 15234 - 22/05/1986 - FRANCE - 94 - CHOISY-LE-ROI .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/15234/>



Un incendie détruit une usine de fabrication de peintures. L'école voisine est évacuée et 8 personnes sont blessées dont 2 très grièvement brûlés.

### Accident

#### Incendie dans une imprimerie

N° 54705 - 17/11/2019 - FRANCE - 74 - THONON-LES-BAINS .



M73.11 - Activités des agences de publicité

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54705/>



Vers 20h45, un dimanche soir, un feu se déclare dans une imprimerie. Les pompiers maîtrisent l'incendie à l'aide de 4 lances. Les derniers foyers sont éteints le lendemain vers 8 h. Blessés, 2 pompiers sont hospitalisés suite à une chute de leur hauteur. Le bâtiment est détruit et 3 personnes sont en chômage technique. Les encres utilisées sur le site sont à base d'eau et les relevés toxicologiques sont négatifs.

## Accident

### Vol de poudre d'aluminium.

N° 31218 - 22/12/2005 - FRANCE - 27 - HEUDEBOUVILLE .

G46.72 - Commerce de gros de minerais et métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/31218/>

Un groupe armé composé de 2 hommes et une femme, vole 1 280 kg de poudre d'aluminium dans une usine de fabrication d'encres métalliques pour emballages après avoir neutralisé le gardien de l'entreprise. La police diligente une enquête.

## Accident

### incendie d'une imprimerie

N° 15630 - 25/03/1999 - FRANCE - 06 - MOUANS-SARTOUX .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/15630/>

Un incendie détruit une imprimerie spécialisée dans les affiches publicitaires. L'explosion de fûts d'encres et autres produits chimiques brise les vitrages des maisons voisines et font craindre une pollution importante. Les pompiers protègent la charpente et empêchent la propagation au 1er étage du bâtiment. Une CMIC intervient. Les dégâts sont estimés à plus de 10 MF.

## Accident

### Incendie dans une imprimerie.

N° 16491 - 30/01/1992 - FRANCE - 82 - CASTELSARRASIN .

C18.1 - Imprimerie et services annexes

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/16491/>

Un incendie détruit les machines, les réserves d'encres et de papiers, les bureaux administratifs et comptables d'une imprimerie.

## Accident

### Fuite de produit dans une usine de peinture et dissolvant

N° 37757 - 27/01/2010 - FRANCE - 59 - WORMHOUT .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/37757/>



A la suite d'un incident technique, une usine de peinture et solvants rejette une matière blanchâtre dans une mare. Une société spécialisée pompe entièrement la mare dès le

lendemain.

## Accident

### Explosion de solvants suivie d'un incendie dans une usine de peintures.

N° 32724 - 08/02/2007 - FRANCE - 44 - SAINT-AIGNAN-GRANDLIEU .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32724/>



Une explosion de solvant suivie d'un feu se déclare dans une usine de fabrication de peintures et vernis. Un employé légèrement brûlé est transporté à l'hôpital et 48 autres sont évacués. Les pompiers maîtrisent l'incendie puis installent une lance à mousse en refroidissement. Les différentes mesures de contrôles effectuées par ces derniers sont négatives.

## Accident

### Feu industriel

N° 32067 - 07/08/2006 - FRANCE - 71 - TOURNUS .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32067/>



Dans une usine de peinture et de vernis, un feu se déclare vers 7h50 sur un distributeur de solvant chargé en acétate d'éthyle. Le sinistre est maîtrisé à l'aide d'extincteurs à poudre. Les pompiers sous ARI reconnaissent les lieux et ventilent les locaux. Un employé est légèrement brûlé. L'activité de l'entreprise est interrompue pour la journée. L'intervention des secours s'achève vers 9 h.

## Accident

### Explosion d'un compartiment d'une citerne routière.

N° 15534 - 20/05/1999 - FRANCE - 90 - VALDOIE .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/15534/>



Une explosion se produit sur un compartiment d'une citerne routière ayant contenu une résine à base de white-spirit alors que son chauffeur rinçait celui-ci avec de l'acétate d'amyle pulvérisé par le trou d'homme de la citerne. Le chauffeur est grièvement brûlé.

## Accident

### Feu de solvants.

N° 5793 - 25/08/1994 - FRANCE - 39 - DOMBLANS .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/5793/>



Dans une société de fabrication de peinture et vernis, un incendie se déclare dans un local de 100 m<sup>2</sup> où sont entreposés des fûts de solvants à retraiter. L'accident se produit alors qu'un cariste convoyait une palette de produits dans l'unité de stockage. L'incendie aurait

été initié par le chariot élévateur lui-même. L'employé s'est extrait seul du local et a parcouru 120 à 150 m, avant qu'un de ses collègues ne parvienne à éteindre ses vêtements en feu à l'aide d'une couverture. Grièvement brûlé au dos et au bras, il est hospitalisé dans un service spécialisé. Les pompiers se rendent maîtres du sinistre en 15 min et parviennent à récupérer les eaux d'extinction.

---

## Accident

### **Incendie dans un entrepôt de produits d'entretien, colles, etc.**

**N° 2158 - 23/09/1990 - FRANCE - 45 - SEMOY .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/2158/>



Un incendie dans des entrepôts abritant 20 t de produits finis en fûts, agents de nettoyage et adhésifs, ainsi que des emballages en carton et des fûts métalliques vides génère une épaisse fumée noire et répand une odeur âcre de colle. Tout risque de pollution est écarté grâce à l'ampleur des secours mis en place.

---

## Accident

### **Incendie dans un dépôt de peinture.**

**N° 1912 - 03/05/1990 - FRANCE - 78 - LIMAY .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/1912/>



Un incendie d'origine malveillante se déclare dans un dépôt de peinture situé dans la zone portuaire de Limay. Les détecteurs ioniques se déclenchent et provoquent la fermeture des portes coupe-feu et l'ouverture des 36 exutoires. Le gardien alerte les secours à 21h47. Le feu est combattu par 300 pompiers en rotation, informés par les responsables de l'établissement sur la nature des matières stockées. Les opérations se terminent 3 jours plus tard ; 2 pompiers sont blessés au cours de l'intervention. Le bâtiment de 3 500 m<sup>2</sup> contenant 150 t de produits est détruit. La pollution de la SEINE, par un léger film irisant de 100 m de longueur et de 1 m de largeur sur les deux berges, est limitée grâce à des cuves de rétention des eaux d'extinction. Le chômage technique est évité.

---

## Accident

### **Incendie dans un entrepôt de résines pour colles et solvants.**

**N° 809 - 28/06/1989 - FRANCE - 91 - ARPAJON .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/809/>

Un incendie se déclare dans un entrepôt contenant 300 t de résines pour colles et solvants. Plus de 60 pompiers interviennent en protégeant 5 pavillons voisins dont les habitants sont évacués. Un épais nuage de fumées se forme.

---

## Accident

### **Incendie d'un parc de fûts contenant des résines dans une usine chimique.**

**N° 765 - 21/05/1989 - FRANCE - 60 - MONTATAIRE .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/765/>

Un incendie dans un parc de 100 à 200 fûts contenant des résines en phase solvant provoque des dommages sur des bâtiments voisins internes à l'usine.

### Accident

#### Emanations d'odeurs indéterminées.

N° 26161 - 24/10/2003 - FRANCE - 87 - PANAZOL .

G46.49 - Commerce de gros d'autres biens domestiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/26161/>

Dans un commerce de gros, des émanations d'odeurs indéterminées (solvant, hydrocarbures) incommodent le personnel pendant deux jours. Ces odeurs détectées au niveau de la douche et de la chaufferie se sont ensuite diffusées dans l'atelier, contraignant le personnel à quitter les lieux. Pour identifier l'origine des émanations, des investigations sont effectuées dans 2 entreprises proches soumises à déclaration. La 1ère qui dispose d'un stockage de produits pétroliers (GO et FOD), avait fait nettoyer un débourbeur/séparateur d'hydrocarbures la veille de cette pollution olfactive ; les regards inspectés étaient propres. Spécialisée dans le vernissage et la sérigraphie des papiers et cartons pour embellir et protéger les supports de communication et boîtes de parfumerie, la 2ème utilise des encres. Cet établissement rejette directement ses effluents dans le réseau communal. Lors de l'enquête, un prélèvement relève une forte concentration en hydrocarbures. Toutefois, les services de l'eau n'ont pas détecté d'odeurs particulières dans les regards de cette entreprise.

### Accident

#### Fuite d'acétate de butyle dans une usine de fabrication d'encres et peintures .

N° 3268 - 29/04/1991 - FRANCE - 67 - DACHSTEIN .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/3268/>

Une fuite se produit sur un camion-citerne transportant de l'acétate de butyle, inflammable, livrant une société spécialisée dans les peintures et encres. La vanne défectueuse entraîne un écoulement de 600 kg du produit vers les égouts et la station d'épuration. Les secours, pompiers dont une CMIC, arrêtent le trafic automobile en raison du risque d'explosion. L'acétate sera récupéré au niveau de la station d'épuration.

### Accident

#### Incendie dans une usine de production d'encres

N° 1444 - 27/10/1989 - FRANCE - 44 - SAINT-AIGNAN-GRANDLIEU .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/1444/>

Dans une fabrique d'encres pour imprimerie, un incendie survient dans un dépôt contenant des solvants et des résines. Les conséquences sont limitées.

### Accident

#### Incendie dans un atelier de fabrication d'encres et de colorants.

N° 11438 - 07/06/1997 - FRANCE - 27 - GAILLON .

G46.69 - Commerce de gros d'autres machines et équipements

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/11438/>



Un incendie détruit un atelier de fabrication d'encre et de colorants. L'intervention mobilise 60 pompiers. Malgré les moyens engagés pour collecter les eaux d'extinction, un étang proche recevant les eaux pluviales est pollué par des écoulements colorés. Les dégâts s'élevaient à 8.3 MF.

---

## Accident

### **Incendie dans un bâtiment de stockage de palettes dans une usine de fabrication de peintures.**

**N° 32537 - 10/12/2006 - FRANCE - 38 - JANNEYRIAS .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32537/>

Un feu se déclare vers 18h45 dans un bâtiment de stockage de palettes de 600 m<sup>2</sup> dans une usine de fabrication de peintures. Les pompiers maîtrisent rapidement le feu mais 5 ou 6 foyers résiduels subsistent. Ces derniers demandent l'éclairage complet du site qui est dangereux, en vue d'une reconnaissance des lieux. A 19h30, le feu est éteint, les secours déblaient 3 foyers distincts.

---

## Accident

### **Feu d'usine**

**N° 30054 - 17/06/2005 - FRANCE - 59 - LILLE .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/30054/>



A 5h13, un feu se déclare dans une usine de fabrication de peintures et de vernis de 1 000 m<sup>2</sup> en cours de fermeture. Les bâtiments contiennent 5 000 l de peinture. Les pompiers maîtrisent le sinistre au bout de 1h15 mais les eaux polluées se déversent dans les égouts. Deux pompiers sont victimes d'un coup de chaleur. Le feu est éteint vers 6h45. Aucun chômage technique n'est envisagé.

---

## Accident

### **Feu dans un bâtiment industriel.**

**N° 28645 - 27/11/2004 - FRANCE - 38 - RUY-MONTCEAU .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/28645/>

Un feu se déclare dans un bâtiment industriel de 500 m<sup>2</sup> abritant 3 entreprises (fabrique de peintures, espace motos et magasin de matelas). Les employés sont en chômage technique : 3 dans la fabrique de peintures et vernis, 2 dans l'espace moto et 1 dans le magasin de matelas. Les eaux d'extinction polluent un captage d'eau potable, la municipalité met en place une cellule de crise.

---

## Accident

### **Incendie dans une fabrique de peinture**

**N° 13346 - 08/08/1998 - FRANCE - 78 - EPONE .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/13346/>

Un incendie endommage un établissement produisant de la peinture.



**Accident**

**Incendie d'un entrepôt de peinture.**

**N° 11848 - 28/10/1997 - FRANCE - 38 - CHARVIEU-CHAVAGNEUX .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/11848/>

Un feu détruit un entrepôt de peinture de 600 m<sup>2</sup>. Aucune victime n'est à déplorer. L'entreprise propriétaire du dépôt étant située hors du département, les employés ne sont pas mis en chômage technique.

---

**Accident**

**Incendie de l'entrepôt d'une fabrique de peinture**

**N° 11207 - 07/06/1997 - FRANCE - 27 - LE VAL D'HAZEY .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/11207/>



Dans une usine fabriquant de la peinture, un incendie se déclare dans un entrepôt de 1 000 m<sup>2</sup>. Lors de l'intervention, 4 pompiers sont légèrement blessés.

---

**Accident**

**Incendie dans une fabrique de peinture.**

**N° 9959 - 19/10/1996 - FRANCE - 22 - TREGUEUX .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/9959/>

Un feu se déclare dans l'entrepôt de 350 m<sup>2</sup> d'une fabrique de peintures.

---

**Accident**

**Incendie dans une usine de peinture.**

**N° 8469 - 14/09/1996 - FRANCE - 50 - MONTEBOURG .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/8469/>

Un incendie détruit partiellement une usine de peinture. 45 personnes sont en chômage technique.

---

**Accident**

**Incendie dans un entrepôt**

**N° 9624 - 10/07/1996 - FRANCE - 56 - LOCMINE .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/9624/>

Un incendie se déclare dans un entrepôt de peinture.

---

**Accident**

**Incendie d'un atelier de peinture.**

**N° 8991 - 21/05/1996 - FRANCE - 03 - GANNAT .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*  
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/8991/>

Un incendie se déclare dans un atelier de peinture de 100 m<sup>2</sup>.

---

#### **Accident**

##### **Feu d'entrepôt de peinture et solvants.**

**N° 6828 - 08/04/1995 - FRANCE - 56 - LORIENT .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*  
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/6828/>

Un feu se déclare dans un entrepôt de peinture et solvants de 800 m<sup>2</sup> d'une entreprise de peinture. 350 m<sup>2</sup> d'entrepôt sont détruits, 450 m<sup>2</sup> sont endommagés par la fumée. Seul le magasin de vente est épargné.

---

#### **Accident**

##### **Incendie stockage de peinture.**

**N° 6754 - 22/03/1995 - FRANCE - 51 - REIMS .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*  
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/6754/>

Un incendie détruit un entrepôt de 600 m<sup>2</sup> de stockage de peinture ; 7 personnes sont en chômage technique.

---

#### **Accident**

##### **FEU DE COMMERCE/ENTREPOT**

**N° 392 - 26/11/1993 - FRANCE - 31 - AUTERIVE .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*  
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/392/>

Un incendie détruit un entrepôt de papiers peints, peintures et moquettes, ainsi que le magasin de vente associé ; près de 1 800 m<sup>2</sup> de surface au sol sont ainsi ravagés par les flammes ; 40 employés sont menacés de chômage technique. Les dommages matériels et les pertes de production s'élèvent à 12 MF.

---

#### **Accident**

##### **INCENDIE DANS MAGASIN DE PEINTURES**

**N° 4445 - 30/04/1993 - FRANCE - 44 - NANTES .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*  
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/4445/>

Un incendie détruit un établissement de peintures de 300 m<sup>2</sup> au sol sur 2 niveaux. Le coût de l'accident s'élève à 8,2 MF.

---

#### **Accident**

##### **Incendie d'une usine de fabrication de peinture**

**N° 3603 - 23/04/1992 - FRANCE - 93 - MONTREUIL .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*  
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/3603/>



Un incendie détruit une usine de fabrication de peinture de 800 m<sup>2</sup> sur 6 niveaux. Les dommages matériels s'élèvent à 1,5 MF.

#### Accident

##### Incendie dans un atelier de peinture

N° 4000 - 13/01/1992 - FRANCE - 92 - COLOMBES .

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/4000/>

Un incendie se déclare dans un atelier de peinture de 500 m<sup>2</sup>. L'atelier est détruit.

#### Accident

##### Incendie dans un atelier de fabrication de peintures.

N° 2589 - 14/12/1991 - FRANCE - 92 - RUEIL-MALMAISON .

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/2589/>

Un incendie se déclare dans un atelier de fabrication de peintures et solvants d'une superficie de 1 500 m<sup>2</sup>. L'atelier est détruit. Le personnel est en chômage technique.

#### Accident

##### Incendie dans une entreprise de peinture.

N° 2952 - 04/10/1991 - FRANCE - 33 - CASTILLON-LA-BATAILLE .

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/2952/>

Un incendie se déclare dans un entrepôt d'une entreprise de peinture et se propage à une auto-école voisine. Des émanations toxiques se dégagent. Une voiture et deux véhicules d'entreprise garés dans l'entrepôt sont détruits ainsi que tous les pots de peintures, laques et différents produits. L'auto-école voisine subit d'importants dommages.

#### Accident

##### Incendie dans une usine de production de peintures et vernis

N° 3034 - 07/02/1991 - FRANCE - 94 - NC .

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/3034/>



Un incendie se déclare dans un entrepôt de peintures et vernis. Un périmètre de sécurité est mis en place et la circulation déviée. Le feu est maîtrisé au bout de 2h30. Cinq pompiers sont blessés.

#### Accident

##### Pollution aquatique

N° 679 - 01/11/1988 - FRANCE - 76 - MONTVILLE .

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/679/>



Un déversement de peinture pollue le CAILLY.

---

**Accident**

**Incendie dans un entrepôt de peinture**

**N° 640 - 26/07/1988 - FRANCE - 01 - ARBENT .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/640/>

Un incendie détruit un entrepôt de peintures, vernis et solvants. Les eaux d'extinction sont récupérées et traitées. Aucune conséquence n'est observée sur l'environnement.

---

**Accident**

**Pollution aquatique**

**N° 610 - 19/07/1988 - FRANCE - 31 - TOULOUSE .**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/610/>



Un déversement accidentel de peinture colore la GARONNE sur 1 km.

---

**Accident**

**Incendie dans une usine en cessation d'activité.**

**N° 28127 - 25/09/2004 - FRANCE - 02 - BLERANCOURT .**

*YYY.YY - Activité indéterminée*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/28127/>

Un feu se déclare dans un stock d'ordinateurs et d'encres d'imprimantes dans une usine de 10 000 m<sup>2</sup> en cessation d'activité.

---

**Accident**

**Incendie d'un bâtiment industriel à usage de stockage de solvant.**

**N° 12987 - 01/06/1998 - FRANCE - 89 - MAILLOT .**

*M74.2 - Activités photographiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/12987/>

Dans une imprimerie, un incendie endommage 400 m<sup>2</sup> d'un bâtiment industriel de stockage de solvant et de fabrication des encres. Une centaine d'employés sont au chômage technique pour deux semaines.

---

**Accident**

**Incendie d'une usine d'ustensiles de table en papier et en plastique.**

**N° 3472 - 17/03/1992 - FRANCE - 59 - VILLENEUVE-D'ASCQ .**

*C22.29 - Fabrication d'autres articles en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/3472/>



Un incendie se déclare dans les entrepôts de 1 500 m<sup>2</sup> d'une usine fabriquant des

ustensiles de table en papier et en plastique. La ouate de cellulose, les encres alimentaires et l'alcool qui étaient stockés dans l'entrepôt sont détruits. Les dommages matériels sont estimés à 7 MF et les pertes de production à 3 MF.

---

## Accident

### Pollution aquatique.

N° 957 - 13/10/1989 - FRANCE - 34 - SETE .

*C17.21 - Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/957/>



Un canal est légèrement pollué par des encres d'imprimerie.

---

## Accident

### Incendie

N° 633 - 16/02/1988 - FRANCE - 02 - VILLERS-COTTERETS .

*N82.99 - Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/633/>

Un incendie se déclare dans un bâtiment contenant des encres, papiers, cartons ; 2 400 m<sup>2</sup> d'ateliers sont détruits. Les dégâts sont évalués à plusieurs dizaines de millions de francs.

---



Annexe 9.2.1 : Rapport de vérification initiale foudre – Site de Liancourt (APAVE – n° 16520845 – 03-01-2017)



ALKOR DRAKA

75 rue Pasteur

60140 LIANCOURT

A l'attention de Mr GUERRERO Santiago



## VERIFICATION INITIALE Foudre

*en référence à l'*

arrêté du 4 octobre 2010 modifié

**Mission n° :16520845**

**effectuée le 3 janvier 2017**

**Installation : Site de Liancourt**



AGENCE de COMPIEGNE  
ZAC de Mercières - CS 10537  
1, rue Gustave Eiffel  
60205 COMPIEGNE Cedex  
Tél. : 03.44.30.55.00 – Fax 03.44.86.60.45

ALKOR DRAKA

75 rue Pasteur

60140 LIANCOURT

Date d'intervention : 3 janvier 2017

## VERIFICATION INITIALE Foudre

en référence à l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié

CODE PRESTATION : EL0006

**Adresse(s) d'expédition :**

1 ex ALKOR DRAKA

75 rue Pasteur

60140 LIANCOURT

A l'attention de Mr GUERRERO Santiago

**Intervenant :**

Mr TOURNEBIZE Emmanuel



**Accompagné par :**

Mr GUERRERO Santiago

**Rendu compte à :**

Mr GUERRERO Santiago

**Pièces jointes :**

Aucune

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Le seul rapport faisant foi est le rapport envoyé par **Apave**.

---

**SOMMAIRE**

<b>1</b>	<b>SYNTHESE DE NOS OBSERVATIONS .....</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>MISSION .....</b>	<b>5</b>
2.1	Contexte .....	5
2.2	Objet .....	5
2.3	Objectif .....	5
2.4	Référentiels.....	6
2.5	Limites d'intervention .....	6
2.6	Documents fournis.....	6
2.7	Appareils de mesures utilisés .....	6
<b>3</b>	<b>PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU SITE (Rappel) .....</b>	<b>7</b>
3.1	Activité de l'établissement .....	7
3.2	Modifications ou extensions du site .....	7
3.3	Moyens matériels pour les vérifications .....	7
3.4	Contenu des vérifications .....	8
3.5	Mesures de prévention .....	8
<b>4</b>	<b>DETAIL DES PROTECTIONS.....</b>	<b>9</b>
4.1	Bâtiment A BRIEM et Stockage .....	9
4.2	Bâtiments C, D, E, F, G, H, I, chaines 7 et 8, silos PVC, finition et administration.....	11
4.3	Bâtiment O, N, U matières premières, stockage déchets, laboratoire .....	15
4.4	Chaufferie K.....	19
<b>5</b>	<b>ANNEXES .....</b>	<b>22</b>
5.1	Vue bâtiments C à J .....	22
5.2	Plans bâtiments O, N, U .....	23
5.3	Plans chaufferie K.....	23
5.4	Calcul distance de séparation bâtiment C à J.....	24



## 1 SYNTHESE DE NOS OBSERVATIONS

AVIS DE RESERVE SUR LA CONFORMITE

Lorsque les données de l'Etude technique ont été partiellement prises en compte ou sont inexistantes, le contenu de la vérification est limité. Le présent rapport de vérification ne stipule pas d'avis sur la conformité et sur l'état de conservation pour :

N°(*)	LIBELLE
1	Assurer le blindage du câble croisant la descente par la mise en place d'un tube acier interconnecté à la descente par un conducteur de section identique à celle-ci. Le tube devra dépasser de 1 mètre du méplat.
2	Compléter la mise à la terre des tuyauteries entrantes
3	Reprendre la mise en œuvre des parafoudres afin de respecter la règle des 50cm
4	Assurer la mise à la terre du rack téléphonique dans le local au rez-de-chaussée
5	Compléter la mise à la terre de la charpente du bâtiment N en faisant circuler un cuivre nu de section 25 mm <sup>2</sup> minimum depuis la prise de terre du bâtiment N jusqu'à celle du bâtiment O sous l'armoire éclairage.(voir plan en annexe) Assurer une fixation de ce conducteur sur les fers de la charpente.
6	Remplacer les parafoudres dont le Up est supérieur au 1,5KV demandé dans l'étude technique foudre
7	Compléter la mise à la terre de la charpente de la chaufferie K en fixant le cuivre nu de section 25 mm <sup>2</sup> minimum sur la charpente.(voir plan en annexe)
8	Réaliser la mise à la terre de la cheminée au point de pénétration dans la chaufferie comme demandé dans l'étude technique foudre

(\*) Voir paragraphe 4 « Détail des protections »

## 2 MISSION

### 2.1 Contexte

La présente mission fait suite à notre proposition N°16520845 du 08/11/2016, acceptée par votre commande.

### 2.2 Objet

La mission porte :

- sur le(s) Bâtiment(s) et Structure(s) suivante(s) suivants :
- Bâtiment A BRIEM Stockage,
  - Bâtiment C, D, E, F, G, H, I, chaines 7 et 8, silos PVC, finition et administration,
  - Bâtiment O, N, U matières premières, stockage déchets, laboratoire,
  - Chaufferie K.

### 2.3 Objectif

#### Rappel de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié :

*« Art. 21. – L'installation des protections fait l'objet d'une vérification complète par un organisme compétent, distinct de l'installateur, au plus tard six mois après leur installation.*

*Une vérification visuelle est réalisée annuellement par un organisme compétent.*

*L'état des dispositifs de protection contre la foudre des installations fait l'objet d'une vérification complète tous les deux ans par un organisme compétent.*

*Toutes ces vérifications sont décrites dans une notice de vérification et de maintenance et sont réalisées conformément à la norme NF EN 62305-3, version de décembre 2006.*

*Les agressions de la foudre sur le site sont enregistrées. En cas de coup de foudre enregistré, une vérification visuelle des dispositifs de protection concernés est réalisée, dans un délai maximum d'un mois, par un organisme compétent.*

*Si l'une de ces vérifications fait apparaître la nécessité d'une remise en état, celle-ci est réalisée dans un délai maximum d'un mois.*

*Art. 22. – L'exploitant tient en permanence à disposition de l'inspection des installations classées l'analyse du risque foudre, l'étude technique, la notice de vérification et de maintenance, le carnet de bord et les rapports de vérifications. »*

#### Rappel de la circulaire du 24 avril 2008 :

*« Toutes les vérifications sont réalisées conformément à la notice de vérification et maintenance. Les vérifications n'ont pas pour objet de statuer sur la pertinence de l'analyse du risque foudre ou de l'étude technique.*

*Les résultats des vérifications sont consignés dans un rapport. Les précédents rapports de vérification sont tenus à disposition du vérificateur.*

*Tous les événements survenus dans l'installation de protection foudre (modification, vérification, coup de foudre, opération de maintenance) sont consignés dans le carnet de bord. Les enregistrements des agressions de la foudre sont datés et si possible localisés sur le site.*

*Les enregistrements peuvent être réalisés à l'aide d'un compteur de coup de foudre (ce dernier doit alors être conforme au guide UTE C 17-106 « Guide pratique – Compteurs de coups de foudre ») ou par un système de détection d'orage. »*

## 2.4 Référentiels

Cette mission est effectuée en référence aux textes réglementaires et normatifs suivants :

- NF EN 62305-3 – Dommages physiques sur les structures et risques humains
- NF EN 62305-4 – Réseaux de puissance et de communication dans les structures
- NF C17-102 (septembre 2011) – Protection contre la foudre - Systèmes de protection contre la foudre à dispositif d'amorçage.

## 2.5 Limites d'intervention

- Les protections existantes sur les bâtiments et structures pour lesquels aucune protection n'est requise dans l'Analyse du Risque Foudre sont vérifiées conformément aux normes en vigueur à la date d'installation de ces équipements.
- Notre prestation ne comprend pas les essais spécifiques des protections tels que proposés par certains constructeurs.

## 2.6 Documents fournis

	Origine	Date	Révision
<input type="checkbox"/> Plan d'implantation des protections existantes			....
<input checked="" type="checkbox"/> Etude technique de protection foudre	APAVE 12503496	07.05.2013	....
<input checked="" type="checkbox"/> Notice de vérification et de maintenance	APAVE12503496	07.05.2014	....
<input type="checkbox"/> Plan de masse			....
<input type="checkbox"/> Procédures d'exploitation			....
			....

## 2.7 Appareils de mesures utilisés

- Sans objet  
 Cf ci-après

	Marque - Type
Mesureur de continuité	MEGGER BM401
Tellurohmmètre	FLUKE 1621

**3 PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU SITE (RAPPEL)**

**3.1 Activité de l'établissement**

Fabrication de feuilles plastiques industrielles par calandrage

**3.2 Modifications ou extensions du site**

Aucune modification ne nous a été signalée par vos services

**3.3 Moyens matériels pour les vérifications**

**Installation extérieure de protection foudre / SPF et installation intérieure de protection foudre / SMPI**

Vérifications visuelles :	Vérifications complètes :
<input checked="" type="checkbox"/> Vérification depuis le sol <input checked="" type="checkbox"/> Escalier <input checked="" type="checkbox"/> Jumelles <input checked="" type="checkbox"/> Echelle <input type="checkbox"/> Nacelle <input type="checkbox"/> Autre :	<input checked="" type="checkbox"/> Vérification depuis le sol <input checked="" type="checkbox"/> Escalier <input checked="" type="checkbox"/> Jumelles <input checked="" type="checkbox"/> Echelle <input type="checkbox"/> Nacelle <input checked="" type="checkbox"/> Tellurohmmètre <input type="checkbox"/> Mesureur de continuité <input type="checkbox"/> Contrôleur d'isolement <input type="checkbox"/> Valise de test constructeur <input type="checkbox"/> Autre :

**3.4 Contenu des vérifications**

**Installation extérieure de protection foudre / SPF**

Vérifications visuelles :	Vérifications complètes :
<input checked="" type="checkbox"/> Dispositifs de capture <input checked="" type="checkbox"/> Conducteurs de descentes <input checked="" type="checkbox"/> Liaisons équipotentielles <input checked="" type="checkbox"/> Prises de terre <input type="checkbox"/> Autre :	<input checked="" type="checkbox"/> Dispositifs de capture <input checked="" type="checkbox"/> Conducteurs de descentes <input checked="" type="checkbox"/> Prises de terre <input checked="" type="checkbox"/> Mesure des prises de terre <input type="checkbox"/> Mesure des continuités <input type="checkbox"/> Autre :

**Installation intérieure de protection foudre / SMPI**

Vérifications visuelles :	Vérifications complètes :
<input checked="" type="checkbox"/> Indicateurs visuels des parafoudres <input type="checkbox"/> Bouton de test <input checked="" type="checkbox"/> Dispositifs de déconnexion (fusibles / disjoncteurs) <input type="checkbox"/> Autre :	<input checked="" type="checkbox"/> Indicateurs visuels des parafoudres <input type="checkbox"/> Bouton de test <input checked="" type="checkbox"/> Dispositifs de déconnexion (fusibles / disjoncteurs) avec test des fusibles <input type="checkbox"/> Autre :

**3.5 Mesures de prévention**

Autre : Interdire l'accès sur les points hauts des unités et des bâtiments en cas d'orage



## 4 DETAIL DES PROTECTIONS

### 4.1 Bâtiment A BRIEM et Stockage

#### 4.1.1 Installation extérieure de protection foudre / SPF

Description	Critères	Visite visuelle	Visite complète	N°Obs.
Dispositif de capture <i>Aucun</i>			SO	

**C** : Conforme    **NC** : Non conforme    **SO** : Sans Objet    **AS** : Avis suspendu    **Autres** : Travaux à réaliser

Description	Critères	Visite visuelle	Visite complète	N°Obs.
Liaisons équipotentielles extérieures  <i>Tuyauteries métalliques, eau, sprinkler, aéroréfrigérant</i>	<i>Connexions intactes et serrées Absence de corrosion Structure support des aéroréfrigérants et tuyauteries mise à la terre</i>		C	
Distances de séparation <i>Sans objet</i>			SO	

**C** : Conforme    **NC** : Non conforme    **SO** : Sans Objet    **AS** : Avis suspendu    **Autres** : Travaux à réaliser

#### 4.1.2 Installation intérieure de protection foudre / parafoudres

##### Liaisons équipotentielles et blindages :

Description	Critères	Visite visuelle	Visite complète	N°Obs.
Ecrans des câbles			SO	
Liaisons équipotentielles intérieures			SO	

**C** : Conforme    **NC** : Non conforme    **SO** : Sans Objet    **AS** : Avis suspendu    **Autres** : Travaux à réaliser

##### Parafoudres sur les services de puissance :

Description	Critères	Visite visuelle	Visite complète	N°Obs.
Parafoudres de type 1  <i>Non requis</i>			SO	
Parafoudres de type 2  <i>Non Requis</i>			SO	

**C** : Conforme    **NC** : Non conforme    **SO** : Sans Objet    **AS** : Avis suspendu    **Autres** : Travaux à réaliser

**Parafoudres sur les services de communication :**

Description	Critères	Visite visuelle	Visite complète	N° Obs.
Parafoudres de type 3 <i>Non Requis</i>			SO	
Parafoudres télécommunication <i>Non Requis</i>			SO	
Parafoudres instrumentation <i>Non Requis</i>			SO	
Parafoudres centrale incendie <i>Non Requis</i>			SO	

**C** : Conforme    **NC** : Non conforme    **SO** : Sans Objet    **AS** : Avis suspendu    **Autres** : Travaux à réaliser

**4.2 Bâtiments C, D, E, F, G, H, I, chaines 7 et 8, silos PVC, finition et administration**
**4.2.1 Installation extérieure de protection foudre / SPF**

Description	Critères	Visite visuelle	Visite complète	N° Obs.						
Dispositif de capture <i>Paratonnerre à dispositif d'amorçage</i>	<i>Conformité NF EN 17102 SPF en bon état Connexions serrées Continuité des conducteurs et des bornes Absence de corrosion Connexions intactes Fixations des conducteurs Aucun dommage du SPF Equipotentialité des services entrants Distances de séparation</i>		C							
Conducteurs de descente  <i>Deux descentes en conducteurs étamé en 30*2 mm</i>	<i>Contrôle visuel de la fixation de la descente Contrôle visuel de l'absence de corrosion Connexions intactes et serrées au niveau du compteur et du joint de contrôle</i>		Autres	1						
Prise de terre  <i>Electrodes de terre ou disposition A</i>	<i>Connexions intactes et serrées Etat du joint de contrôle Absence de corrosion Interconnexion avec réseau de terre des masses BTA Repérage en place</i>  <i>Valeur de terre &lt; 10Ω</i> <table border="1" data-bbox="571 1249 906 1350"> <thead> <tr> <th>Repère</th> <th>Valeur Ω</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>7,84</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>5,76</td> </tr> </tbody> </table>	Repère	Valeur Ω	A	7,84	B	5,76		C  C	
Repère	Valeur Ω									
A	7,84									
B	5,76									
Enregistrement des agressions de la foudre  <i>Compteur d'impact</i>	<i>Valeur du compteur : 0</i>		C							
 <i>Procédure d'enregistrement manuel des agressions foudre avec consignation dans le carnet de bord</i>	<i>Carnet de bord à jour</i>		C							

**C** : Conforme    **NC** : Non conforme    **SO** : Sans Objet    **AS** : Avis suspendu    **Autres** : Travaux à réaliser

Description	Critères	Visite visuelle	Visite complète	N°Obs.
Liaisons équipotentielles extérieures  <i>Tuyauteries métalliques côté poste HT</i>	<i>Connexions intactes et serrées Absence de corrosion</i>		Autres	2
Distances de séparation  <i>Voir note de calcul en annexe</i>	Interconnexion aux descentes les éléments métalliques isolés situés à une distance inférieure à 1,45 mètre des méplats par un conducteur de section équivalente à ceux-ci.		C	

**C** : Conforme    **NC** : Non conforme    **SO** : Sans Objet    **AS** : Avis suspendu    **Autres** : Travaux à réaliser

#### 4.2.2 Installation intérieure de protection foudre / parafoudres

##### Liaisons équipotentielles et blindages :

Description	Critères	Visite visuelle	Visite complète	N°Obs.
Ecrans des câbles <i>Local téléphonique rez-de-chaussée et étage</i>	<i>Raccordement sur les racks téléphoniques des écrans, Mise à la terre des racks téléphoniques</i>		C	
Liaisons équipotentielles intérieures <i>Tuyauteries métalliques sous sol côté local groupe</i>	<i>Connexions intactes et serrées Absence de corrosion</i>		Autres	2

**C** : Conforme    **NC** : Non conforme    **SO** : Sans Objet    **AS** : Avis suspendu    **Autres** : Travaux à réaliser

**Parafoudres sur les services de puissance :**

Description	Critères	Visite visuelle	Visite complète	N° Obs.
Parafoudres de type 1 <b><u>TGBT 400V Chaîne 6</u></b> Franklin $U_c=440V$ $u_p=2,1$ KV $l_{imp}=12,5KA$ <b><u>TGBT 230V Chaîne 6</u></b> Franklin $U_c=440V$ $u_p=2,1$ KV $l_{imp}=12,5KA$ <b><u>TGBT 400V Chaîne 7</u></b> Franklin $U_c=440V$ $u_p=2,1$ KV $l_{imp}=12,5KA$ <b><u>TGBT 230V Chaîne 7</u></b> Franklin $U_c=440V$ $u_p=2,1$ KV $l_{imp}=12,5KA$ <b><u>TGBT 400V Chaîne 8</u></b> Franklin $U_c=440V$ $u_p=2,1$ KV $l_{imp}=12,5KA$ <b><u>TGBT 230V Chaîne 8</u></b> Franklin $U_c=440V$ $u_p=2,1$ KV $l_{imp}=12,5KA$ <b><u>TGBT 230V Eclairage</u></b> Franklin $U_c=440V$ $u_p=2,1$ KV $l_{imp}=12,5KA$	Règle des 50 cm Dispositifs de déconnexion Indicateurs visuels		Autres	3 et 6
Parafoudres de type 2 <b><u>Armoire groupe électrogène 180KVA</u></b> Franklin $U_c=440V$ $u_p=2,2$ KV $l_n=20KA$ <b><u>Armoire incendie</u></b> Franklin $U_c=440V$ $u_p=2,2$ KV $l_n=20KA$	Règle des 50 cm Dispositifs de déconnexion Indicateurs visuels		Autres	3 et 6

**C** : Conforme    **NC** : Non conforme    **SO** : Sans Objet    **AS** : Avis suspendu    **Autres** : Travaux à réaliser



**Parafoudres sur les services de communication :**

Description	Critères	Visite visuelle	Visite complète	N° Obs.
Parafoudres de type 3 <i>Non Requis</i>			SO	
Parafoudres télécommunication <b><u>Local téléphone rez-de-chaussée et étage</u></b>	<i>Parafoudre dans les racks téléphonique et mise à la terre des racks</i>		Autres	4
Parafoudres instrumentation <i>Non Requis</i>			SO	
Parafoudres centrale incendie <b><u>Centrale incendie palier étage</u></b> 2 Citel Type 1 Uc=255V, Up=1,5KA, In=20KA, Iimp=15KA 2 Citel Type 2 Uc=440v In=5KA I <sub>max</sub> =15KA Up=1,3KV 4 48V Un=48V In=1KA I <sub>max</sub> =2KA Up=180KV			C	

**C** : Conforme    **NC** : Non conforme    **SO** : Sans Objet    **AS** : Avis suspendu    **Autres** : Travaux à réaliser

**4.3 Bâtiment O, N, U matières premières, stockage déchets, laboratoire**
**4.3.1 Installation extérieure de protection foudre / SPF**

Description	Critères	Visite visuelle	Visite complète	N° Obs.				
Dispositif de capture <i>Composants naturels, la charpente métallique d'une maille de 6 mètres assure le niveau IV requis, la perforation de la toiture étant acceptable</i>	<i>Conformité NF EN 62305-3 SPF en bon état Connexions serrées Continuité des conducteurs et des bornes Absence de corrosion Connexions intactes Fixations des conducteurs Aucun dommage du SPF Equipotentialité des services entrants Distances de séparation</i>		C					
Conducteurs de descente <i>IPN de la structure en charpente métallique</i>			Autres	5				
Prise de terre <i>Electrodes de terre ou disposition A</i>	<i>Connexions intactes et serrées Etat du joint de contrôle Absence de corrosion Interconnexion avec réseau de terre des masses BTA Repérage en place</i> <table border="1" data-bbox="571 1102 906 1167"> <thead> <tr> <th>Repère</th> <th>Valeur <math>\Omega</math></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bat O</td> <td>12,8</td> </tr> </tbody> </table>	Repère	Valeur $\Omega$	Bat O	12,8		C  C	
Repère	Valeur $\Omega$							
Bat O	12,8							
Enregistrement des agressions de la foudre  <i>Procédure d'enregistrement manuel des agressions foudre avec consignation dans le carnet de bord</i>	<i>Carnet de bord à jour</i>		C					

**C** : Conforme    **NC** : Non conforme    **SO** : Sans Objet    **AS** : Avis suspendu    **Autres** : Travaux à réaliser

Description	Critères	Visite visuelle	Visite complète	N°Obs.
Liaisons équipotentielles extérieures <i>Tuyauteries métalliques, eau, canalisations en direction de la chaufferie</i> <i>Tuyauterie métallique vers poste ancienne usine</i>	<i>Connexions intactes et serrées</i> <i>Absence de corrosion</i>		C  Autres	2
Distances de séparation <i>Sans objet</i>			SO	

**C** : Conforme    **NC** : Non conforme    **SO** : Sans Objet    **AS** : Avis suspendu    **Autres** : Travaux à réaliser

#### 4.3.2 Installation intérieure de protection foudre / parafoudres

##### Liaisons équipotentielles et blindages :

Description	Critères	Visite visuelle	Visite complète	N°Obs.
Ecrans des câbles			SO	
Liaisons équipotentielles intérieures			SO	

**C** : Conforme    **NC** : Non conforme    **SO** : Sans Objet    **AS** : Avis suspendu    **Autres** : Travaux à réaliser

**Parafoudres sur les services de puissance :**

Description	Critères	Visite visuelle	Visite complète	N° Obs.
Parafoudres de type 1 <u><b>TGBT 400V Laboratoire</b></u> Franklin $U_c=440V$ $u_p=2,1$ KV $l_{imp}=12,5KA$ <u><b>TGBT 230V Laboratoire</b></u> Franklin $U_c=440V$ $U_p=2,1$ KV $l_{imp}=12,5KA$ <u><b>TGBT Ondulé Laboratoire</b></u> Franklin $U_c=440V$ $U_p=1,9$ KV $l_{imp}=12,5KA$  <u><b>TGBT 400V A3 bâtiment N</b></u> Franklin $U_c=440V$ $u_p=2,1$ KV $l_{imp}=12,5KA$ <u><b>TGBT 230V A4 bâtiment N</b></u> Franklin $U_c=440V$ $u_p=2,1$ KV $l_{imp}=12,5KA$ <u><b>TGBT 400V Bâtiment O</b></u> Franklin $U_c=440V$ $u_p=2,1$ KV $l_{imp}=12,5KA$ <u><b>TGBT 230V Bâtiment O</b></u> Franklin $U_c=440V$ $u_p=2,1$ KV $l_{imp}=12,5KA$ <u><b>TGBT 230V Eclairage</b></u> Franklin $U_c=440V$ $u_p=2,1$ KV $l_{imp}=12,5KA$ <u><b>Coffret Ecl et PC Bâtiment U</b></u> Franklin $U_c=440V$ $U_p=2,1$ KV $l_{imp}=12,5KA$ <u><b>Armoire Baie info Bâtiment U</b></u> Franklin $U_c=440V$ $U_p=2,4KV$ $l_{imp}=12,5KA$	Règle des 50 cm Dispositifs de déconnexion Indicateurs visuels		Autres	3 et 6
Parafoudres de type 2  Non requis			SO	6

**C** : Conforme    **NC** : Non conforme    **SO** : Sans Objet    **AS** : Avis suspendu    **Autres** : Travaux à réaliser

**Parafoudres sur les services de communication :**

Description	Critères	Visite visuelle	Visite complète	N° Obs.
Parafoudres de type 3 <i>Non Requis</i>			SO	
Parafoudres télécommunication <i>Non Requis</i>			SO	
Parafoudres instrumentation <i>Non Requis</i>			SO	
Parafoudres centrale incendie <i>Non Requis</i>			SO	

**C** : Conforme    **NC** : Non conforme    **SO** : Sans Objet    **AS** : Avis suspendu    **Autres** : Travaux à réaliser



**4.4 Chaufferie K**

## 4.4.1 Installation extérieure de protection foudre / SPF

Description	Critères	Visite visuelle	Visite complète	N° Obs.				
Dispositif de capture <i>Composants naturels</i>	<i>Conformité NF EN 62305-3 SPF en bon état Connexions serrées Continuité des conducteurs et des bornes Absence de corrosion Connexions intactes Fixations des conducteurs Aucun dommage du SPF Equipotentialité des services entrants Distances de séparation</i>		C					
Conducteurs de descente <i>IPN de la structure en charpente métallique Corps de la cheminée</i>	<i>Connexions intactes et serrées Absence de corrosion</i>		Autres	7 et 8				
Prise de terre <i>Electrodes de terre ou disposition A</i>	<i>Connexions intactes et serrées Etat du joint de contrôle Absence de corrosion Interconnexion avec réseau de terre des masses BTA Repérage en place</i> <table border="1" data-bbox="571 1131 906 1227"> <thead> <tr> <th>Repère</th> <th>Valeur <math>\Omega</math></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Sous armoire</td> <td>12,6</td> </tr> </tbody> </table>	Repère	Valeur $\Omega$	Sous armoire	12,6		C  C	
Repère	Valeur $\Omega$							
Sous armoire	12,6							
Enregistrement des agressions de la foudre  <i>Procédure d'enregistrement manuel des agressions foudre avec consignation dans le carnet de bord</i>	<i>Carnet de bord à jour</i>		C					

**C** : Conforme    **NC** : Non conforme    **SO** : Sans Objet    **AS** : Avis suspendu    **Autres** : Travaux à réaliser

Description	Critères	Visite visuelle	Visite complète	N°Obs.
Liaisons équipotentielles extérieures <i>Tuyauteries métalliques, eau, gaz, canalisations en direction de la maintenance et bâtiment O</i>	<i>Connexions intactes et serrées Absence de corrosion Support de tuyauteries soudées relié à la terre</i>		C	
Distances de séparation <i>Sans objet</i>			SO	

**C** : Conforme    **NC** : Non conforme    **SO** : Sans Objet    **AS** : Avis suspendu    **Autres** : Travaux à réaliser

#### 4.4.2 Installation intérieure de protection foudre / parafoudres

##### Liaisons équipotentielles et blindages :

Description	Critères	Visite visuelle	Visite complète	N°Obs.
Ecrans des câbles			SO	
Liaisons équipotentielles intérieures			SO	

**C** : Conforme    **NC** : Non conforme    **SO** : Sans Objet    **AS** : Avis suspendu    **Autres** : Travaux à réaliser

##### Parafoudres sur les services de puissance :

Description	Critères	Visite visuelle	Visite complète	N°Obs.
Parafoudres de type 1/type 2  <b><u>TGBT 400V</u></b> <i>Franklin Uc=440V up=2,1 KV Iimp=12,5KA</i> <b><u>TGBT 230V</u></b> <i>Franklin Uc=440V up=2,1 KV Iimp=12,5KA</i>	<i>Règle des 50 cm Dispositifs de déconnexion Indicateurs visuels</i>		Autres	3 et 6
Parafoudres de type 2  Non requis			SO	

**C** : Conforme    **NC** : Non conforme    **SO** : Sans Objet    **AS** : Avis suspendu    **Autres** : Travaux à réaliser

**Parafoudres sur les services de communication :**

Description	Critères	Visite visuelle	Visite complète	N° Obs.
Parafoudres de type 3 <i>Non Requis</i>			SO	
Parafoudres télécommunication <i>Non Requis</i>			SO	
Parafoudres instrumentation <i>Non Requis</i>			SO	
Parafoudres centrale incendie <i>Non Requis</i>			SO	

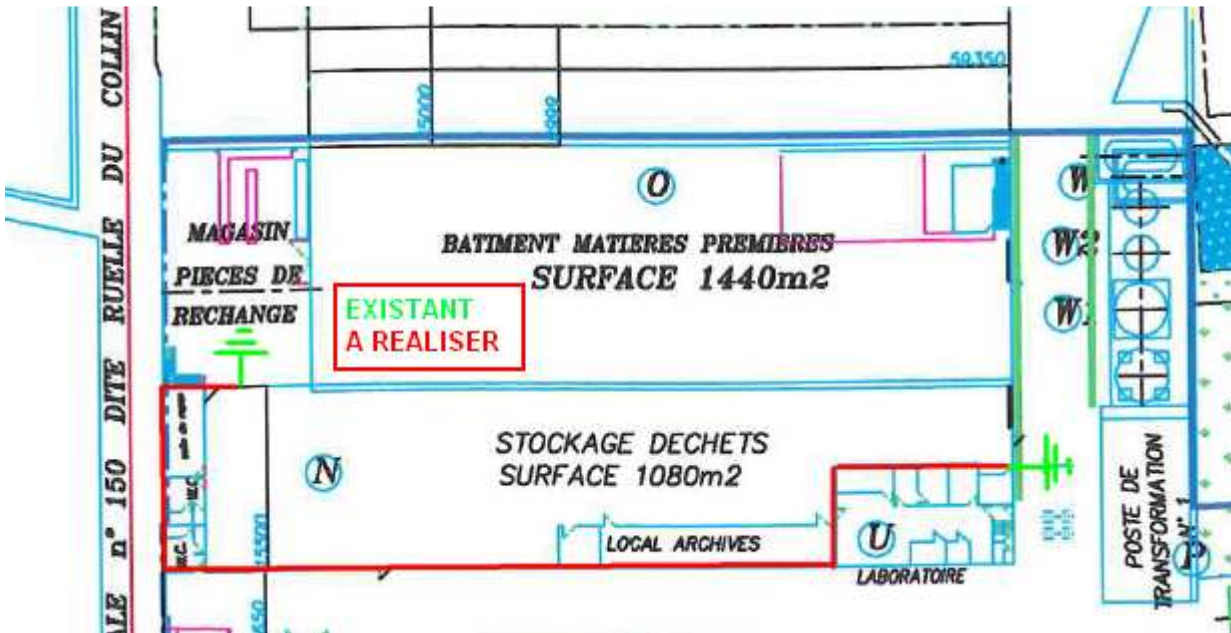
**C** : Conforme    **NC** : Non conforme    **SO** : Sans Objet    **AS** : Avis suspendu    **Autres** : Travaux à réaliser

5 ANNEXES

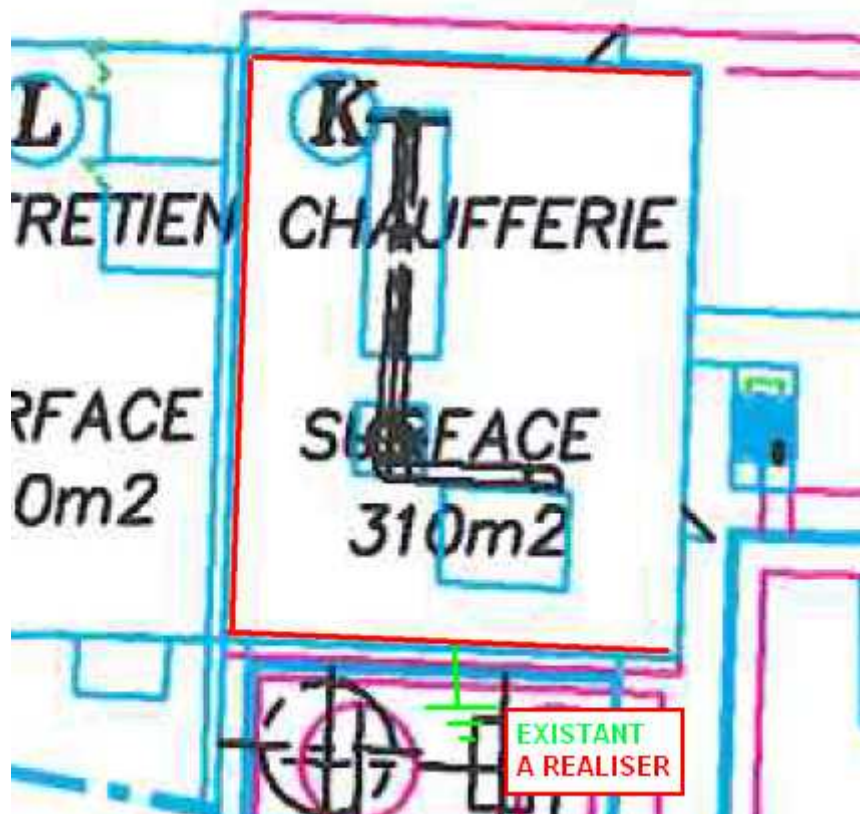
5.1 Vue bâtiments C à J



5.2 Plans bâtiments O, N, U



5.3 Plans chaufferie K





5.4 Calcul distance de séparation bâtiment C à J

**Bâtiments C à J**

**Distance de séparation**

structure : SPF type III 0,04 : k<sub>1</sub>  
 isolation : air 1,00 : k<sub>m</sub>  
 longueur conducteur de descente L : 55,0 m 0,66 : k<sub>c</sub>

configuration SPF : Lige simple - PDA - MALT type A 0,27 : rapport e / L  
 distance câble au fil tendu e : 15,0 m  
 conducteur(s) de descente : 1  
 distance entre 2 conducteurs de descente : 0,0 m  
 configuration des descentes pour structure à la ligne droite : 2 descentes asymétriques - Impact latéral  
 kc corrigé d'entrée : 0,00

distance de séparation au point supérieur : **1,45 m**

Pour éviter les situations dangereuses entre les éléments du IIEPF et les parties métalliques et les circuits électriques dans la structure une distance de séparation minimum avec le conducteur de capture ou la conducteur de descente est déterminée.

La distance de séparation est établie sur toute la longueur du conducteur de foudre le niveau, ce point n.d est pris pour référence à son point inférieur mis à la terre. Cette distance est relative à :

- à la longueur du conducteur prévu pour conduire le courant de foudre
- au coefficient de répartition du courant (Kc) : sans structure,
- au type de structure (structure en alu, acier, etc...)
- à la propriété de l'isolant (isolant et au coefficient (K<sub>1</sub>))

Les éléments métalliques à proximité des conducteurs de foudre vérifient cette distance de séparation sans que les éléments soient connectés au réseau de masse équipotentiel.

Les données d'entrée sont sur fond bleu - Les résultats sont indiqués sur fond blanc - Les données non utilisables ou hors des normes sont en rouge - Les données désactivées sont en gris - Les données de vérification sont en vert.

Les configurations du SPF sont représentées par les schémas ci-dessous. Les schémas sont conformes à la norme EN 62303-3 lorsque le schéma est tiré d'origine. Le rapport entre la valeur de référence et la valeur supérieure ou inférieure est de plus ou de moins de 30%. La distance considérée est à compter du conducteur ou de la structure au point de référence, lorsque applicable. L'impact latéral est défini par la distance la plus courte entre l'élément à protéger et le conducteur de descente. La distance "c" ne doit pas être supérieure à la distance la plus courte le long de la ligne.

Distance	0,0 m	10,0 m	20,0 m	30,0 m	40,0 m	50,0 m
0,0	0,00	0,26	0,53	0,78	1,05	1,32
0,5	0,01	0,28	0,54	0,81	1,07	1,33
1,0	0,03	0,29	0,56	0,82	1,08	1,36
1,5	0,04	0,30	0,57	0,83	1,10	1,38
2,0	0,05	0,32	0,58	0,84	1,11	1,37
2,5	0,07	0,33	0,59	0,85	1,12	1,39
3,0	0,08	0,34	0,61	0,87	1,14	1,40
3,5	0,09	0,36	0,62	0,88	1,16	1,41
4,0	0,1	0,37	0,63	0,89	1,16	1,43
4,5	0,2	0,38	0,64	0,91	1,17	1,44
5,0	0,3	0,40	0,66	0,92	1,19	1,46
5,5	0,6	0,41	0,67	0,94	1,20	
6,0	0,6	0,42	0,69	0,95	1,21	
6,5	0,7	0,44	0,70	0,96	1,23	
7,0	0,8	0,45	0,71	0,96	1,24	
7,5	0,20	0,46	0,73	0,96	1,25	
8,0	0,21	0,48	0,74	1,0	1,27	
8,5	0,22	0,49	0,76	1,02	1,29	
9,0	0,24	0,50	0,77	1,05	1,29	
9,5	0,25	0,51	0,78	1,04	1,31	